Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION BOURSE

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE – N° 14277 – 6 F

VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

L'Europe malade de sa forêt

UNE première : les représentants de trente et un Etats européens se sont réunis à Strasbourg, les 18 et 19 décembre, au chevet de la forêt malade. Voilà trente ans que la Commission de Bruxelles s'échine à imposer une politique agricole commune aux Européens de la seule CEE. Trente ans que les ministres de l'agriculture se rencontrent pour parler quotas laitiers ou montants compensatoires. Mais, curieusement, ils n'avaient jamais abordé ensemble – et encore moins avec les autres pays d'Europe – l'avenir de la forêt. Pourtant, le patrimoine communautaire (55 millions d'hectares) produit, bon an mal an, quelque 100 millions de mètres cubes de bois : la CEE en consomme le double, ce qui la place au deuxième rang mondial.

Car la forêt, traditionnellement, apparaît comme une activité agricole marginale. Ce sont donc les forestiers de terrain qui, les premiers, ont sonné le tocsin en voyant leurs arbres jaunir, perdre leurs aiguilles et, parfois, mourir sur pied, comme dans l'Allemagne victime du Waldsterben (dépérissement de la forêt). Et c'est la communauté internationale ensuite, en l'occurrence l'ONU, qui a attiré l'attention des scientifiques et des hommes politiques sur les dangers des « pluies acides » soupçonnées de tuer les arbres.

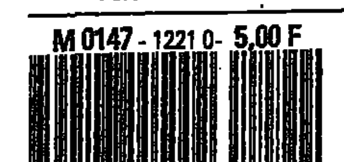
A L'ISSUE de la conférence sur les « pollutions transfrontières » à Genève, en 1979, un premier réseau d'observation de la santé des arbres avait été mis en place en Europe. Les données de l'Est étaient centralisées à Prague et celles de l'Ouest à Hambourg. La France, moins atteinte par le phénomène, n'a installé son propre réseau d'observation qu'à partir de 1984.

Mais M. François Mitterrand, grand ami des arbres, voulut faire plus. D'où l'organisation à Paris, en 1986, d'une conférence mondiale baptisée SILVA, rassemblant aussi bien les Etats de la zone tropicale que les pays industrialisés des régions tempérées. Les Allemands avaient pris la tête de la sauvegarde des forêts européennes. Les Français, eux, étendraient ce souci au tiers-monde.

M. HENRI NALLET, alors ministre de l'agriculture, se laissa convaincre au cours d'une visite en Finlande, en juillet 1989, par son collègue finlandais, M. Toivo Pohjala, que la forêt européenne était un milieu fragile et, souvent, malade. Pas seulement en Allemagne, en Pologne et en Tchécoslovaquie, mais bel et bien de l'Atlantique à l'Oural et du cap Nord à l'Andalousie. De cette rencontre est née l'idée d'une conférence réunissant tous les Européens, avant même la chute du mur de Berlin.

Au palais du Conseil de l'Europe à Strasbourg, tous, des Soviétiques aux Albanais, ont promis de mettre en commun leur potentiel de recherche pour dresser un bilan de santé de cette forêt, patrimoine écologique, économique et social de trois cents millions d'Européens. Ils se retrouveront à Helsinki, au plus tard en 1993, après le congrès forestier mondial à Paris en septembre 1991. Pourtant millénaire, la forêt européenne n'a plus le temps d'attendre.

Lire page 14 - section B l'article de ROGER CANS



M 0147 - 1221 0- 5,00 F

En offrant sa démission de ministre des affaires étrangères

M. Edouard Chevardnadze proteste contre « l'avancée de la dictature » en URSS

M. Edouard Chevardnadze, ministre des affaires étrangères d'URSS depuis 1985, a présenté sa démission, jeudi 20 décembre en fin de matinée, pour protester contre « l'avancée de la dictature ». Selon le ministère, cette démission est « irréversible ». Cependant après un entretien avec M. Gorbatchev, M. Chevardnadze a accepté de rester à son poste pour le moment. La veille, au cours d'une séance houleuse au Congrès des députés du peuple, M. Gorbatchev avait menacé d'introduire l'administration directe dans les Républiques soviétiques rebelles. Géorgien, âgé de soixante-deux ans, M. Chevardnadze est depuis cinq ans le plus fidèle allié de M. Gorbatchev et incarne le courant réformateur au sein de la direction soviétique.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

La principale raison avancée par M. Chevardnadze pour justifier sa démission est ce qu'il a appelé dans son discours devant le Congrès des députés du peuple *« l'avancée de la dictature ». « Les démocrates se sont enfuis*, a-t-il déclaré, *les réformateurs se cachent, la dictature s'approche, mais personne ne sait quelle sera cette dictature et qui sera le dictateur. Je démissionne, que cela soit mon drapeau, que ce soit ma protestation contre l'avancée de la dictature. Je vous remercie, plus particulièrement Mikhaïl Gorbatchev, dont je suis l'ami. Je ne peux pas donner mon accord à la dictature qui arrive. Mais je crois que la dictature ne va pas passer et que l'avenir est à la liberté et à la démocratie. »*

La démission de M. Chevardnadze – qui va rester en fonctions au moins jusqu'à ce qu'elle soit acceptée, soit par le Congrès des députés du peuple, soit par le Soviet suprême qui n'entrera en session que le 29 décembre – semble avoir surpris aussi bien M. Gorbatchev que M. Loukianov, le président du Soviet suprême qui était à la tribune. Les députés se sont levés pour applaudir l'homme qui dirige la diplomatie soviétique depuis 1985.

Il est clair que les propos tenus par M. Chevardnadze ne visent pas M. Gorbatchev personnellement. Même si certains différends les ont opposés et si M. Chevardnadze n'a rien d'un apparatchik servile, les deux hommes sont très proches.

La dictature qui monte et que dénonce le ministre des affaires étrangères serait plutôt celle des «galonnés» auxquels M. Chevardnadze a fait aussi allusion.

JACQUES AMALRIC

Lire la suite page 6

Un entretien avec M. Giscard d'Estaing

M. Giscard d'Estaing s'inquiète des risques qu'un « fédéralisme centralisateur » fait courir à la construction européenne. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, l'ancien président de la République plaide pour le respect des Etats.

M. Giscard d'Estaing constate, pour s'en féliciter, que les institutions actuelles *« sont déjà à vocation fédérale »*, mais il affirme : *« Si on donne aux Européens le choix entre un fédéralisme centralisateur ou pas d'Europe, ils risquent de choisir pas d'Europe. »* Sans nier ses *« différences »* avec le RPR sur le dossier européen, il se demande si le PS ne veut pas *« freiner l'avancée européenne »*.

Lire page 11 l'entretien accordé par M. Giscard d'Estaing à THIERRY BRÉHIER et MARIE-PIERRE SUBTIL

Le double message de M. Mitterrand

Tout en réaffirmant à M. Saddam Hussein que son armée doit quitter le Koweït le chef de l'Etat a critiqué certains aspects de la politique américaine

M. François Mitterrand a donné, mercredi 19 décembre, sa sixième conférence de presse sur la crise du Golfe pour préparer l'opinion française à une guerre dont la probabilité est, selon lui, plus forte que celle d'une solution pacifique. Le président de la République s'est montré intransigeant sur l'application totale par l'Irak des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies, mais il a aussi critiqué certains aspects de la politique américaine.

par Claire Tréan

La conférence de presse du mercredi 19 décembre est sans doute la plus forte, la plus chargée de messages que le président de la République ait donnée depuis le début de la crise du Golfe. C'était en effet plus qu'un sixième rendez-vous avec l'opinion française pour faire le point sur la situation. C'était un double appel. L'un pressant, dramatique, à M. Saddam Hussein : la guerre approche et la détermination de la France à y faire face n'est strictement pas entamée. L'autre, ferme, impatient, à l'adresse de Washington : pour être solidaire, la France n'est pas suiviste. C'est précisément parce que sa solidarité est sans faille à propos du Koweït que M. Mitterrand s'est permis, mercredi, de manifester à l'égard de l'allié américain un certain agacement.

La guerre approche et le président de la République y prépare désormais très directement l'opinion française. La France *« tiendra son rang »*, elle assumera ses responsabilités, elle sera *« le soldat du droit »*. Pour graves qu'elles soient, les conséquences prévisibles de cet engagement ne sont pas de nature à la faire fléchir. Le Parlement, bien sûr, sera saisi *« ou du moins informé »*, mais le président n'imagine pas qu'il puisse se dérober.

Lire la suite page 2 et les principaux extraits de la conférence de presse pages 2 et 3

Noël



Télé



Chaînes publiques, chasse gardée

Après quinze mois de harcèlement le pouvoir a obtenu le remplacement de M. Guilhaume par M. Bourges

par Jean-François Lacan

Un spécialiste de Nostradamus ne sait pas pour autant déchiffrer l'avenir. A son réveil, le 19 décembre, Philippe Guilhaume ignore encore que la journée lui sera fatale. Le président commun d'A 2 et FR 3 est pourtant inquiet. Il a passé une bonne partie de la nuit à négocier avec les grévistes de FR 3 pour tenter de rendre leurs revendications acceptables par le gouvernement. Mais le directeur général de la chaîne, M[me] Dominique Alduy, l'a abandonné et le cabinet de M[me] Catherine Tasca est resté sourd aux dernières propositions : pas un sou ne sera débloqué pour résoudre le conflit qui dure depuis trois semaines.

L'habileté sociale dont se prévaut si souvent M. Guilhaume est restée, cette fois, sans effet. C'est cet échec qu'attendaient précisément ses adversaires pour déclencher les hostilités. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel expédie, ce mercredi matin, au président des télévisions publiques une lettre sèche le convoquant pour le 21 décembre. Mais avant que la missive n'arrive dans les bureaux de l'avenue d'Iéna, un coup de téléphone amical prévient le destinataire que le CSA a résolu de le démettre. Philippe Guilhaume songe un instant à résister, à affronter le Conseil.

Lire la suite et les articles d'ANNICK COJEAN et PIERRE-ANGEL GAY page 12 - section B

M. Delebarre ministre de la ville

Il est remplacé à l'équipement et aux transports par M. Louis Besson

page 10

Marché chinois de l'automobile

Citroën a signé un accord avec les autorités de Pékin

page 19 - section C

Cancer du sein

Une découverte française prometteuse

page 14 - section B

Panama la grande désillusion

Un an après l'intervention américaine, le gouvernement de M. Endara laisse les Panaméens sceptiques

page 8

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 28 - section C

La Corse menacée de « dérive maffieuse »

Lucien Tirroloni, président de la chambre régionale d'agriculture de la Corse et militant actif du RPR, a été assassiné par balles, mercredi 19 décembre, à Ajaccio. La victime était connue pour son opposition aux thèses des nationalistes, mais le meurtre a été condamné par l'ensemble des organisations nationalistes et autonomistes, qui dénoncent une *« dérive maffieuse »*.

Lire page 13 les articles de MICHEL CODACCIONI et PAUL SILVANI

LIVRES ◆ IDÉES

■ Lettres espagnoles : Je est un autre. Lorca sans légende. ■ Histoire : le Général et le quotidien. ■ Religions : la Bible des solitaires. ■ Le testament politique de Dürrenmatt.

pages 29 à 38 - section D

AFFAIRES

■ La victoire des jeux électroniques. ■ Mauvaise passe pour les jeux de société. ■ Le saumon démocratique.

pages 23 à 25 - section C

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA; Maroc, 7 DH; Tunisie, 650 m.; Allemagne, 2,20 DM; Autriche, 22 SCH; Belgique, 33 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles-Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR; Irlande, 90 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 33 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal, 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,70 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

LA CRISE DU GOLFE

La conférence de presse

« La France ne s'interdit pas de prendre des initiatives » d'ici au 15 janvier

Voici les principaux extraits de la conférence de presse tenue par M. Mitterrand à l'hôtel Marigny le mercredi 19 décembre.

Le président a fait un exposé liminaire :

« Il ne s'agit pas d'organiser le désordre et l'incohérence entre ceux qui se sont faits les champions du droit dans cette affaire : dès lors qu'il n'y a pas de rencontre pour des raisons qu'on étudiera – si vous le voulez bien – entre le ministre des affaires étrangères irakien et les autorités de Washington, dès lors qu'aucune date n'a pu être fixée entre MM. Baker et le président Saddam Hussein, il n'y a pas de dialogue. Et, s'il n'y a pas de dialogue, personne n'aura de dialogue pouvant engager l'ensemble de ceux qui ont adopté ou soutenu les résolutions des Nations unies. (...)

» En dehors de quelques propos tenus ici ou là et qui n'ont pas de valeur proprement internationale, rien n'a bougé sur le Koweït. Ce qui m'amène à dire que, le temps passant, il faut, d'un côté que les dirigeants de l'Irak et, particulièrement le président, aient une conscience très claire du risque qu'ils encourent, qu'encourent avec eux la paix dans le monde et, bien entendu, l'Irak lui-même et la région où il se trouve, spécialement le monde arabe dont nous sommes les amis. (...)

» Dans mon discours des Nations unies, j'avais divisé l'action possible d'une façon aussi claire que possible – mais naturellement la réalité est toujours un peu plus confuse – en quatre points, et j'avais préconisé la nécessité de conférences internationales ou d'une conférence internationale – tout dépend de l'accord qui sera donné par les uns et les autres – devant traiter et du problème du Golfe et de ce qui suivra les événements actuels, soit que ce soit la paix ou que ce soit le conflit.

» De toute manière, il faudra examiner de quelle façon sera mis au net un ordre nouveau dans cette région, pour un contrôle des armements, une réduction des armements, pour l'organisation de la région comme nous le faisons en Europe – pas forcément sur le même modèle mais dans le même esprit – enfin, pour en finir avec cette tension permanente qui préside aux destinées du Proche et du Moyen-Orient.

M. Mitterrand a ensuite répondu aux questions : « Pour l'instant, il est évident qu'il n'y a pas de dialogue. Tout le monde le sait, puisque les Etats-Unis d'Amérique et l'Irak n'ont pu parvenir à fixer la date d'une rencontre. Le problème de la paix n'est pas uniquement suspendu à ce type de rencontre. Jusqu'à la date ultime, on doit espérer que se noueront, ici et là, des dialogues. La France, dans la clarté, sans agir en silence, mais en conformité avec les objectifs fixés par les Nations unies et en saisissant bien entendu ses partenaires occidentaux, ne s'interdit pas de prendre des initiatives de ce type, car la France souhaite la paix mais pas à n'importe quel prix. Elle accepte les conséquences qu'exigent l'application et le triomphe du droit, ce droit qui est en train de naître, édicté par les Nations unies, recherche tant souhaitée depuis près d'un siècle.

» Depuis l'époque de la Société des nations et la période qui précédait, les premiers hommes politiques d'Europe songeaient déjà à une organisation structurelle de la paix. Ce n'est pas au moment où l'on parvient à ce stade de l'organisation internationale tandis qu'on en a fini avec la guerre froide et l'opposition des blocs militaires en Europe, ce n'est pas à ce moment-là qu'il faut abandonner les commandes qui doivent normalement nous conduire à l'établissement de ce droit au service de la paix. Tout doit être fait dans le respect du droit et la France assumera sa tâche, s'il le faut, au service de ce droit international indispensable. D'autant plus que la France est membre permanent du Conseil de sécurité et, votant ses résolutions, elle doit mettre un point d'honneur à les appliquer elle-même. (...)

» Ce n'est pas fini, nous ne sommes que le 19 décembre. D'ici le 15 janvier, il faut agir, mais il faut agir en cohérence. Il ne faut pas que chacun définisse son petit itinéraire : ces itinéraires finiraient par s'embrouiller. Et, ayant voulu

JE VOUS EMMÈNE ?

ÇA DÉPEND JUSQU'OÙ...

PANCHO

la paix, ne doutant pas des intentions, on aboutirait à laisser au président irakien assez d'illusions pour qu'il ne comprenne pas à quoi le monde est exposé.

« Détruire la puissance militaire de l'Irak n'est pas un but de guerre »

» Il faut être clair et simple lorsqu'il s'agit de tels enjeux, il faut que chacun sache où va notre pays, où va la société internationale ? L'un des objectifs majeurs qui ont été fixés par le Conseil de sécurité était la libération des otages. Je l'ai dit tout à l'heure, le progrès est réel, nous souhaitons qu'il soit complet dans les jours qui viennent. Mais aussi, l'évacuation du Koweït par les forces militaires de l'Irak : il n'a pas été dit le quart, le tiers ni les trois quarts du Koweït. Le droit de souveraineté et d'indépendance du Koweït s'applique à chaque mètre carré de ce pays.

» Tout est toujours discutable, mais par les autorités responsables, libres et souveraines des pays en question, pas comme cela. L'évacuation du Koweït par l'Irak reste une condition en dehors de toute finasserie. Ce qui doit être dit, c'est que tels sont les objectifs fixés, s'il y avait une guerre on dirait tels sont les buts de guerre : instaurer la souveraineté et l'indépendance du Koweït et non pas conquérir l'Irak, comme le disent certains. (...) Pour eux, en réalité, il faut détruire toute puissance militaire de l'Irak, il faut l'empêcher de nuire définitivement, il faudrait mener une guerre préventive dans ce sens. Je ne dis pas que cela ne vaille pas d'être discuté, cela doit être nécessairement discuté, après.

Mais ce n'est pas un but de guerre, ce n'est pas un objectif des Nations unies, ce n'est pas non plus l'objectif de la France. Il faut que ce soit clair. Pour nous, c'est l'évacuation du Koweït. Si le Koweït est évacué, si l'annonce en était faite avant le 15 janvier en tout cas, il serait normal que l'Irak obtienne des garanties. Il serait normal qu'il puisse être rassuré, puisqu'il aurait consenti à ce qui lui était demandé et qu'il n'y a pas de guerre. On sent de ce point de vue une sorte de crainte. Chacun a peur de l'autre. La bonne foi exige qu'on parle clairement. La France ne s'associera qu'aux objectifs fixés par les Nations unies, fixés noir sur blanc, clairement. Et pas à des objectifs qui se trouvent dans l'arrière-cerveau d'un certain nombre de puissances.

» Donc, il faut absolument que le Koweït soit évacué, que cela soit annoncé avant les dates fatales et que cela soit exécuté sous contrôle. Le contrôle, je ne l'impose à personne, mais on pense naturellement aux Nations unies. On peut penser qu'un mandat serait confié à des pays arabes. Tout cela est souhaitable, mais je ne peux pas tracer le dessin jusque dans son détail.

» (...) On peut encore mettre en œuvre les propositions contenues dans mon discours fait devant les Nations unies qui comportait pratiquement tous les éléments que je viens de rappeler. Je pense que c'est encore possible. Bien entendu, ça l'est déjà beaucoup moins que cela ne l'était au mois de septembre. Songez à tout ce temps perdu, à l'exacerbation des passions, à l'accumulation des armes et des hommes, c'est-à-dire aux dangers de conflit, même si cela n'était pas désiré ! Toutes les conditions sont maintenant créées et mon devoir est de pousser un cri d'alarme en disant que la France est résolue, mais que toute chance de paix, s'il en est, doit être saisie. Ma proposition en est une, sans doute parmi d'autres, mais alors c'est aux autres de parler.

« Le Parlement sera saisi au moment des grandes décisions »

» Je crois m'être exprimé souvent sur ce sujet, dès le mois d'août, pour faire sentir à quel point les risques de la guerre pesaient plus lourd que les chances de la paix. Ce qui ne doit rien ôter à la résolution des hommes d'Etat, des responsables, de donner à cette paix si fragile tous les éléments qui lui permettront finalement de l'emporter. J'ai dit tous, à condition de rester fidèle aux engagements souscrits au nom des Nations unies. Donc, cela ne veut pas dire autre chose que cela. A mesure que le temps s'écoule, naturellement, il faut que les opinions prennent conscience – si cela n'était pas le cas, – une conscience aiguë de la réalité. Ce n'est pas du pessimisme, ce n'est pas dans ma nature, je veux simplement avoir une vue réaliste des choses dans le cadre de mes responsabilités.

» Alors pour le reste, sur le plan institutionnel, cela veut dire tout simplement que le Parlement sera saisi. Dans quelles conditions ? A quel moment ? Au moment des grandes décisions bien entendu. En tout cas, il sera informé surtout si ces décisions sont heureusement placées dans le cadre des chances de la paix, mais il sera informé dans le cas contraire aussi, le problème n'étant pas celui d'une déclaration de guerre. La France ne déclare la guerre à personne, mais il s'agit de savoir si les représentants du peuple entendent, comme le fait le gouvernement, que la France applique les résolutions des Nations unies, donc exécute le mandat dont elle est chargée, comme tous ceux qui ont voté la résolution. Venons au problème : dans la réalité, après le 15 janvier, doit-on ou ne doit-on pas exécuter les résolutions conformes au droit international ? Assurément, moi-même et le gouvernement, nous dirons : oui, on doit les exécuter. Et nous espérons que la majorité des parlementaires et du peuple comprendront et approuveront notre décision.

» La France est présente, elle doit rester présente. La France n'est pas un petit pays. Elle a son mot à dire, on sollicite ce mot bien souvent. De tous les pays de la région, de tous les pays arabes et au-delà, la France est sollicitée. S'il devait y avoir un conflit, la France doit être présente avant comme au lendemain de ce conflit. C'est ce que je fais au nom de notre pays, comme je l'ai fait d'autres fois devant vous. (...)

» La France est solidaire de ses associés de la Communauté européenne. Elle a voté avec eux des textes tout à fait importants. Elle est solidaire aussi de ses alliés, de ses amis, notamment américains. S'il ne peut pas y avoir de rencontre entre les représentants de l'Irak et les représentants du principal pays engagé avec des forces consi-

Le double message de M. Mitterrand

Suite de la première page

La guerre approche, dit-il à M. Saddam Hussein, et il n'y aura pas d'échappatoire pour l'Irak. Le seul moyen de l'éviter reste l'application totale des résolutions du Conseil de sécurité, c'est-à-dire, après la libération des otages, l'évacuation complète du Koweït et la restauration de sa souveraineté, *« hors de toute finasserie »*.

Alors que l'éventualité d'une évacuation partielle, *in extremis*, du territoire koweïtien, qui ébranlerait la détermination de la coalition anti-irakienne, est le nouveau cauchemar des Américains, M. Mitterrand leur apporte un puissant renfort en écartant cette hypothèse : on ne transigera pas, les Nations unies ont demandé l'évacuation du Koweït, *« pas du quart, du tiers ou des trois quarts du Koweït », « le droit de souveraineté s'applique à chaque kilomètre carré de ce pays »*.

Ne pas « semer le désordre »

M. Saddam Hussein ne peut espérer non plus disloquer l'alliance qui s'est faite contre lui, en cherchant à nouer le dialogue avec tel ou tel dans le dos des Américains.

M. Mitterrand n'exclut certes pas de prendre langue avec les dirigeants irakiens (même si aucun voyage de M. Roland Dumas à Bagdad n'est pour l'instant programmé), pas plus qu'il ne se ferme aux initiatives qui pourront être prises par les uns ou les autres, par exemple par le président algérien qu'il recevra samedi à l'Elysée. Mais, souligne-t-il, ces efforts seront coordonnés, concertés ; il ne saurait être question de *« semer le désordre »* dans la coalition par la poursuite de *« petits itinéraires »* concurrents.

Cette démonstration de loyauté envers la principale puissance engagée dans le Golfe étant délivrée, M. Mitterrand interpelle celle-ci en des termes assez vifs. Si l'on veut préserver une ultime chance de convaincre l'Irak de se retirer du Koweït, il faut lui dire clairement, estime M. Mitterrand, que l'objectif est ce retrait et ce retrait seulement, que le but de la guerre serait uniquement celui-là. Il faut par conséquent garantir à l'Irak que s'il se pliait aux résolutions de l'ONU, *« il n'y aurait pas de guerre »*.

C'est une façon de demander que cessent les déclarations de certains dirigeants américains et israéliens sur l'opportunité de liquider le potentiel militaire irakien, *« les objectifs énoncés mezzo voce, ou dans l'arrière cerveau de certaines puissances »*.

M. Mitterrand n'élude cependant pas le problème d'un Saddam Hussein qui, s'étant retiré du Koweït, n'aurait rien perdu dans cette aventure et conserverait indemne sa capacité de nuire. Il faudra, dit-il, *« nécessairement »* discuter de ce problème, mais *« après »*. Tel n'est pas l'objectif de l'engagement militaire dans le Golfe, en tout cas pas de la France, qui s'en tient strictement aux résolutions de l'ONU.

En finir avec la « guerre » israélo-palestinienne

Second grief contre les Etats-Unis : leur persistance à faire ajourner, pour la cinquième fois à l'ONU, l'examen d'un texte qui comporterait une référence à une conférence internationale sur le conflit israélo-arabe.

« Ce n'est pas raisonnable », estime M. Mitterrand et il expose les trois objectifs du « plan » qu'il avait présenté à l'ONU en septembre et qui plaidait pour la tenue d'une ou plusieurs conférences internationales sur les problèmes de la région, dès lors – précise-t-il aujourd'hui plus clairement qu'en septembre – que l'évacuation du Koweït serait accomplie ou *« précisément programmée »* et placée sous contrôle international.

Ces propositions, qu'il maintient, visent à assurer la stabilité dans le Golfe, à chercher une solution au problème palestinien *« car il faut en finir avec cette guerre quotidienne »*, à instaurer enfin dans la région – plus large – de tout le Moyen-Orient *« un équilibre durable »* qui pourrait s'inspirer, croit M. Mitterrand, des nouvelles relations qu'ont établies entre eux les Etats européens.

On aurait pu se méprendre sur le sens de la présence, lundi dernier à Washington, de l'ambassadeur de France parmi vingt-huit autres de ses confrères faisant de la figuration sur les marches de la Maison Blanche pendant que M. George Bush délivrait sa dernière mise en demeure au président irakien. Rectification est faite : solidarité ne signifie pas alignement aveugle sur la politique américaine.

Le président français, faisant valoir que la France a fait ce qu'elle devait, sur le plan militaire notamment, s'estime en droit de réclamer en retour de Washington une présence politique *« plus active »* à ses côtés, à propos du Liban notamment et de faire valoir son point de vue sur la question israélo-palestinienne.

Il a rappelé avec insistance que la France n'avait jamais été un allié passif dans cette crise, depuis son discours de l'ONU en septembre, interprété, dit-il, *« comme une plus grande ouverture au dialogue »*, jusqu'au rôle joué récemment par M. Roland Dumas auprès des Américains pour les inciter à retarder au 15 janvier l'ultimatum lancé à l'Irak ou à faire aux Irakiens des propositions de rencontres. Ce rôle propre, M. Mitterrand entend bien le conserver et en user d'ici le 15 janvier pour sauver ce qu'il reste de chances à la paix, des chances qu'ils avait présentées dès le début de la crise comme moindres que celles de la guerre et qui vont chaque jour s'amenuisant.

CLAIRE TRÉAN



du président de la République

« dans la clarté et en conformité avec les objectifs des Nations unies »

dérables, et qui prend les plus grands risques, comment pourrait-il y avoir, sur le même thème, d'autres conversations sans que cela implique une dissociation, une dispersion des efforts ?

» Cela n'interdit en rien, à la date où je m'exprime et jusqu'au 15 janvier, toute tentative coordonnée – non pas comme ça, chacun par-devers soi, – cela n'interdit pas d'espérer et de vouloir trouver d'autres moyens. Il ne faut pas se dissimuler que ces chances sont fragiles, très fragiles. Si on n'a pas pu s'entendre sur un rendez-vous pour parler d'une possible baisse de tension, par quelques propos raisonnables, entre Irakiens et Américains, alors c'est que les intentions irakiennes sont vraiment si intransigeantes qu'elles risquent de créer l'irréparable. Bien entendu, fixer un rendez-vous le 12 janvier quand l'ultimatum est fixé au 15, c'est prendre le risque d'échouer, il vaut mieux prendre ses précautions auparavant.

» (...) Nous assumons toutes les conséquences de la crise du Golfe. Les dispositions qu'il convient de prendre en Arabie saoudite freinent notre possibilité ou retardent la marche vers le redressement remarquablement amorcé, redressement qui porte déjà ses fruits. Mais le problème est de savoir si la France est un pays capable d'assumer ses responsabilités et si les Français sont capables d'assumer leur rôle historique. Moi, je le crois et, en leur nom, je prendrai mes responsabilités.

» (...) Je pense que, d'ici le 15 janvier, beaucoup de choses sont encore possibles. Simplement, ce possible-là, il faut le servir, il faut l'aider. C'est comme un enfant qui vient difficilement, et il arrive un moment où il faut contribuer à ce que l'on pourrait croire naturel. La paix cette fois-ci ne résultera que d'un effort constant, vigoureux, attentif, mais aussi d'une grande fermeté dans les principes et d'une grande cohésion dans l'action. A partir de là, d'ici le 15 janvier, je ne m'interdis pas d'espérer telle ou telle intervention nouvelle, telle ou telle déclaration inattendue, tel ou tel événement qu'il conviendra de saisir, mais ce n'est pas seulement sur ce schéma-là qu'il convient de préparer les esprits et de préparer les choses, ce serait imprudent.

» La visite de M. Dumas (dans le Golfe) n'est pas programmée (...). On ne va pas entretenir des dialogues qui risqueraient de devenir concurrents. La France attendra de voir, le jour venu, si elle doit prendre une initiative, en accord avec ses alliés (...).

« Pour la tenue d'une conférence internationale »

« Sous toutes réserves, cela (le dispositif militaire français) me paraît suffisant. La France est présente. Elle n'a pas besoin de l'être davantage, elle a marqué sa solidarité et sa volonté d'être en conformité avec les textes qu'elle adopte mais nous avons beaucoup d'autres obligations dans le monde et dans cette région en regardant plus vers l'Ouest, c'est-à-dire vers le Proche-Orient plus que vers le Moyen-Orient, où nous avons d'autres priorités.

» Et nous aimerions bien que nos alliés observent à l'égard des problèmes qui se situent plus près de la Méditerranée une présence plus active à nos côtés non pas pour faire la guerre mais pour faciliter la réconciliation de ceux qui s'entrebattent et la remise en marche du Liban. Nous souhaitons vivement contribuer à l'assainissement de la situation dans le conflit israélo-palestinien. C'est pourquoi aussi nous insistons sur la tenue d'une conférence internationale dont nous ne fixons pas la date pour la semaine prochaine. Nous ne disons pas qu'elle devra être close à Pâques mais pas quand même à la Trinité. Nous pensons qu'elle serait l'instrument indispensable d'un rapprochement des thèses en présence.

» Le terrorisme est une question sérieuse et qui fait partie des éléments de guerre. On nous a déjà livré des guerres par le terrorisme. Nous sommes arrivés, finalement à le juguler, à travers les années. Cela a coûté beaucoup d'efforts, des pertes aussi et les ministres qui sont parvenus à juguler le terrorisme ont de grands mérites. Moi, je ne fais pas de distinction entre les gouvernements successifs qui s'y sont appliqué, même si je fais des différences entre les méthodes.

» Donc, nous sommes très vigilants sur ce terrain-là comme nous le sommes sur les autres et nous n'avons pas l'intention de laisser le terrorisme se développer, tout en connaissant la difficulté de notre tâche. Est-ce qu'il se développera ? En tout cas, nos services se tiennent prêts.

La conférence internationale pourrait être précisée dès maintenant si les Etats-Unis d'Amérique cessent de demander l'ajournement du texte qui comporte cette référence à une conférence internationale sur le conflit israélo-arabe. Pour cette partie de cette région troublée, ce serait fait. A combien de reports en sommes-nous ? Quatre. Donc, on est proche du cinquième. Ce n'est pas raisonnable, mais quand on parle de conférence internationale, il faut savoir que nous visons trois objectifs.

Le premier c'est tout de même celui qui vise la stabilité dans les régions du Golfe, c'est-à-dire à l'est de cette région, en plein Moyen-Orient, Koweït, Irak, Arabie saoudite, etc., et les émirats. Ensuite, autre objectif, mais qui ne se situe pas forcément sur le même plan ni dans le même temps, celui de la conférence internationale pour se saisir des problèmes israélo-arabes et en finir avec cette guerre quotidienne qui se livre là-bas. Troisièmement, il faudra bien qu'une conférence internationale se saisisse de toutes les questions touchant à l'équilibre durable dans cette région du monde : réduire les armements, créer un système de sécurité, de garantie, d'entente avec les Nations unies et procéder, comme nous avons eu le courage de la faire, après les guerres que vous savez en Europe.

« Il serait très aisé à M. Saddam Hussein de se retirer du Koweït »

Voilà le contenu de conférences internationales que l'on peut mettre au pluriel ou au singulier. Le singulier comporterait sans doute des cases différentes mais rejoindrait le pluriel. Voilà ce que souhaite la France.

Si j'ai bien compris ce que vous m'avez dit, il semblerait que Monsieur Saddam Hussein serait allé au Koweït malgré lui. Dans ce cas, il lui serait très aisé de se retirer grâce à lui, mais aussi grâce à la résolution des Nations unies.

M. Mitterrand a ensuite conclu son intervention :

» Il s'agit d'une matière politique très importante, vous le savez bien. La portée internationale de l'éventuel conflit aura pour chacun des pays qui y seront mêlés et d'autres encore, des conséquences multiples. J'en appelle à des idées simples et à une résolution forte, à une résolution pour la paix. (...) Mais aussi à une grande résolution, si, par malheur, l'Irak, confondant son juste intérêt et le faux prestige, devait refuser toute démarche utile. A partir de là, la France, fidèle exécutante des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et soldat du droit, accomplira, dans les limites que j'ai fixées, le devoir qui est le sien.

Et d'abord un premier devoir national d'un intérêt majeur : sa présence est un des éléments de sa permanence dans le monde. Elle dispose d'un statut éminent. La France est l'un des cinq pays qui proposent et l'un des quinze qui décident, elle est présente, quel que soit le sujet, quel que soit le moment. Donc il faut que la France soit également présente dans toutes les grandes décisions qui engagent l'avenir du monde. Je ne veux pas qu'on se mêle de tout, bien entendu, il est bien des conflits sur terre dont nous nous tenons écartés, mais lorsqu'il s'agit de problèmes centraux, qui commandent tous la suite des choses dans l'ordre des nations, alors la France doit tenir son rang.

« La France ne négligera rien pour assumer son rôle historique »

» Vous avez compris que je ne négligerai rien au nom de la France. Le premier ministre et le ministre des affaires étrangères non plus. Ils ont une responsabilité directe dans tout cela, pour rechercher et pour trouver les moyens du dialogue utile, mais si c'était peine perdue, la France ne négligerait rien pour assumer son devoir historique. »

Lire également page 10, l'appel aux autorités irakiennes lancé par le bureau exécutif du PS.

Les renforts du dispositif « Daguet » seront à pied d'œuvre le 11 janvier

Décidé le 8 décembre dernier par M. François Mitterrand, le renfort du dispositif « Daguet » en Arabie saoudite devrait atteindre la base-arrière de Yanbu, en mer Rouge, en trois vagues successives, entre le 29 décembre prochain et le 7 janvier 1991. Ces nouveaux renforts seront à pied d'œuvre à partir du 11 janvier dans le nord-est du pays.

Selon le commandement français, ils seront acheminés à bord de navires différents et d'un avion *Boeing-747*, spécialement affrétés pour la circonstance. Ils concernent au total, pour la seule armée de terre, 1 700 véhicules et 48 hélicoptères de combat, qui seront servis par environ 3 200 hommes supplémentaires.

L'armement lourd de ce renfort est principalement constitué de 18 pièces d'artillerie tractées de 155 mm, qui seront débarqués en premier, et de 61 blindés (des chars AMX-30 B2 et AMX-10 RC), qui suivront.

Les hélicoptères de combat seront acheminés en dernier de Toulon vers Yanbu à bord du nouveau transport de chalands de débarquement, *la Foudre*, de la Marine nationale, qui effectue à cette occasion sa première sortie opérationnelle depuis son entrée au service actif il y a quatre jours.

Il s'agit-là, selon le commandement, de la plus importante opération de soutien logistique en une semaine que la France ait eu à monter depuis le déploiement du dispositif « Daguet ». Commencé à la mi-septembre dernier, l'acheminement vers l'Arabie saoudite des éléments français s'est étalé sur plusieurs semaines en trois étapes différentes, et la montée en puissance de ce dispositif a donc été plus progressive que ne le sera celle de la nouvelle opération.

A lui seul, le renfort décidé par le chef de l'Etat représente le déplacement de 20 000 tonnes de fret en une semaine sur une distance de l'ordre de 6 000 km.

Dès leur arrivée dans le port de Yanbu, ces moyens seront acheminés par la route – certains convois devraient compter jusqu'à 800 véhicules de tous les types – en direction des formations de combat de la division « Daguet » installées à quelque 1 300 km de là, dans le désert saoudien, face aux frontières avec l'Irak et Koweït.

Entre-temps, l'armée de l'air française aura également renforcé ses moyens : 10 avions Jaguar d'attaque, avec une centaine d'hommes pour les servir, viendront s'ajouter aux 30 avions de combat déjà présents sur la base de Yufuf...

C'est le 11 janvier prochain, soit quatre jours avant l'expiration de l'ultimatum lancé par l'ONU à Bagdad d'avoir à libérer le Koweït, que le dispositif aéro-terrestre français aura trouvé sa nouvelle configuration. Toutes armées confondues, il devrait passer de ses 6 200 hommes (qui servent 1 400 véhicules et 72 hélicoptères actuellement) à quelque 9 500 hommes...

Dans une atmosphère « très tendue »

Le Conseil de sécurité a encore ajourné le débat sur la question palestinienne

Après plus d'un mois d'âpres discussions et quatre reports successifs, le Conseil de sécurité des Nations unies, lors d'une réunion mercredi 19 décembre, a encore différé l'examen d'un projet de résolution sur la question palestinienne. Selon des diplomates qui y ont participé, la séance, qui a été finalement ajournée à jeudi, a eu lieu dans une atmosphère qualifiée de *« très tendue »*, le désaccord paraissant notamment grandissant entre la France et les Etats-Unis.

Avec neuf voix, le minimum pour approuver une motion de procédure, le Conseil a décidé de repousser, pour vingt-quatre heures, l'éventuelle adoption du projet qui porte sur la situation actuelle dans les territoires occupés par Israël et qui, surtout, évoque pour la première fois une conférence de paix internationale pour régler le conflit arabo-israélien.

Parmi les quinze membres du Conseil, six pays ont voté contre cette suspension souhaitée par les Etats-Unis, non seulement les quatre pays non alignés (Cuba, Malaisie, Colombie et Yémen) mais aussi – fait nouveau – la France et la Chine, qui s'étaient abstenues lors des précédents renvois.

A la sortie de la séance, l'ambassadeur américain Thomas Pickering a déclaré qu'on avait fait des « progrès continus », mais a dénoncé les efforts pour établir un lien entre l'invasion du Koweït et le conflit arabo-israélien, comme le demande le président Saddam Hussein. Un des problèmes qui ont empêché un vote est dans la rédaction de la déclaration qui doit accompagner la résolution et fait allusion à une conférence internationale. Les Etats-Unis, qui menacent d'utiliser leur droit de veto, veulent indiquer explicitement que les deux affaires sont « indépendantes », ce que récusent les quatre pays non alignés.

Le ton a monté entre les Etats-Unis et la France qui – comme l'a rappelé M. Mitterrand – voudrait voir clairement mentionnée l'hypothèse de cette conférence. Ayant voté avec la Chine contre le report, la France aurait été accusée par certaines délégations qui veulent éviter le veto américain de *« n'être pas en faveur d'un consensus »* et d'avoir une position *« totalement incompréhensible »*.

LA CRISE DU GOLFE

Pour protéger sa frontière d'une attaque de l'Irak

La Turquie demande assistance à l'OTAN

ISTANBUL

de notre correspondante

La Turquie a officiellement demandé l'assistance de l'OTAN pour protéger sa frontière sud contre une éventuelle attaque de l'Irak – une démarche apparemment unique dans l'histoire de l'OTAN, – et les discussions se poursuivent entre Ankara et Bruxelles pour déterminer quels sont les renforts les plus appropriés pour défendre la Turquie.

La presse turque mentionne le déploiement éventuel de cinq mille hommes des troupes terrestres des forces mobiles de l'OTAN, mais, selon un diplomate d'un pays membre, il est plus probable qu'une couverture aérienne supplémentaire sera fournie. La Turquie dispose déjà de quarante-huit avions de combat de l'OTAN à sa base d'Incirlik, près d'Adana, dans le cadre de l'accord de défense et de coopération (DECA).

« Quels que soient les renforts envoyés par l'OTAN, leur impact sera plus psychologique qu'opérationnel », explique un diplomate occidental. *« Le déploiement d'un nombre même symbolique de soldats* (de l'OTAN) *le long de la frontière turco-irakienne engagerait automatiquement l'OTAN et donnerait à la Turquie l'assurance d'être soutenue en cas de conflit. »* Plus de cent mille hommes des forces armées turques sont déjà stationnés près de la frontière irakienne.

Des sources occidentales non confirmées font mention d'affrontements dans le nord de l'Irak entre des Kurdes, infiltrés depuis l'Iran, et l'armée irakienne, depuis le début du mois de décembre. Ces combats auraient incité l'armée turque à renforcer son dispositif de sécurité près de la frontière, afin d'éviter l'afflux éventuel de réfugiés kurdes ou la poursuite de combattants kurdes sur le territoire turc.

NICOLE POPE

L'Assemblée générale de l'ONU condamne les violations des droits de l'homme au Koweït

L'Assemblée générale de l'ONU a condamné, à la quasi-unanimité, les autorités irakiennes et les forces d'occupation pour les graves violations des droits de l'homme commises au Koweït.

Par 144 voix pour, 1 contre (Irak), l'Assemblée générale a confirmé, dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19 décembre, la résolution qui avait été adoptée le 3 décembre dernier par la Commission sociale des Nations unies, et qui demande notamment à Bagdad de respecter les Conventions de Genève au Koweït.

L'Assemblée générale a condamné l'Irak notamment pour les tortures, détentions, exécutions sommaires, disparitions et séquestrations au Koweït. La résolution exprime aussi ses graves préoccupations face au pillage et à la destruction systématique de l'infrastructure économique du Koweït. Enfin, l'Assemblée demande à l'Irak de coopérer pleinement avec les organisations humanitaires, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Par ailleurs, l'UNICEF estime que les enfants jordaniens et yéménites souffrent bien plus de la crise du Golfe et des sanctions imposées à Bagdad que les enfants irakiens. *« La crise actuelle a déjà un impact important sur des enfants en Jordanie et au Yémen, mais bien moindre (...) en Irak »*, a ainsi déclaré mercredi M. Richard Reid, directeur du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord. *« Je pense que la principale raison en est que, pendant la guerre contre l'Iran, les Irakiens ont mis en place des réserves de produits de première nécessité – vivres, médicaments – qui leur sont d'un grand secours »*, a-t-il ajouté.

Pauvreté croissante parmi les Jordaniens

Bagdad affirme que l'embargo décrété par l'ONU a fait plus de 2 000 morts parmi les enfants irakiens de moins de cinq ans, à cause de pénuries de lait et de médicaments. L'UNICEF estime, quant à elle, que le ravitaillement en vivres commence tout juste à manquer mais n'a pas constaté une augmentation de la mortalité infantile, a dit M. Reid, quotidiennement en contact avec les représentants de l'organisation à Bagdad. En revanche, une étude conduite par l'organisation et le gouvernement d'Amman a révélé une pauvreté croissante parmi les Jordaniens. Des problèmes d'alimentation paraissent aussi en augmentation au Yémen. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Le président algérien samedi à Paris.** – Le président algérien Chadli Bendjedid se rendra, vendredi 21 décembre, à Rome, samedi à Paris et dimanche à Madrid pour poursuivre sa mission *« d'exploration »*. Il sera reçu dans la matinée de samedi par le président François Mitterrand pour un entretien suivi d'un déjeuner. Le chef de l'Etat algérien a regagné Alger, mardi 18 décembre, au terme d'une première tournée d'une semaine dans neuf pays du Proche et du Moyen-Orient. Le chef de la diplomatie algérienne, M. Sid Ahmed Ghozali, a affirmé à propos de cette tournée : *« Ça ne peut pas être un échec, puisque c'était une mission de contact direct, d'exploration et de communication. La meilleure preuve c'est que nous continuons »*. – *(Reuter.)*

Huit soldats américains intoxiqués par un alcool frelaté

Huit soldats américains de la 101e division aéroportée stationnés en Arabie saoudite ont été hospitalisés à bord du navire-hôpital *Comfort*, dimanche 16 décembre, à la suite *« d'un empoisonnement au méthanol »*, ou alcool méthylique, a indiqué le Pentagone. Le département de la défense s'est refusé à tout autre commentaire.

Selon le *Washington Times*, certains des huit soldats sont dans un état grave. D'après les militaires cités par le quotidien, des sources d'approvisionnement en alcool clandestin existeraient au sein des troupes déployées dans la région. Transparent comme de l'eau, cet alcool serait vendu dans des bouteilles d'eau minérale, au prix de 10 dollars le litre. L'alcool méthylique, contrairement à l'alcool éthylique contenu dans les boissons alcoolisées, est extrêmement toxique et peut provoquer la mort ou la cécité. – *(AFP.)*

□ **Les troupes américaines ne sont pas encore prêtes.** – Le secrétaire américain à la défense, M. Dick Cheney, a déclaré, mercredi 19 décembre, que les troupes américaines ne seraient pas prêtes à attaquer l'armée irakienne d'occupation du Koweït le 15 janvier. De son côté, le général Calvin Waller, commandant adjoint des forces américaines dans le Golfe, a pour sa part estimé que les 430 000 soldats, marins, et aviateurs américains pourraient ne pas être entièrement opérationnels avant la mi-février. *« Tant que tous nos renforts de forces ne seront pas sur le terrain, nous ne devrions pas initier d'activités hostiles »*, a-t-il précisé. – *(Reuter.)*

La « sueur » des Japonais

Le Japon se rend compte qu'il ne peut pas *« acheter »* la paix dans le Golfe et devrait envoyer des hommes participer à la force multinationale, a affirmé mercredi 19 décembre le vice-ministre des affaires étrangères Takakazu Kiriyama. *« Je crois que* [le gouvernement] *est parvenu à un consensus sur le fait que le Japon ne peut pas acheter la paix et doit commencer, dans une certaine mesure, à apporter une contribution en hommes, et en sueur, même si c'est dangereux »*. Le gouvernement nippon prépare un nouveau projet de loi à ce sujet, a-t-il précisé. Le précédent, qui prévoyait l'envoi de deux mille non-combattants dans le Golfe, avait été retiré face à une vive opposition. La Constitution japonaise interdit en effet l'envoi de troupes à l'étranger. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

Réunion ministérielle entre la CEE et l'AELE à Bruxelles

L'espace économique européen devrait voir le jour en janvier 1993

Un nouveau sigle pourrait enrichir bientôt un répertoire déjà bien fourni en matière d'institutions européennes : l'EEE, Espace économique européen, à créer entre la CEE et l'AELE (Association européenne de libre-échange, regroupant l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Suisse). Une conférence ministérielle entre les Douze et les Six, avec la participation de la Commission, mercredi 19 décembre à Bruxelles, a décidé de donner un coup d'accélérateur à des négociations ardues, à l'ordre du jour depuis un an.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Un communiqué commun exprime l'espoir qu'un accord définitif sera signé avant l'été prochain, de telle sorte qu'un traité puisse être mis en œuvre en janvier 1993. La clé de voûte en serait un Conseil de l'EEE, réunissant les ministres des Douze, ceux des Six et la Commission, pour donner *« les orientations et les impulsions politiques »*. Ce conseil serait flanqué d'un comité mixte et le partage des décisions entre les deux s'inspirerait du partage des compétences entre le conseil des ministres et la Commission des Douze.

Cette construction, souhaitée par la France – qui y met cependant des conditions fermement exposées mercredi par Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes – est la suite d'une longue histoire. En 1959, à l'initiative de la Grande-Bretagne, alors absente de la CEE, est créée la première forme de l'AELE, zone de libre-échange. Certains membres, à commencer par la puissance tutélaire, rallieront ensuite Bruxelles, mais ces départs seront compensés par d'autres arrivées.

L'AELE, qui vise à supprimer les barrières douanières entre ses membres, signe de premiers accords avec la CEE dès 1972, puis renforce cette coopération en 1984, après une conférence à Luxembourg. La détente avec l'Est ayant estompé, sur le plan politique, les difficultés résultant de la neutralité de certains de ses membres, elle est plus que jamais intéressée par des relations renforcées avec la CEE, dont elle est le premier client, bien avant les Etats-Unis.

Une antichambre

Néanmoins, des contentieux subsistent. Les Douze ne veulent pas que l'EEE interfère dans le processus de décision de la Communauté, alors que les Six, dans la mesure où ils seront affectés par ces décisions, voudraient y être associés. Ils demandent aussi des exceptions à la libre circulation des produits et marchandises, surtout en matière agricole.

Au-delà des discussions techniques, des divergences divisent les Six quant à l'élargissement de la Communauté. La Suisse, qui défend les positions les plus fermes dans le dossier de la codécision et celui des clauses de sauvegarde commerciale, n'a pas envie de venir agrandir la famille des Douze. En revanche, l'Autriche, la Suède – dont le Parlement vient de se prononcer pour une demande d'adhésion – et même la Norvège souhaitent entrer dans une Communauté courtisée de toutes parts. Pour ces pays, l'EEE serait un peu l'antichambre du bonheur et leur approche est évidemment différente de celle des Suisses.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Aux Nations unies

Une Japonaise pourrait être nommée haut-commissaire aux réfugiés

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a proposé mercredi 19 décembre que la Japonaise Sadako Ogata soit nommée au poste de haut-commissaire des Nations unies aux réfugiés, à compter du 1er janvier prochain et pour trois ans. Ce choix devrait être soumis à l'assemblée générale des Nations unies vendredi. Le nom de M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat français à l'action humanitaire, avait aussi été cité pour ce poste. Professeur de relations internationales à l'université Sophia de Tokyo, Mme Sadako Ogata remplacera – si la proposition de M. Perez de Cuellar est entérinée – le Norvégien Thorvald Stoltenberg, qui a démissionné le mois dernier pour devenir ministre des affaires étrangères. Mme Ogata a représenté son pays aux Nations unies en 1978 et 1979, devenant la première femme japonaise à accéder au poste d'ambassadeur. Elle est actuellement responsable d'une commission d'enquête sur le respect des droits de l'homme en Birmanie, et elle a présidé le bureau exécutif du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

□ **Divergences entre l'OTAN et Moscou sur les armes nucléaires à courte portée.** – L'OTAN a assuré, mercredi 19 décembre, ne pas être revenue sur sa promesse de discuter avec l'Union soviétique de la réduction des forces nucléaires à courte portée en Europe (SNF), mais a souligné que la question nécessitait une préparation soigneuse. Quelques heures auparavant, Moscou avait proposé aux Etats-Unis une réunion immédiate sur la mise au point d'un calendrier. Le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Vitali Tchourkine, a indiqué que les deux parties souhaitaient procéder à ces réductions, mais divergeaient sur la date à laquelle sont censées débuter les négociations. *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN : la démission du cabinet de M. Selim Hoss

La formation du premier gouvernement de la « Deuxième République » s'annonce difficile

Le premier ministre libanais, M. Selim Hoss (musulman sunnite), a présenté, mercredi 19 décembre, la démission de son gouvernement afin d'ouvrir la voie à la formation d'un nouveau cabinet d'« entente nationale » *(nos dernières éditions du 20 décembre)*. Malgré le parrainage syrien et un accord de principe préalable, cette entente s'annonce toutefois difficile.

BEYROUTH

de notre correspondant

Damas a beaucoup insisté, dès lundi soir, en faisant savoir par ses medias, non pas que M. Hoss allait démissionner mais qu'il l'avait déjà fait et que M. Omar Karamé était son successeur, non pas probable, ni même certain, mais désigné. M. Karamé s'est aussitôt rendu en Syrie pour y être « consacré ». Il ne restait plus à M. Hoss qu'à s'exécuter, en faisant savoir qu'il n'était pas disponible pour revenir au pouvoir.

Le président de la République, M. Elias Hraoui (chrétien maronite), va donc procéder à la formation d'un nouveau gouvernement selon les règles de la *« Deuxième République »*, qui diffèrent essentiellement de l'usage antérieur en ce que les résultats des consultations parlementaires sont contraignants. La désignation de M. Karamé ne fait pas de doute, une fronde des députés (et du président) face à la volonté syrienne étant impensable. C'est surtout la suite qui est incertaine, et les spécialistes à Beyrouth prévoient que la gestation du nouveau gouvernement sera longue.

D'autant que, dans le camp chrétien, les Forces libanaises (dont le chef, M. Samir Geagea, se mariait en grande pompe au moment où M. Hoss démissionnait) ainsi que les phalanges s'opposent au cabinet pléthorique de trente ministres envisagé. De son côté, le chef druze Walid Joumblatt refuse toutes les exigences des FL et les initiatives du président Hraoui.

Le gouvernement sortant, tant décrié, ne s'en est pas moins acquitté de quatre tâches majeures et fort difficiles : faire voter les réformes constitutionnelles, éliminer le général Aoun, réunifier l'armée et réaliser le Grand Beyrouth en le faisant évacuer par les milices. Trois tâches, tout aussi ardues, attendent le nouveau gouvernement, à commencer par la nomination de quarante députés – trente et un en remplacement de ceux qui sont décédés et neuf nouveaux – pour un Parlement de cent huit sièges. Le prochain cabinet doit également procéder à la nomination de hauts fonctionnaires à tous les postes de l'administration renaissante. Enfin, il lui faudra dissoudre les milices repliées dans leurs fiefs.

LUCIEN GEORGE

ISRAËL : un général incarcéré

L'armée de l'air éclaboussée par une grave affaire de corruption

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le général Rami Dotan était un modèle de compétence, de réussite et de patriotisme. Il appartenait à « l'élite de l'élite » de l'armée israélienne : les forces aériennes. Il avait la réputation d'être un surdoué, de figurer parmi les plus grands spécialistes mondiaux des moteurs d'avion. Il est aujourd'hui en prison, soupçonné d'avoir détourné des millions de dollars de l'aide américaine à Israël et d'être à l'origine de la plus lourde affaire de corruption qu'ait jamais connue le pays.

C'est un énorme scandale, comme les aiment les journaux tabloïds israéliens, qui en distillent les divers aspects à longueur de « une » depuis l'arrestation du général Dotan, le 28 octobre dernier. Agé de quarante-cinq ans, maître-ingénieur, diplômé du prestigieux Technion de Haïfa, titulaire d'un Master's aux Etats-Unis, chef de la mission militaire d'achats israélienne à New-York de 1984 à 1985, commandant de tous les services techniques de l'armée de l'air depuis l'an passé, est accusé d'avoir privilégié certains fournisseurs américains en contrepartie de millions de dollars de pots-de-vin versés à l'étranger sur le compte de sociétés-écrans. A en croire le *Jerusalem Post*, le général Dotan, à la tête d'un réseau d'une dizaine de complices, parmi lesquels un ancien conseiller juridique du ministère de la défense, a empoché quelque 10 millions de dollars en huit ans.

L'affaire a d'autant plus mauvaise allure que la mission militaire à New-York finance ses achats avec des fonds provenant de l'aide militaire américaine à Israël – laquelle, dans une très large proportion, ne peut qu'être dépensée aux Etats-Unis. Le général Dotan a accepté de collaborer avec le juge et de mettre au jour tout le réseau, en contrepartie d'une réduction de peine. Mais cet accord pourrait ne plus tenir et les chefs d'inculpation devenir plus graves encore si se confirme la dernière rumeur avancée par les médias : *le réseau aurait menacé de tuer l'homme qui a alerté les autorités sur cette affaire.*

Il s'agit d'un ex-membre de la mission d'achats, M. Ofer Pail (fils de l'ancien député de gauche Meir Pail), aujourd'hui homme d'affaires à New-York et qui avait fait part de ses soupçons au ministère de la défense.

ALAIN FRACHON

Les négociations sur le contentieux franco-iranien

Téhéran demande « plus de souplesse » à Paris

M. Mahmoud Vaezi, vice-ministre des affaires étrangères, en charge pour l'Iran du dossier des contentieux financiers franco-iraniens, a estimé, mardi 18 décembre, que les négociations à ce sujet n'étaient *« pas dans une impasse »*, tout en espérant que *« la France montrera plus de souplesse dans les prochaines négociations »*. *« Il ne faut pas s'attendre que des différends vieux de plus de onze ans se règlent en deux jours »*, a-t-il souligné dans un entretien télévisé.

M. Vaezi était demeuré deux jours à Paris à la suite de la visite officielle qu'y a effectuée, du 5 au 7 décembre dernier, le ministre iranien des affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, afin d'accélérer les négociations qu'il conduit avec M. François Scheer, secrétaire général du ministère français des affaires étrangères. Il a précisé que *« dans les deux prochaines semaines, les autorités des deux pays fixeront une date pour la prochaine session de négociations »*, à Téhéran. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

EUROPE

URSS : la réunion du Congrès des députés

M. Gorbatchev menace d'administrer directement les régions rebelles

Violente passe d'armes entre M. Gorbatchev et son rival russe, M. Boris Eltsine, multiples appels en faveur de l'administration directe dans plusieurs régions en proie aux troubles inter-ethniques : la tension est brusquement montée de plusieurs crans mercredi 19 décembre au Congrès des députés du peuple, réuni depuis le début de la semaine.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

C'est M. Boris Eltsine, fort discret jusque-là (ne dit-on pas qu'il avait signé un armistice avec M. Gorbatchev, le 14 novembre dernier, après une rencontre de plusieurs heures dont on ne sait rien de précis sinon qu'elle a fait l'objet d'un compte-rendu secret laborieusement mis au point par des preneurs de notes...), qui a arraché l'immense salle du Palais des congrès à sa torpeur. Sans jamais citer le nom de M. Gorbatchev, le président de la République de Russie s'est livré à une de ces diatribes dont il a le secret, accusant le numéro un soviétique de fuite en avant dans le « *super centralisme* ».

« *Jamais la fédération de Russie n'acceptera un retour à la dictature du Kremlin*, a notamment affirmé M. Eltsine. *Le temps des ordres du Kremlin est fini, aucun décret présidentiel ne sera appliqué s'il sacrifie les intérêts des Républiques. Les pouvoirs présidentiels dont dispose le centre sont sans précédent dans l'histoire du pays. Ni Staline ni Brejnev ne disposaient de tels pouvoirs sur la base des lois. (...) Le gouvernement improvise et se livre à une perpétuelle valse-hésitation. Il cherche à élaborer une forme constitutionnelle de pouvoir autoritaire illimité qui pourrait éventuellement dégénérer en un pouvoir arbitraire constitution- nellement justifié. Il veut garder à tout prix le pouvoir absolu et manifeste une rage folle après les déclarations de souveraineté de certaines Républiques, mais il en a déjà perdu six.* »

M. Eltsine, qui a aussi accusé M. Gorbatchev de vouloir réanimer la gestion bureaucratique, « *sous une forme beaucoup plus dure qu'avant* » et de manipuler à cette fin « *l'armée, le KGB et les forces du ministère de l'intérieur* », n'a pas cité ces Républiques, mais tout le monde les a en tête : les trois républiques baltes, la Géorgie, la Moldavie et l'Arménie.

« Populisme ou racines pourries »

La sortie de M. Eltsine a d'autant plus surpris qu'il avait voté lundi dernier contre une proposition visant à inscrire à l'ordre du jour du Congrès des députés du peuple la destitution de M. Gorbatchev.

Les attaques de M. Eltsine entraînèrent une rapide riposte de M. Gorbatchev. Sans non plus citer son rival, le président soviétique ne l'accusa pas moins d'avoir recours à « *un populisme aux racines pourries* ». « *Les représentants du Kremlin*, affirma-t-il, *ce sont les représentants des Républiques. Au Kremlin siègent les députés de l'URSS, le Parlement de Russie, les représentants des syndicats. C'est notre Kremlin à tous. Ça suffit d'exploiter le problème du centre, d'effrayer le peuple avec le pouvoir du Kremlin.* »

Le but de son intervention n'était pas uniquement de répondre à M. Eltsine. Le président, dont les propos ont d'ailleurs été retransmis en direct par la télévision, voulait surtout annoncer que l'administration directe par Moscou allait être décrétée dans un certain nombre de régions.

« *Il va falloir introduire l'état d'urgence ou l'administration présidentielle, sinon la situation deviendra aiguë là où existe une sérieuse menace contre la vie des citoyens* », a dit le président, sans rappeler que l'état d'urgence qui est instauré par les autorités locales avec l'accord de Moscou existe déjà dans une dizaine de régions. La nouveauté, c'est l'administration directe, puisqu'elle implique la suspension de tous les pouvoirs exécutifs et législatifs locaux.

Les craintes des Baltes

A l'appui de son annonce, M. Gorbatchev a mentionné un appel lancé par 53 personnalités lui demandant d'avoir recours à l'administration présidentielle « *dans les zones de conflit majeur, en cas d'échec des pressions constitutionnelles sur les séparatistes, les trafiquants et les milices armées qui continuent à verser le sang* ».

La mise en garde de M. Gorbatchev a complètement éclipsé le piètre bilan présenté par le premier ministre sortant, M. Nikolaï Ryjkov, qui a stigmatisé « *les forces destructrices qui cherchent à introduire le capitalisme* ». Elle a en revanche exacerbé les craintes des indépendantistes, notamment celles des Baltes, d'autant plus que d'autres menaces leur ont été adressées. C'est ainsi que le maréchal Iazov, le ministre de la défense, a lancé mercredi un nouvel appel à l'ordre au cours duquel il s'est notamment plaint des refus croissants de la conscription.

De son côté, le général Makachov, commandant de la région militaire de l'Oural, a insisté sur « *les intérêts vitaux de Moscou dans la région balte* », alors que la télévision lituanienne avait diffusé mardi soir des images montrant plusieurs dizaines de blindés acheminés dans la région d'Ignalina.

J. A.

M. Chevardnadze proteste contre « l'avancée de la dictature »

Suite de la première page

Dans son discours, il a évoqué les interventions précédentes de deux députés « *avec des barrettes de colonel sur les épaules* » qui s'étaient vantés d'avoir été « *capables de renverser le ministre de l'intérieur* » et qui avaient ajouté : « *il est maintenant temps d'en finir avec le ministre des affaires étrangères.* » Le ministre de l'intérieur n'est autre que M. Bakatine, récemment remplacé par un ancien responsable du KGB et auquel les conservateurs reprochaient une politique de maintien de l'ordre trop libérale dans les Républiques en proie à l'agitation ethnique.

M. Chevardnadze avait ajouté : « *Je pense qu'il nous faut réfléchir sérieusement aux gens qui se tiennent derrière ces camarades colonels. Pourquoi personne ne les débusque-t-il ?* »

Le facteur géorgien

Pour justifier son départ, M. Chevardnadze a également mentionné les attaques dont il a fait récemment l'objet de la part de « *réactionnaires* » à propos de certaines de ses déclarations sur la crise du Golfe ; les éléments les plus conservateurs lui avaient reproché une attitude trop « *suiviste* » à l'égard des Etats-Unis et de n'avoir pas exclu assez catégoriquement toute intervention militaire soviétique dans la région. Selon le porte-parole de M. Gorbatchev, M. Ignatenko, le discours du ministre était prévu mais « *son contenu était inattendu* ». Il a ajouté que cette démission est due à « *une fatigue psychologique. Il a été beaucoup attaqué personnellement ces derniers temps. Je pense que sa vie politique n'est pas terminée* ». Le nom de M. Chevardnadze a été prononcé à plusieurs reprises pour le poste de vice-président de la république créé par M. Gorbatchev mais dont le principe doit encore être approuvé par le Congrès des députés du peuple.

Un autre facteur qui a dû jouer dans la décision de M. Chevardnadze est la situation très tendue qui prévaut en Géorgie, sa République natale, dont il a dirigé pendant treize ans le Parti communiste. Bien plus sensible qu'il n'y paraît aux revendications nationalistes de ses compatriotes, qu'il a souvent protégés de la répression moscovite, M. Chevardnadze doit très mal vivre cette période de reprise en main qui pourrait voir au moins une partie de sa terre natale placée sous administration directe de Moscou. Si tel était bien le cas, il faudrait voir dans sa démission un geste destiné à signaler que M. Gorbatchev risque, s'il ne l'est déjà, de devenir de plus en plus prisonnier des forces les plus conservatrices du pays : armée, KGB, complexe militaro-industriel, Parti communiste.

De sources proches de M. Gorbatchev, on n'excluait pas cependant que M. Chevardnadze, tout en lançant un appel pathétique contre un danger possible, ait voulu faire confirmer sa légitimité par le Congrès du peuple qui avait tout loisir de refuser sa démission. La violence et l'émotivité de ses propos exigeaient cependant de prendre avec la plus grande prudence cette hypothèse.

JACQUES AMALRIC

Les dispositions de la loi sur l'état d'urgence

Votée le 3 avril 1990 et publiée le 10 du même mois par la presse, la loi sur l'état d'urgence avait été peu remarquée à l'époque, car elle venait dans la foulée du pouvoir présidentiel instauré quelques semaines plus tôt. Elle donne pourtant au président soviétique des pouvoirs considérables, y compris celui d'annuler les principales conquêtes de la perestroïka.

Officiellement, ce texte sur l'état d'urgence (littéralement « *état extraordinaire* ») dépasse le cadre strictement politique, puisqu'il s'agit de faire face aux « *cataclysmes, accidents graves et catastrophes, épidémies et épizooties* », mais aussi aux « *désordres de masse* ». Deux cas se présentent : ou bien l'état d'urgence est proclamé dans une république particulière, et la décision appartient soit au Parlement local, soit au président fédéral, qui doit cependant faire approuver sans délai sa décision par une majorité des deux tiers du Soviet suprême de l'URSS ; ou bien il l'est dans tout le pays, et c'est alors le seul Parlement fédéral qui se prononce. Dans les deux cas la décision, immédiatement applicable, implique l'engagement des troupes non seulement de l'intérieur, mais aussi de l'armée régulière et du KGB ; le bouclage du territoire considéré, l'imposition du couvre-feu et la déportation, « *à leurs frais* », des « *fauteurs de désordre* » ; l'interdiction des rassemblements et des grèves, la révocation des chefs d'entreprise et la réquisition des personnels qui peuvent être affectés, « *sans leur accord, à des postes non prévus par les contrats de travail* ».

Les tribunaux réguliers, mais aussi les responsables de la police et le commandement militaire peuvent interner et condamner sommairement les agitateurs : jusqu'à trente jours pour « *diffusion de rumeurs provocatrices* », jusqu'à trois ans pour avoir « *dirigé une grève interdite* ». Bien entendu, les partis jugés indésirables sont interdits et la presse est soumise à la censure.

Le président de l'URSS peut « *suspendre le mandat* » des institutions locales et confier leurs fonctions à un organisme ou à un fonctionnaire désignés par lui. Les « *pouvoirs des soviets locaux* » sont également suspendus. On comprend que les Baltes, premières victimes potentielles de l'état d'urgence et de l'administration présidentielle, dénoncent à l'avance cette « *deuxième occupation* ». Mais ils ne seront pas les seuls.

M. T.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Administrateurs délégués : Antoine Griset, Nelly Pierret
Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Philippe Herreman, Robert Solé

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. André Fontaine, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

هكذا من الأصل

EUROPE

ALBANIE

Lourdes condamnations contre des manifestants

Vingt-six personnes qui avaient participé aux manifestations et aux émeutes de la semaine dernière ont été condamnées, mercredi 19 décembre, à des peines allant de cinq à vingt ans de prison.

Selon Radio-Tirana, à Shkoder, une personne a été condamnée à vingt ans de prison et deux autres à quinze ans. A Durres, deux condamnations de quatorze ans d'emprisonnement et une autre de treize ans ont été prononcées. Vingt autres manifestants ont été condamnés à des peines allant jusqu'à douze ans de réclusion à Durres et à Elbasan.

Les manifestants étaient accusés *« de dégâts prémédités à la propriété publique, de résistance violente envers les représentants de l'Etat, de violation de la loi sur les rassemblements et de conduite socialement répréhensible »*. Selon les sources officielles, cent cinquante-sept personnes ont été jugées à la suite des émeutes.

Le Parti démocratique – premier mouvement d'opposition au Parti communiste albanais – qui a été légalisé mercredi, a accusé les autorités de torturer les manifestants arrêtés. Il a aussi demandé le report d'environ trois mois des élections législatives, prévues pour le 10 février, et la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, dont l'existence est incompatible avec une société démocratique, comme l'a souligné le porte-parole du mouvement, M. Genc Polo. – *(Reuter, AFP.)*

BULGARIE

L'opposition est entrée au gouvernement

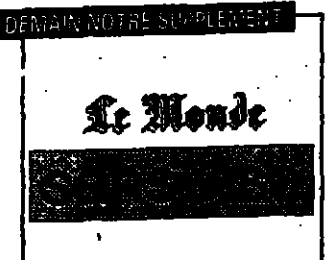
Le Parlement bulgare a approuvé, dans la nuit de mercredi 19 à jeudi 20 décembre, le premier gouvernement de coalition formé en Bulgarie depuis quarante-trois ans, présenté par le premier ministre M. Dimitar Popov.

Le nouveau gouvernement compte sept membres du Parti socialiste (PSB, ex-communiste), trois membres de l'Union des forces démocratiques (UFD, principale force d'opposition), deux membres de l'Union agrarienne (ancien parti satellite du PC, passé à l'opposition) et six sans étiquette, dont le premier ministre. Ce savant dosage, obtenu au terme de deux semaines de négociations, ne reflète pas forcément le réel rapport des forces dans l'opinion publique, mais il devrait au moins permettre à la Bulgarie d'avoir un gouvernement jusqu'aux élections parlementaires anticipées, en mai.

Les trois principales formations politiques ont chacune un vice-premier ministre : M. Alexander Tomov pour le PSB, M. Dimitar Loudjev pour l'UFD et M. Viktor Valkov pour les agrariens. M. Valkov détient en outre le portefeuille des affaires étrangères. Le ministère de l'intérieur, que se disputaient le PSB et l'UFD, a été attribué à un juriste sans parti, M. Christo Danov. Les ministères économiques ont été partagés entre le PSB et l'UFD.

Depuis les élections de juin dernier, le PSB a perdu le poste de président de la République, puis celui de premier ministre. – *(AFP, AP.)*

□ **ROUMANIE : grèves à Timisoara.** – Plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers se sont mis en grève, mercredi 19 décembre, à Timisoara pour dénoncer la situation *« désastreuse »* de l'économie et réclamer la démission du gouvernement. Les manifestations se sont poursuivies pour le quatrième jour consécutif, mais donnent des signes d'essoufflement. – *(Reuter, AFP.)*



ASIE

CHINE

Pékin a accepté de discuter de la question des droits de l'homme avec Washington

Alors que les procès politiques continuent de se préparer contre des dissidents arrêtés depuis 1989, le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les droits de l'homme, M. Richard Schifter, en visite à Pékin les 18 et 19 décembre, a remis aux autorités chinoises une liste de cent cinquante personnes détenues, à propos desquelles Washington souhaite obtenir l'assurance qu'elles seront traitées conformément aux *« normes internationales garantissant les droits de l'homme »*.

PÉKIN

de notre correspondant

Ce n'est, de toute évidence, que le début d'un processus qui promet d'être très long, peut-être plus encore qu'avec l'Union soviétique autrefois. Mais c'est, en soi, un événement : en seize heures d'entretiens avec l'envoyé américain, le gouvernement chinois a accepté *de facto* que la question des droits de l'homme devienne partie intégrante de ses relations avec les pays occidentaux, au lieu de rejeter en bloc toute pression à ce sujet.

L'ambassadeur des Etats-Unis en Chine, M. James Lilley, n'a pas manqué de le souligner, au cours d'une conférence de presse tenue mercredi dans cette même partie de la mission américaine où s'était réfugié l'astrophysicien dissident Fang Lizhi durant la répression du « printemps de Pékin » en 1989. Ces discussions résultent d'*« une décision qui était difficile à prendre »*, et il s'agit donc d'*« un pas majeur »* de la part de la Chine vers une prise en compte des exigences occidentales. C'est la première fois, a-t-il remarqué, que des responsables des deux pays parviennent à échanger des propos sur cette question extrêmement sensible.

La liste remise aux Chinois, a précisé M. Schifter, est composée d'étudiants et d'ouvriers incarcérés depuis la répression de 1989, de Tibétains détenus depuis les émeutes antichinoises des dernières années, de prêtres catholiques, ainsi que de dissidents de la toute première bouffée de contestation démocratique, en 1978-1979, dont le célèbre Wei Jingsheng, en prison depuis douze ans. M. Schifter a précisé à ses interlocuteurs, dont un vice-ministre des affaires étrangères et plusieurs responsables de la police et de la justice, que Washington voulait s'assurer qu'hormis les prévenus convaincus d'avoir participé à des violences personne ne soit poursuivi ou détenu pour des motifs politiques ou religieux.

Le diplomate américain s'est abstenu de présager des suites que Pékin donnera à sa requête. Cette prise de contact a cependant donné lieu à un *« dialogue »* bien plus long et détaillé que la première démarche similaire qu'il avait effectuée en son temps à Moscou. *« C'est certainement un tournant dans la politique de la Chine »*, même s'il est encore *« difficile de prédire si cela portera des fruits »*.

En bon juriste, il a insisté auprès de ses interlocuteurs sur le fait que le concept de droits de l'homme n'était pas une notion américaine mais un ensemble de principes *« reconnus internationalement »* par les signataires de la Charte des Nations unies.

La veille de son arrivée à Pékin, *le Quotidien du peuple* s'était livré, sous la signature de son directeur, à une tirade sentie contre les Etats-Unis, accusés de promouvoir la subversion antisocialiste en Chine. Cela faisait des mois que l'organe du PCC s'était abstenu de recourir à un langage aussi violent. Peut-être n'est-ce là qu'une rodomontade destinée à couvrir un assouplissement de sa position.

Sans le confirmer explicitement, M. Schifter n'a pas fait mystère de ce que sa visite était, pour la Chine, le prix à payer pour l'entrevue que le président George Bush a accordée le mois dernier au ministre des affaires étrangères. M. Qian Qichen avait laissé entendre peu après aux ambassadeurs à Pékin de la CEE que son gouvernement était ouvert aux demandes d'informations qu'on lui présenterait sur des cas précis. La démarche est nouvelle également pour l'administration américaine. Sans doute la déception causée par l'abstention chinoise au Conseil de sécurité à propos du recours à la force contre l'Irak a-t-elle contraint M. Bush à prendre plus en compte les pressions du Congrès. M. Schifter n'a pas eu besoin de brandir des *« menaces »*. Il a simplement évoqué *« les réalités du Congrès des Etats-Unis »* : le statut privilégié de la Chine en matière commerciale restera désormais dans la balance.

La concession chinoise est, à ce stade, de pure forme. On parle, mais il reste à voir comment les *« organes de la dictature du prolétariat »* agiront. On en aura bientôt l'occasion. La police a laissé repartir, mercredi, un étudiant chinois, M. Ge Xun, venu des Etats-Unis pour tenter d'assister au procès imminent du journaliste dissident Wang Juntao.

Les procès, a-t-on dit à M. Schifter, pourraient éventuellement être ouverts *« à quiconque est intéressé »*. On lui a répété qu'aucune procédure judiciaire n'avait été formellement engagée. L'affirmation contredit les témoignages des familles et les annonces par voie d'affiche relevées sur les murs d'au moins un tribunal à Pékin. Il n'est pourtant pas exclu qu'on assiste à ce que le régime considérera comme un exercice de *« clémence »* : des peines de dix à vingt ans de prison pour des *« coupables »* qui, autrefois, auraient été prestement fusillés.

FRANCIS DERON

JAPON

Tokyo va réduire le rythme de progression de ses dépenses militaires

TOKYO

de notre correspondant

Afin de tenir compte de l'évolution de la situation internationale, le gouvernement nippon a décidé, jeudi 20 décembre, de ralentir le rythme de progression des dépenses militaires. Le nouveau plan quinquennal de défense, qui débutera en mars 1991 avec l'ouverture de l'année fiscale, prévoit, pour la première fois depuis de longues années, une progression inférieure à 3 % (contre 5,5 % au cours des années précédentes). Le budget militaire pour les cinq prochaines années s'élèvera à 22 700 milliards de yens.

Répondant la semaine dernière à une interpellation au Parlement, le premier ministre Toshiki Kaifu a déclaré qu'il était favorable à un retour au principe de consacrer 1 % du PNB à la défense. Le Japon s'était imposé ce seuil en 1976 mais il fut franchi en 1987 sous un cabinet Nakasone.

En matière de recrutement, le premier ministre a rappelé que les grandes lignes du programme de défense adopté en 1976 restaient valables. Les effectifs de l'armée de l'air et de la marine ont légèrement augmenté (47 566 et 46 085 hommes) mais ceux de l'armée de terre restent fixés à 180 000 hommes.

Ce ralentissement des dépenses militaires, annoncé quelques semaines après que le gouvernement Kaifu eut dû renoncer à faire passer un projet de loi permettant l'envoi de soldats japonais dans le Golfe, risque de provoquer des réactions de la part de Washington. Les Etats-Unis exercent en effet des pressions constantes sur le Japon pour qu'il participe davantage à la charge financière de sa sécurité.

Le Congrès insiste notamment pour que le Japon assume entièrement les frais d'entretien des 60 000 soldats américains stationnés sur l'archipel. Tokyo prend actuellement en charge 40 % du coût de fonctionnement (3 milliards de dollars) des bases américaines. Sa participation atteindra 50 % en 1995, a annoncé jeudi le gouvernement nippon.

Ph. P.





AMÉRIQUES

PANAMA : un an après l'intervention américaine

La grande désillusion

L'armée n'a pas été épurée, aucun crime commis sous la dictature militaire n'a été jugé, les banques ont repris leurs activités douteuses, et l'ancienne oligarchie contrôle de nouveau le pouvoir : le gouvernement de M. Guillermo Endara, mis en place après l'intervention américaine d'il y a un an, laisse sceptiques les deux millions de Panaméens qui, pour la plupart, avaient accueilli dans l'enthousiasme la chute du général Noriega.

PANAMA

de notre envoyé spécial

Un an après l'intervention militaire des Etats-Unis qui, dans la nuit du 19 au 20 décembre, mit brutalement fin à vingt et un ans de dictature militaire, les Panaméens n'ont pas le cœur à la fête. Malgré une croissance économique soutenue (6 % environ cette année), le chômage continue de toucher 25 % de la population et l'enthousiasme des premiers mois fait place à un malaise général.

Comme à l'époque de l'ancien général Manuel Antonio Noriega, qui attend son procès pour trafic de drogue dans une prison de Miami, les barricades ont refait leur apparition dans les rues de la capitale et les forces de l'ordre répriment les manifestations à coups de grenades lacrymogènes et de chevrotines, quand elles ne participent pas à des tentatives de coup d'Etat, comme celle dirigée le 5 décembre par le colonel Eduardo Herrera, qui fut finalement neutralisée par les troupes américaines, basées le long du canal inter-océanique.

Deux semaines après ces événements confus, les Panaméens se demandent encore qui était derrière le colonel Herrera, récemment mis à la retraite après avoir dirigé brièvement la Force publique, issue des anciennes Forces de défense du général Noriega. Selon la version officielle, il s'agissait d'un complot organisé en collaboration avec les dirigeants syndicaux, qui auraient cherché ainsi à *« déstabiliser le gouvernement pour l'empêcher de licencier les fonctionnaires liés à l'ancien régime »*.

Le dirigeant du syndicat des électriciens, l'un des plus puissants du pays, M. Isaac Rodriguez, s'insurge contre cette interprétation. *« C'est le gouvernement actuel, en collaboration avec les Etats-Unis, qui est impliqué dans cette opération »*, dit-il. M. Rodriguez s'étonne que le colonel Herrera ait pu sortir de prison en hélicoptère – il était détenu depuis la fin d'octobre – pour diriger un complot *« précisément le jour où nous avions appelé la population à protester contre la politique économique du gouvernement »*.

Un gouvernement « au service des riches »

A la différence de plusieurs autres dirigeants syndicaux, toujours en poste malgré leur collaboration étroite avec l'ancien régime, M. Isaac Rodriguez a passé plus de deux ans en exil pour sa participation à la lutte contre l'ancien général Noriega. Aujourd'hui, il reproche à ses anciens compagnons d'opposition d'avoir mis en place un gouvernement *« au service des riches »*.

« Le peuple ne les intéresse pas », dit-il, allongé sur le parvis d'une église du centre-ville où il a entamé mardi 18 décembre une grève de la faim avec trois autres dirigeants syndicaux, pour protester contre l'adoption par le Parlement d'une *« loi scélérate »* autorisant le gouvernement à licencier près de cinq cents fonctionnaires pour leur participation à la grève du 5 décembre. Selon la plupart des juristes, cette loi est anticonstitutionnelle et viole cinq conventions internationales dont le Panama est signataire.

« Il était temps que le gouvernement prenne une décision ferme pour asseoir son autorité après un an d'hésitations, affirme un banquier. *C'est le prix à payer pour créer la confiance nécessaire à la relance de l'économie. »* Opinion partagée par des députés de la coalition au pouvoir, qui ont tous voté en faveur des licenciements – seuls les sept députés d'opposition ont voté contre. *« Il faut se débarrasser des communistes et des malfaiteurs qui contrôlent les syndicats*, soutient M. Francisco Artola, député de la formation populaire du président Guillermo Endara. *Ensuite, il faudra réformer le code du travail qui empêche les entreprises de licencier les employés incompétents. »*

L'impatience américaine

L'ambassade des Etats-Unis, qui est redevenue le centre du pouvoir depuis un an, estime que le gouvernement ne va pas assez vite *« pour remettre de l'ordre dans la maison »*. *« Le Panama*, affirme un diplomate américain, *ne peut plus se permettre d'avoir des programmes sociaux dignes de la Suède avec une économie de pays sous-développé, affaiblie par vingt ans de régime paternaliste et deux ans de crise profonde. Il est invraisemblable, par exemple, que la Compagnie nationale d'electricité continue d'avoir cinq fois plus d'employés qu'il n'en faut pour la faire fonctionner normalement. »*

L'intervention de Washington dans les affaires panaméennes fait bondir Mme Balbina de Perinan, la seule élue de l'opposition qui ne soit pas totalement discréditée malgré l'appui accordé jusqu'au bout à l'ancien général Noriega. *« Désormais*, dit-elle, *les Etats-Unis décident de tout ici, des licenciements jusqu'à la réforme du code du travail, en passant par celle de la Sécurité sociale. Il faudra que Noriega nous explique un jour pourquoi il a remis le pays aux Etats-Unis alors que nous avions toujours cru qu'il était nationaliste. »*

Cette confession fait sourire le directeur de la section droit public de l'Université de Panama, M. Miguel Antonio Bernal, qui fut le plus ferme adversaire de l'ancien dictateur et ne cessa jamais de dire que *« Noriega était un monstre créé par les Etats-Unis »*, ce qui, ajoute-t-il aujourd'hui, *« ne leur donnait pas pour autant le droit de nous envahir »*. Il reproche au gouvernement de vouloir maintenir la Constitution imposée par les militaires en 1972 *« pour conserver un instrument autoritaire derrière une façade démocratique »*.

« En fait, dit-il, *rien n'a changé. A l'Université, on a gardé les administrateurs liés à l'ancien régime ; deux cents officiers et sous-officiers à peine ont été éliminés de l'armée ; personne, y compris parmi ceux qui sont emprisonnés, n'a été jugé pour les crimes commis sous l'ancien régime ; et la plupart des comptes bancaires douteux ont finalement été dégelés. Le projet politique du nouveau gouvernement n'est pas clair – on parle du modèle de Singapour, efficace sur le plan économique et politiquement autoritaire – mais il ne fait aucun doute qu'on assiste au retour au pouvoir de l'oligarchie qui en avait été chassée par le putsch de 1968. »*

Ce jugement sévère est de plus en plus partagé par d'importants secteurs de la population, qui attendaient des mesures radicales comme la dissolution pure et simple de l'armée. Le vice-président de la République, le démocrate-chrétien Ricardo Arias, qui est chargé de la réorganisation des forces de l'ordre, a préféré la voie de la réconciliation. Il n'a pas réussi, pour l'instant, à convaincre les Panaméens du danger de licencier treize mille militaires et de recruter les membres de la nouvelle police nationale parmi ceux qui ont lutté contre la dictature.

BERTRAND DE LA GRANGE

AMÉRIQUES

CHILI

Le général Pinochet mobilise ses troupes en prévision d'un affrontement avec le gouvernement

SANTIAGO

de notre correspondant

Les militaires chiliens se sont retranchés dans leurs casernes et y sont restés en état d'alerte dans la soirée du mercredi 19 décembre. L'armée de terre a été l'unique protagoniste de ce mouvement inattendu, auquel ont participé la garnison de Santiago et celles de plusieurs villes de province. La marine, l'aviation et les carabiniers se sont maintenus à l'écart. A en croire une chaîne de télévision, le ministre de la défense, M. Patricio Rojas, avait demandé mercredi après-midi au général Pinochet de démissionner de son poste de commandant en chef, ce qui aurait déclenché la réaction militaire. Mais M. Rojas a affirmé qu'il s'agissait là d'une rumeur sans fondement.

Quelques heures avant le mouvement de ses collègues, l'ancien dictateur lui-même avait énergiquement démenti qu'il pourrait être amené à prendre inopinément sa retraite. Les scandales en tout genre qui l'éclaboussent, lui et les siens, ont pourtant donné lieu, ces derniers jours, à de nombreuses spéculations sur sa démission éventuelle.

«Manœuvre»

Qu'il s'agisse des activités financières ténébreuses de membres des services de sécurité, ou d'une transaction commerciale particulièrement suspecte entre l'armée et le fils aîné de son commandant en chef, portant sur l'achat d'une usine d'armement dont Augusto junior était l'un des principaux actionnaires, la presse fait ses choux gras des déboires des anciens maîtres du pays.

«Toutes ces histoires ont été inventées par les journaux; quel cloaque!», a déclaré le général Pinochet avant de s'enfermer dans son bureau du ministère de la défense, à une portée de fusil du palais présidentiel de la Moneda. Aux premières heures du 20 décembre, il s'y trouvait encore, entouré de ses conseillers et de nombreux officiers.

La crise ne s'est dénouée – peut-être provisoirement – que le 20 décembre à 1 h 30, lorsque le ministre de la défense a communiqué officiellement que le mouvement de troupes était dû *«à un exercice visant à tester le bon fonctionnement des communications de l'armée. Les activités habituelles reprendront dès demain»*. Personne, bien sûr, n'en croit mot. Car s'il y a eu *«manœuvre»* durant cette soirée, c'est bien en prélude à des affrontements politiques majeurs, et en guise d'avertissement, que le général Pinochet et ses fidèles l'ont exécutée.

GILLES BAUDIN

ARGENTINE

La peine de mort est requise contre cinq officiers mutins

BUENOS-AIRES

correspondance

Le procureur militaire a demandé la peine de mort, mardi 18 décembre, pour les cinq officiers d'extrême droite qui ont dirigé la rébellion militaire du 3 décembre. Parmi eux se trouve le colonel en retraite Mohamed Ali Seineldin, qui a assumé *«toute la responsabilité»* de la mutinerie. Il y a un peu plus d'un an, ce dernier avait été gracié par le président Menem pour une autre rébellion, celle de Villa Martelli, menée en décembre 1988 contre le gouvernement Alfonsin. Cent soixante-quatorze *carapintadas* («visages peints», nom donné aux mutins) avaient bénéficié de la même clémence.

C'est après un interrogatoire mené en moins d'une semaine par le conseil suprême des forces armées, qui est composé des neuf généraux les plus anciens, que le procureur a requis la peine maximale prévue par le code militaire. Les défenseurs ont jusqu'au vendredi 21 décembre à midi pour prendre connaissance des actes d'accusation et plaider. Les sentences sont donc attendues dans les prochains jours et, ironie du sort, risquent de coïncider avec la grâce que le président a promis *«avant la fin de l'année»* aux anciens chefs de la dictature militaire (1976-1982) reconnus coupables de graves violations des droits de l'homme.

La peine de mort n'existe pas dans la Constitution argentine, mais elle est prévue par le code militaire. Elle a été appliquée pour la dernière fois en 1956 à des officiers péronistes qui s'étaient révoltés contre le président *de facto* Pedro Aramburu, pour obtenir le retour au pouvoir du général Peron. C'est aujourd'hui un président péroniste qui, en sa qualité de chef suprême des forces armées, peut ratifier la peine capitale. *«Ma main ne tremblera pas en signant les condamnations les plus lourdes»*, avait affirmé le président Menem le 3 décembre, dans la nuit, après avoir réprimé avec succès la rébellion.

Les déclarations d'un des officiers contre lequel le procureur militaire a demandé la peine de mort, le commandant Ugo Abete, risquent d'entraîner de sérieux remous politiques. Ce dernier aurait affirmé, en effet, devant le conseil suprême des forces armées que les conspirateurs avaient eu des contacts fréquents avec certains membres du gouvernement, tels que le sous-secrétaire à la justice, le chef des services secrets et le ministre de la défense. – *(Intérim)*

COLOMBIE : interné à Medellin après s'être livré

Le «narco» Fabio Ochoa est accusé de plusieurs délits aux Etats-Unis

BOGOTA

de notre envoyé spécial

Fabio Ochoa, le baron de la drogue qui s'est livré mardi 18 décembre, et qui vit depuis lors dans une prison toute neuve de la banlieue de Medellin, ne fait l'objet d'aucune poursuite en Colombie. Selon les autorités, il ne pourrait être extradé aux Etats-Unis que s'il était prouvé qu'il a commis un délit dans ce pays au cours des trois derniers mois. Ce n'est apparemment pas le cas. Si, dans un délai d'un an, les Américains ne fournissaient pas de preuve convaincante contre lui, il pourrait être mis en liberté provisoire, dans l'attente d'éventuels procès que lui intenterait la justice colombienne.

Les charges qui pèsent contre lui aux Etats-Unis sont lourdes. Selon la DEA (le service anti-drogue américain), Fabio Ochoa, arrivé à Miami en 1977 avec un visa d'«étudiant», est compromis dans les activités du général Noriega, en instance de jugement aux Etats-Unis. Il est, en outre, accusé d'avoir introduit dix-neuf tonnes de cocaïne en 1981 en territoire américain. Il est impliqué dans une affaire de «conspiration» à Jacksonville, en Floride. Et il est soupçonné d'avoir participé à l'assassinat d'un agent de la DEA, Barry Seal, abattu par un «sicaire» (tueur colombien) à Bâton-Rouge, en Louisiane, en 1986.

Barry Seal, vétéran du Vietnam, était un agent double. Lui-même trafiquant, il avait été infiltré par la DEA dans le cartel de Medellin, où il servait de pilote à Pablo Escobar, le «parrain». Il aurait filmé au Nicaragua une opération de chargement de cocaïne, faite sous le contrôle d'Escobar. Audace qu'il a payée de sa vie. Seal était un des «grands témoins» de la justice américaine contre le cartel de Medellin.

M. N.

ÉTATS-UNIS : selon un rapport officiel

Le nombre de drogués américains aurait fortement diminué

La consommation de cocaïne aux Etats-Unis a diminué de 72 % en cinq ans, selon un rapport officiel publié mercredi 19 décembre. Le nombre de personnes reconnaissant avoir pris de la cocaïne au moins une fois dans le mois précédant le sondage est tombé de 5,8 millions (2,9 % de la population américaine) en 1985 à 1,6 million (0,8 %) en 1990.

Au total, le nombre d'Américains consommant de la drogue a diminué de 44 % au cours des cinq dernières années, tombant de 23 millions en 1985 à 12,9 millions en 1990, selon cette étude basée sur l'interview de 9 259 personnes âgées de douze ans et plus. Dix-huit pour cent des foyers interrogés ont refusé de participer à ce sondage.

«Je suis heureux de dire que les informations dont nous disposons aujourd'hui suggèrent que notre difficile travail a payé et que notre stratégie de lutte contre la drogue a produit un effet», a déclaré le président George Bush en présentant ces chiffres à la Maison-Blanche, en compagnie du secrétaire à la santé, M. Louis Sullivan. – *(AFP.)*

AFRIQUE

MAROC

Le gouvernement français invite Rabat au respect des droits de l'homme

«Nous appelons les autorités marocaines à se conformer aux obligations internationales qu'elles ont contractées en adhérant aux principales conventions relatives aux droits de l'homme», a déclaré, mercredi 19 décembre devant l'assemblée nationale française, M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales. Il s'agit de la première réaction gouvernementale française après les émeutes du 14 décembre au Maroc.

Le gouvernement français *«a saisi toute occasion pour faire part aux autorités marocaines de ses préoccupations»*, a précisé M. de Beaucé, évoquant notamment le dernier voyage au Maroc, en novembre dernier, du ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas. *«Il n'est de l'intérêt de personne que ces relations, qui constituent l'expression permanente des liens unissant nos Etats et nos peuples, soient remises en cause»*, a ajouté le secrétaire d'Etat. – *(AFP.)*

□ **AFRIQUE DU SUD : les Nations unies prônent le maintien des sanctions.** – L'Assemblée générale des Nations unies a adopté, mercredi 19 décembre à Genève, une résolution de consensus contre l'apartheid en Afrique du Sud. Cette résolution prône le maintien des sanctions économiques contre Pretoria, mais n'en demande pas de nouvelles. A la différence de nombreuses déclarations précédentes, le mot *«régime»* y est évité au profit des *«autorités sud-africaines»*, de même que n'y figurent plus les verbes *«condamner»* et *«demander»*, signe de la prise en compte de la politique de démantèlement de l'apartheid engagée par le président Frederik De Klerk. – *(Reuter.)*

□ **LIBERIA : le «silence embarrassant» de la communauté internationale.** – Des fonctionnaires de l'ONU chargés de coordonner l'aide humanitaire ont déclaré, mercredi 19 décembre à Genève, que la communauté internationale fait preuve d'un *«silence embarrassant»* sur la situation au Liberia, où se déroule pourtant, depuis un an, *«la plus grande tragédie humaine du moment»*. MM. Verhagen et Larner, membres de l'Office des Nations unies pour l'aide en cas de catastrophe, ont précisé que l'appel du 5 décembre, lancé par le secrétaire général de l'ONU pour une aide immédiate de 13 millions de dollars, n'a donné lieu à ce jour à aucune contribution spécifique. – *(AFP.)*

□ **ZAIRE : feu vert parlementaire au multipartisme.** – Les députés ont adopté, vendredi 14 décembre, la loi officialisant le multipartisme, a rapporté, mercredi, l'agence de presse Azap. Selon la nouvelle loi, les partis politiques pourront *«s'organiser et exercer librement leurs activités dans le cadre de la Constitution»*. Celà demandera cependant un certain temps, puisque chaque parti doit d'abord déposer une demande d'enregistrement, le gouvernement disposant alors d'un délai de trois mois pour publier au journal officiel la reconnaissance juridique définitive. – *(AFP.)*

POLITIQUE

Le vingt-septième congrès du PCF

Les dirigeants communistes découvrent le « vrai débat »

La deuxième journée de débat, mercredi 19 décembre, au vingt-septième congrès du PCF, réuni à Saint-Ouen, a été marquée par un dialogue de sourds entre les porte-parole de la minorité contestataire et les partisans de la ligne majoritaire, mais ces échanges ont mis en évidence une évolution dans le mode de fonctionnement du parti.

L'éditorialiste Arnaud Spire écrit à ce sujet, dans *l'Humanité* du jeudi 20 décembre : *« Le centralisme démocratique, grâce à la pratique enrichie qui caractérise nos efforts depuis plusieurs mois, est en train de faire la preuve qu'il n'implique pas la recherche à tout prix de l'unanimité.* (...)

» Notre fonctionnement actuel tend à dépasser la détestable alternative entre une unité qui nie la diversité et une diversité qui nie l'unité. A cet égard, le vingt-septième congrès s'avère d'ores et déjà un moment du processus par lequel les communistes forgent le parti révolutionnaire moderne dont la France a besoin.»

Il se passe quelque chose de nouveau au vingt-septième congrès du Parti communiste réuni depuis mardi 18 décembre à Saint-Ouen. Depuis une dizaine d'années, en effet, il y avait deux façons, dans un congrès bien « maîtrisé », de traiter la contestation. La manière 1985, celle du vingt-cinquième congrès, consistait à organiser des interventions « spontanées » jetant en pâture les opposants à la salle. MM. Pierre Juquin et Félix Damette en avaient fait les frais. Leurs interventions avaient aussitôt provoqué la montée au créneau d'une vingtaine de délégués « loyalistes ». La manière 1987, plus méthodique, plus froide, consistait à instruire le procès des premiers « reconstructeurs » depuis la tribune, promue tribunal. La fédération du Doubs, conduite par M. Martial Bourquin, avait été clouée au pilori, avant d'être dissoute, et M. Damette n'avait pas été réélu au comité central *« pour raisons politiques »*.

M. Fiterman : « Eviter un contresens historique »

Le vingt-septième congrès inaugure ce que *l'Humanité* du jeudi 20 décembre appelle le *« vrai débat »*. Même si, entre les contestataires d'aujourd'hui et les partisans de la ligne majoritaire, les échanges demeurent pour l'instant un dialogue de sourds, il apparaît que les militants communistes font véritablement l'apprentissage d'une forme de discussion démocratique inédite dans un tel cadre. Le débat, en tout cas, est devenu plus policé. Les réactions de désapprobation s'expriment sous la forme d'un pesant silence.

Premier contestataire à intervenir mercredi, M. Anicet Le Pors regrette l'absence d'un rapport d'activité et note que le rapport de M. Georges Marchais n'a pas été présenté au nom du comité central. L'ancien ministre de la fonction publique affirme que le PCF, qui se réclame de l'autogestion, doit *« abandonner le principe du centralisme démocratique »*, car il ne peut y avoir, dit-il en susbtance, une démocratie fermée pour le parti et une démocratie ouverte pour la société : *« C'est indéfendable. Centralisme démocratique et autogestion sont radicalement antagoniques et incompatibles. »*

Son intervention lui vaut de maigres applaudissements mais une réponse personnelle du secrétaire général. M. Marchais confirme qu'il a pris *« la responsabilité personnelle du rapport »* qu'il a présenté la veille et dont il n'a soumis que *« les grandes idées »* au bureau politique. Il s'agit là d'un fait probablement unique. Le numéro un du parti sollicite un jugement personnel : *« C'est le congrès qui décidera, en fin de compte, par son vote. »* M. Marchais recherche-t-il un plébiscite ?

Deuxième contestataire du jour, M. Charles Fiterman lit d'une voix presque lasse un texte sans concession qui ressemble fort à un testament politique. Entré au secrétariat du comité central au vingt-deuxième congrès, considéré comme celui de l'ouverture du PCF, sous l'influence alors méconnue de M. Jean Kanapa, l'ancien ministre des transports souhaite voir *« confirmer la validité actuelle de la démarche »* engagée en 1976 et interrompue sur-le-champ, qu'il oppose à l'analyse actuelle de l'équipe de M. Georges Marchais. *« Cette analyse ne nourrit-elle pas de sensibles résurgences de l'attachement à la dictature du prolétariat ? »*, demande M. Fiterman en décelant *« la remontée d'attitudes sectaires qui rappellent les temps immatures du mouvement communiste »*. Il invite le parti à éviter un *« contresens historique »* et lui demande d'abandonner la *« vision messianique qui nous a tous marqués et continue peu ou prou à nous habiter »*. Charles Fiterman met les points sur les « i » : il ne veut pas d'un simple *« réajustement technique »* des statuts renvoyé au prochain congrès, comme le propose le secrétaire général. Il ne se trouve qu'une poignée de délégués pour applaudir l'ancien ministre, qui vient de parler quinze minutes dans un silence de mort.

L'énigmatique Philippe Herzog

Après le premier secrétaire de la fédération du Nord, M. Alain Bocquet, membre du comité central, pour lequel la *« question posée »* à la gauche n'est pas celle de la *« fusion »* du PCF et du PS mais celle de leur *« union »* et après Mme Martine Durlach, membre du secrétariat fédéral de Paris et du comité central, pour laquelle *« le capitalisme ne se corrige pas, il se combat »*, c'est au tour de M. Jacques Casamarta, premier secrétaire de la dernière fédération totalement contestataire, celle de Corse-du-Sud, de demander la *« réécriture »* du projet de résolution. Il obtient moins de succès que M. Maxime Gremetz qui fait ensuite ovationner Cuba, phare révolutionnaire des communistes français chagrinés par la perestroïka gorbatchevienne et perturbés par le mise au pas chinoise. Le « ministre des affaires étrangères » du parti propose d'expédier vers l'île castriste *« un bateau chargé du pétrole dont les Cubains ont tant besoin »*.

Entre en lice M. Philippe Herzog. Où le ranger ? Aucune étiquette ne lui convient vraiment. Le situer « ailleurs » ? Sans doute... Une chose, toutefois, est certaine : l'économiste du PCF – M. Paul Boccara, membre du comité central, a tenté de faire comprendre aux congressistes qu'il y avait au moins deux économistes au parti – n'est pas à l'aise. Membre du bureau politique, M. Herzog cherche une voie médiane entre Georges Marchais et Charles Fiterman, mais surtout – comme on dit en langage communiste – à sortir *« par le haut »*, c'est-à-dire en gardant tout le monde dans la barque sans faire passer certains par-dessus bord. Il est œcuménique, Philippe Herzog. Ses « camarades », il les appelle à *« dépasser les peurs et les verrous » : « Une conception tranchante de la loi de la majorité doit être mise en cause.* (...) *L'appel de défiance envers ceux qui pensent autrement fait grand tort. Assez de tronçonnement et d'appauvrissement du parti. Cependant, pour avancer ensemble, il ne faut pas dénigrer les efforts et les apports réels des communistes. »* Une partie de la tribune du congrès, où siègent les principaux dirigeants, n'applaudit pas cette conception des choses.

Puis, M. Lucien Sève, philosophe et contestataire, membre du comité central et pédagogue, rappelle ses *« points d'accords* [qui] *ne sont pas minces avec le projet de résolution »* pour mieux expliquer : *« Les différences de point de vue qui existent entre nous n'ont pas été effacées. »* Troisième contestataire à prendre la parole, il découpe dans de la dentelle l'expression de son opposition. Il voudrait voir son parti offrir *« une perspective politique novatrice »* et ne pas le voir rater *« un rendez-vous majeur avec l'histoire »*. Il déplore la faible participation des adhérents dans la préparation du congrès – *« un communiste sur trois ou quatre dans les cellules »*, selon lui – et il interroge ce même congrès : *« Peut-on vraiment travailler ensemble » ? « Nous n'avons pas le choix »*, répond-il, sous peine de tomber dans le *« clivage »* ou de faire un *« retour au monolithisme »*. Et comme s'il voulait croire lui-même à l'amorce de ce débat démocratique que pressent *l'Humanité*, il appelle implicitement à la reconnaissance de l'existence d'une minorité à l'intérieur du parti. *« Qu'on ne cultive pas l'exercice de la rayure ! »*, implore le philosophe pour signifier que l'élection des membres du comité central par les délégués au congrès sera, pour lui, un test. L'importance des scores obtenus par les contestataires marquera, en effet, la volonté du parti de cohabiter avec sa « différence » ou de la marquer au fer. M. Lucien Sève recueille des applaudissemnts modérés mais homogènes.

Puisqu'il est question de rayures, il faut bien dire, au passage, que le récent renouvellement du comité fédéral de la Seine-Saint-Denis, par exemple, n'est pas porteur d'espoir. *« L'exercice de la rayure »* a été allégrement cultivé à l'encontre de MM. François Asensi et Jean-Pierre Brard, députés contestataires, dans ces terres placées sous la haute protection militante de M. Jean-Claude Gayssot, membre du secrétariat du comité central, chargé de l'organisation.

Les envolées de M. Ralite

Le quatrième mousquetaire de ce mercredi, M. Jack Ralite, est bien placé pour le savoir en tant qu'élu du même département. Fidèle à lui-même, l'ancien ministre de la santé se fait poète échevelé. Il jongle avec les mots, les chevauche, les oppose pour mieux les marier, s'envole avec eux. Un grand moment. *« Le mur est tombé mais il persiste dans nos têtes.* (...) *Le mur est toujours quelque part une indifférence à l'autre »*, dit-il, en suppliant l'auditoire, sept fois en quinze minutes, de *« ne pas être indifférent aux différences »*. Le maire d'Aubervilliers ajoute que sa démarche est *« constructive »*, qu'il n'est *« ni favorable aux tendances, ni aux blocs, ni au mur »*. Enfin, dans une fulgurante formule destinée à ôter le mot tendance de la tête des délégués, l'ami Jack présente l'opposition comme *« un chœur de solistes »*.

Et c'est par un chœur, justement, que s'achève la journée . Sur l'air de *la Jeune Garde*, une nuée envahit la salle en agitant des drapeaux rouges frappés de deux lettres : JC. Ce sont les jeunes communistes, brandissant des pancartes qui proclament *« Est-ce que j'ai une gueule de génération à se laisser sacrifier ? »* Une militante, donne le *« salut des étudiants communistes »* en assurant le congrès que le Mouvement de la jeunesse communiste de France éprouve peu d'attirance pour feu le socialisme autoritaire des pays de l'Est. Sans doute y a-t-il parmi ses compagnons enthousiastes quelques-uns des membres du MJCF qui se sont rendus avec non moins d'enthousiasme, en 1989, au Festival mondial de la jeunesse de Pyong-Yang, dans cette Corée du Nord où fleurit toujours, pourtant, le socialisme de caserne... Mais foin de la mémoire ! Ainsi va le tourbillon du *« vrai débat »*...

OLIVIER BIFFAUD et ALAIN ROLLAT

Promis par M. Mitterrand à Bron

Le ministère d'Etat chargé de la ville est confié à M. Delebarre

M. Michel Delebarre a été nommé, mercredi 19 décembre, par le président de la République, ministre d'Etat chargé de la ville. M. Delebarre est remplacé dans ses précédentes fonctions par M. Louis Besson, qui devient ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. M. Besson n'est pas, lui-même, remplacé à son précédent poste de ministre délégué au logement.

La nomination d'un membre du gouvernement chargé de la ville avait été annoncée par M. Mitterrand, le 4 décembre, lors des assisses de Banlieues 89 à Bron.

D'abord limité aux transports, le dernier ministère dévolu à M. Michel Delebarre, avant qu'il ne soit en charge de la ville, avait commencé sous le signe des catastrophes qui ont endeuillé, au cours de l'été 1988, l'aviation civile (chute de l'Airbus d'Air France à Habsheim) et le chemin de fer (collisions à Paris-Lyon, Paris-Est et Ay). Il a eu le mérite de rendre publics les rapports d'enquête précisant les responsabilités et les erreurs humaines qui ont abouti à ces accidents.

Se souvenant de ses anciens succès au ministère du travail, c'est sans trop d'appréhension qu'il a affronté les grèves de 1988 à la RATP, le malaise endémique des contrôleurs de la navigation aérienne auquel un accord salarial très généreux (plus de 10 % d'augmentation) n'est pas parvenu à mettre fin et le conflit du pilotage à deux des Airbus A-320 d'Air Inter, clos par sa décision de soutenir le président-directeur général de la compagnie contre les pilotes.

En fait, il a beaucoup suivi deux grands dossiers, dont certains éléments lui ont échappé, mais qu'il a su orchestrer : Air France et la SNCF. Après avoir temporisé à Bruxelles au risque d'apparaître comme le plus mauvais Européen en matière de libéralisation du transport aérien, il a eu l'heureuse surprise de voir le président-directeur général des Chargeurs vendre la compagnie UTA à Air France, ce qui a rendu possible le regroupement des trois transporteurs français sous la houlette de la compagnie nationale. Cette nouvelle donne a permis à celui qui était devenu, entre-temps, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, d'accepter le renforcement de la concurrence souhaité par la Commission de la CEE.

En ce qui concerne la SNCF, il a eu la satisfaction de mettre au point un système qui effacera, en cinq ans, 38 milliards de francs de dettes à l'égard de l'Etat. Il était présent dans la cabine de conduite du TGV qui a battu le record du monde de vitesse sur rail avec 515,3 kilomètres-heure. Malheureusement, la technologie ferroviaire française n'a pu être exportée ailleurs qu'en Espagne.

M. Michel Delebarre est devenu un politicien avisé traitant avec prudence les dossiers difficiles. Polémique autour de l'accident d'Habsheim, grève des dockers dans sa ville de Dunkerque ou querelle du tracé du TGV Méditerranée : autant de domaines où il ne s'est exposé qu'à bon escient.

Cette prudence et une certaine absence due à de légitimes ambitions pour la présidence de la région Nord-Pas-de-Calais, le secrétariat du Parti socialiste et la mairie de Dunkerque, conquise de haute lutte, expliquent la déception de certains professionnels des transports, y compris ceux qui appartiennent à sa sensibilité politique. Ils espéraient plus et mieux de celui qui s'était imposé au cabinet de M. Pierre Mauroy, premier ministre, et au ministère du travail comme un homme d'imagination et de dialogue.

ALAIN FAUJAS

Une « fringale de pouvoir »

L'enfant d'une des régions les plus urbanisées de France devient ministre de la ville. Décidément, tout, dans la carrière de M. Michel Delebarre, a l'apparence de la logique. Et pourtant...

Ce fils de la bourgeoisie catholique des Flandres est devenu – sur le tard – militant socialiste, parce que, pour agir dans le Nord-Pas-de-Calais, il faut travailler avec le PS. Ce titulaire d'un modeste diplôme d'études supérieures de géographie fait une carrière digne de celle d'un énarque, simplement parce qu'il aime « mouliner » les dossiers. Ce « dauphin » de M. Pierre Mauroy n'a jamais pu recueillir l'héritage de la social-démocratie et déteste être impliqué dans les batailles de courants de son parti. Cet adepte du consensus a été l'un des rares ministres du gouvernement Rocard à se lancer, avec succès, dans une difficile bataille lors des dernières élections municipales. Ce provincial, qui rêve d'être le patron de sa région, gravit tous les échelons du pouvoir parisien, mais ne parvient pas à forcer la porte de la présidence du Nord-Pas-de-Calais. Ce chef d'administration se retrouve à la tête d'un ministère sans fonctionnaires.

Cette nouvelle promotion de M. Delebarre paraît être, néanmoins, la suite normale d'un parcours hors du commun. Directeur du cabinet de M. Mauroy à Matignon, il a appris à secouer des administrations jalouses de leur autonomie. Ministre des affaires sociales dans le gouvernement de M. Laurent Fabius, puis ministre de l'équipement et du logement dans celui de M. Michel Rocard, il a déjà ouvert les principaux « chantiers » d'une politique de la ville. Maire de Dunkerque, il est confronté à la reconversion d'une agglomération sans grâce, et aux industries en crise.

Un nouveau plat est ainsi offert à cet homme qui ne cache pas sa *« fringale du pouvoir »*. Mais lui qui, longtemps, s'est contenté de donner l'image d'un technicien du gouvernement devra maintenant montrer qu'il est aussi un « politique ». Après un passage moins victorieux à l'équipement qu'il ne l'avait été aux affaires sociales, une nouvelle chance lui est accordée, ou plutôt il est mis une fois encore, à l'épreuve. En lui accordant le titre de ministre d'Etat, M. François Mitterrand semble tester les enfants de la troisième génération socialiste, celle qui n'est apparue qu'après la victoire de 1981 : M. Henri Nallet a été prié de montrer qu'un technicien de l'agriculture peut triompher du malaise politique de la justice ; M. Delebarre se voit confier le plus délicat des dossiers politiques auquel est confronté le pouvoir.

Les deux hommes s'apprécient. Un temps, ils ont tenté de porter ensemble la « rénovation » du Parti socialiste. Aujourd'hui, les voici projetés au premier plan de l'activité gouvernementale. Sont-ils déjà en concurrence pour l'avenir ?

Th. B.

Unanimité sur la crise du Golfe

Le PS resserre les rangs

Le bureau exécutif du Parti socialiste a adopté à l'unanimité, mercredi 19 décembre, un nouveau texte sur la crise du Golfe. M. Pierre Guidoni, membre du secrétariat national, chargé des relations internationales, avait suggéré le premier que le PS actualise la position qu'il avait adoptée en août dernier, puis modifiée en fonction du discours de M. François Mitterrand à l'ONU en septembre.

Après les positions prises, il y a quinze jours, par certains membres du PS, notamment M. Max Gallo, député européen, membre du courant Socialisme et République de M. Jean-Pierre Chevènement, puis par les jeunes de ce courant, les membres du bureau exécutif étaient convenus de la nécessité, en tout état de cause, d'adopter un nouveau texte de référence sur la crise du Golfe, en tenant compte des dernières évolutions de la situation. Outre qu'elle permettait aux socialistes de se mettre à jour, cette méthode avait l'avantage de comporter une « amnistie » implicite de certains propos ou démarches récents, contredisant la ligne officielle du parti.

Dans un texte préparé par le comité de coordination, qui réunit les représentants des courants autour de M. Pierre Mauroy, et adopté à l'unanimité par le bureau exécutif mercredi soir, le PS lance, donc, une *« appel solennel »* à l'Irak pour l'évacuation du Koweït et affirme que la France et la CEE *« peuvent jouer un rôle décisif pour que, sur cette base, s'engage le dialogue qui permettra de trouver au conflit une issue pacifique »*. Il souligne que l'ensemble des résolutions adoptées par les Nations unies *« doivent être appliquées »* et que *« le rôle de tous les membres de la communauté internationale est de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire comprendre aux dirigeants irakiens que la loi internationale doit être respectée »*.

« Pour autant, continue le texte, *les socialistes ne veulent pas désespérer de la paix »* et ils *« lancent un appel solennel aux autorités irakiennes pour qu'elles mesurent bien les termes du choix devant lequel elles sont placées »*. Les socialistes affirment, en outre, que, *« au-delà, aussitôt après que le Koweït* [aura] *recouvré sa souveraineté, il s'agit de résoudre l'ensemble des problèmes posés au Proche et au Moyen-Orient, afin que nul ne puisse dire qu'il y a deux poids et deux mesures »*. Ils réaffirment leur souhait que soit convoquée une conférence internationale. Ils appellent *« à soutenir, dans cette période cruciale, l'action du président de la République et du gouvernement »*.

Le courant de M. Chevènement ayant été soupçonné, au cours des dernières semaines, de se préparer à rompre avec le gouvernement, les vingt-deux députés qui en sont membres ont rendu public, mercredi, un texte dans lequel ils revendiquent le droit de débattre au sein du PS. *« Ce n'est pas en se soumettant au silence contraint que l'on fait avancer le socialisme »*, déclarent-ils, en regrettant que seule l'*« autocensure »* empêche le PS *« de peser plus et mieux sur les choix d'un exécutif que nous soutenons »* et en réclamant *« le dialogue nécessaire entre l'exécutif et des députés socialistes exerçant pleinement leurs responsabilités »*. Socialisme et République entend donc mettre un terme aux rumeurs sur son éventuel passage dans l'opposition interne, puisqu'il affirme son soutien au gouvernement. Dans le même temps, cependant, les jeunes du courant lancent le « manifeste » du Mouvement des jeunes pour le changement, qui, *« indépendant du Parti socialiste »* et très critique à l'égard de *« la gauche au pouvoir »*, se propose de *« rassembler toutes celles et ceux qui veulent qu'à dix ans de gestion succède un véritable changement de politique et, donc, de société »*.

P. J.

□ **Propositions socialistes.** – M. Jean Le Garrec, porte-parole du groupe socialiste, a annoncé, mercredi 19 décembre, le dépôt d'une série de propositions de loi préparées par des députés du PS. Parmi celles-ci, Mme Yvette Roudy présentera un texte visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. MM. Jean-Michel Belorgey et Michel Sapin ont élaboré un texte sur la responsabilité médicale et l'indemnisation des victimes d'accidents thérapeutiques. Enfin, M. Raymond Douyère a préparé une proposition sur la réforme des caisses d'épargne, et M. Bertrand Gallet, sur la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.

A l'Assemblée nationale

Les centristes se dissocient d'une motion de censure déposée par le RPR et l'UDF

Les groupes RPR et UDF ont déposé, mercredi 19 décembre, une motion de censure selon la procédure de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution, afin de protester, à la fois, contre la politique menée en matière de protection sociale et contre le *« mépris »* dans lequel le gouvernement tient, selon eux, le Parlement. Les députés RPR et UDF dénoncent, notamment, le *« recours abusif »* au vote bloqué et à l'alinéa 3 de l'article 49 (engagement de la responsabilité du gouvernement) pendant cette session. Le groupe UDC a finalement décidé de ne pas s'associer au dépôt et au vote de cette motion de censure. Plusieurs députés UDF se sont montrés très réservés sur l'opportunité du recours à cette procédure et ont annoncé qu'ils ne seraient pas présents lors du vote. Jeudi 20 décembre, M. Bernard Pons, président du groupe RPR, a « vivement regretté que le groupe UDC se désolidarise d'une décision prise en commun ». M. André Lajoinie, président du groupe communiste, a indiqué qu'il réunirait son groupe, jeudi, pour débattre de la position à adopter face à cette motion de censure, mais il semblait exclu que les députés communistes joignent, cette fois, leurs voix à celles de l'opposition. La motion de censure devait être débattue vendredi 21 décembre, au cours d'une session ordinaire prolongée de droit.

Le président du groupe RPR, M. Bernard Pons, s'est avancé, souriant, devant les caméras qui l'attendaient dans la salle des Quatre-Colonnes du Palais-Bourbon. *« Au cours de la réunion de l'intergroupe de l'opposition,* a-t-il déclaré, *une large majorité s'est dégagée en faveur du dépôt d'une motion de censure. »* Tout à son explication sur *« l'attitude inqualifiable »* du gouvernement pendant cette session, M. Pons n'entend pas le député centriste, M. Gérard Vignoble, protester avec colère contre *« ces méthodes de voyous »*. Il ne semble pas, non plus, prêter l'oreille à la réaction furieuse de M. Philippe Vasseur (UDF), qui affirme : *« Nous avons été mis devant le fait accompli. Au lieu de discuter, on annonce des initiatives, puis on nous dit : c'est annoncé ; maintenant, on ne peut plus reculer ! »* M. Pons ne voit pas davantage son homologue du groupe UDF, M. Charles Millon, visage fermé, se frayer un passage à travers les caméras en se refusant à toute déclaration. La *« large majorité »* des députés de l'opposition a, visiblement, du mal à se reconnaître dans la satisfaction exprimée par le président du groupe RPR...

L'intergroupe de l'opposition, réuni en assemblée plénière mercredi en début d'après-midi, a été saisi de la question du dépôt d'une motion de censure. L'idée avait été évoquée, la veille, par M. Bernard Debré (RPR), qui entendait protester ainsi contre les dispositions contenues dans le projet de loi relatif à la santé et aux assurances sociales. Ce texte, examiné mardi en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, avait donné lieu à une nouvelle passe d'armes entre l'opposition et le gouvernement, tant sur le fond que sur la forme. Faute de majorité pour l'adopter, M. Michel Rocard, avait été contraint d'engager sa responsabilité en recourant à l'article 49, alinéa 3 de la Consitution (*le Monde* du 20 décembre).

« Exercice de guignol »

Au cours d'une réunion du bureau de l'intergroupe, dans la soirée de mardi, le président du groupe RPR avait donc émis la proposition de déposer, en réponse, une motion de censure. Les deux autres présidents, MM. Millon et Méhaignerie, s'étaient montrés réservés, tout en partageant les griefs du groupe RPR contre les méthodes de « force » employées par le gouvernement pendant cette session et jugées peu respectueuses des droits du Parlement. Il revenait donc à l'intergroupe, réuni en assemblée plénière, de trancher cette question. M. Bernard Debré, le premier, tente de convaincre les députés présents, en dénonçant *« l'exercice de guignol infamant »* auquel le gouvernement avait, selon lui, contraint l'Asssemblée. Puis MM. Pons, Pierre Mazeaud, Robert Pandraud, Patrick Ollier, tous membres du groupe RPR, prennent à leur tour la parole, pour défendre avec acharnement le dépôt de la motion de censure au nom du *« civisme »*.

M. Philippe Mestre (UDF) exprime des doutes, mettant en garde ses collègues contre le risque de *« se ridiculiser »* en censurant le gouvernement à répétition et sans y avoir vraiment réfléchi au préalable. M. Méhaignerie s'inquiète, à son tour, de la *« crédibilité »* de cette initiative. M. Millon, qui, dans la matinée du mercredi, avait déclaré, au cours d'un point de presse, que *« jamais l'Assemblée n'a été traitée avec autant de désinvolture »*, s'interroge. *« Je ne sais pas si la motion de censure est la meilleure solution,* dit-il. *Il faut donner des réponses intelligentes et adaptées. »* En accord avec M. Millon, M. Mestre fait une contre-proposition à ses collègues : le dépôt d'une motion de censure à l'ouverture de la session extraordinaire prévue pour janvier, afin de protester contre les méthodes du gouvernement. Un député centriste, M. René Couanau, propose, pour sa part, de quitter symboliquement l'hémicycle pendant la séance de questions d'actualité du mercredi après-midi.

Pour trancher la question, M. Pons suggère de la soumettre au vote par tête des députés présents. Le président du groupe RPR a, sans doute, fait soigneusement ses comptes. Les députés RPR sont largement majoritaires à cet instant et votent, comme un seul homme, en faveur du dépôt d'une motion de censure. Au groupe UDF, quelques bras se lèvent dans le même sens, mais la plupart des autres s'abstiennent ou votent contre, suivis par les rares centristes présents. Une *« large majorité »* vient de se dégager...

« Trop d'union, c'est la désunion »

Dans les couloirs, l'union de l'intergroupe vole en éclats. M. Robert-André Vivien (RPR) n'a pas d'état d'âme. *« Bien sûr,* affirme-t-il, *que je la voterai cette censure. Moi, je suis pour une certaine discipline de l'opposition. Comme disent nos amis centristes,* ajoute-t-il dans un sourire, *nous sommes sûrs de nous et dominateurs... »* M. Jacques Barrot (UDC) commente laconiquement : *« Vendredi* [jour du débat de censure], *moi, je ne serai pas là. »* M. Edmond Alphandéry (UDC), est tout aussi formel : *« Cette motion de censure, je ne la voterai pas, car on ne peut pas décemment censurer le gouvernement sur le problème de la sécurité sociale lorsqu'on n'a pas de contre-projet à proposer. »* Le député centriste est furieux. *« On est allé beaucoup trop loin dans la discipline de l'intergroupe,* affirme-t-il. *La leçon à tirer de tout cela, c'est que le vote par tête est une erreur. Il y a trois groupes, et non pas un seul, pour représenter toute l'opposition à l'Assemblée. L'union, c'est bien, mais trop d'union, c'est la désunion. »* Interrogé sur sa présence vendredi lors du vote de la motion de censure, M. Raymond Barre se contente d'un indéchiffrable *« bah... la censure, ouh... »*, avant de se retirer courtoisement, en haussant les épaules.

Très vite, une nouvelle réunion du groupe centriste est organisée en fin d'après-midi. Elle donne lieu à de vigoureuses protestations des députés de base contre le *« coup de force »* du RPR et ses *« méthodes terroristes »*. Face à l'unanimité de son groupe, M. Méhaignerie fait marche arrière. Après la réunion, un communiqué est diffusé, qui dénonce *« les méthodes inacceptables imposées par le gouvernement au travail parlementaire »*, *« l'usage à répétition du « 49-3 »* et *« l'absence de tout contrôle du Parlement sur l'exécutif »*. Mais, précise le communiqué, *« face à cette situation, le dépôt de motions de censure à répétition n'est plus, aujourd'hui, la réponse appropriée »*. Le groupe centriste vient de décider de ne pas s'associer au dépôt et au vote de cette motion de censure.

Quant aux députés UDF, ils sont nombreux, dans les couloirs, à confier que vendredi, d'impérieuses nécessités les tiendront éloignés de l'Assemblée nationale. *« Vous comprenez, c'est le dernier jour pour les achats de cadeaux de Noël... »*

PASCALE ROBERT-DIARD

Un entretien avec M. Giscard d'Estaing

« Si on donne aux Européens le choix entre un fédéralisme centralisateur ou pas d'Europe, ils risquent de choisir pas d'Europe »

« Les bonnes intentions affichées par le sommet de Rome pour bâtir une union européenne vous paraissent-elles suffisantes au lendemain de l'effondrement des pays communistes et de l'unification allemande ?

– Oui, et elles marquent un progrès important du débat sur l'union européenne.

– Dans leur lettre, François Mitterrand et Helmut Kohl préconisent une construction européenne centrée autour d'un renforcement du rôle du conseil européen. Cela ne risque-t-il pas de mettre en question l'actuel équilibre institutionnel ?

– On voit bien l'architecture en train de se dessiner : un exécutif de conception, le conseil européen ; un exécutif de mise en forme de la politique, le conseil des ministres ; et un exécutif d'application, la Commission européenne. Ce qu'on n'a peut-être pas suffisamment souligné, c'est que la lettre Kohl-Mitterrand ne porte que sur l'union politique. Elle ne porte pas sur l'union économique et monétaire. On voit donc que dans les deux négociations qui vont s'ouvrir, celle sur l'union économique et monétaire reste dans la ligne du triangle institutionnel actuel, c'est-à-dire le conseil, la Commission et le Parlement. Celle sur l'union politique privilégie manifestement le rôle du conseil européen et du conseil des ministres. C'est une inflexion importante.

– Est-ce un recul des thèses des fédéralistes ?

– Le débat qui s'ouvre à l'heure actuelle n'est pas : Fera-t-on du fédéralisme ou non ? Ce débat est dépassé car les institutions existantes de la Communauté sont déjà à vocation fédérale. La vraie question est de savoir si l'on ira vers un fédéralisme centralisateur, ou vers un fédéralisme décentralisé respectant le principe de subsidiarité, ce qui est mon choix personnel.

– Un renforcement du rôle du conseil européen vous paraît-il souhaitable ?

– Quand on pense au stade prochain de l'union politique, c'est-à-dire la mise en commun des politiques étrangères et l'ébauche d'une mise en commun des politiques de défense, il est réaliste de renforcer le rôle du conseil. Quand on pense au stade final de l'organisation de l'union de l'Europe, il est évident, par contre, qu'il faut reprendre l'ensemble du débat.

« La commission n'a pas la culture d'un gouvernement »

– Pourquoi la Commission ne réussit-elle pas à être le gouvernement de l'Europe ?

– C'est d'abord pour des raisons qui tiennent à elle-même. Quand vous regardez sa composition et celle du conseil européen, les poids lourds de la politique européenne siègent au conseil. Ensuite, la Commission ne se conduit pas comme un gouvernement, et n'en a pas encore les caractéristiques. Un gouvernement répond à une équation politique : la Commission est une sorte de coalition obligatoire, décrétée par les gouvernements nationaux. Enfin, elle ne répond pas à l'une des règles habituelles d'un gouvernement, qui est le remaniement en cas de nécessité. Il y a, à l'heure actuelle, dans la Commission des commissaires qui devraient être changés, mais le mécanisme ne permet pas de le faire. Tant qu'il n'y aura pas des réformes plus profondes qui donneront à la Commission l'allure et la culture d'un gouvernement, le conseil continuera à gagner du terrain.

– Aurait-il été possible de faire dès maintenant de la Commission un gouvernement ?

– Dès maintenant non, mais on pouvait la mettre sur cette trajectoire, de même d'ailleurs qu'il faut mettre le Parlement européen sur l'orbite qui lui permettra de devenir un véritable Parlement. L'accroissement de son rôle, envisagé dans la déclaration du conseil européen, est satisfaisant. Mais il faut aussi examiner pourquoi le Parlement n'est pas en état de jouer le rôle d'un Parlement équivalent, par exemple, au Congrès des Etats-Unis. D'abord, quel est le grand Parlement qui ne siège que quarante-quatre jours par an, et qui peut assumer la représentation démocratique d'une communauté de 340 millions d'habitants ? Ensuite, il n'y a pas, en son sein, une ligne de partage entre la majorité et l'opposition. Aussi la lecture politique du Parlement européen est très difficile pour l'opinion. Enfin les règles d'élection sont variables d'un pays à l'autre, et ont un caractère insuffisamment européen.

» On rencontrera dans l'avenir un problème difficile : comment les majorités politiques nationales réagiront-elles face à un Parlement européen d'une couleur politique différente de la leur ?

» Il sera donc nécessaire que sur les textes importants, en cas de conflits avec le conseil, la majorité de l'Assemblée de Strasbourg, pour avoir le dernier mot, représente véritablement la majorité de l'institution, par exemple, une majorité des deux tiers. On n'a pas encore réfléchi suffisamment à mon avis aux futurs conflits politiques dans la Communauté. Il faudra dans notre système politique européen prévoir le dénouement des tensions fortes. Jusqu'à présent, personne n'envisage la dissolution du Parlement. Il faut donc trouver un mécanisme qui puisse dénouer une crise. Il faut aussi réfléchir aux conflits possibles entre le Parlement européen et les majorités politiques nationales.

– Cela passe-t-il par l'association des Parlements nationaux au travail des institutions européennes ?

– Non, je crois que c'est impossible. Tous ceux qui ont regardé en détail les mécanismes correspondants aboutissent à la conclusion qu'on ne peut pas le faire, sauf à rendre les procédures ingérables. Cela signifie que nous devons réfléchir, même si cela n'aboutit pas lors de la prochaine négociation à nous doter d'une Chambre des Etats (comme il en existe dans tout Etat fédéral). C'est par la transformation du conseil des ministres en institution représentative permanente des Etats membres qu'on pourra finalement l'introduire dans le système. Il manque dans le texte de Rome une vision à long terme. Si on n'introduit pas une Chambre des Etats, on ne mettra pas non plus en place un vrai Parlement européen. Pour ma part, je souhaiterais voir amorcer deux évolutions : un Parlement européen, Parlement du peuple de l'Europe, et une Chambre des Etats, démontrant que l'expression politique des Etats sera assurée dans le système institutionnel.

– Dans votre vision, les Etats doivent donc continuer à jouer un rôle important ?

– Evidemment. Une masse de 340 millions d'habitants doit être structurée. L'adhésion des populations au système européen fédéral sera d'autant plus forte qu'elles sauront qu'un certain nombre de sujets qui les concernent directement resteront de la compétence des Etats membres. Si on donne aux Européens le choix entre un fédéralisme centralisateur ou pas d'Europe, ils risquent de choisir pas d'Europe.

– Avez-vous l'impression que l'on s'oriente vers un fédéralisme centralisateur ?

– Un peu. Par exemple, on trouve dans la déclaration de Rome une proposition qui me paraît très imprudente, et même explosive : suggérer de mettre dans les compétences communautaires l'immigration et la politique des visas. Imaginez le tremplin donné, dans tel ou tel pays de la Communauté, à certaines forces politiques ! C'est vraiment l'équivalent de ce qu'a été, dans la politique française, la proposition de donner le droit de vote aux étrangers !

« Il y a deux attitudes du président Mitterrand »

– Vous tenez un discours fédéraliste, qui n'est pas celui de tous les hommes politiques français. Est-il souhaitable que la question européenne redevienne un des enjeux essentiels du débat de politique intérieure ?

– L'Europe va redevenir un des enjeux essentiels du débat de politique intérieure, et c'est normal. Il y a un fait politique qui est passé inaperçu, quoique très important, c'est le vote intervenu à Rome fin novembre, en conclusion de ce qu'on a appelé les Assises parlementaires européennes. Il ne s'est trouvé pour adopter la résolution finale, largement approuvée par nos partenaires européens, que huit des vingt-huit délégués français : les sept UDF et un socialiste sur douze ! C'est tout. Il est évident que ce texte ne correspondait pas à l'analyse européenne de nos partenaires du RPR. Mais pas non plus à celle des socialistes. Le Parti socialiste est-il en retrait, veut-il freiner l'avancée européenne, ou existe-t-il d'autres raisons ? Il serait utile qu'on les connaisse.

– Ce vote des socialistes français a-t-il gêné le président de la République à Rome ?

– On dirait qu'il y a deux attitudes du président Mitterrand sur le dossier européen. D'une part, une attitude de proposition, qu'on retrouve dans la lettre qu'il a signée avec le chancelier Kohl, et d'autre part une attitude de précaution lorsqu'on arrive à la mise au point des dispositions.

– Le RPR ne partage pas la vision fédéraliste de l'UDF. Pouvez-vous malgré cela vous associer pour proposer une alternative de gouvernement à la majorité actuelle ?

– Il faut que nous travaillions à établir un accord. Les différences entre l'UDF et le RPR ne sont pas nouvelles sur ce sujet. Il ne faut pas avoir l'air de découvrir cette situation, car elle a des racines lointaines. Mais, en sens inverse, on peut vérifier que la France a toujours accompagné la construction européenne quand notre majorité était au pouvoir, en 1958, lorsque le général de Gaulle a fait entrer la France dans le Marché commun, et en 1987 lorsque nous avons ratifié l'Acte unique. Il est vrai que notre adhésion à l'idée européenne n'est pas de même nature. Mais sur les grandes échéances nous avons finalement réussi à établir les éléments d'un accord. Nous l'avions établi au moment de l'élection européenne de 1989.

Depuis des différences sont apparues. J'en citerai deux : la monnaie unique européenne et l'acceptation d'un avenir fédéral pour l'Europe. L'affaire de la monnaie unique est l'exemple même d'un faux débat. Le jour où la parité du franc sera liée définitivement à la parité de la livre et du deutschemark, il n'y aura plus de monnaie nationale : ce sera une monnaie unique, même si elle conserve des expressions nationales différentes. Or, comme toutes les démarches qu'on entreprend conduisent à ce résultat, c'est finalement un faux débat.

Il en va de même dans l'affaire du fédéralisme. Nous pratiquons le fédéralisme tous les jours. Lorsque les ministres français de la cohabitation se rendaient à Bruxelles, à Luxembourg ou à Strasbourg, après le vote de l'Acte unique, ils pratiquaient le fédéralisme. Quand les ministres votent à la majorité pour décider d'une question de vie économique et sociale, ils pratiquent en fait le fédéralisme. Dire : « L'Europe doit parler d'une voix unique », ce que tout le monde déclare souhaiter, c'est dire : « L'Europe doit avoir une structure fédérale en matière de politique étrangère ».

« L'adhésion des pays d'Europe de l'Est ne pourra être prochaine »

– Vous êtes aussi en désaccord avec le RPR sur l'élargissement de la Communauté...

– J'ai d'abord un souvenir. Du temps du président Pompidou, le problème s'est posé, puisque, à l'époque, on discutait de l'entrée de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande, et qu'on se préparait aux candidatures de l'Espagne et du Portugal. La doctrine élaborée à cette époque était celle de l'approfondissement précédant l'élargissement. Le choix de l'approfondissement a été fait par le gouvernement français dans lequel je siégeais, ainsi que Jacques Chirac. Là aussi, allons au fond des choses. Ce qu'on dit actuellement sur ce sujet me paraît irréaliste. Il est impossible de faire entrer l'Autriche dans les deux ans qui viennent, comme M. De Michelis l'a affirmé dans son interview au *Monde*, puisque nous ne pouvons pas accueillir un pays qui n'a pas encore traité son problème de neutralité constitutionnelle dans une Communauté qui veut avancer vers une politique commune de sécurité et de défense.

Quant aux pays de l'Europe de l'Est, ils sont hors d'état, et malheureusement pour longtemps encore, de remplir les conditions leur permettant de devenir membres à part entière de la Communauté européenne. Cela est tout à fait clair. Il faut reconnaître à ces pays leur « vocation européenne » comme le propose le Mouvement européen et développer avec eux toutes les formes d'associations possibles. Mais leur adhésion ne pourra pas être prochaine.

– Pour aplanir vos divergences avec le RPR, allez-vous réunir des Etats généraux de l'opposition ?

– Une formule du style états généraux pourra être une formule de conclusion, mais elle ne peut constituer la première étape sur un sujet comme celui-là, qui suppose des études, et des prises de position bien préparées. Hier, le bureau politique de l'UDF a mis en place un groupe de travail réunissant nos meilleurs spécialistes sur la question (ancien ministre des affaires européennes, rapporteur actuel du budget des Communautés européennes, etc.) pour mettre à jour notre position sur l'ensemble du dossier européen à la lumière des derniers événements. Le document sera rendu public. Lorsque ce travail sera achevé, nous le comparerons, colonne par colonne, avec le travail accompli par le RPR, et nous chercherons à réduire les différences.

– L'échéance ?

– Il nous faut trois mois pour terminer ce travail d'approche. La conversation avec le RPR devrait avoir lieu normalement en avril.

– Vous vous plaisez à l'Assemblée de Strasbourg, vous le dites à tout propos. Envisagez-vous un jour de la présider ?

– Non. Pour des raisons tout à fait simples. La première, qui est forte : ce n'est pas possible. La seconde : je ne crois pas que je dispose de la liberté de temps nécessaire pour le faire. Cela n'est pas possible, car il y a une majorité politique de gauche au Parlement européen, et un accord entre les deux plus grands groupes qui règle à l'avance cette désignation. D'autre part, cette fonction entraîne un travail extrêmement astreignant, et il faut toujours accomplir son travail de manière complète. Vous avez sans doute remarqué que déjà, pour moi, le travail de parlementarie européen me prenait énormément de temps et de disponibilité. Je suis aussi président d'un conseil régional, et c'est la fonction à laquelle je suis le plus attaché.

Propos recueillis par THIERRY BRÉHIER et MARIE-PIERRE SUBTIL

M. Soisson insiste sur le rôle des non-inscrits

Au cours de la réunion du conseil des ministres, mercredi 19 décembre, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, M. Jean-Pierre Soisson, a évoqué le rôle joué par les députés non inscrits lors de la session d'automne. Il a déclaré que ceux de ces députés qui votent avec la majorité (douze ou treize, sur dix-sept) avaient constitué, lors de la session budgétaire, une *« masse de manœuvre qui a souvent apporté au gouvernement la majorité qui lui faisait défaut »*. M. Soisson souhaite donc qu'une attention particulière soit apportée au rôle de ces élus, qui permettent à la majorité présidentielle d'approcher à l'Assemblée nationale la barre de la majorité absolue (deux cent quatre-vingt-neuf voix).

S'agissant du malaise parlementaire, M. Soisson a défendu l'idée qu'il faut que le gouvernement sache faire certaines concessions devant le Parlement pour donner au droit d'amendement un contenu réel. *« Il ne faut pas qu'il y ait de crispation du gouvernement »*, a-t-il dit. A condition que *« l'essentiel »* ne soit pas touché, M. Soisson prêche pour une attitude plus ouverte de la part de l'exécutif, afin de favoriser, notamment, le travail des commissions mixtes paritaires Sénat-Assemblée.

P. S.

SOCIÉTÉ/CULTURE

13 Corse : l'assassinat de M. Lucien Tirroloni
14 Les Européens au chevet de leur forêt malade
14 Cancer du sein : une découverte française
15 Architecture : M. Thumauer à La Villette
15 Cinéma : « Gaspard et Robinson »
16 Echecs : le championnat du monde

Le remplacement du président d'Antenne 2-FR 3

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a porté, mercredi soir 19 décembre, M. Hervé Bourges à la présidence d'Antenne 2 et de FR 3, après avoir reçu la démission de M. Philippe Guilhaume. Les deux directeurs généraux, M. Jean-Michel Gaillard et Mme Dominique Alduy, tous deux mandataires sociaux et investis par les conseils d'administration respectifs des deux chaînes, ont décidé de rester provisoirement à leurs postes. A Antenne 2, le conseil d'administration qui devait examiner ce jeudi 20 décembre les comptes de la société a été reporté à la demande du gouvernement. Quant à Mme Dominique Alduy, directrice générale de FR 3, elle devait dès jeudi renouer le contact avec les organisations syndicales pour chercher une issue à la grève paralysant l'information de la chaîne depuis le 28 novembre. Un mouvement qui avait donné lieu, la veille, à une échauffourée entre journalistes grévistes et forces de l'ordre aux abords de l'Elysée. Un journaliste de FR 3-Aquitaine a été blessé.

Un entretien avec M. Hervé Bourges

« Le savoir-faire et la constance sont plus importants que les moyens financiers », nous déclare le nouveau PDG

*PDG jusqu'à jeudi de la Sofirad et de Télé-Monte-Carlo, Hervé Bourges est l'un des personnages les plus connus de l'audiovisuel français. Ce n'est pourtant qu'en 1983 qu'il aborde la télévision en devenant PDG de TF 1, fonction qu'il assumera jusqu'à la privatisation de la Une en avril 1987. Auparavant, M. Bourges avait fait sa carrière dans le journalisme (*Témoignage chrétien, *direction de l'Ecole de journalisme de Yaoundé au Cameroun et de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, dont il est actuellement le président) et la politique (il a été conseiller du gouvernement algérien de 1962 à 1967). En 1982 il avait été nommé directeur général de Radio-France internationale.*

« Vous voici propulsé patron de la télévision publique. Le CSA n'aimant ni l'improvisation ni la précipitation, doit-on en conclure que votre élection était prévue de longue date ?

– Ma surprise est totale. J'avais de nombreux dossiers en cours et prévoyais d'aller jeudi à Monaco quand le président du CSA m'a appelé mercredi, en fin de soirée, afin de vérifier la constance de mon intérêt pour la charge dont M. Guilhaume venait de démissionner. La conversation fut brève et c'est sur mon auto-radio, bloqué dans des embouteillages, que j'ai appris ma nomination quelques instants plus tard.

– Avez-vous eu le temps de formuler un diagnostic sur l'état d'Antenne 2 et de FR 3 ?

– Non. J'arrive seul, avec beaucoup d'humilité, et une réelle ambition : faire du service public français l'équivalent de ce que représentent la BBC en Grande-Bretagne et la RAI en Italie. Une télévision qui réunisse le grand public et des programmes de qualité, où le professionnalisme soit enfin le maître mot.

– La situation vous rappelle néanmoins quelques souvenirs...

– J'ai en effet l'impression de retrouver la situation de TF 1 en 1983, lorsque la Haute Autorité m'avait confié la mission de redresser la chaîne à la suite de la démission du PDG, M. Michel May. Je retrouve un personnel à la fois en état de choc et en opposition : une absence de projet mobilisateur et cohérent ; l'inexistence d'une stratégie de programmation. Quel gâchis, et que de temps perdu ! Car, j'en suis convaincu, la question n'est pas tant celle des moyens financiers que du savoir-faire et de la constance.

« L'incendie est dans les deux chaînes »

– C'est pourtant bien votre méthode pour redresser l'audience de TF 1 que certains, y compris au CSA, ont fortement mise en cause, vous accusant même d'avoir précipité sa privatisation.

– Quand j'ai pris la direction de TF 1, le public était en fuite ; il fallait le reconquérir, regagner de la crédibilité. Pari gagné : en quelques années TF 1 est devenue la première chaîne de France. Mais mon plan comportait deux parties, et j'ai manqué de temps pour en accomplir la dernière phase, c'est-à-dire installer des émissions plus exigeantes, aménager des créneaux pour des publics plus spécifiques. C'est ce que je souhaite faire avec Antenne 2, qui a vocation à attirer le public le plus large, en maintenant une exigence de qualité. Je ne suis pas un doctrinaire mais, avant tout, quelqu'un de pragmatique, soucieux de travailler avec des équipes soudées. Et j'espère ne pas être pris dans un étau, coincé entre la nécessité de prendre du temps pour comprendre et maîtriser la situation et l'urgence d'éteindre au plus vite l'incendie.

– L'incendie est-il à FR 3 ou à Antenne 2 ?

– Il est dans les deux chaînes, mais la situation de blocage à FR 3 en fait un dossier prioritaire, même si la chaîne ne me semble pas avoir été si mal gérée. Le sort d'Antenne 2 me paraît, en revanche, autrement préoccupant et nécessitera un long travail en profondeur.

– Que pensez-vous de la suppression brutale d'une poignée d'émissions-phares sur Antenne 2 ? Pourriez-vous revenir sur une telle décision ?

– Non. Je ne rétablirai pas des émissions que je n'aurais sans doute pas lancées. En tout cas pas de cette façon-là, ni à ces horaires-là, ni peut-être à ce prix-là. Une émission se travaille, s'étudie, se teste. Sa programmation fait l'objet d'analyses du public, de la grille, et aussi du rapport qualité, audience et coût. Or les lancements ont été précipités, répondant davantage à des considérations de doctrine qu'à un arbitrage purement qualitatif... Cela n'excuse pas pour autant l'attitude de ces professionnels qui ont profité de la tribune des 7 d'or pour critiquer leur propre chaîne. Je refuse ce comportement choquant, humiliant ; autodestructeur.

« Je n'ai jamais eu d'engagement partisan »

– L'échec de M. Guilhaume n'est-il pas aussi celui de la loi sur la présidence unique ?

– Je ne le pense pas. La présidence commune n'a finalement jamais été expérimentée. Elle devait impliquer un vrai travail sur la complémentarité des chaînes, la détermination de leur vocation réciproque et la fixation par le président des grandes orientations, à charge pour lui d'en vérifier l'application. Je compte bien m'y employer. En revanche, le fait que l'actionnaire unique des chaînes (l'Etat) ne soit pas celui qui en détermine le management me paraît une aberration.

– Vous trouveriez plus logique que la nomination du PDG des chaînes publiques se fasse en conseil des ministres ?

– Plus logique et plus cohérent. Le CSA ne nomme pas les PDG des chaînes privées ! La compétition entre les chaînes et la maturité du système ont rendu obsolète cette protection de l'audiovisuel public contre les politiques. Le fameux cordon ombilical est coupé. Un choix partisan serait montré du doigt ! Cela dit, la loi étant ce qu'elle est, j'ai assuré M. Boutet de mon souci de travailler en étroite liaison avec le CSA. Et je ferai tout ce qui est possible pour entretenir avec les ministères de tutelle des relations de franchise et de confiance.

– Vous définissez-vous comme un homme de gauche ?

– Je l'ai toujours été, sensible à des préoccupations d'ordre social ou anticolonialiste. Mais je n'ai jamais eu d'engagement partisan. Je ne supporte pas l'uniformité de la pensée et des idées. Et j'ai horreur du sectarisme, dont j'ai parfois souffert. Sachez en tout cas que je ne serai animé d'aucun esprit de revanche stupide à l'égard de TF 1 et que je n'ai pas l'intention d'engager une course-poursuite. C'est autrement que les chaînes de service public – qui sont aussi des entreprises – se distingueront. »

Propos recueillis par
ANNICK COJEAN

Télévision publique : chasse gardée

Suite de la première page

Mais il décide très vite de prendre les devants pour retourner la situation en sa faveur : il dénoncera les manœuvres du gouvernement et donnera l'impression de se sacrifier pour le bien de ses entreprises.

En fin de matinée, sa lettre de démission est prête. Il est temps car le scénario s'emballe. A la sortie du conseil des ministres, Catherine Tasca sonne l'hallali. *« Il n'est pas possible de rester dans les contradictions où se met M. Guilhaume*, déclare-t-elle aux journalistes qui l'interrogent sur le conflit de FR 3. Elle ajoute : *« Le CSA doit maintenant examiner avec tout le calme et le temps dont il a besoin la situation créée par ces contradictions. »* On ne saurait être plus clair.

A 15 h 45, Philippe Guilhaume annonce sa démission à la presse. Une heure plus tard, le ministre de la communication, interrogée par le Parlement, en tire déjà les leçons sans s'embarrasser d'hypocrites hommages au partant : l'échec de Philippe Guilhaume n'est pas celui de la loi sur la présidence commune ; l'audiovisuel public peut se redresser s'il est dirigé par un responsable plus compétent.

Le péché originel

Tollé sur les bancs de l'opposition qui crie à la manœuvre. Les députés socialistes, eux-mêmes, ne sont pas tous convaincus par la dialectique de Mme Tasca. Certains d'entre eux, hostiles à la loi sur la présidence commune, veulent profiter de l'interrègne ainsi ouvert pour demander à Michel Rocard de remettre à plat tous les problèmes de la télévision publique. Ils n'en n'ont pas le temps.

Le CSA, un instant désarçonné par la démission-surprise du président d' A 2 et FR 3, s'est vite repris. A 19 h 45, quinze minutes avant le sacro-saint journal télévisé de 20 heures, il annonce la nomination au fauteuil de Philippe Guilhaume d'Hervé Bourges, son rival malheureux d'août 1989. La délibération n'a duré que quarante-cinq minutes et encore pour la forme : le choix des « sages » était déjà arrêté en secret depuis le 14 décembre.

Ainsi, il aura suffi de douze heures pour résoudre un conflit politique vieux de quinze mois, pour effacer ce que le sénateur Jean Cluzel appelle très justement *« le péché originel »* de la télévision publique. Le 10 août 1989, les neuf membres du CSA ont commis ce péché en repoussant les candidatures des deux favoris du pouvoir, Hervé Bourges et le futur ministre de la justice Georges Kiejman, pour donner la présidence des télévisions publiques à un neveu de Jacques Chaban-Delmas, proche de l'opposition. Par souci d'indépendance et franche hostilité à la loi de Mme Tasca, sans doute. Mais aussi par une subite admiration pour l'agilité verbale et la force de conviction de Philippe Guilhaume.

La décision met le président de la République en fureur. Jack Lang et Catherine Tasca jurent la perte rapide de l'indésirable.

Philippe Guilhaume aggrave encore son cas en nommant à la tête de chacune des chaînes deux directeurs généraux aux sympathies socialistes (M. Jean-Michel Gaillard a été conseiller du président de la République et Mme Dominique Alduy, collaboratrice de Pierre Mauroy) mais à l'esprit indépendant. Le cabinet du ministre de la communication s'emploie dès lors à traquer chacune des erreurs, à déposer des mines sous chacun des pas du trio pour contraindre le CSA à revenir sur son choix.

Les occasions ne manquent pas. Les choix malheureux, les erreurs de programmation, les maladresses des trois néophytes découvrant les chaînes de télévision sont, dans les premiers mois, légion. Mais le Conseil refuse de juger Philippe Guilhaume et ses deux directeurs sur leurs premiers pas. Les attaques alors changent de registre et perdent beaucoup d'élégance.

Des rumeurs soigneusement distillées à la presse mettent en cause les activités publiques puis la vie privée du président d' A 2 et FR 3. Des inspecteurs des renseignements généraux, étrangement peu discrets, enquêtent auprès de ses collaborateurs. La campagne est dénoncée. Les ministres protestent de leur innocence et le président de la République calme le jeu.

Le CSA jette l'éponge

Provisoirement. Car la guerre d'usure va réussir là où les offensives trop voyantes ont échoué. Le gouvernement a gardé suffisamment de pouvoir administratif pour peser sur la gestion des télévisions publiques. L'Etat actionnaire va regarder le déficit se creuser à Antenne 2 et les tensions sociales s'accumuler sur FR 3 sans donner beaucoup de moyens à M. Gaillard et à Mme Alduy de résoudre les problèmes de leurs entreprises.

Le grand débat sur le financement de l'audiovisuel public, pourtant lancé par des élus socialistes, va être escamoté. A 2 et FR 3 ne trouveront pas les ressources suffisantes pour résister à la concurrence volontairement meurtrière que leur fait TF 1 en pesant sur les tarifs publicitaires et le coût des programmes.

Le CSA, qui n'a pas de pouvoirs économiques, ne peut rien faire pour soutenir ses élus. Il ne peut que constater que les dirigeants des chaînes ne parviennent pas à éviter les dérapages de plus en plus voyants. Le partage du pouvoir, figé par la loi, entre une instance de régulation qui nomme les responsables des télévisions et un gouvernement qui peut les censurer économiquement, se révèle un piège fatal pour l'audiovisuel public. Inquiet de l'état alarmant d'Antenne 2 et FR 3, le CSA a décidé de jeter l'éponge et de lâcher Philippe Guilhaume.

Cette capitulation ne s'est pas faite sans mal. La majorité des membres du Conseil reste opposée à la présidence unique voulue par Mme Tasca et n'ont guère plus de sympathie pour M. Bourges qu'il y a quinze mois. Mais en nommant une personnalité proche du pouvoir socialiste, les membres du CSA savent que ce nouveau président bénéficiera du soutien et des moyens qu'on a si chichement mesurés à M. Guilhaume. Continuer, au contraire, la guérilla avec le gouvernement en risquant la faillite des télévisions publiques aurait été suicidaire pour une institution qui songe aussi à sa pérennité et à la constitutionnalisation promise par le président de la République.

Le président du CSA, Jacques Boutet, était convaincu de cette nécessité dès la semaine dernière. Il a, fidèle à sa méthode, cherché à persuader progressivement les autres membres de l'institution afin d'obtenir le plus large consensus. Mercredi 19 décembre, le vote – en principe confidentiel – aurait donné 6 voix contre 3 à M. Bourges, ce qui assure une confortable majorité au nouveau président. Surtout si l'on songe que l'ancien PDG de TF 1 n'a pas rencontré les « sages » et n'a – contrairement à la procédure utilisée il y a quinze mois – fait aucune promesse ni signé aucun engagement.

L'audiovisuel français ne sort guère grandi de cet épisode. En s'acharnant pendant quinze mois à déstabiliser les dirigeants d'A 2 et FR 3, le pouvoir a montré qu'il n'avait rien abdiqué de sa volonté de contrôle sur la télévision. Obsédé par cette bataille, il n'a réglé aucun des problèmes qui pèsent sur les chaînes publiques et sur l'organisation générale du marché audiovisuel. Quel que soit le talent de M. Hervé Bourges et les moyens qui lui seront accordés, A 2 et FR 3 porteront longtemps les stigmates de ce gâchis.

JEAN-FRANÇOIS LACAN

La lettre de démission

Voici le texte que M. Guilhaume a adressé le 19 décembre aux neuf membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, au secrétariat général de l'Elysée et au directeur du cabinet du premier ministre :

« Je constate que ma désignation comme président d'Antenne 2 et FR 3 par le CSA n'a jamais été acceptée par une partie des pouvoirs politiques qui, depuis quinze mois, ont multiplié sur ma route les obstacles de toutes natures, avouables ou inavouables.

» J'ai accepté avec sérénité cette étrange règle du jeu aussi longtemps que j'ai cru pouvoir disposer des moyens nécessaires pour remplir les engagements pris devant le CSA, aussi bien à l'égard des deux entreprises que de leurs personnels. Je constate aujourd'hui que cela m'est impossible.

» L'intérêt supérieur du service public, l'idée que je m'en fais, me conduisent à tirer les conséquences de cette situation, c'est-à-dire à donner ma démission. Je le fais avec tristesse, mais avec la certitude de faire mon devoir. Ma gratitude va aux cinq mille collaborateurs des deux entreprises dont j'ai appris à apprécier la compétence et le dévouement.

» Je souhaite que les moyens indispensables à la légitime ambition des deux grandes sociétés nationales de télévision soient donnés à mon successeur.

L'insaisissable Philippe Guilhaume

Depuis seize mois, les feux de l'actualité ne l'ont jamais quitté. De sa nomination surprise en août 1989 à la tête d'Antenne 2-FR 3 jusqu'à sa brutale démission, à laquelle pas un proche ne croyait ; des polémiques sur la gestion de son château de Montevran jusqu'aux déclarations à scandale de l'inspecteur des renseignements généraux, Jean-Marc Dufourg. Lui-même n'a pas dédaigné la lumière des plateaux, multipliant les apparitions devant les caméras de ses propres chaînes. Mais qui, de ses innombrables ennemis, de ses collaborateurs, de ses amis même, pourrait prétendre le connaître vraiment ?

A quarante-neuf ans, Philippe Guilhaume est insaisissable. *« De l'eau, du sable »*, laisse tomber une collaboratrice. Est-il cet homme chaleureux, attentionné, *« aux petits soins »* décrit par certains de ses conseillers ? Ce patron prévenant – démagogue ?, – n'oubliant jamais de porter des fleurs à une collaboratrice souffrante ? Ou bien ce personnage que d'autres dépeignent sûr de lui, habité par le mépris, ne reculant pas devant une certaine vulgarité ? Ce responsable se jouant de ses interlocuteurs, assuré de son ascendant sur les autres et sur la presse, certain de retourner journalistes ou syndicalistes en sa faveur ?

L'homme, assurément, aime le verbe, est *« gourmand de mots »*, comme l'écrit joliment son ami Marcel Jullian (1). Au risque de les préférer parfois à la réalité, de se persuader de son propre discours et de nier des évidences aux effets boomerang. La santé d'une entreprise ne dépend pas – pas seulement – de la capacité de son PDG à communiquer. Ou à séduire. Philippe Guilhaume l'a appris à ses dépens.

Lui, le conférencier de talent, le fondateur du mouvement des Nouveaux Démocrates, le brillant secrétaire général du Centre des jeunes dirigeants, n'a pas rencontré la même réussite au contact de l'entreprise. L'European Business School qu'il a créée lui vaut bien des déboires ; son passage à la Sofirad, entre 1978 et 1981, est marqué par une réussite – le lancement de la radio franco-marocaine Medi-1 – et deux échecs, au Brésil et aux USA, dont il ne peut être tenu que partiellement responsable. Parachuté par Jacques Chirac à la tête de la Société française de production (SFP) en janvier 1988, il y pratique une fuite en avant que son successeur solde par 400 millions de francs de déficit en 1989 et cinq cents licenciements. Le verbe. L'entreprise. Le passage-éclair de Philippe Guilhaume à la tête d'Antenne 2-FR 3 se retrouve tout entier dans cette dualité-là. Lorsqu'il accède, lui, homme d'opposition, parent par alliance de Jacques Chaban-Delmas, à la présidence commune, il triomphe par le pouvoir des mots.

Une des grèves les plus dures

Est-il, alors, trop sûr de lui ? Il multiplie les erreurs, se trompe deux fois dans le choix de ses premiers directeurs de programme – Jean-Marie Cavada, Eve Ruggieri, – qui ne restent en place que quatre et sept mois. Surtout, il ne prend l'exacte mesure ni de la rancœur du pouvoir à son égard ni du poids de l'Etat actionnaire. Il nargue des ministres, coupe les ponts. Se met en état d'apesanteur, laisse ses directeurs généraux prendre du champ, certain *« qu'ils viendront un jour à Canossa »*. Erreur encore. Du triumvirat, c'est souvent lui qui se montre le plus solidaire.

La présidence commune n'est plus que l'ombre d'elle-même. Le comité stratégique voulu par la loi reste lettre morte, les engagements devant le CSA sans suite. Les « affaires » l'affectent, il tient bon. Se défend à gauche, quand déjà la droite le lâche. Lorsque enfin la machine s'emballe, il choisit la solidarité avec la direction générale d'Antenne 2, la distance avec celle de FR 3. Assumant ici, non sans panache, un déficit que, tenu à l'écart, il n'a pas forcément contribué à creuser. Laissant là une troisième chaîne empêtrée dans l'une des grèves les plus dures de son histoire.

Philippe Guilhaume tombe sur la conjonction des deux. Donnant raison à l'un de ses amis. *« C'est un formidable homme de coup. C'est la durée qui semble lui poser problème. »*

PIERRE-ANGEL GAY

(1) *Mot à Mots*, de Philippe Guilhaume, publié aux éditions Robert Laffont et préfacé par Marcel Jullian.

FAITS DIVERS

Président de la chambre régionale d'agriculture de la Corse

Lucien Tirroloni a été assassiné à Ajaccio

Lucien Tirroloni, âgé de quarante-deux ans, président de la chambre régionale d'agriculture de la Corse, membre du RPR, a été assassiné, mercredi 19 décembre à Ajaccio, vers 17 h 45, par deux hommes à moto qui l'ont atteint de treize balles de calibre 9 millimètres tirées avec une arme automatique. M. Emile Mocchi, maire (RPR) de Propriano, qui accompagnait la victime, a été légèrement blessé au bras par le ricochet d'une des balles. La panique qui a suivi l'agression a favorisé la fuite des deux tueurs.

BASTIA

de notre correspondant

La fusillade s'est produite alors que les deux hommes sortaient d'un bar proche de la chambre d'agriculture, où avait lieu un arbre de Noël. Certains enfants ont d'ailleurs assisté à l'assassinat. Le corps de la victime, recouvert d'un drap blanc, est resté près d'une heure sur le trottoir, ce qui a contribué à alourdir une ambiance tendue et houleuse opposant des proches de la famille Tirroloni à la police municipale. *«Tout le monde sait qui a tué mais l'Etat ne fait rien!»* criaient certains badauds pendant que le fourgon mortuaire ramenait le corps au domicile familial sans autre examen médico-légal. Selon les policiers, l'insistance de la famille expliquerait cette précipitation.

Forte personnalité, aussi puissante physiquement que dérangeante parfois par le verbe, Lucien Tirroloni était militant syndical depuis vingt ans. Il était devenu président de la FDSEA de Corse-du-Sud en 1979, avant d'être porté à la présidence de la chambre d'agriculture de Corse en 1983. Membre du conseil d'administration de la caisse régionale du Crédit agricole, il était aussi membre actif du RPR. Véritable passage obligé pour l'étude du délicat et tumultueux dossier de l'agriculture en Corse, Lucien Tirroloni n'avait pas que des amis mais il comptait de solides soutiens tels ceux de M. François Guillaume, ancien ministre de l'agriculture, et de M. Charles Pasqua.

Encore récemment, il définissait ainsi son action à l'envoyé spécial du *Monde*, Alain Giraudo : *«Agir pour faire comprendre aux continentaux que la Corse n'est pas une réserve d'Indiens.»* Cette position l'avait amenée à s'opposer aux nationalistes auxquels il reprochait de jouer un double jeu, dénonçant d'un côté le *«système colonial»* et profitant de l'autre de ses avantages. Ainsi il avait entrepris de lutter contre le détournement des subventions à l'agriculture ou leur usage abusif. Son principal succès dans ce domaine avait été d'imposer en Corse-du-Sud le marquage des animaux à l'azote liquide, un procédé permettant d'éviter les fraudes. Lucien Tirroloni dénonçait aussi le détournement des subventions au transport entre la métropole et la Corse (continuité territoriale), subventions qui permettent d'importer sur l'île du foin moins cher ou de faire revenir en Corse des produits qu'un mystérieux détour par le continent rend plus avantageux. Cette action n'avait pas été vue d'un bon oeil par certains.

« Une situation à la sicilienne »

En novembre 1989, une centaine de militants nationalistes du Syndicat corse de l'agriculture (SCA) avaient occupé pendant plusieurs heures la maison régionale de l'agriculture à Ajaccio. Après leur sortie, toutes les installations intérieures de l'immeuble inauguré depuis peu avaient été détruites par des charges explosives reliées à des bouteilles de gaz. Le SCA avait organisé cette action afin de *«dénoncer les responsables clanistes de la FDSEA»*. Depuis cette époque, Lucien Tirroloni n'hésitait pas à user de son franc-parler pour s'opposer aux agriculteurs nationalistes, notamment lors de débats télévisés.

Cette dimension «militante» du personnage ne sera certainement pas la seule piste retenue par les enquêteurs. Originaire d'une famille de bergers, Lucien Tirroloni, après avoir débuté dans l'élevage, s'était reconverti dans la viticulture et exploitait en famille, avec ses deux frères, un important domaine sur les territoires de Bastelicaccia et Grosseto-Prugna, sur la rive sud du golfe d'Ajaccio, où la spéculation foncière a été amplifiée depuis quelques mois par la mise en service d'une rocade de désenclavement. Cette route avait été inaugurée il y a quelques mois par Charles-Antoine Grossetti, le maire de Grosseto-Prugna, tué le 19 septembre par deux hommes à moto qui l'avaient atteint de trois balles de 9 millimètres alors qu'il circulait seul à bord de sa voiture.

Soucieux de questions d'environnement, Charles-Antoine Grossetti avait refusé, au cours des derniers mois, plusieurs permis de construire sur sa commune, notamment des projets immobiliers comprenant des hôtels et un casino. Si l'enquête sur son assassinat n'a officiellement rien révélé, il est de notoriété publique que la police a envisagé l'hypothèse de commanditaires pouvant être des candidats promoteurs immobiliers déçus par le non-désenclavement de certains terrains au bénéfice d'autres...

L'assassinat de Lucien Tirroloni répond-il aux mêmes mobiles que ceux qui ont peut-être provoqué la mort de M. Grossetti? L'enquête le dira peut-être. Aujourd'hui, si la population reste frappée de stupeur à l'annonce de la mort de Lucien Tirroloni, les principaux responsables politiques ont déjà réagi. Pour M. Jean-Paul de Rocca-Serra, président de la région et député (RPR) de la Corse-du-Sud, *«l'État n'assume plus ici ses responsabilités essentielles en matière de sécurité et de lutte contre le crime»*. Pour M. Pierre Poggioli, chef de file de l'Action nationaliste corse (ANC), *«la Corse s'enfonce de plus en plus dans une situation à la sicilienne»*. Les autres organisations nationalistes, la Cuncolta et le Mouvement pour l'autodétermination (MPA), ainsi que l'Union du peuple corse (UPC, autonomiste) ont, ce matin, condamné et dénoncé la *« dérive mafieuse »* de l'île. M. Pierre Pasquini, député (RPR) de la Haute-Corse et maire de l'Ile-Rousse, juge qu' *«il faut dénoncer l'anarchie qui règne dans une île en décomposition totale»*. M. François Giacobbi, sénateur (MRG) de la Haute-Corse, rappelle que *«depuis longtemps, la sécurité des biens et des personnes n'est pas assurée en Corse»*.

Dans le même temps, le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, a indiqué que *«toutes les forces de sécurité sont mobilisées pour retrouver les auteurs de ce crime abject»*.

MICHEL CODACCIONI

« L'île a peur »

par Paul Silvani

DEPUIS le début de cette année, douze meurtres ou assassinats ont été commis en Corse, auxquels s'ajoute une disparition après la mystérieuse explosion d'une voiture dont on n'a pu établir si elle résultait d'un suicide ou d'un attentat. Aucune de ces affaires n'a été élucidée, mais l'on a de bonnes raisons de croire que huit d'entre elles relèvent de règlements de comptes ou de problème de caractère personnel. Restaient les assassinats de Jules Jaffory, employé municipal (26 mai, Ajaccio), Jean-Pierre Maisetti, pépiniériste (7 juin, Porticcio), et surtout Charles Grosseti, maire de Grosseto-Prugna, vice-président du conseil général de la Corse-du-Sud (26 septembre, Porticcio). Arrive maintenant le meurtre de Lucien Tirroloni.

Qui avait juré la perte de Lucien Tirroloni et pourquoi? Il est probable que ces questions ne recevront pas de sitôt une réponse. Les enquêteurs, comme on dit, n'éliminent aucune hypothèse : affaire strictement politique ou bien liée aux activités agricoles, syndicales, ou bien encore à l'opposition de la victime aux thèses nationalistes (*lire l'article de Michel Codaccioni*). Pour le moment, un seul élément, mais si fragile, peut être mis en avant : dès le lendemain de l'assassinat de Charles Grosseti, la rumeur colportait que *«le prochain sera Tirroloni»*. Comment une telle rumeur peut-elle se propager et persister si elle est sans fondement, sauf si elle n'est créée qu'à titre d'avertissement? Dès lors, cette chronique d'une mort annoncée pourrait revêtir le caractère d'un assassinat symbolique, qui révolte littéralement les proches de la victime – ses frères ont refusé le transport à la morgue du corps criblé de balles – et indigne l'opinion publique.

«La Corse a peur», déclarait, la veille, Mgr Sauveur Casanova, évêque d'Ajaccio, invité du débat mensuel de Radio-Corse internationale et du quotidien *la Corse*. *«Depuis plusieurs mois,* ajoutait-il, *et, surtout, depuis plusieurs semaines, on m'explique avec crainte, sinon en tremblant, ce qu'on est en train de vivre. «Nous ne pouvons plus parler librement, me dit-on, nous sommes à la limite du supportable.» Sommes-nous condamnés au fatalisme de la violence banalisée?»* Mgr Casanova ajoutait que, allant souvent dans les familles, il constatait qu'il n'en existe pas *«où il n'y a pas de conflit»*. *«Alors,* dit-il, *les larmes coulent.»*

Ce cri d'angoisse a eu un immense retentissement dans l'île. D'autant qu'il était accompagné d'une information importante : Mgr Casanova s'apprête à réunir l'assemblée représentative des chrétiens de Corse, plusieurs centaines de personnes laïques ou dans un service d'église, afin de déclarer la paix *«juste et sainte»*. Il s'agira de déterminer *«si l'Eglise a quelque chose à dire»*, et si oui, elle le dira. Il faut remonter deux siècles et demi en arrière pour retrouver pareille initiative, prise par les théologiens réunis à Orezza, en 1731, lors de la guerre contre le pouvoir génois.

JUSTICE

« L'Evénement du jeudi » et les affaires africaines

M. Jean-Christophe Mitterrand agent contractuel

M. Jean-Christophe Mitterrand, conseiller du président de la République pour les affaires africaines et malgaches, n'a pas la qualité de *«dépositaire ou d'agent de l'autorité publique ou de citoyen chargé d'un service public»*. C'est par cet argument que la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris s'est déclarée compétente dans le procès intenté par le fils du président de la République à *L'Evénement du Jeudi*, après la publication, le 7 juin dernier, d'un article intitulé : «Les tribulations du fils de Tonton. Afrique : la faillite de la politique française».

La défense de l'hebdomadaire soutenait que la qualité du conseiller du président, imposait, selon la loi sur la presse, que les poursuites soient engagées devant le tribunal correctionnel, M. Mitterrand pouvant être considéré comme *«un agent de l'autorité publique»*. Mais le jugement rendu mercredi 19 décembre relève que M. Jean-Christophe Mitterrand se trouve dans la situation *«d'agent contractuel»* du ministère des relations extérieures, depuis un contrat signé le 12 août 1982. *«Aucune stipulation de ce contrat ne lui confère un pouvoir d'autorité au nom de l'Etat ni même des prérogatives lui permettant d'engager la puissance publique, les services ou les autorités dont il relève ou dépend»*, conclut le tribunal. L'affaire sera donc plaidée au fond prochainement.

M. P.

L'affaire de Port-Fréjus

« Le Monde » condamné pour diffamation envers M. Léotard

M. André Fontaine, directeur de la publication du *Monde*, et le journaliste Alain Rollat ont été condamnés, mercredi 19 décembre, par la 17e chambre correctionnelle de Paris, à payer chacun une amende de 10 000 F pour diffamation envers M. François Léotard, qui obtient le franc symbolique de dommages et intérêts, pour infraction à la loi du 2 juillet 1931 qui interdit de publier, avant décision judiciaire, «toute information relative à des plaintes en constitution de partie civile».

L'article litigieux, publié dans nos éditions du 13 juin dernier, sous le titre *«La bataille de Port Fréjus»*, était consacré au conflit qui oppose M. René Espanol à la municipalité de Fréjus pour la réalisation d'un important programme immobilier sur un terrain dont l'expropriation a fait l'objet de décisions de justice contradictoires. Le texte incriminé évoquait notamment les conditions dans lesquelles la municipalité aurait utilisé des prérogatives réservées à l'intérêt public pour favoriser des intérêts privés.

Constatant ces imputations, le tribunal relève qu'elles sont diffamatoires en notant : *«Peu importe que les allégations soient formulées sous une forme interrogative et conditionnelle, qu'elles soient présentées comme l'expression d'une simple hypothèse et d'un soupçon, ou encore que le journaliste se borne à reproduire les accusations portées par des tiers»*. Les juges ont refusé d'admettre *«la preuve de la vérité des faits diffamatoires»*. Après avoir énuméré les pièces fournies par la défense à l'appui de cette preuve, ils écrivent : *«On ne saurait en tirer la démonstration du détournement de pouvoir et de l'utilisation à des fins personnelles de ses prérogatives de maire reprochées à François Léotard, mais seulement celles du non-respect par les autorités préfectorales et municipales compétentes des procédures applicables en matière de déclaration d'utilité publique et de délivrance des permis de construire»*.

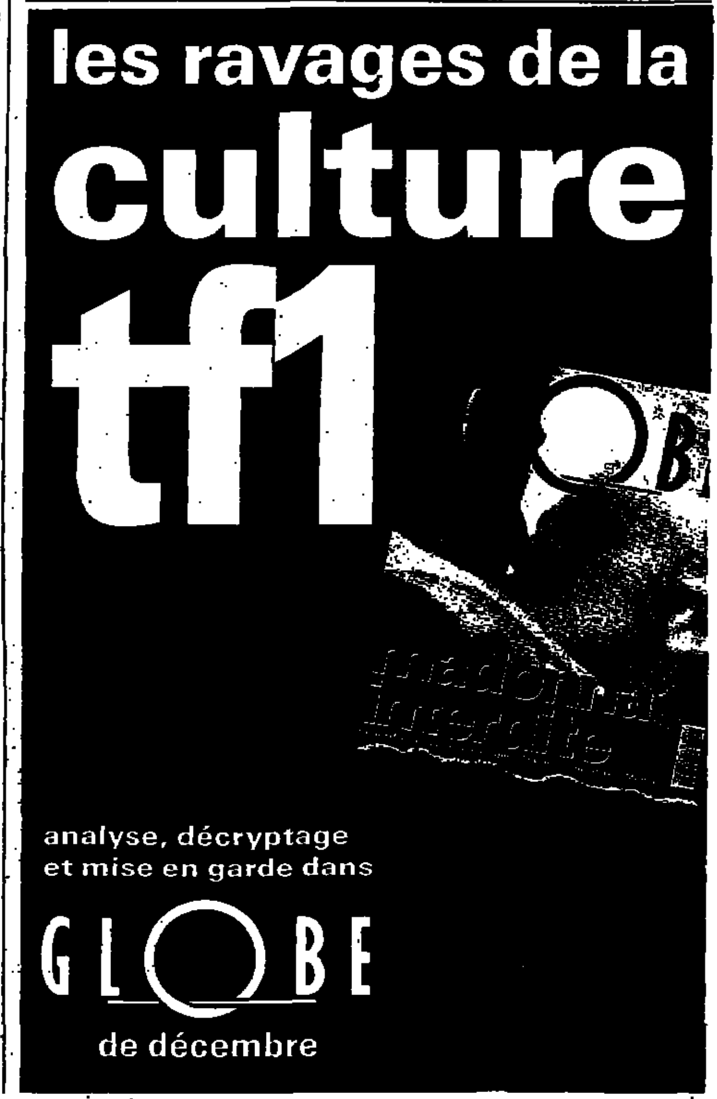
« Une certaine modération »

Le tribunal a également rejeté *«l'excuse de bonne foi»*, tout en notant : *«Il est indéniable que M. Alain Rollat a fait preuve d'une certaine modération dans la relation des faits»*. Les magistrats considèrent que *«ces précautions sont cependant insuffisantes pour apporter la démonstration d'une enquête sérieuse et complète»*. Les juges observent aussi que la publication d'une plainte en constitution de partie civile *«est exclusive de la prudence invoquée»*.

Il s'agit là d'un délit formel, et le tribunal note, en reprenant les termes de la loi du 2 juillet 1931 : *«Ce texte est conçu en termes généraux et absolus»*. En outre, si, en matière de diffamation, le journaliste n'est que le complice du directeur de la publication, l'infraction à la loi sur la publication des plaintes en constitution de partie civile place le journaliste en position d'auteur principal. Aussi les juges ajoutent : *«Il est indifférent que l'article n'ait indiqué ni le destinataire précis de la plainte, ni le délit retenu par le plaignant»*.

MAURICE PEYROT





SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Une conférence ministérielle à Strasbourg

Les Européens au chevet de leur forêt malade

Des délégations de trente et un Etats européens se sont réunies à Strasbourg, mardi 18 et mercredi 19 décembre, pour adopter un programme de sauvegarde de la forêt en Europe. De l'Atlantique à l'Oural, on va mettre en commun tous les moyens de recherche pour protéger la forêt contre ses ennemis, à commencer par la pollution et l'incendie.

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

L'Europe connaît une situation paradoxale : son territoire forestier ne cesse de s'étendre, en raison notamment de la déprise agricole, mais l'état sanitaire de ses forêts inquiète. Sécheresse, gel, tempêtes, insectes, maladies, incendies et pluies acides s'en prennent tour à tour aux arbres de la vieille Europe, qui se trouve à la tête d'un patrimoine considérable (175 millions d'hectares, non compris l'URSS), mais fragile et parfois inexploitable, comme le maquis méditerranéen.

Pour les pluies acides dues à la pollution atmosphérique, chacun connaît aujourd'hui les cas les plus flagrants. Dans les monts polonais des Sudètes et dans les monts métallifères de Tchécoslovaquie, les zones dévastées par l'acidification se comptent par milliers d'hectares. En Allemagne, le dépérissement forestier se constate en certains points de la Forêt-Noire, des montagnes du Hartz et de Bavière. Même les Vosges ou la Chartreuse, en France, connaissent des zones de dépérissement inquiétantes.

« Inutile de chercher à savoir combien d'hectares ont été détruits ou sont menacés, explique un professeur finlandais de pathologie forestière. *Il faut se convaincre que chaque hectare de notre forêt souffre d'une manière ou d'une autre, ne serait-ce qu'en raison des secousses climatiques, de la pollution, et, qui sait, du réchauffement de la planète. »*

Quarante-cinq mille arbres en fiches

Mais il n'y a pas que la pollution. En février dernier, lors de la tempête qui a secoué une partie de l'Europe, l'Allemagne a perdu 72 millions de mètres cubes de bois. Quant aux pays méditerranéens, ils ont subi naguère les attaques de la cochenille, qui a tué le pin maritime sur une grande partie du littoral, et ils connaissent chaque année des incendies qui dévorent des milliers d'hectares. Même les chênes-lièges du Portugal sont aujourd'hui victimes d'une maladie, comme les châtaigniers des Cévennes.

L'état de santé des arbres forestiers n'a commencé à être systématiquement observé que depuis 1979. En France, le programme de recherche DEFORPA, (dépérissement forestier attribué à la pollution atmosphérique) n'a vu le jour qu'en 1984. Quant au programme coordonné de la CEE qui institue un inventaire des dommages forestiers chez chacun des Douze, il n'a vraiment démarré qu'en 1987, avec la mise en fiches de plus de 45 000 arbres, ce qui correspond à un quadrillage systématique de tous les massifs forestiers de la Communauté.

Des observations faites en 1989, il ressort que moins de 10 % des arbres de la CEE étaient considérés comme endommagés (ils ont perdu plus du quart de leur feuillage), contre 14 % en 1987 et moins de 10 % en 1988. Ce qui signifie que les dégâts, quelle que soit leur cause, ont tendance à se stabiliser et apparaissent même parfois réversibles. Dans un rapport qui sera rendu public incessamment par la CEE, les résultats sont interprétés ainsi : *« Pour la plupart des essences, aucune tendance à l'amélioration ou à la détérioration de la vitalité des arbres sélectionnés ne peut être constatée pour l'ensemble de la Communauté. »* En France même, après cinq ans de recherches, les experts du programme DEFORPA se montrent prudents : *« Il n'existe pas actuellement un dépérissement forestier généralisé, mais des formes diverses de dépérissement suivant les essences et les régions. »*

De fait, les recherches statistiques sont si récentes que personne n'est actuellement capable de faire un diagnostic sûr. *A fortiori* lorsqu'on tente de rassembler les données qui portent sur toute l'Europe. Quoi de commun entre la toundra de Laponie et le maquis corse, entre les hêtraies de Normandie ou des montagnes tchécoslovaques ? Chaque pays, en outre, a sa manière propre d'évaluer les dégâts et de les interpréter. *« En sept ans d'observations, on est passé du scénario catastrophe où toutes nos forêts seraient mortes à une forme de banalisation du mal »*, a souligné M. Paul Breloh, chef du département allemand des forêts.

Il était donc urgent d'harmoniser les observations et leur interprétation à travers toute l'Europe. M. Louis Mermaz, ministre français de l'agriculture et coprésident de la conférence, ainsi que M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement, en visite éclair à Strasbourg, ont pu l'un et l'autre se rendre compte à quel point les responsables européens des forêts attendaient cette rencontre, la première de la sorte. *« Il y a un fossé entre les connaissances scientifiques accumulées par les spécialistes et les gens chargés de prendre des décisions »*, observait un délégué finlandais. Dans un premier temps, les forestiers vont échanger leurs données et les chercheurs leurs résultats. Puis viendront les décisions politiques. La forêt européenne, millénaire, ne peut plus attendre.

ROGER CANS

Les six résolutions

Les délégués réunis à Strasbourg ont adopté six résolutions destinées à la coordination des recherches :

1) Un réseau de « placettes permanentes » (carré de forêt dont chaque arbre est mis en fiche) va être étendu à toute l'Europe afin de suivre la santé des forêts selon les protocoles de recherche communs.

2) Les forestiers européens sont appelés à conserver les souches génétiques de leurs arbres, soit sur place, par une silviculture appropriée, soit sous forme de collections ou de réserves.

3) Il sera créé une banque de données européenne pour rassembler toutes les informations sur les feux de forêt et leur prévention.

4) Un programme coordonné de recherche sur les forêts de montagne, qu'elles soient naturelles ou de protection.

5) Le réseau franco-allemand Eurosilva d'étude de la physiologie de l'arbre va être élargi à toute l'Europe.

6) Les instituts de recherche sont invités à constituer un réseau européen pour étudier le fonctionement des écosystèmes forestiers.

SCIENCES

Galilée découvre la Terre

Quand les chercheurs de la NASA se prennent pour des extra-terrestres, que découvrent-ils ? Qu'il existe sur Terre une forme de vie, *« peut-être intelligente »*. Telles sont les conclusions que vient de leur communiquer la sonde spatiale américaine Galilée, lancée le 18 octobre 1989 en direction de Jupiter, après son passage dans la banlieue terrestre (*le Monde* du 19 décembre).

Surprise : l'atmosphère de ce monde inconnu contiendrait une forte concentration d'azote, d'oxygène et de méthane, laissant soupçonner la présence *« d'une vie abondante »*. Et si des preuves tangibles – telle l'observation de bâtiments – n'ont pu être recueillies par la sonde, trop éloignée de la Terre (environ 10 000 km), les émissions radio qu'elle y a détectées, provenant apparemment de sources artificielles, donnent à penser que cette vie est *« peut-être »* intelligente. Un bel espoir pour la NASA, qui redore ainsi, à bon compte, son blason terni par la myopie du télescope Hubble. Et par l'échec plus récent de la mission astronomique Astro...

Ca. V.

MÉDECINE

Publiée dans la revue britannique « Nature »

Une découverte française pourrait améliorer le traitement des cancers du sein

Une équipe de biologistes français, dirigée par le professeur Pierre Chambon (CNRS-INSERM Strasbourg) annonce, dans le prochain numéro (daté 20-27 décembre) de la revue scientifique britannique « Nature », une découverte fondamentale qui ouvre de nouvelles perspectives dans la compréhension de la physiopathologie des cancers du sein, une affection qui, chaque année, tue près de 10 000 femmes en France.

A la différence de la plupart des recherches de biologie moléculaire, habituellement menées dans le champ de la cancérologie, ce travail porte sur les mécanismes impliqués dans l'extension de la tumeur maligne primitive. A cet égard, il suscite de nouveaux et importants espoirs thérapeutiques, un tel modèle pouvant concerner d'autres localisations cancéreuses.

Plutôt que de s'intéresser, comme c'est aujourd'hui la tendance générale, aux anomalies pouvant exister dans le patrimoine héréditaire (génome) des cellules cancéreuses elles-mêmes, le professeur Chambon et son équipe ont, de manière originale, porté leur attention sur les cellules qui entourent la tumeur, qui participent à son évolution et qui sont souvent à l'origine des symptômes de l'affection cancéreuse. *« Une tumeur ne peut se développer au-delà d'un diamètre d'un millimètre sans qu'il y ait coopération et altération des tissus qui l'entourent. Cette participation est nécessaire pour que les cellules cancéreuses prolifèrent*, explique le professeur Chambon. *Ce fait qui est bien connu des anatomopathologistes depuis longtemps frappe moins les biologistes moléculaires parce qu'ils ne voient pas le cancer dans sa totalité. Or le cancer, ce n'est pas seulement les cellules cancéreuses. »*

Les chercheurs strasbourgeois ont par ailleurs, à la différence de la plupart de leurs concurrents, travaillé sur des cellules prélevées sur des malades souffrant de cancers du sein, et non sur des lignées de cellules cancéreuses en culture. L'application des techniques de la biologie moléculaire aux cellules voisines des tumeurs a permis de faire une découverte de taille. Celle-ci provient de l'analyse de la structure de certaines régions du génome de cellules (fibroblastes) au contact de tumeurs malignes, et comparée à la structure des mêmes régions du génome de cellules trouvées au contact de tumeurs bénignes du sein. Cette technique dite de « clonage différentiel » a permis à l'équipe du professeur Chambon d'identifier un gène spécifiquement exprimé dans les cellules situées à proximité des tumeurs malignes.

Plus intéressant encore, les chercheurs strasbourgeois ont découvert que ce gène dirigeait la synthèse d'une protéine particulière – baptisée ST 3, pour Stromelysine 3, – inconnue jusqu'à présent dans l'espèce humaine. *« Cette protéine*, explique le professeur Chambon, *appartient à la famille des métalloprotéinases qui ont pour caractéristique de dégrader la matrice extracellulaire. En d'autres termes, ST 3 peut, en lysant, en digérant certaines structures de cellules, permettre la prolifération de la tumeur, son invasion dans les tissus et, peut-être, les phénomènes de métastases. Nous avons aussi observé une relation entre l'intensité de la production de cette protéine par les fibroblastes en fonction de la proximité de cellules cancéreuses. »*

Dialogue intercellulaire

On peut ainsi imaginer que les cellules tumorales induisent, à partir d'un facteur qui reste à identifier, la production, dans des cellules saines voisines, d'une enzyme qui facilitera la croissance de la tumeur et l'extension du processus cancéreux.

ST 3 a par ailleurs été retrouvé au sein de cellules embryonnaires humaines situées dans des régions où le développement de l'embryon impose le remaniement de certains tissus et la mort programmée de certaines cellules (zone interdigitale).

Cette découverte constitue la première démonstration à l'échelle moléculaire de l'existence d'un véritable dialogue entre les cellules tumorales et celles qui les entourent, les premières utilisant, en les déréglant, des mécanismes normaux pour envahir les tissus sains voisins. Elle s'intègre parfaitement dans l'ensemble des observations anatomopathologiques et des données actuelles de la biologie moléculaire appliquée au cancer. Elle pourrait à cet égard constituer un modèle s'appliquant à d'autres localisations cancéreuses. Elle ouvre enfin de nouvelles et importantes perspectives thérapeutiques dans la mesure où elle fournit un nouveau site d'intervention. Si l'hypothèse des chercheurs français se confirme, on pourrait en effet agir au niveau de cette enzyme et, en inhibant son action, bloquer la progression cancéreuse. Des travaux sur ce thème prometteur sont déjà en cours.

JEAN-YVES NAU

SPORTS

Les Jeux olympiques d'hiver de 1992

La piste de bobsleigh est jugée non conforme aux règles de sécurité

LYON

de notre bureau régional

Alors que sa construction est achevée depuis le mois de septembre, la piste de luge et de bobsleigh de La Plagne, prévue pour les seizièmes Jeux olympiques d'hiver de 1992 en Savoie, n'est pas jugée conforme pour sa mise en service en l'état. Dans une lettre adressée à M. Jacques Lambert, préfet de ce département, seul habilité à délivrer cette autorisation, M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement, a formulé un avis négatif, en s'inspirant des recommandations du Conseil supérieur des installations classées.

D'une longueur de 1 500 mètres, cette piste, dont le coût s'est alourdi à 200 millions de francs, a été implantée en face nord, sur un terrain sensible, sujet à de fréquents éboulements. Elle utilise un système de réfrigération nécessitant 45 tonnes d'ammoniac qui circule dans 80 kilomètres de canalisation noyée dans le béton. En cas de fuite, ce gaz toxique pourrait menacer la vie des sportifs et des spectateurs, ainsi que celle des riverains du hameau de La Roche, à peine éloigné de 45 mètres.

Depuis l'enquête publique nécessaire à l'ouverture de cette installation classée, engagée alors que les travaux étaient pratiquement achevés, les réserves se sont multipliées. Des renforcements ont été réalisés par le Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO), mais ils ont été jugés insuffisants. Les membres du Conseil supérieur des installations classées ont considéré qu'ils ne pouvaient déroger aux critères draconiens appliqués aux bâtiments industriels contenant de l'ammoniac.

Ainsi que le révèle *le Canard enchaîné* dans son édition du 19 décembre, l'avis négatif de M. Lalonde a aussitôt été suivi d'une rencontre, le 13 décembre, avec MM. Michel Barnier et Jean-Claude Killy, coprésidents du COJO. Ils ont décidé la nomination d'un expert de l'Institut de protection et de sécurité nucléaire (IPSN). Dans le courant de la semaine prochaine, celui-ci devra définir les travaux complémentaires permettant d'obtenir les conditions de sécurité idéales. Pour l'instant, les responsables du COJO affichent une certaine sérénité. Malgré l'urgence : à partir du 2 février 1991 doit se dérouler une épreuve-test de la Coupe du monde de luge.

MICHEL DELBERGHE

□ *FOOTBALL* : **championnat d'Europe.** – L'Espagne a battu l'Albanie (9-0), mercredi 19 décembre à Séville, en match éliminatoire du championnat d'Europe des nations 1992. Cette victoire permet aux Espagnols (deux matches, 4 points) d'accéder à la deuxième place du groupe 1 derrière les Français (3 matches, 6 points) qu'ils rencontreront le 20 février 1991 à Paris.

ÉDUCATION

Abstentionnisme élevé aux élections professionnelles chez les enseignants

Le Syndicat national des instituteurs en perte de vitesse

La principale leçon des dernières élections chez les enseignants aux commissions paritaires est la perte de vitesse du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-PEGC). D'après les premiers résultats nationaux, encore officieux, de la consultation organisée le 4 décembre dernier, 62 % des enseignants du primaire se sont prononcés en faveur du SNI, principal syndicat de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) : soit, depuis les dernières élections de 1987, une chute de huit points, un déficit de quelque 35 000 voix et la perte d'un siège à la Commission administrative paritaire (CAP). Ce recul s'explique, selon le SNI-PEGC, par la multiplication des listes en présence et un très fort taux d'abstentions.

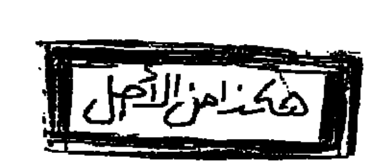
On estime, en effet, que près d'un tiers des instituteurs ont boudé les urnes. Plus de 100 000 d'entre eux n'ont pas voté. Cette érosion n'a pas empêché le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT) de gagner du terrain en recueillant 15,3 % des suffrages exprimés dans le premier degré, soit 1,2 % de plus qu'en 1987.

Pour sa part, le Syndicat national unifié des directeurs et instituteurs (SNUDI-FO) se maintient au plan national (9,5 %), en gardant son siège à la Commission administrative paritaire. Ses responsables soulignent que le SNUDI-FO a gagné vingt élus supplémentaires dans les départements.

Dans l'enseignement secondaire, le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) se présente comme le gagnant des élections, avec près de 57 % des suffrages exprimés, soit un gain d'un point. Ce qui permet au SNES d'affirmer que sa progression *« ne pourra pas être ignorée »* lors du prochain congrès de la FEN, en février 1991. D'autre part, le Syndicat national des lycées et collèges (SNLC-FO) reste stable avec 8,3 % des voix, tandis que le SGEN enregistre un léger recul, notamment en ce qui concerne les agrégés (– 1,5 %).

L'ensemble de ces résultats a été obtenu, là encore, dans un climat d'abstentionnisme plus marqué qu'il y a trois ans. Malgré une augmentation du nombre des inscrits (295 000 contre 286 000 en 1987), le taux de participation a régressé de 12 % le 4 décembre. Le SNES, par exemple, progresse d'un point, tout en perdant 7 000 voix. De quoi faire réfléchir toutes les organisations syndicales ...

RAPHAËLLE RÉROLLE

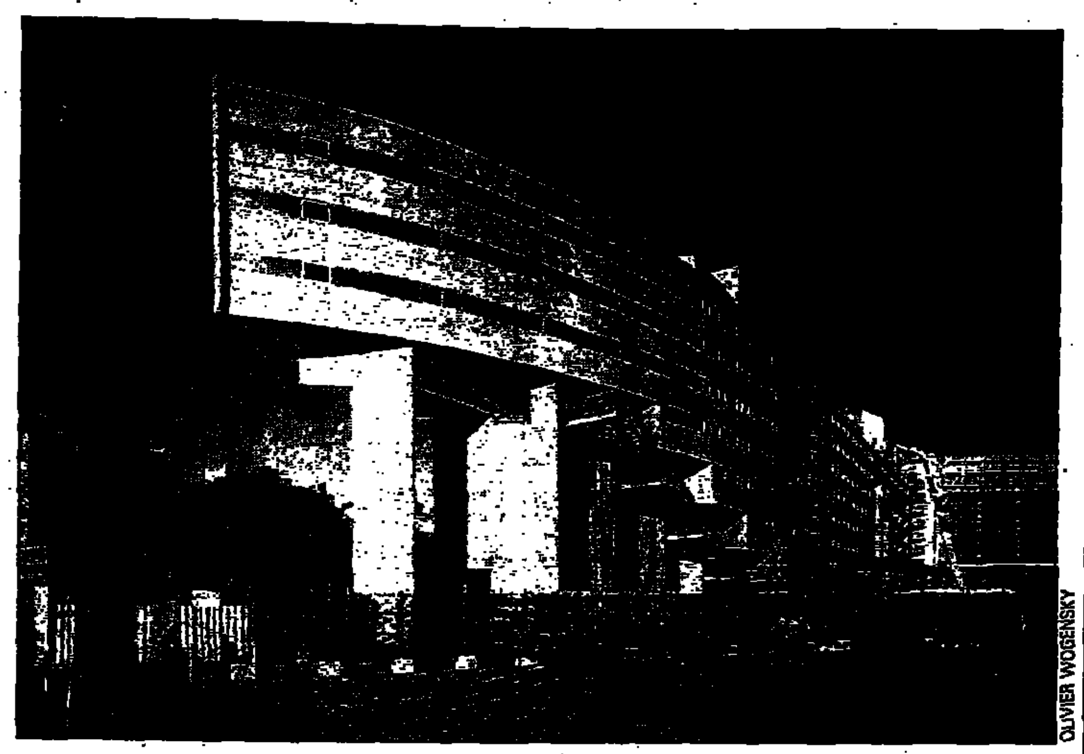


CULTURE

ARCHITECTURE

Thurnauer à la barre

L'ensemble de bâtiments qui s'élève au nord du parc de La Villette est achevé


OLIVIER WOGENSKY

Un des grands mégalithes de Gérard Thurnauer

Les inaugurations se suivent et ne se ressemblent pas. On s'endort un soir, enivré, à la Cité de la musique, signée Christian de Portzamparc, au sud du parc de La Villette (*le Monde* du 8 décembre). On se réveille le lendemain avec la gueule de bois au nord du même parc, devant les grands mégalithes de Gérard Thurnauer. D'un côté, une forme d'expressionnisme sensible et imaginatif. De l'autre, la déclinaison scandée d'une géométrie rigoureuse jusqu'à l'austérité. Rien dans la culture architecturale contemporaine ne paraît pouvoir réconcilier ces deux formes d'expression. Et pourtant, les historiens de demain verront bien dans ces deux bâtiments les produits d'une seule et même époque, ils sauront dire à l'année près, ou presque, quand sont nés l'un et l'autre, réunis par des parentés que nous ne percevons pas, puisque nous y voyons d'abord des démarches divergentes.

D'ailleurs, il n'est pas sûr que ce que nous ressentons comme l'expression d'une sensibilité, chez Portzamparc, et d'une austérité, chez Thurnauer, soient aujourd'hui reçues comme telles par le public. Car ce public, malgré un relatif retour en grâce des architectes, continue de percevoir l'irruption de la modernité comme une brutalité, et la nouveauté formelle comme une agression visuelle. Parfois ce sentiment rencontre l'observation, parfois non. A cet égard, la Cité de la musique peut lui sembler plus dérangeante, dans un premier temps, que les deux « barres », finalement classiques, de l'ensemble Villette nord. Classiques, et banales, si l'on en juge par la moyenne des choix urbains issus des concours, ces dernières années. Ces deux barres, cependant, et leurs annexes citadines, méritent réflexion.

Au premier abord, elles pourraient passer pour ces barres en série, parfois même alignées comme les dents d'un peigne, qu'avec une remarquable inconscience les jurys ou les élus se sont remis en effet à choisir, malgré les effets connus de ce type d'urbanisme. Comme quoi le stress de la mode et sans doute la séduction des maquettes propres continuent de l'emporter sur la raison, la patience, et même l'expérience. Mais les deux traits de Thurnauer ont ceci de particulier qu'ils relèvent de la nécessité. Tout était joué, dès lors que la Ville de Paris avait décidé de faire fructifier les 4 hectares d'espace libre, qui, devant la Cité des sciences et de l'industrie, donnaient pourtant à celle-ci toute sa force et sa signification. Compte tenu du programme, des gabarits et des volumétries fixés par le plan masse, il restait peu de solutions acceptables, mais en revanche tout un jeu d'astuces à trouver pour donner un sens à une telle entreprise. Astuce : plutôt que de refuser la voie ferrée à l'est, l'affronter et y édifier un immeuble hermétique (201 logements), qui réordonne ce fouillis bruyant et en protège l'intérieur de l'« îlot ». Il faut, à un moment, franchir un terrain, couloir fragilisé par le métro. C'est l'occasion d'un enjambement, et de placer à l'intérieur des studios particulièrement insonores, destinés aux habitués de la Cité de la musique. On recouvre le tout, côté voies ferrées, de bardages métalliques, en signe de connivence ; et, côté Villette, de balcons proprement dessinés.

L'autre barre (un hôtel, 70 logements résidentiels) se range sagement le long du boulevard Corentin-Cariou, parallèle blanche, aiguë, sereine, au Musée des sciences. Une pointe en étrave vient indiquer un point de jonction encore informe, à la rencontre du canal Saint-Denis, où la Ville de Paris pourrait imaginer le dessin d'un carrefour cohérent, hospitalier. Entre les deux barres, une faille définit une entrée énergique sur l'esplanade de la Cité. Le cœur, en revanche, où foisonnent les ateliers, les logements d'intellectuels urbains, ne trouvera sans doute sa cohérence qu'avec l'achèvement de l'ensemble du projet, une unité d'hébergement des classes de La Villette.

C'est ainsi qu'avec deux langages différents, presque opposés, les deux extrêmes nord et sud de La Villette marquent un similaire souci de continuité avec la ville, une même volonté de rattraper des désordres sans grâce.

FRÉDÉRIC EDELMANN

[Le ministère de l'éducation nationale n'a rien à voir avec la Cité des sciences, comme nous le laissions entendre dans notre article sur la Cité de la musique. La Cité des sciences relève du ministère de la recherche et de la technologie. La surface utilisable de la travée inoccupée, dans cet immense bâtiment, serait de 18 000 mètres carrés.]

CINÉMA

Trente ans de la vie d'une femme

Dans « Un été après l'autre » d'Anne-Marie Étienne Annie Cordy est émouvante

On a toujours vu en elle la chanteuse de music-hall, la fantaisiste. Quelques cinéastes, pourtant, avaient deviné le talent dramatique d'Annie Cordy : René Clément dans *le Passager de la pluie*, Claude Chabrol dans *la Rupture*, Pierre Granier-Deferre dans *le Chat*, André Ernotte dans *Rue haute*, un film belge, celui-là, comme aujourd'hui *Un été après l'autre* de la Bruxelloise Anne-Marie Étienne. Et voilà que Annie Cordy, actrice dramatique née Annie Cooreman se retrouve dans son pays natal pour une histoire qui commence en 1936 et s'achève trente ans après, en traversant toutes les saisons d'une femme de mineur, qu'on appelle une fois pour toutes « Mère ».

En 1936, elle a emménagé avec son mari atteint de silicose, et ses enfants, dans un quartier populaire, impasse de la Vignette. Têtue, coléreuse, forte en gueule comme une Madame Angot, bien décidée à lutter contre le destin mauvais, à faire face, Mère ne sortira guère de cette impasse – qui n'est d'ailleurs pas filmée comme un décor de théâtre – où lui parviennent les échos du monde.

Elle est installée là, avec ses humeurs, ses excès, son autorité, son dévouement, reine d'un univers populiste très subtilement présenté malgré quelques longueurs, quelques cassures de rythme. La composition d'Annie Cordy est étonnante : l'actrice s'y investit tant que le travail du maquilleur apparaît comme un effet de son propre talent. Dans la dernière partie du film, Mère vit seule avec sa petite fille préférée (Olivia Capeta, déjà une nature) et elle devient carrément émouvante, vivant la vieillesse de cette femme du peuple, laissant enfin éclater sa tendresse.

Professionnelle et bien servie par le rôle, Annie Cordy ne joue pas toute seule. Outre Paul Crauchet, ses partenaires sont bien présents : Françoise Bette, Monique Spaziani, Andrienne Bonnet, Jean-Paul Comart, Jean-Yves Bertheloot...

JACQUES SICLIER

Les couleurs franches de Tony Gatlif

« Gaspard et Robinson » retrouve les grâces sentimentales du réalisme poétique

Belle idée que de transposer aujourd'hui l'argument de *la Belle Équipe* de Duvivier. Deux copains se bricolent en douce le café de leurs rêves, non plus en bord de Marne mais sur le rivage ensoleillé de la Camargue. Mais les temps ont changé, le Front popu et ses lendemains qui chantent sont passés de mode. Les personnages de *Gaspard et Robinson* sont des abandonnés, Robinson par ses parents, Gaspard par sa femme. Et Jeanne, la formidable vieille dame indignée de l'injustice du monde qui s'immisce chez les deux arsouilles, par ses beaufs d'enfants. Pour ces paumés de l'époque des « nouveaux pauvres » et de l'égoïsme sans phrase, Tony Gatlif compose une ballade émue et souriante.

On connaît depuis *les Princes* son inclination pour les marginaux, depuis *Rue du Départ* son goût des couleurs vives. Tout le long du film, Gaspard-Gérard Darmon, le mélancolique furibard, et Robinson-Vincent Lindon, le grand enfant sentimental et farceur, repeignent aux teintes vives de l'arc-en-ciel les chaises de leur future terrasse. Le réalisateur, lui, peinturlure alternativement grands sentiments et morceaux de bravoure. C'est la paire de Pieds nickelés entrant par effraction dans les villas pour s'offrir des gueuletons épicés de fous rires étouffés.

C'est la mamie bougon comptabilisant les macchabées dans les feuilletons télé, ou conduisant un camion à toute vitesse. C'est Gaspard offrant à la vieille dame son nom sur une plaque de rue que lui a refusée un temps oublieux de ses exploits de résistante.

Tony Gatlif est un type généreux. Il suffit de voir comme il filme ses interprètes, et les rend beaux. Devant sa caméra, l'épatante Suzanne Flon a des charmes de beauté fatale. Les deux hommes, puis la pauvre jeune fille dont Gaspard tombera amoureux, rayonnent. Cette générosité est aussi son défaut : il ne peut s'empêcher de passer une seconde couche de jolies couleurs, d'insister sur la tendresse ou sur la solitude, quand il faudrait seulement effleurer, suggérer. Comme s'il ne faisait pas assez confiance à son sujet, à ses images, et à son propre talent. Attachant, *Gaspard et Robinson* ne manque que d'un peu de nuance pour enchanter tout à fait.

JEAN-MICHEL FRODON

Père et fils

Le cinquième « Rocky » comporte les ingrédients habituels, et pourtant n'est pas tout à fait le même

C'était le match du siècle, Rocky contre Drago, le Soviétique blond programmé comme un robot. Les coups pleuvaient et Rocky tombait, encore et encore. La foule délirait en russe. Tel la chèvre de Monsieur Séguin, Rocky se relevait et luttait, et en fin de compte, comme d'habitude il a gagné, rappelle le générique de *Rocky V*. Puis il a salué, drapé dans les étoiles du drapeau américain...

Le cinquième épisode de la saga Rocky commence donc là où le précédent se termine. On retrouve le héros sous la douche, réclamant sa femme, puis tremblant nerveusement dans le sauna, et réclamant un ami mort. Il est sonné.

Le *Rocky V* de John G. Avildsen est encore plus frénétique peut-être que les autres, les coups y sonnent encore plus fort, le sang et la sueur giclent dans des ralentis encore plus spectaculaires. Pourtant il est différent. L'intrigue est un effrayant mélo mais Stallone a modifié son personnage. Rocky est donc sonné, retraité, ruiné, trompé par le jeune gars qu'il entraîne (Tommy Morison, boxeur professionnel et arrière-petit-neveu de John Wayne) auquel il s'identifie au point de délaisser sa femme (Talia Shire toujours) et son fils (le petit Stallone).

Il y a dans ce film une sorte d'amertume, de ricanement rageur. Rambo prenait sa revanche sur les défaites du Viet Nam. Rocky a vaincu le Soviétique et ça ne sert plus à rien puisque la guerre froide est terminée. Stallone ne fait aucun commentaire, mais sans doute n'en pense pas moins. On le suppose frustré, déçu tel un demi-solde de Napoléon, retiré en France profonde, et assistant impuissant à la gloire des Bourbon...

Rocky est donc redevenu le pauvre type, le perdant du premier épisode. Il est retourné dans son quartier, et si les gens l'aiment bien, son fils se fait tout de même racketter et casser la figure. *Rocky V* joue à fond sur les conflits père-fils – quand il est sur le ring, le poulain de Rocky a l'impression de cogner son père, et c'est pourquoi il gagne. Stallone se sent peut-être coupable de l'autisme de son autre garçon. Plus simplement, il a sans doute des difficulté avec le jeune Sage, qui est magnifique, beau et fûté à faire peur.

COLETTE GODARD

Sage Stallone, l'enfant champion

La poignée de main est ferme et le regard direct. Il manifeste une assurance qui frise, mais évite, l'insolence. *« Asseyez-vous, je vous en prie ; il y a du café sur la table. »* Et il se replonge dans la contemplation de sa télévision, dont il baisse cependant le son. *« Excusez-moi, il faut que je regarde, je passe au J. T. »*

A quatorze ans – il est né pendant le tournage de *Rocky 1*, – Sage Stallone connaît son premier marathon de presse : *« Cinquante-sept interviews en deux jours ! J'ai dû boire sept tasses de café rien que pour tenir le coup ! »* A-t-il le sentiment d'avoir redit les mêmes choses ? *« J'ai répété cinquante-sept fois les mêmes choses. »* La question la plus souvent posée ? *« Comment était-ce de travailler avec votre père ? »* Il ne s'y attendait pas ? *« Bien sûr que si ! »* Il n'est pas dupe, vous non plus, et il le sait. Son père, expert en la matière, l'aurait-il donc entraîné à l'art de l'interview ? *« Il m'a dit :* « Sois naturel et ça ira. Dis pas trop de conneries, et, si tu en dis, démerde-toi. » *Alors, je dis la vérité. Je n'ai pas assez de mémoire pour bien mentir. »*

A-t-il eu du mal à jouer ? *« J'ai été moi-même. »* Un temps. *« Et on pouvait toujours reprendre. »* Est-ce à cause de son père, comme on le dit, qu'il a obtenu le rôle ? *« J'ai fait de mon mieux, c'est tout ce que je peux dire. »* Il reconnaît cependant la combinaison *« sympathique et payante »* et, rappelant qu'il travaille depuis l'âge de dix ans, raconte son premier spot publicitaire. *« Pour un jambon japonais infesté de glutamates et totalement immonde, que je devais faire semblant d'adorer. Une heure après le tournage, je transpirais comme un malade. »*

HENRI BÉHAR

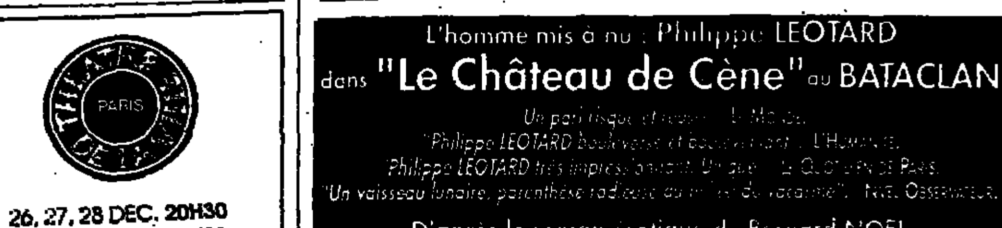
EN BREF

□ **Un atelier de scénarios.**-La Cinémathèque Française organise en collaboration avec la Délégation au développement et aux formations du ministère de la culture et de la communication, son troisième Atelier Ecriture de scénarios. Cette session se déroulera de janvier 1991 à mai 1991 à raison de deux soirées par semaine. L'atelier est destiné à des scénaristes professionnels qui souhaitent améliorer leur méthode de travail. Il est encadré par M. Léon-Garcia, scénariste et réalisateur, diplômé de l'UCLA. Les candidats sont priés d'envoyer au moins un de leurs scénarios de long-métrage au Service Education et Formation, La Cinémathèque Française, 29, rue du Colisée, 750008 Paris, avant le 5 janvier

□ **M.Hubert Faure, président de la Salle Favart.** – M. Hubert Faure a été élu président du conseil d'administration de l'Association de l'Opéra-Comique le lundi 17 décembre. Il remplace M. Michel Cretin, démissionnaire, qui reste membre du conseil. Ancien PDG d'Otis-France, M. Hubert Faure a dirigé pendant dix ans les activités industrielles de United Technologies Corporation aux Etats-Unis. Conseiller d'entreprises (Otis, Carrier, Danone, Banque Rothschild) et de Sotheby's, il a toujours encouragé le mécénat d'entreprise. Cette expérience lui sera utile à Favart. Autonome des Opéras de Paris depuis mars dernier, l'Opéra-Comique est en effet financé pour partie par des fonds privés.

□ **Mort du compositeur Guy Lafarge.** – Le compositeur français d'opérettes et de musiques de chansons, Guy Lafarge, est mort, le lundi 17 décembre à Paris. Il était âgé de 86 ans. Guy Lafarge a signé des partitions d'opérettes, comme *la Leçon d'amour dans un parc*, *Il faut marier* et surtout *l'Œuf à voiles* et plusieurs « tubes » de l'après-guerre *les Jeunes filles de bonne famille*, *le P'tit cousin*, *le Petit rat*, *la Strasbourgeoise* et surtout *la Seine* que popularisa, dès 1948, Joséphine Baker et des personnalités aussi diverses que Maurice Chevalier, Suzy Delair, Mouloudji, Colette Renard et Tino Rossi.





AGENDA



CHAMPIONNAT DU MONDE

NEW-YORK-LYON 1990

Vingt et unième partie : ajournée

La nuit des secondants

C'est tout Karpov. Mené 11-9 et quasi forcé de gagner cette vingt et unième partie (l'avant-dernière où il avait les Blancs) s'il voulait garder une toute petite chance de remporter le match, le challenger n'a pas pour autant, mercredi 19 décembre, modifié d'un iota sa façon de jouer : même ouverture, classique variante Saemisch face à l'Est-indienne de Kasparov (5.f 3) puis guerre de tranchées, pression sur le centre, bref un débat théorique mais pas d'attaque, pas d'innovation.

Le résultat est que la rupture est venue de Kasparov (24...b 5) préparant l'attaque franche sur l'aile-roi, accompagnée du presque rituel sacrifice de pion (34...b 4). A ce moment, la crise de temps est terrible chez les deux joueurs : il leur reste quatre minutes chacun pour jouer six coups. Les pièces volent. On croit Karpov perdu. Il tient et ajourne au quarante et unième coup.

Dans quel état ? Il a un pion de plus, certes, la possession de la colonne f et le cavalier des Noirs peut sembler « piégé » dans le camp des Blancs, mais il reste la colonne a aux mains de Kasparov avec la menace Da 4. La nuit des secondants a dû être terrible, surtout dans l'équipe de Karpov qui doit obligatoirement trouver le chemin de la victoire, la nullité n'amenant qu'un sursis et la défaite la mort. La partie devait reprendre jeudi.

B. de C.

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV
Vingt et unième partie
Est-indienne. Variante Saemisch

1. d4	Cf6		26. çxb5	axb5
2. ç4	g6		27. Txf8+ (118)	Txf8 (112)
3. Cç3	Fg7		28. h3 (119)	Dd8 (112)
4. é4	d6		29. Fxd4 (131)	éxd4 (112)
5. f3	0-0		30. Dé2	Db4
6. Fé3	é5		31. Tf1	Té8
7. d5	Ch5		32. Tf4 (136)	Dg5 (116)
8. Dd2 (4)	f5 (6)		33. a3 (142)	h5 (141)
9. 0-0-0 (12)	a6 (6)		34. Ra2 (146)	b4 (146)
10. Fd3 (23)	ç5 (9)		35. axb4	Ta8+
11. dxç6 e.p.	Cxç6		36. Rb1	Cb3
12. Cxd5 (35)	Fé6 (24)		37. Rç2	Ca1+
13. Fb6 (41)	Dd7 (24)		38. Rb1 (147)	Cb3 (146)
14. Cé2	Taç8		39. Df2 (149)	Dd8 (148)
15. Rb1	Df7		40. Tf7 (149)	Dé8 (149)
16. Thé1 (53)	Rh8 (48)		41. Ajourn.	
17. Fç2 (75)	Cf6 (57)		Position à l'ajournement	
18. Fd3 (84)	Cd7 (62)			
19. Fg1	Cç5		Blancs : Rb1, Df2, Tf7, Fd3, Cd5, Pb2, b4, é4, g2, h3	
20. Cb6	Tç8			
21. Cç3 (93)	Cd4 (92)			
22. Cd5	Fxd5		Noirs : Rh8, Dé8, Ta8, Fg7, Cb3, Pd6, d4, g6, h5	
23. çxd5	fxé4			
24. Fxé4 (105)	b5 (99)			
25. Tf1 (112)	Dd7 (103)			

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5417

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II								■	
III			■						
IV					■				
V			■					■	
VI		■			■				
VII					■				
VIII				■			■		
IX								■	
X		■				■			
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Avec lui, chacun veut placer son mot. – II. S'intéressa à certaines sociétés. – III. Connut l'amour divin. Il nous faut passer par elles. – IV. Où l'on a nos habitudes. Machin ou machine. – V. Dans l'anxiété. Susceptible d'engendrer la mélancolie. – VI. Lettres de dénonciation. Fit entrer l'invisible. – VII. Célèbre Barcelonais. Partie d'une poudrière. – VIII. Bien plus que les mille et une nuits. Conjonction. De même, en raccourci. – IX. Faire des modèles réduits. – X. Aurait mieux fait de ne rien se mettre sous la dent ! Qui ne peut plus faire ce qu'on attend de lui. – XI. Créent une certaine agitation.

VERTICALEMENT

1. Sorties résultant d'une ouverture. – 2. A les bras tendus. Sera comme il faut. – 3. Participe. Où l'on fait voir rouge. – 4. Favorisait l'exploitation de l'homme par l'homme. En service. – 5. Pour ceux qui ont fait du bon travail. Qui ne saurait revenir à tout propos. – 6. La vie des animaux. – 7. Bercer pour endormir. Font les grandes rivières. – 8. Incité à ouvrir l'œil. Se remarque d'autant plus qu'il fait noir. Réfléchi. – 9. Sources d'échos.

Solution du problème n° 5416

Horizontalement

I. Garderies. – II. Union. Mou. – III. Ego. Voile. – IV. Rincette. – V. Io. Orée. – VI. Slang. Rua. – VII. Soudure. – VIII. Ag. Erines. – IX. But. Entre. – X. Léon. Nu. – XI. Estoc. Fer.

Verticalement

1. Guérissable. – 2. Angiologues. – 3. Rion. Au. Tôt. – 4. Do. Condé. Nô. – 5. Envergure. – 6. Ote. Ring. – 7. Imitèrent. – 8. Eole. Erne. – 9. Sue. Causeur.

GUY BROUTY

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 19 décembre à l'hôtel de Marigny, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue du conseil, le service de presse de la présidence de la République a diffusé un communiqué dont nous publions les extraits suivants :

• Règlement définitif du budget pour 1989

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant règlement définitif du budget pour 1989.

Ce projet de loi constate les encaissements de recettes et les dépenses nettes de la gestion 1989 et propose les ouvertures de crédits complémentaires nécessaires.

Il fait apparaître une progression modérée des dépenses, égale à 4,1 %.

Le solde global d'exécution de la loi de finances s'établit à – 100,4 milliards de francs, très proche du solde de – 100,5 milliards de francs fixé par la loi de finances initiale (...).

• Réforme hospitalière

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité et le ministre délégué à la santé ont présenté un projet de loi portant réforme hospitalière. Ce projet de loi fait partie des mesures de rénovation du système hospitalier qui ont été présentées au conseil des ministres du 5 décembre 1990. Il a pour but de transformer le cadre juridique qui organise l'hôpital depuis 1970 afin de l'adapter aux profondes évolutions des thérapeutiques et des techniques, des méthodes de gestion et des comportements devant la maladie (*le Monde* du 6 décembre).

• Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance dans les départements d'outre-mer

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du gouvernement, a présenté un décret portant revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance dans les départements d'outre-mer.

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance en vigueur dans les départements français des Antilles et de la Guyane est actuellement inférieur de 16,63 % au niveau du salaire minimum interprofessionnel de croissance applicable en métropole. A la Réunion, il est inférieur de 20,35 %.

Afin d'engager la réduction progressive de ces écarts, ce décret majore de 1 % le salaire minimum interprofessionnel de croissance en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane et de 2 % à la Réunion au 1er janvier 1991. Cette majoration s'ajoute à la revalorisation générale de 2,1 % intervenue le 1er décembre dernier (...).

• Le plan national pour l'environnement

Le ministre délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs a présenté une communication sur le plan national pour l'environnement (...).

1. – La réforme des structures de l'action.

Pour donner plus de cohérence à l'action territoriale de l'Etat, des directions régionales de l'environnement seront créées en 1991 (...). L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie sera mise en place en 1991. A côté d'autres établissements publics qui œuvrent déjà dans le domaine de l'environnement, elle sera un nouveau partenaire technique et financier des collectivités locales et des entreprises dans les domaines du bruit, de la pollution de l'air, de l'élimination des déchets, des technologies propres et des économies d'énergie.

Un institut français de l'environnement sera créé en 1991 ; il constituera un observatoire autonome d'évaluation de l'état de l'environnement (...).

2. – L'évolution des moyens financiers (...).

Un mécanisme de financement spécifique de la relance de la politique des déchets sera institué en 1991. Il prendra en compte le principe « pollueur-payeur » et les compétences des collectivités locales en la matière. Cela incitera à réduire la mise en décharge des déchets et permettra d'aider les investissements visant à développer la collecte sélective, le tri et le traitement des déchets selon des méthodes modernes. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie sera associée à la gestion de ce mécanisme (...).

3. – La coopération entre les partenaires (...).

Les modalités d'organisation et de fonctionnement des instances de concertation seront améliorées. Le ministre délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs préparera un projet de loi visant à améliorer le régime applicable aux études d'impact, aux enquêtes publiques et au déroulement des procédures consultatives.

La mise en place de programmes de recherche sur les technologies propres, la négociation d'« engagements de progrès » dans chaque branche d'activité et la création du label « écoproduit », destiné à l'information des consommateurs, assureront une meilleure participation des entreprises industrielles et agricoles à la gestion écologique. (...) Pour mieux coordonner les financements publics et privés un « fonds d'intervention pour le partenariat écologique » sera créé en 1992 en remplacement du fonds interministériel pour la qualité de la vie.

4. – Le développement de l'action européenne et internationale de la France (...).

CARNET DU Monde

Naissances

– Catherine, Francis et Alice PILON
ont la joie d'annoncer la naissance de

Virgile,

le 12 décembre 1990.

122, avenue Philippe-Auguste,
75011 Paris.

Décès

– Mme René Chatel,
son épouse,
M. Olivier Chatel,
son fils,
Mme Henri Hupner,
sa belle-mère,
Jonathan et Paul Chatel,
ses petits-enfants,
M. et Mme Marcel Huret
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Noudelman
et leurs enfants,
ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René CHATEL,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 16 décembre 1990, à l'âge de soixante-sept ans, à Paris.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 19 décembre, en l'église de Corné (Maine-et-Loire), dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny,
92200 Neuilly-sur-Seine.
12, rue de Tournon,
75006 Paris.

– Catherine Guilhot,
a la douleur de faire part du décès de son mari

Claude GUILHOT,

survenu le 15 décembre 1990.

Les obsèques auront lieu au cimetière communal de Malakoff, vendredi 21 décembre, à 9 h 30.

47, avenue du Colonel-Fabien,
92240 Malakoff.

– Mme Yves Löchen,
née Françoise Durand-Gasselin,
son épouse,
France et Jean-Pierre Joudrier
et leurs enfants,
Corinne Löchen
et son fils,
Pascal et Amy Löchen
et leurs enfants,
Christophe et Florence Löchen
et leurs enfants,
Denis et Dominique Löchen
et leurs enfants,
Ingrid et Jacques Villisech
et leurs enfants,
Jean-Marc Löchen,
ses enfants et petits-enfants,
Astrid Barrier,
sa sœur,
Sigurd, François, André, Axel Löchen,
ses frères,
ont la douleur de faire part du décès de

Yves LÖCHEN,
ingénieur ECP,

le 19 décembre 1990, dans sa soixante-seizième année.

Un service religieux sera célébré au temple de Versailles, 3, rue Hoche, le vendredi 21 décembre, à 10 h 45, suivi de l'inhumation au cimetière nouveau de Neuilly, à 12 h 30.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Le Débuché,
Domaine de la Ronce,
92410 Ville-d'Avray.

– Mme Daniel Bulot,
sa mère,
Le docteur Arnaud Marty-Lavauzelle,
Et Thierry Marty-Lavauzelle,
ses frères,
Sylvie Blatnik,
sa sœur,
ont la tristesse de faire part de la mort accidentelle, à l'âge de cinquante-trois ans, de leur fils et frère

Jean-Paul MARTY-LAVAUZELLE,

le 8 décembre 1990.

– La Société psychanalytique de Paris
a la tristesse de faire part du décès, survenu brutalement vendredi 14 décembre 1990, de

Salem A. SHENTOUB,
membre de la commission d'enseignement,
ancien directeur du séminaire de perfectionnement
de l'Institut de psychanalyse
et chef du laboratoire de psychothérapie
du CHU Sainte-Anne.

Il reposera en Israël parmi les siens.

Leur collègue et ami.

Rectificatif

– Le personnel de l'Agence comptable centrale du Trésor
a le regret de faire part du décès de

Jean DUPONT,
trésorier-payeur général,
agent comptable central du Trésor,

et adresse à ses proches le témoignage de sa sympathie.

(*Le Monde* du 20 décembre.)

Communications diverses

– *Un colloque sur Pierre Mendès France.* – L'Institut Pierre-Mendès-France organise, les 10 et 11 janvier 1991, un colloque sur « Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde ».

(IPMF, 52, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris. Tél : 44-27-18-80.

– L'Ecole du Louvre organise une préparation au concours d'entrée à l'Ecole nationale du patrimoine.

Cette préparation est ouverte aux étudiants de l'Université, aux élèves des grandes écoles et aux élèves titulaires du diplôme d'études supérieures de l'Ecole du Louvre. Une cinquantaine de candidats sera sélectionnée sur dossier et après entretien.

Acte de candidature et dossier : dépôt avant le 4 janvier 1991, au secrétariat de l'Ecole du Louvre, 34, quai du Louvre, 75041 Paris Cedex 01.

Début de la préparation : 21 janvier 1991.

Renseignements et informations : Direction des études de l'Ecole du Louvre (préparation concours), tél. : (1) 40-20-56-02.

– En vue centenaire collège Louise-de-Savoie, Chambéry, recherchons anciens élèves intéressés à manifestations, et/ou pouvant aider financièrement les organisateurs.

Soutenances de thèses

– *Université Paris-IV*, Sorbonne, le jeudi 20 décembre, à 15 heures, amphi. Est, Grand Palais, perron Alexandre-III, cours la Reine, M. Jean-Louis Besson : « Les sources de Georg Büchner. Histoire d'une autopsie. Des essais de jeunesse à *la Mort de Danton* ».

– Université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, le jeudi 20 décembre, à 14 heures, salle appartement Décanal (centre Panthéon), Mme Laïla Dinia Mouddani : « Essai d'interprétation théorique de l'administration des pays en développement : le cas du Maroc ».

– SETRA, 46, avenue Aristide-Briand, 92223 Bagneux, le jeudi 20 décembre, à 14 h 30, M. Ioannis Spinassas : « Etude du comportement d'une poutre métallique sous l'action d'une force concentrée exercée dans le plan de son âme ».

– Université Paris-V, René-Descartes, sciences humaines Sorbonne, le jeudi 20 décembre, à 14 h 30, centre Henri-Piéron, salle 106, M. Olivier Bessy : « De nouveaux espaces pour le corps. Approche sociologique des salles de « mise en forme » et de leur public. Le marché parisien ».

– Université Paris-II, Panthéon-Assas, le jeudi 20 décembre, à 17 heures, salle des Commissions, Mlle Bienvenue Randrenjatovo : « Le concept de démocratie à Madagascar : traditions autochtones et influences externes ».

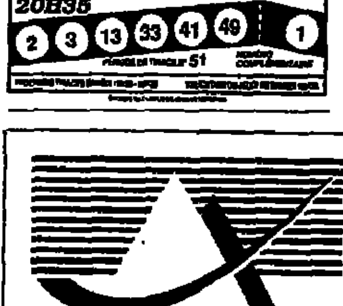
BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement du mardi 18 décembre. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 40-150 ; Les Carroz-d'Araches : 60-140 ; Chamonix : 35-175 ; La Chapelle-d'Abondance : 60-100 ; Châtel : 70-130 ; La Clusaz : 45-110 ; Combloux : 40-80 ; Les Contamines-Montjoie : 45-100 ; Flaine : 80-160 ; Les Gets : 60-90 ; Le Grand-Bornand : 75-100 ; Les Houches : 40-80 ; Megève : 35-100 ; Morillon : 70-140 ; Morzine : 40-120 ; Praz-de-Lys/Sommand : 50-130 ; Praz-sur-Arly : 50-90 ; Saint-Gervais : 10-90 ; Samoëns : 20-130 ; Thollon-Les Mémises : n.c.



SAVOIE

Les Arcs : 35-135 ; Arèches-Beaufort : n.c. ; Aussois : n.c. ; Bonneval-sur-Arc : 40-80 ; Bessans : 30-45 ; Le Corbier : 50-100 ; Courchevel : 45-85 ; Crest-Voland/Cohennoz : 35-45 ; Flumet : 35-50 ; Les Menuires : 30-100 ; Méribel : 25-80 ; La Norma : 30-70 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 50-70 ; Peisey-Nancroix-Vallandry : 20-90 ; La Plagne (altitude) : 40-110 ; La Plagne (village) : 25-110 ; Pralognan-la-Vanoise : 20-50 ; La Rosière 1850 : 40-110 ; Saint-François-Longchamp : 30-120 ; Les Saisies : 20-50 ; Tignes : 60-170 ; La Toussuire : 60-100 ; Val-Cenis : n.c. ; Valfréjus : 30-100 ; Val-d'Isère : 60-150 ; Valloire : 50-90 ; Valmeinier : 50-90 ; Valmorel : 30-120 ; Val-Thorens : 90-180.

ISÈRE

L'Alpe-d'Huez : 60-180 ; Alpe-du-Grand-Serre ; 80-90 ; Auris-en-Oisans : 55-90 ; Autrans : 100-130 ; Chamrousse : 120-150 ; Le Collet-d'Allevard : 70-100 ; Les Deux-Alpes : 90-240 ; Gresse-en-Vercors : 110-170 ; Lans-en-Vercors : 100-180 ; Méaudre : 80-180 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 60-100 ; Les Sept-Laux : 70-80 ; Villard-de-Lans : 120-160.

ALPES-DU-SUD

Auron : 60-140 ; Beuil-Les-Launes : 70-120 ; Briançon : 25-130 ; Isola-2000 : 130-160 ; Montgenèvre : 50-110 ; Orcières-Merlette : 65-180 ; Les Orres : 60-150 ; Pra-Loup : 50-110 ; Puy-Saint-Vincent : 80-130 ; Risoul-1850 : 70-110 ; Le Sauze-Super-Sauze : 50-110 ; Serre-Chevalier : 50-150 ; Superdévoluy : 75-140 ; Valberg : 100-130 ; Val d'Allos-le-Seignus : 40-80 ; Val-d'Allos-la-Foux : 40-80 ; Vars : 50-110.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 40-170 ; Barèges : 100-190 ; Cauterets-Lys : 210-230 ; Font-Romeu : 100-85 ; Gourette : 150-n.c. ; Luz-Ardiden : 105-125 ; La Mongie : 140-155 ; Peyragudes : 100-160 ; Piau-Engaly : n.c. ; Saint-Lary-Soulan : 100-150 ; Super-Bagnères : 100-150.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 45-90 ; Besse/Super-Besse : 50-40 ; Super-Lioran : 70-70.

JURA

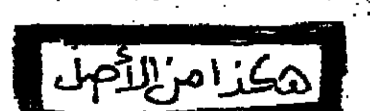
Métabief : 50-100 ; Mijoux-Lelex : 80-110 ; Les Rousses : 80-120.

VOSGES

Le Bonhomme : 30-80 ; La Bresse-Hohneck : 60-120 ; Gérardmer : 70-90 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 50-60 ; Ventron : 50-100.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national de tourisme de chaque pays : Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-04-38 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.



EXPOSITIONS

JEUDI 20 DÉCEMBRE

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33). Jeu., ven. de 12 h à 22 h, sam. de 10 h à 22 h.

ACCROCHAGE DES COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. Salle d'art graphique Mnam. Jusqu'au 6 janvier 1991.

AFFICHES DE PUB A TOKYO. Galerie des brèves Cci. Jusqu'au 7 janvier 1991.

ART ET PUBLICITÉ. Grande galerie 5e étage. Entrée : 16 F. Jusqu'au 25 février 1991.

AU BONHEUR DU TEMPS : AGENDAS, ALMANACHS ET CALENDRIERS. Salle d'actualité de la BPI, rez-de-chaussée. Jusqu'au 25 février 1991.

JOSEP MARIA JUJOL. Architecte 1879-1949. Galeries contemporaines. Jusqu'au 25 février 1991.

RACHID KORAICHI. Petit foyer. Jusqu'au 7 janvier 1991.

PASSAGES DE L'IMAGE. Musée national d'art moderne. Entrée : 24 F. Jusqu'au 13 janvier 1991.

JEAN PROUVÉ. Galerie du Cci. Entrée : 16 F. Jusqu'au 28 janvier 1991.

ALBERTO SCHOMMER. Portraits (1969-1989). Galerie de la BPI 2e étage. Jusqu'au 11 mars 1991.

TÉLÉ-VISIONS D'EUROPE. Galerie du forum. Jusqu'au 4 février 1991.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

DE MANET A MATISSE, SEPT ANS D'ENRICHISSEMENTS AU MUSÉE D'ORSAY. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 10 mars 1991.

DESSINS D'ARCHITECTURE. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 13 janvier 1991.

IL Y A CENT ANS ILS ONT DONNÉ L'OLYMPIA. Exposition-dossier. Entrée : 25 F (dimanche : 16 F). Billet jumelé exposition musée : 40 F. Jusqu'au 20 janvier, 1991.

MANET : PASTELS ET DESSINS. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 13 janvier 1991.

LES SALONS CARICATURAUX. Exposition dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 20 janvier 1991.

Palais du Louvre

Entrée par la Pyramide (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. et les 25 décembre et 1er janvier de 12 h à 22 h. Visites-conférences les mar. à 19 h jusqu'au 16 janvier sauf le 2.

ACQUISITIONS RÉCENTES DU DÉPARTEMENT DES OBJETS D'ART. Hall Napoléon. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 21 janvier 1991.

EUPHRONIOS, PEINTRE A ATHÈNES AU VIe SIÈCLE AVANT JÉSUS-CHRIST. Hall Napoléon. Entrée : 25 F. Jusqu'au 31 décembre.

MÉMOIRES D'AVEUGLE, L'AUTOPORTRAIT ET AUTRES RUINES. Partis pris : dessins du Louvre choisis par Jacques Derrida. Hall Napoléon. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 21 janvier 1991.

LA ROME BAROQUE DE MARATTI A PIRANÈSE (1650-1760). Pavillon de Flore. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 18 février 1991.

SCULPTURES FRANÇAISES NÉO-CLASSIQUES DU MUSÉE DU LOUVRE (1760-1830). Galerie et salle Mollien. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 20 février 1991.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40, mer. jusqu'à 20 h 30.

L'ART EN BELGIQUE - FLANDRE ET WALLONIE AU XXe SIÈCLE. Un point de vue. Entrée : 15 F. Jusqu'au 10 mars 1991.

IMAGES INVENTÉES. La photographie créative belge dans les années cinquante. Entrée : 28 F. Jusqu'au 3 février 1991.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Rivages. (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 19 août 1991.

MAC 2000. Nef (48-59-19-30). T.l.j. de 11 h à 19 h. Le 19 décembre jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 21 décembre.

LE MAROC VU PAR LES GRANDS ARTISTES. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 33 F. Du 20 décembre au 25 février 1991.

PICASSO, UNE NOUVELLE DATION. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F (dim. : 16 F). Jusqu'au 14 janvier 1991.

SIMON VOUET. Galeries nationales (42-89-23-13). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 33 F. Jusqu'au 11 février 1991.

MUSÉES

1840 : LE DERNIER VOYAGE DE NAPOLÉON. 150e anniversaire du retour des cendres. Hôtel national des Invalides, église du Dôme, place Vauban (45-55-92-30). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 17 mars 1991.

ARMES INSOLITES DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE. Musée de l'armée, hôtel national des Invalides, place des Invalides (45-55-92-30). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 31 décembre.

ART KANAK, DE JADE ET DE NACRE. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30 sam., dim. de 10 h à 18 h. Visites commentées mer., ven., sam. à 15 h 30 (43.46.51.61.). Entrée : 23 F. 13 F (dim.). Jusqu'au 31 décembre.

ART ÉSOTÉRIQUE DE L'HIMALAYA. La donation Lionel Fournier. Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 23 F. Jusqu'au 28 janvier 1991.

ARTISTES TCHÈQUES ET SLOVAQUES. Musée du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 27 janvier 1991.

JANE EVELYN ATWOOD. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-30-80). T.l.j. sf lun., 25 décembre et 1er janvier de 12 h à 19 h. Entrée : 20 F (billet couplé avec Photos de famille : 40 F). Jusqu'au 17 février 1991.

WERNER BISCHOF. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 7 janvier 1991.

E.-S. CURTIS. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 30 décembre.

NIKI DE SAINT PHALLE. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 janvier 1991.

LES DESSOUS DE LA VILLE. Paris souterrain. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 31 mars 1991.

LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN : LE QUAI VOLTAIRE. Musée de la Légion d'honneur, 2, rue Bellechasse. T.l.j. sf jours fériés de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 24 février 1991.

FERRACCI. Affichiste de cinéma. Musée de la Publicité, musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 13 janvier 1991.

GRAND PRIX DE L'AFFICHE CULTURELLE. Bibliothèque nationale, galerie Mortreuil, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 13 janvier 1991.

LEWIS HINE. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40, jeudi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 6 janvier 1991.

L'HOMME AU TRAVAIL : LE GESTE ET L'IMAGE. Atget, Seeberger, Arlaud, Genne, Feher, Feuillie. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. sf le 25 décembre et 1er janvier de 10 h à 18 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 6 janvier 1991.

HYMNE AU PARFUM. Musée des Arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 3 février 1991.

CHRIS KILLIP. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 7 janvier 1991.

LAMARTINE ET LES ARTISTES DU XIXe SIÈCLE. Musée de la vie romantique - Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F. Jusqu'au 21 janvier 1991.

LE MEUBLE RÉGIONAL EN FRANCE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 15 F (prix d'entrée du musée), 10 F le dim. Jusqu'au 25 février 1991.

LE MOBILIER SORT DE SA RÉSERVE. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 7 février 1991.

LES MYSTÈRES DE L'ARCHÉOLOGIE. Les sciences à la recherche du passé. Caisse nationale des monuments historiques, orangerie de l'hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Conférences à 20 h 30 les mercredis 19 décembre, 2 et 9 janvier 1991. Entrée : 23 F. Jusqu'au 13 janvier 1991.

MÉMOIRES D'ÉGYPTE. Bibliothèque nationale, 1, rue Vivienne (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Nocturne le sam. jusqu'à 23 h. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 mars 1991.

NADAR. Caricatures et photographies. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (42-24-56-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 17 février 1991.

LA NUIT DES TEMPS. Musée de l'Homme, hall, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 31 décembre 1992.

L'ŒUVRE GRAVÉE DE GOYA. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 6 janvier 1991.

L'ORIENT D'UN DIPLOMATE. Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 20 F. Jusqu'au 19 mai 1991.

PAPIERS PEINTS PANORAMIQUES. Musée des Arts décoratifs, galerie d'actualité, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 21 janvier 1991.

LE PARIS DE BOUBAT. De 1946 à nos jours. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 31 janvier 1991.

LA PHOTOGRAPHIE JAPONAISE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES. Du pictorialisme au modernisme. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 4 février 1991.

PHOTOS DE FAMILLE. Grande Halle de la Villette, nef, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-77-22). T.l.j. sf lun., les 25 décembre et 1er janvier de 12 h à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 17 février 1991.

PHOTOS URBAINES. PHOTOS TIMBRÉES PAR VÉRONIQUE LALOT. Portraits de facteurs par Johannes von Saurma. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

QUAND VOGUAIENT LES GALÈRES. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 janvier 1991.

SOLIDARITÉ EAU. Maison de la Villette. 30, av. Corentin-Cariou (42-78-70-00). T.l.j. sf lun. de 12 h 30 à 18 h. Fermé le 25 décembre. Jusqu'au 31 mars 1991.

STARLIGHT. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 janvier 1991.

STUDIO MAGAZINE : LE CINÉMA DANS TOUS SES ÉTATS. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 janvier 1991.

DEVI TUSZYNSKI. Musée d'art juif, 42, rue des Saules (42-57-84-15). T.l.j. sf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier 1991.

LES VANITÉS DANS LA PEINTURE AU XVIIe SIÈCLE. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 28 F. Jusqu'au 15 janvier 1991.

LES VITRAUX DE LA RECONSTRUCTION 1918-1940. Archives nationales, hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple (40-27-60-00). T.l.j. sf mar. de 13 h 45 à 17 h 45. Jusqu'au 14 janvier 1991.

CENTRES CULTURELS

ALICE ET LES AUTRES. Carré des Arts, parc floral de Paris, esplanade du château de Vincennes (43-65-73-92). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 4 F (entrée du parc). Jusqu'au 31 janvier 1991.

LES AMOUREUX A L'IMAGE. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h 30 à 20 h. Entrée : 15 F. Du 20 décembre au 23 mars 1991.

L'ART INUIT. Une collection française. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 16 février 1991.

AUX SOURCES DU MONDE ARABE. L'ARABIE AVANT L'ISLAM. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre 1993.

PAOLO BELLINI. Centre culturel suisse, 32-38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 janvier 1991.

GIANNI BERENGO GARDIN. Photographies, 1953-1990. Fnac Forum des Halles, niveau - 3, porte Lescot (40-26-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30. Jusqu'au 6 janvier 1991.

BILL BRANDT. L'Angleterre des années 1930 à 1945. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 6, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 3 février 1991.

JACQUES CHARLIER. Fondation Mona Bismarck, 34, av. de New-York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Fermé les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier 1991. Jusqu'au 12 janvier 1991.

LA COLLECTION DU CAPE DORSET 1990. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 16 février 1991.

TOUHAMI ENNADRÉ. Institut du monde arabe, salle des expositions temporaires niveau - 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 20 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 6 janvier 1991.

PÉTER FOLDI, ZOLTAN CSEMNICZKY. Institut hongrois, 92, rue Bonaparte (43-26-06-44). T.l.j. sf sam. et dim. de 15 h à 18 h, jeu. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 5 janvier 1991.

EDGAR P. JACOBS. Le baryton du neuvième art. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, Beaunord, 125-127, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et le 25 décembre de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

JOL KERMARREC. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 17, quai Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 2 janvier 1991.

KRONAN - UNE MERVEILLE D'ARCHÉOLOGIE. Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 17 février 1991.

LES MAISONS DE COLETTE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 7 avril 1991.

NATURE ARTIFICIELLE. Espace Electra, 6, rue Récamier (45-44-10-03). T.l.j. sf lun. de 11 h 30 à 18 h 30, jeu. jusqu'à 22 h. Jusqu'au 31 décembre.

PHOTOGRAPHIES DE MODE DES ANNÉES CINQUANTE A NOS JOURS. Goethe Institut, galerie Condé, 31, rue de Condé (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 20 janvier 1991.

PINATAS D'AUTEUR. Centre culturel du Mexique, 28, bd Raspail (45-49-16-26). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 12 janvier 1991.

RÉSONANCES. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 16 janvier 1991.

SAINT BERNARD ET LE MONDE CISTERCIEN. Conciergerie, palais de Saint-Louis, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). T.l.j. de 10 h à 17 h. Visites-conf. 9 et 23 janvier, 8 et 22 février. Rendez-vous à 14 h 30, 1, quai de l'Horloge. Entrée : 30 F. Jusqu'au 28 février 1991.

GÉRARD SARROUY. Centre culturel Amorc, 199 bis, rue Saint-Martin (42-78-39-29). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 12 février 1991.

TEATRO MAGICO. Institut culturel italien à Paris, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne (42-22-12-78). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h. Jusqu'au 14 janvier 1991.

DANIEL TREMBLAY. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, hôtel Salomon-de-Rothschild - 11, rue Berryer (45-63-90-55). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 28 janvier 1991.

ZOLA PHOTOGRAPHE. Mairie du VIe, salle des fêtes, 78, rue Bonaparte - place Saint-Sulpice (43-29-12-78). T.l.j. sf dim. de 11 h 30 à 18 h, sam. de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 9 janvier 1991.

GALERIES

JEAN-MICHEL ALBEROLA. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 29 décembre.

GWEN ALLAN, AKIN LUDWIG. Galerie Faridah-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 31 décembre.

ANCÊTRES ET TROPHÉES. Galerie Le Gall-Peyroulet, 18, rue Keller (48-07-04-41). Jusqu'au 12 janvier 1991.

PAT ANDREA. L'œil du cyclone. Galerie Jacqueline Moussion, 110-123, rue Vieille-du-Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 31 décembre.

ARTISTES TCHÈQUES ET SLOVAQUES. Le Printemps - coupole Haussmann - 7 étage, 64, boulevard Haussmann. Jusqu'au 5 janvier 1991.

AU-DELA DES IMAGES. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 12 janvier 1991.

ENRICO BAJ. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 2 février 1991.

YVES BAUME. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 29 décembre.

JOSEPH BEUYS. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 24 janvier 1991.

FRANÇOIS BOISROND. Galerie Ariane-Bomsel, 40, rue de Verneuil (42-61-00-66). Jusqu'au 31 janvier 1991.

FRÉDÉRIC BOOTZ. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 18 janvier 1991.

JONATHAN BOROFSKY, JAVIER BALDEON. Galerie Yvon-Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 10 janvier 1991.

VACLAV BOSTIK. Galerie Lamaignère-Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Jusqu'au 19 janvier 1991.

JEAN-PIERRE BOURQUIN. Galerie Lise-et-Henri-de-Menthon, 4, rue du Perche (42-72-62-08). Jusqu'au 29 décembre.

VICTOR BRAUNER. Galerie Didier Imbert Fine Arts, 19, av. Matignon (45-62-10-40). Jusqu'au 30 décembre.

MARCEL BROODTHAERS. Galerie Isy-Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 12 janvier 1991.

RAFAEL CANOGAR. Galerie Lina Davidov, 210, boulevard Saint-Germain (45-48-99-87). Jusqu'au 5 janvier 1991.

JAMES CASEBERE. Galerie Urbi et Orbi, 48, rue de Turenne, 2e étage, escalier B (42-74-56-36). Jusqu'au 23 janvier 1991.

AXEL CASSEL. Galerie Albert Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 29 décembre.

MARC CHAGALL - NOIR ET BLANC. Galerie Enrico Navarra, 75, rue du Faubourg-Saint-Honoré (47-42-65-66). Jusqu'au 31 décembre.

ALAN CHARLTON, GERHARD RICHTER, MICHEL VERJUX. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 2 février 1991.

DOMINIQUE COFIGNIER ET FRANCIS WILSON. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 30 janvier 1991.

LA COULEUR DES MOTS. Galerie Lucette Herzog, passage Molière - 157, rue Saint-Martin (48-87-39-94). Jusqu'au 2 février 1991.

HÉLÈNE DELPRAT. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 9 février 1991.

DESSINS ANCIENS. Galerie Haboldt & Co, 137, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-89-84-63). Jusqu'au 19 janvier 1991.

DI ROSA. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 5 janvier 1991.

RICHARD ET HERVÉ DI ROSA. Galerie Intersection 11-20, 38, rue des Amandiers (43-66-84-91). Jusqu'au 30 mars 1991.

SARI DIENES. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 26 janvier 1991.

JACQUES DOUCET. Galerie Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-56-79). Jusqu'au 26 janvier 1991. / Galerie Boulakia rive droite, 30, rue Miromesnil (47-42-55-51). Jusqu'au 26 janvier 1991.

VIRGINIA DWAN ET LES NOUVEAUX RÉALISTES A LOS ANGELES DANS LES ANNÉES SOIXANTE. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 29 décembre.

MAX ERNST. Galerie Vallois, 41, rue de Seine (43-29-50-84). Jusqu'au 5 janvier 1991.

FEMME, REGARDS DE PHOTOGRAPHES. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 19 janvier 1991.

CLAUDE FENAYRON. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 11 janvier 1991.

FRANTA. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 12 janvier 1991.

POL GACHON. Galerie 10, 10, rue des Beaux-Arts (43-25-10-72). Jusqu'au 13 février 1991.

RUPERT GARCIA. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 12 janvier 1991.

MARIO GIACOMELLI. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 10 janvier 1991.

SIGRID GLOERFELT. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 12 janvier 1991.

GTZ. Galerie Hanin-Nogera, 6, rue Bonaparte (43-25-16-49). Jusqu'au 9 février 1991.

EVE GRAMATZKI. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 10 janvier 1991.

KEITH HARING, BEUYS, WARHOL, BASQUIAT, CÉSAR. Galerie Façade, 30, rue Beaubourg (48-87-02-20). Jusqu'au 4 janvier 1991.

JEAN HELION. Art of this Century, 3, rue Visconti (46-33-57-70). Jusqu'au 29 décembre.

GEORG HEROLD. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 19 janvier 1991.

YANG JIECHANG. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 26 janvier 1991.

NAM JUNE PAIK. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 26 janvier 1991.

JACQUELINE KIANG, PIERRE WASSEF. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 12 janvier 1991.

SERGE KLIAVING. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 29 décembre.

TAMAS KONOK. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 19 janvier 1991.

SLAVKO KOPAC. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 26 janvier 1991.

BERNARD LALLEMAND. Galerie Aline Vidal, 70, rue Bonaparte (43-26-08-68). Jusqu'au 12 janvier 1991.

RICHARD-PAUL LOHSE. Galerie Lahumière, 88, bd de Courcelles (47-63-03-95). Jusqu'au 5 janvier 1991.

FRANCK LONGELIN. Galerie Nicole Ferry, 57, quai des Grands-Augustins (46-33-52-45). Jusqu'au 12 janvier 1991.

MAN RAY. Galerie de Poche, 3, rue Bonaparte (43-29-76-23). Jusqu'au 12 janvier 1991.

DIDIER MARCEL. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 12 janvier 1991.

MARGAT. Galerie Horloge, 23, rue Beaubourg - passage des Ménétriers (42-77-27-81). Jusqu'au 26 janvier 1991.

ANDRÉ MASSON. Galerie Odermatt-Cazeau, 85 bis, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-92-58). Jusqu'au 2 février 1991.

OLIVIER MOSSET. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 30 décembre.

EVELINE LE MOUEL. Galerie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Jusqu'au 19 janvier 1991.

NO, NOT THAT ONE IT'S NOT A CHAIR. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 12 janvier 1991.

VALÈRE NOVARINA. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 29 décembre.

NAM JUNE PAIK. Galerie Beaubourg, nouvel espace, 3, rue Pierre-au-Lard (48-04-34-40). Jusqu'au 2 février 1991.

PARAVENTS. Galerie Christine Weinman, 20, rue des Jardins-Saint-Paul (42-78-90-87). Jusqu'au 31 décembre.

GILLES PENNANEAC'H. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 5 janvier 1991.

ARNULF RAINER, ALBERTO GIACOMETTI. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 11 janvier 1991.

STEPHAN RUNGE. Galerie Claudine Papillon, 59, rue de Turenne (40-29-98-80). Jusqu'au 19 janvier 1991.

VOLKER SAUL. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 19 janvier 1991.

JACQUES SERRANO, LUC LAURAS, DANIEL BAUGESTE, RÉGINE CIROTTEAU. Galerie de Tugny Lamarre, 5, rue de Charonne, 2, cour (48-05-84-16). Jusqu'au 12 janvier 1991.

BOREK SIPEK. Galerie Néotu, 25, rue du Renard (42-78-96-97). Jusqu'au 5 janvier 1991.

ETTORE SOTTSASS. Galerie Gastou-Haguel, 165, galerie Valois - jardins du Palais-Royal. Jusqu'au 30 janvier 1991.

NANCY SPERO. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 5 janvier 1991.

SUGAI. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 31 décembre.

PHILIP TAAFFE. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 29 décembre.

EMILIO TADINI. Galerie 1900-2000, 9, rue de Penthièvre (47-42-93-06). Jusqu'au 12 janvier 1991.

TAILLANDIER. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 29 décembre.

TENDANCES HYPERRÉALISTES. Galerie Caplain-Matignon, 29-33, av. Matignon (42-65-04-63). Jusqu'au 12 février 1991.

BARBARA THADEN. Galerie Philippe Gravier, 33, rue Mazarine (43-54-80-84). Jusqu'au 19 janvier 1991.

GÉRARD TITUS-CARMEL. Librairie-galerie Biffures, 44, rue Vieille-du-Temple (42-71-73-32). Jusqu'au 10 janvier 1991.

TREIZE ARTISTES POUR TREIZE ANNÉES DE GALERIE. Manufacture nationale de Sèvres-Baudoin Lebon. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 19 janvier 1991.

TROMEUR II. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 5 janvier 1991.

VLADIMIR VELICKOVIC. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 19 janvier 1991.

VERDEGUER. Galerie Ariel, 21, rue Guénégaud (43-54-57-01). Jusqu'au 5 janvier 1991.

VÉRONIQUE VERSTRAETE. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 26 janvier 1991.

JEAN-CHARLES VIGUIÉ. Galerie Alain Oudin, 28 bis, bd Sébastopol (42-71-83-65). Jusqu'au 30 janvier 1991.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 21 DÉCEMBRE

« La dation Jacqueline Picasso », 12 h 30, Grand Palais, entrée de l'exposition (M. Hager).

« Les salons de l'hôtel de Lassay » (carte d'identité), 14 h 10, métro Assemblée-Nationale (M. Banassat).

« L'UNESCO », 14 h 15, entrée place Fontenoy (Paris et son histoire).

« Le château d'eau de Marie de Médicis et l'infirmerie Marie-Thérèse », 14 h 30, devant le 71, avenue Denfert-Rochereau (Monuments historiques).

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle, une promenade hors du temps », 14 h 30, 4, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

« La somptuosité du quartier Monceau », 14 h 30, métro Monceau (V. de Langlade).

« Rodin et Camille Claudel au musée Rodin », 14 h 30, entrée musée (M. Pohyer).

« L'hôtel de Lauzun et ses salons dorés », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (Connaissance de Paris).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Exposition : les « vanités », le sens caché des natures mortes », 15 heures, Petit Palais, dans le hall (D. Bouchard).

« La peinture française au dix-neuvième siècle au Musée du Louvre », 15 heures, devant le Louvre des antiquaires, place du Palais-Royal (Approche de l'art).

« Les décors de l'imaginaire : les plus beaux panoramiques en papiers peints », 15 h 30, 107, rue de Rivoli (M. Hager).

« Vouet, premier peintre de Louis XIII », 18 heures, Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (G. Marbeau-Caneri).

« Alain David », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

11 bis, rue Keppler, 20 h 15 : « L'attente du Messie ? ». Entrée gratuite (Loge unie des théosophes).

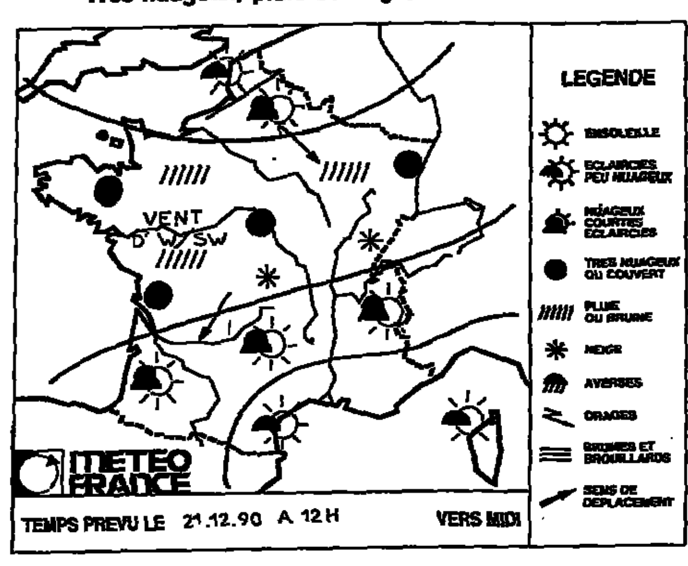
Salle Laennec, 60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 15 : « Le message de Noël » (Institut gnostique d'anthropologie. Tél. : 43-57-29-81).

AGENDA

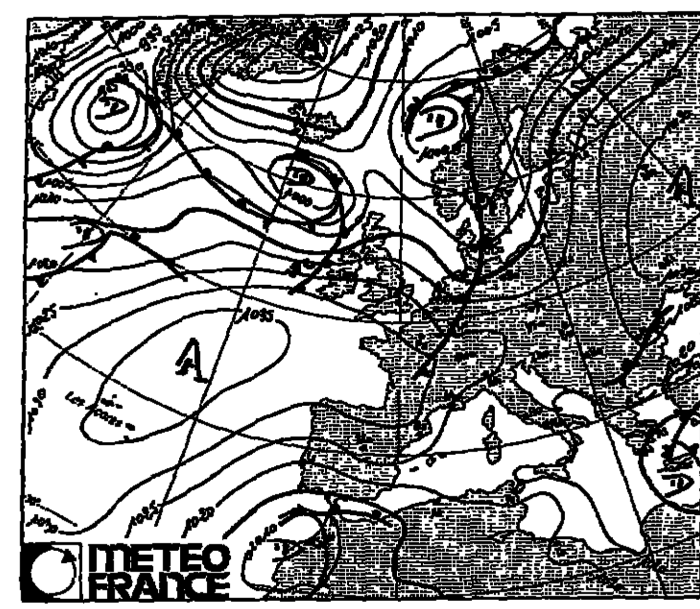
MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le vendredi 21 décembre

Très nuageux, pluie et neige, éclaircies au nord



SITUATION LE 20 DÉCEMBRE 1990 A 0 HEURE TU



Samedi : humide au nord, grisaille au sud. – Le ciel sera généralement bien couvert dès le matin sur tout le pays à l'exception de Languedoc-Roussillon, Provence-Côte-d'Azur et Corse. Dans le Bassin acquitain des bancs de brouillard ne se dissiperont que très difficilement. Une pluis fine mais persistante affectera les régions au nord de la Seine ainsi que la Bourgogne, la Franche-Comté et le nord de Rhône-Alpes. Dans ces régions on pourra même avoir çà et là de la neige en basse altitude.

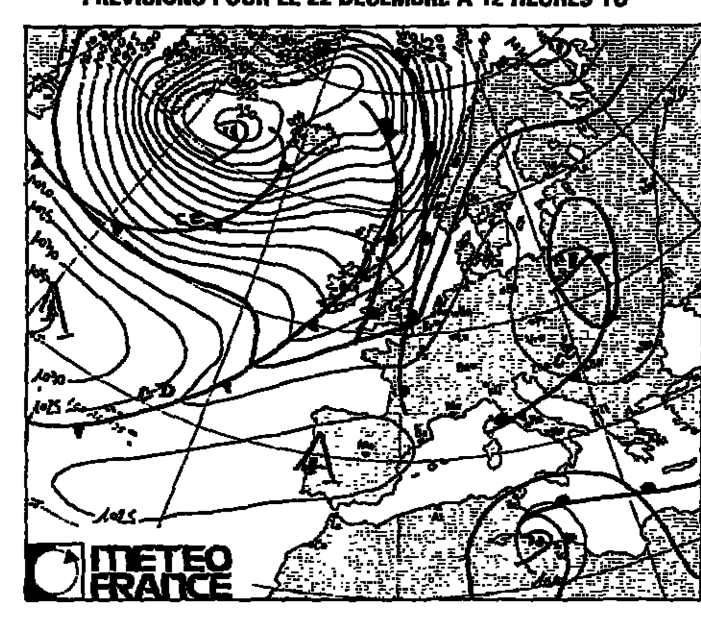
Ces précipitations se prolongeront jusque dans l'après-midi, tandis que de la Bretagne aux Pyrénées les éclaircies seront passagères après la grisaille matinale.

Vent de sud-ouest 30 kilomètres-heure en Manche.

Les températures du matin seront généralement comprises entre 0 degré et 2 degrés dans l'intérieur mais autour de – 2 degrés à – 4 degrés dans le Centre-Est, entre 4 degrés et 7 degrés près des côtes.

L'après-midi, elles dépasseront 10 degrés sur la moitié ouest et près de la Méditerranée, comprises entre 5 degrés et 8 degrés ailleurs.

PRÉVISIONS POUR LE 22 DÉCEMBRE A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 20-12-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 19-12-90 à 6 heures TU et le 20-12-90 à 6 heures TU

FRANCE											
AJACCIO	12	0	N	TOURS	0	-4	N	LOS ANGELES	16	10	D
BIARRITZ	5	-2	-	TOULOUSE	3	1	C	LUXEMBOURG	-1	-2	-
BORDEAUX	3	-3	C	POINTE-A-PITRE	30	19	D	MADRID	7	0	N
BOURGES	0	-3	B	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	13	7	C
BREST	7	1	P	ALGER	-	-	-	MEXICO	26	8	B
CAEN	4	1	C	AMSTERDAM	2	0	N	MILAN	-1	-7	D
CHERBOURG	5	4	C	ATHÈNES	15	11	P	MONTRÉAL	1	-12	D
CLERMONT-FER.	0	-3	C	BANGKOK	34	23	D	MOSCOU	-6	-11	N
DIJON	0	-5	C	BARCELONE	12	2	D	NAIROBI	24	16	D
GRENOBLE SM-H	4	-1	C	BELGRADE	4	2	P	NEW-YORK	13	4	D
LILLE	2	0	B	BERLIN	1	-1	*	OSLO	2	-4	D
LIMOGES	-3	-4	C	BRUXELLES	1	1	N	PALMA-DE-MAJ.	15	6	P
LYON	4	-5	D	LE CAIRE	22	13	D	PÉKIN	2	-7	D
MARSEILLE-MAR.	7	0	D	COPENHAGUE	1	0	*	RIO-DE-JANEIRO	33	24	D
NANCY	-1	-1	*	DAKAR	24	20	D	ROME	11	-1	D
NANTES	3	-4	B	DELHI	18	5	D	SINGAPOUR	29	24	A
NICE	11	2	D	DJERBA	16	6	D	STOCKHOLM	1	-1	*
PARIS-MONTS	2	0	D	GENÈVE	2	-6	N	SYDNEY	24	21	C
PAU	3	-2	C	HONGKONG	21	18	N	TOKYO	12	4	C
PERPIGNAN	10	1	D	ISTANBUL	-	-	-	TUNIS	16	6	D
RENNES	3	-3	C	JÉRUSALEM	16	6	P	VARSOVIE	0	-2	C
ST-ÉTIENNE	1	-3	C	LISBONNE	11	7	D	VENISE	7	-3	D
STRASBOURG	1	1	*	LONDRES	4	-1	C	VIENNE	1	-3	*

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. *Signification des symboles :* ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 20 décembre

TF 1

20.50 Soirée spéciale : Plus jamais seuls. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault.
22.55 Ex libris. Les livres du cœur. Invités : Catherine Dolto-Tolitch *(le Sens de la vie)*, Pierre Perret *(le Petit Perret des fables)*, Marlène Jobert *(la Sorcière du parc Monceau)*, Hortense Dufour *(Comtesse de Ségur)*, Sœur Emmanuelle.
23.55 Série : Ray Bradbury présente...
0.20 Journal, Météo et Bourse.
0.40 Série : Intrigues.
1.05 TF 1 nuit. 7 arts à la Une.

A 2

20.40 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Présenté par Bernard Benyamin. Un Père Noël noir à l'école ; Quand l'appétit va... ; Phnom-Penh : la leçon.
22.00 Cinéma : L'homme de Prague. ■ Film canadien de Charles Jarrott (1981). Avec Marthe Keller, John Savage, Nicholas Campbell.
23.50 *Journal et Météo.*
0.10 Documentaire : L'homme caché De Monique Tosello. 3. Le langage.

FR 3

20.40 Cinéma : *Les dents de la mer.* ■■ Film américain de Steven Spielberg (1975).
22.45 Journal et *Météo.*
23.05 Téléfilm : Frankenstein. De Jack Smight, avec Leonard Whiting, Nicola Pagett.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Bandini. ■ Film belgo-italo-franco-américain de Dominique Deruddere (1989).
22.10 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Rien que pour vos yeux. ■ Film britannique de John Glen (1981). Avec Roger Moore, Carole Bouquet, Topol (v.o.).
0.20 Téléfilm : Requiem pour Dominic. De Robert Dornhelm, avec Félix Mitterer, Viktoria Schubert.

LA 5

20.40 Série : Secrets de femmes. Le choix d'une vie, de Jerry London.
22.30 Magazine : Reporters.
0.00 *Journal de minuit.*
0.10 Magazine : Equations.
0.20 Série : Aux frontières du possible (et à 3.10).

M 6

20.35 *Téléfilm : Un Renoir sur les bras.*
22.10 Série : La malédiction du loup-garou.
22.30 *Cinéma : La porte du paradis.* ■■ Film américain de Michael Cimino (1980).
0.30 Six minutes d'informations.
0.35 Magazine : Dazibao.
0.40 Sexy clip.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

20.30 Documentaire : Ici bat la vie (La loutre de mer).
21.00 Théâtre : Largo desolato. Pièce de Vaclav Havel.
22.30 Vidéo-danse : Ecarlate.
23.00 Documentaire : Voyage iconographique, le martyre de saint Sébastien. D'Eric Pauwels.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. *La neige vient du ciel*, de Guy Mousset.
21.30 Profils perdus. René Goscinny (2e partie).
22.40 Les nuits magnétiques.
0.05 *Du jour au lendemain.*
0.50 Musique : Coda. *Jardins divers.*

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Rodéo, de Copland ; Three places in New-England, de Ives ; West Side Story, de Bernstein ; Un Américain à Paris, de Gershwin, par l'Orchestre national de France, dir. David Zinman.
23.07 Poussières d'étoiles. La boîte de Pandore : Nicolas Poussin (œuvres de Gautier, Richard, du Caurroy, Titelouze, Moulinié, Dufaut, La Tour, Besard, Cavalieri, Allegri, Marini, Frescobaldi, Quagliatti, Cesti, Carissimi, Buonamente, Rossi).

Vendredi 21 décembre

TF 1

13.35 Feuilleton : Les feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Le comte de Monte-Cristo (2e partie). ■ Film français de Claude Autant-Lara (1961). Avec Louis Jourdan, Yvonne Furneaux, Claudine Coster.
16.00 Série : Tribunal.
16.30 Club Dorothée.
17.35 Série : Starsky et Hutch.
18.30 Jeu : Une famille en or.
18.55 Feuilleton : Santa-Barbara.
19.25 Jeu : La roue de la fortune.
19.50 Divertissement : Pas folles, les bêtes !
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.45 Variétés : Tous à la Une. Spécial enfants. Avec Roch Voisine, Chico et Roberta, Vaya con Dios, le Cirque de Moscou sur glace, Anne, Patricia Kaas, Mireille Mathieu, un clip de Tino Rossi.
22.45 Magazine : La vie de famille. Qui commande à la maison ?
23.50 Feuilleton : La Mafia.
0.55 Journal, Météo et Bourse.
1.15 Série : Ray Bradbury présente...

A 2

13.43 Feuilleton : Générations.
14.30 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret. Le Noël de Maigret.
16.05 Feuilleton : *Ma fille, mes femmes et moi.*
17.05 Magazine : Eve raconte. Sophia Loren (dernière partie).
17.30 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.55 Magazine : Giga.
18.30 Magazine : Une fois par jour.
20.00 Journal et *Météo.*
20.40 Série : *Profession comique.*
22.05 Caractères. Magazine littéraire de Bernard Rapp. A la passion. Invités : Pierre-Jean Rémy *(la Chine)*, H.-C. Robbins Landon *(le Dictionnaire Mozart)*, Rémo Forlani *(Ma chatte, mon amour)*, Claude Michelet *(l'Appel des engoulevents)*, Erik Orsenna *(Rêves de sucre)*.
23.25 Journal et Météo.
23.45 Cinéma : Les temps modernes. ■■ Film américain de Charles Chaplin (1936). Avec Charles Chaplin, Paulette Goddard, Henri Bergman.
2.00 Magnétosport : Tennis de table. Internationaux de France (90 min.).

FR3

13.30 Magazine : Regards de femme. Invitée : Amina El Alaoui, danseuse.
14.05 Magazine : Musicales (rediff.).
15.05 Feuilleton : Le secret des Flamands.
16.05 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
17.40 Série : Pas de répit sur planète Terre. De Walt Disney. 5. L'amour, c'est quoi ?
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.30, *le journal de la région.*
20.10 Jeux : La classe.
20.40 *Magazine : Thalassa.* Le *Bel-Espoir* du Père Jaouen, de Loïc Etevenard.
21.35 ▶ Téléfilm : Toscanini. De Franco Zeffirelli, avec Elizabeth Taylor, C. Thomas Howell (1re partie).
22.30 Journal et Météo.
22.50 Magazine : Mille Bravo. De Christine Bravo. Avec Claude Duneton, Alphonse Boudart, Claude Sarraute.
23.45 Magazine : Musicales (rediff.).

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Piège de cristal. ■ Film américain de John McTiernan (1988). Avec Bruce Willis, Alan Rickman, Bonnie Bedelia.
15.55 Cinéma : Willow. ■■ Film américain de Ron Howard (1988). Avec Val Kilmer, Joanne Whalley, Warwick Davis.
18.00 Cabou cadin.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Dessins animés : Ça cartoon.
18.50 Top albums.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.15 Sport : Football. Match avancé de la 21e journée du championnat de France de première division : Auxerre-Cannes, en direct d'Auxerre.
22.40 Magazine : Exploits.
22.55 Flash d'informations.
23.00 *Cinéma : Cinema Paradiso.* ■■ Film italo-français de Guiseppe Tornatore (1989). Avec Philippe Noiret, Jacques Perrin, Salvatore Cascio.
1.00 Cinéma : Pentimento. ■ Film français de Tonie Marshall (1989). Avec Claude Volter, Patricia Dinev, Antoine de Caunes.

LA 5

13.30 Cinéma : Je suis un *sentimental.* ■ Film français de John Berry (1955). Avec Eddie Constantine, Bella Darvi, Paul Frankeur.
15.15 Série : Le renard.
16.30 Dessins animés.
18.30 Série : Happy days.
19.00 Série : Arnold et Willy.
19.30 Série : Tel père, tel fils.
20.00 Journal.
20.35 Drôles d'histoires.
20.40 Téléfilm : Chaque meurtre a son prix. D'Alan Metzger, avec Telly Savalas.
22.25 Série : L'inspecteur Derrick.
23.30 Les podiums européens des champions. Election du meilleur sportif européen de l'année (et à 0.10).
0.00 Journal de minuit.
1.40 Série : Aux frontières du possible.

M 6

13.25 Série : Madame est servie (rediff.).
13.55 Série : Docteur Marcus Welby.
15.30 Variétés : Bleu, blanc, clip.
16.45 Série : Vegas.
17.35 Variétés : Tungstène.
18.00 Jeu : Zygomusic.
18.25 Six minutes d'informations.
18.35 Série : Campus show.
19.00 Série : Magnum.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo 6.
20.35 Téléfilm : Menace sur la ville. D'Alan Metzger, avec Edward Woodward, Telly Savalas.
22.20 Série : Brigade de nuit.
23.15 Magazine : La 6e dimension. Thème : le Père Noël est un menteur.
23.45 Magazine : Avec ou sans rock.
0.15 Capital.
0.20 Six minutes d'informations.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

15.45 Documentaire : De singe en singe (1 et 2).
16.45 Téléfilm : Transit. De René Allio (1re partie).
18.05 Documentaire : Etre femme au Burkina-Faso. De Maurice Kaboré.
18.30 Musique : Intermèdes florentins.
19.55 Chronique : Le dessous des cartes.
20.00 Documentaire : De singe en singe (3 et 4).
21.00 Téléfilm : Transit (2e partie).
22.30 Cinéma d'animation : Hommage à Ladislas Starewitch (Le rat des villes et le rat des champs ; L'épouvantail).
23.00 Documentaire : Ramayana, des hommes, des dieux et le singe blanc. De Jacques Brunet et Jean-Louis Bardot.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Pompes en grande pompe, réflexions sur la fin de la vie.
21.30 Musique : Black and blue. *Infos Brésil.*
22.40 Les nuits magnétiques. *Les derniers des profs et les premiers de la classe.*
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. *Jardins divers.*

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 novembre à Sarrebruck) : Concerto pour piano et orchestre nº 9 en mi bémol majeur K 271, de Mozart ; Symphonie nº 4 en ut mineur op. 43, de Chostakovitch, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Rudolf Barchai ; sol. : Alexis Weissenberg, piano.
22.20 Concert du GR M. Exerclsme III, Capture éphémère, de Parmegiani.
23.07 Poussières d'étoiles. Le petit journal ; Poissons d'or : œuvres de Zoyd, Bryars ; Poissons d'or du passé : Symphonie nº 5, de Rautavaara.

Audience TV du 19 décembre 1990 — Le Monde / SOFRES NIELSEN

Audience instantanée, France entière 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A 2	FR 3	CANAL +	LA 5	M 6
19 h 22	49,1	Roue fortune 21	Une fois... 10,2	Barney Bear 3,8	Bande ann. 3,8	Arnold... 5	Magnum 4,5
19 h 45	56,1	Roue fortune 32,6	Une fois... 8,2	Flipper 3,3	Nulle part 4,1	Tel père... 3,4	Magnum 3,9
20 h 16	69,7	Journal 28,7	Journal 17,8	La classe 9,5	Nulle part 3,1	Journal 4,7	Mme est servie 6
20 h 55	71,3	Sacrée soirée 24,1	Speakerine 24	Marche siècle 7,1	Cinéma salles 3,9	Le bluffeur 6,7	Un détail... 5,7
22 h 8	66,9	Sacrée soirée 19,8	Notre Juliette 26	Marche siècle 6	Evadé futur 5,6	Le bluffeur 5,9	Un détail... 4,9
22 h 44	40,4	Sacré soirée 21,1	Qu'avez... 7,1	Faut pas... 2,8	Football 2,7	Mesmérisme 3,8	60 minutes 2,9

BILLET

Publicité comparative à petits pas

A petits pas, les projets de Mme Véronique Neiertz en matière de publicité comparative avancent. Après le ministre de l'économie et des finances (*le Monde* du 13 décembre), c'est le premier ministre lui-même qui vient à la *rescousse* : sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la consommation, M. Michel Rocard ne vient-il pas de décider que le projet de loi qui doit légaliser en France ce type de messages publicitaires serait soumis au Parlement au printemps prochain ?

Un beau soutien pour un texte qui sera inclus dans le projet de loi destiné à renforcer la protection des consommateurs les plus vulnérables. Il n'y a jamais qu'une dizaine d'années qu'on envisage en France d'énoncer des règles du jeu claires pour qu'une marque puisse abandonner le superlatif (*« La lessive X est la meilleure »*) et s'adonner aux comparaisons non avec tous les produits concurrents (*« les lessives ordinaires »*), mais avec un concurrent nommément désigné (*« La lessive X respecte mieux le linge que la lessive Y »*). Jusqu'ici annonceurs et publicitaires ont réussi à faire échec à toutes les tentatives, en arguant des possibilités de récupération de la notoriété d'une marque en la dénigrant et des nombreux procès qu'une telle autorisation ne manquerait pas de susciter.

Pourtant, l'unanimité des professionnels est sans doute moins bétonnée qu'il n'y paraît. Certains fabricants, sûrs de la qualité de leurs produits, reconnaissent en privé être peu inquiets d'une telle libéralisation, d'autres s'y résignent, sachant bien qu'après un premier succès de nouveauté, la part de marché de la publicité comparative reste infime. Quant aux publicitaires, certains aimeraient assez qu'on ouvre ce nouveau champ d'activité à leur créativité...

Encore faudra-t-il que les règles du jeu soient bien établies. En garantissant que *« la publicité comparative pourra s'exercer sans porter atteinte au droit des marques, dans le respect de la loyauté des transactions et en prenant appui sur une déontologie claire »*, suivant les termes de son communiqué, le secrétariat d'Etat à la consommation tente, sans y parvenir encore, de rassurer les professionnels. Mais Mme Neiertz est, on le sait, déterminée et obstinée...

J. D.

Six mois après l'appel de M. Mitterrand

Le gouvernement juge positif le premier bilan des négociations sur les bas salaires

Six mois après avoir invité les partenaires sociaux à engager des négociations de branche permettant de hisser les salaires minima au-dessus du SMIC et de revoir les classifications, le ministère du travail a présenté jeudi 20 décembre un rapport affirmant que *« des résultats positifs commencent à être enregistrés »*.

Si les premières retombées concrètes des discussions engagées depuis l'été dans soixante-trois branches professionnelles sont encore relativement modestes, au moins une dynamique a-t-elle été lancée. Ainsi le premier bilan qui devait être présenté jeudi devant la Commission nationale de la négociation collective fait état *« d'un mouvement très largement favorable à l'ouverture ou à la poursuite de négociations »*.

Parmi les trente-sept branches concernées par un engagement à court terme sur les salaires, ce document précise que seize d'entre elles ont conclu un accord et que dix-sept n'y sont pas encore parvenues. Par contre, quatre ont signé un accord non conforme (bonneterie-lingerie, transports aériens, notamment) car elles maintiennent plusieurs coefficients en dessous du SMIC, ce dernier n'étant atteint que grâce au jeu des primes.

Dans certaines professions, le relèvement des plus bas coefficients a été particulièrement significatif (10 % dans les cuirs et peaux, 14 % dans les entrepôts d'alimentation) tout en respectant une *« hiérarchie salariale cohérente, limitant le phénomène d'écrasement propre à toute tentative de rattrapage prioritaire des bas salaires »*. Plusieurs négociations butent cependant sur la prime d'ancienneté – qui risque d'induire un gonflement de la masse salariale puisqu'elle est assise sur les salaires minima – et sur l'annualisation des rémunérations garanties, à laquelle les syndicats sont opposés car elle intègre tous les éléments de salaire.

Professions récalcitrantes

Par ailleurs, le relèvement automatique du SMIC (+ 2,1 %) au 1er décembre a parfaitement illustré la fragilité de certains résultats obtenus : dans plusieurs cas (secteur de la bijouterie, par exemple), cette revalorisation limitée a immédiatement absorbé les premiers niveaux de qualification. L'enjeu de ces négociations n'est donc pas seulement de réaliser un rattrapage immédiat mais de parvenir à ce que les minima distancent durablement le SMIC.

Quant aux vingt-sept branches pour lesquelles une remise à plat de l'ensemble des classifications est nécessaire (les négociations devront aboutir avant fin 1992), certaines sont très proches d'un accord (secteur des équipements thermiques et profession des vins, cidres et jus de fruits). Ailleurs, les pourparlers sont plus ou moins avancés sauf dans le bâtiment et la boulangerie-pâtisserie, qui sont d'ores et déjà parvenus à réviser en profondeur leurs classifications.

Les partenaires sociaux doivent s'accorder sur la prise en considération de l'expérience ou du diplôme, mettre au point des outils permettant de connaître l'évolution des emplois mais aussi identifier les actions de formation à mener en priorité. Le ministère du travail reconnaît ainsi que ces discussions seront « longues et difficiles ».

Au vu de ce premier constat, le gouvernement considère que l'engagement qu'il a pris en juin de faire évoluer parallèlement le SMIC et le salaire ouvrier est toujours valable. Néanmoins, à mesure que les mois s'écouleront, il lui faudra pouvoir faire état de résultats de plus en plus tangibles. D'une façon ou d'une autre, il va être contraint de faire progressivement pression sur les professions récalcitrantes. Celles-ci, souvent confrontées à des situations économiques délicates, se caractérisent en général par une faible représentation syndicale. Sans oublier que les intérêts des diverses entreprises d'un même secteur sont parfois contradictoires.

JEAN-MICHEL NORMAND

Après trois ans de négociations

Citroën va investir 4 milliards de francs en Chine

M. Jacques Calvet, président du groupe PSA et d'Automobiles Citroën, et M. Chen Gingtai, président de la société chinoise SAW, ont signé le 19 décembre un contrat pour la création d'une société mixte. Un feu d'artifice et une musique de Jean-Michel Jarre ont salué cette cérémonie qui, après des négociations qui ont duré trois ans, se déroulait dans les salons d'un grand restaurant parisien.

Le projet de Citroën devrait aboutir à la construction annuelle de 150 000 voitures de type ZX, la dernière-née du constructeur français dans deux usines installées à Wuhan et Xiangfan, deux villes situées sur le fleuve Yangzi, qui se jette dans la mer de Chine près de Shanghai. La production doit démarrer en 1995.

L'investissement de Citroën, estimé au total à 4 milliards de francs, intervient à deux niveaux. La société française fournit 30 % du capital social, fixé à 1,3 milliard de francs de la société mixte créée avec SAW, une entreprise chinoise qui emploie 276 000 personnes et produit 135 000 camions chaque année. Une grande banque française devrait par ailleurs s'associer à l'opération à hauteur de 5 % de la participation de Citroën.

En ce qui concerne le reste des investissements, Citroën a joué la prudence. *« Nos investissements sont modulables et prédestinés »*, a indiqué M. Calvet, en précisant qu'ils seraient étalés sur les trois prochaines années en fonction de l'évolution du marché chinois. Mais, surtout, les responsables de la firme française ont subordonné l'exécution du contrat non seulement aux autorisations classiques des autorités chinoises mais aussi à l'obtention des financements. En clair, le prochain protocole d'accord entre les autorités françaises et chinoises devra prévoir des crédits pour que ces projets voient le jour.

Financements publics

Cette condition renvoie le dossier à l'évolution des relations entre les deux pays. En effet, à la suite des événements de la place Tiananmen, le gouvernement français avait suspendu l'application de l'accord du protocole 1990 qui est actuellement en renégociation. Pour 1991, un nouveau texte devrait être discuté dans les trois prochains mois.

Les autres industriels français qui ont des projets en Chine n'ont plus qu'à espérer que, en dépit de la condition posée par Citroën, quelque chose restera pour eux de la manne des financements publics français.

F. Ch.

La plus forte chute depuis dix ans

Le PIB britannique a diminué de 1,2 % au troisième trimestre

La production intérieure brute (PIB) de la Grande-Bretagne a diminué de 1,2 % en termes réels (hors inflation) au troisième trimestre, sa plus forte chute depuis dix ans, c'est-à-dire depuis le deuxième trimestre 1980 *(nos dernières éditions du 20 décembre)*.

Une réduction sensible des investissements et de la consommation domestique sont à l'origine de cette chute, qui ramène à 0,6 % la progression du PIB sur douze mois, et à 15,6 % depuis le début de 1985. Pour 1991, les perspectives ne sont pas très brillantes : une étude menée par l'Office central des statistiques indique que les industries manufacturières ont l'intention de diminuer de 7 % leurs investissements l'an prochain, la plus forte réduction intervenant dans les secteurs de la métallurgie, de la production d'électricité, du bâtiment et de l'automobile.

Selon les analystes, cette chute signifie clairement que la Grande-Bretagne entre dans la récession. A cette occasion, des rumeurs ont couru sur une possible diminution des taux d'intérêt britanniques, et ont provoqué une baisse de la livre sterling à 2,85 DM, à son plus bas niveau depuis son entrée dans le Système monétaire européen au début d'octobre dernier.

Le chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont a jugé bon de déclarer qu'il ferait *« tout »* ce qui est nécessaire pour défendre la parité de la livre, qualifiée par lui de *« réaliste »* : le taux pivot de la devise britannique est de 2,95 DM, avec une marge de fluctuation de 6 % de part et d'autre, ce qui lui assigne un cours plancher de 2,78 DM.

Face à une solution luxembourgeoise

Le belge Walibi obtient la reprise du Big Bang Schtroumpf

METZ

de notre correspondant

La société belge Walibi a été autorisée mercredi 19 décembre par la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Metz à reprendre Sorepark, la société gérant le parc d'attractions Big Bang Schtroumpf à Hagondange en Moselle, après son dépôt de bilan intervenu fin octobre.

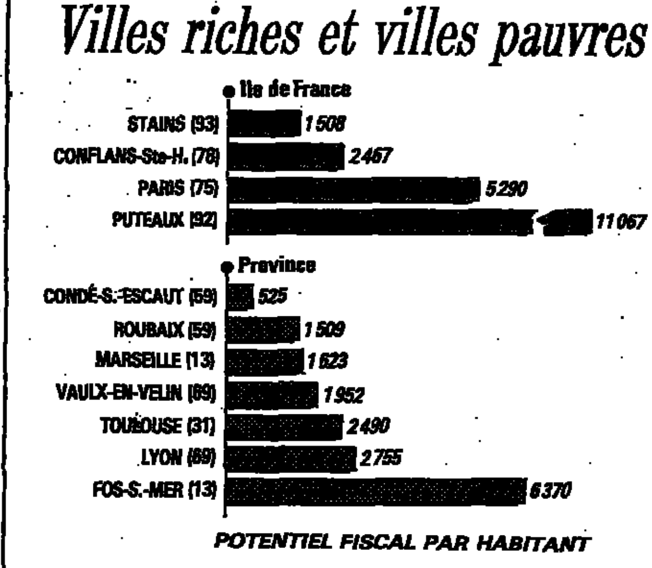
Le plan de reprise de Walibi prévoit le rachat du parc lorrain pour 55 millions de francs et un maintien de 33 des 76 emplois permanents. Le repreneur s'est engagé à investir 10 millions de francs en 1991 et ensuite 7 millions par an durant cinq ans. Il table, pour la prochaine saison, sur 380 000 entrées payantes à 85 francs en moyenne, et vise le cap des 500 000 visiteurs pour 1996.

Walibi estime possible d'équilibrer le compte d'exploitation du Big Bang Schtroumpf en 1992 après une perte prévisionnelle de 2,9 millions de francs en 1991. Outre la solution belge, un autre candidat à la reprise avait déposé un plan, le groupe luxembourgeois Générale méditerranéenne, Holding Mediterranean. En optant pour Walibi, les juges ont donné leur préférence à un repreneur ayant une expérience dans la gestion de parcs plutôt qu'à un groupe financier.

J.-L. Th.

□ **La croissance américaine révisée à la baisse.** – Le produit national brut (PNB) des Etats-Unis a progressé de 1,4 % en rythme annuel au troisième trimestre, selon les résultats définitifs diffusés, mercredi 19 décembre, par le département du commerce. Ce dernier a donc dû réviser à la baisse ses précédentes estimations du mois de novembre qui faisaient état d'une hausse de 1,7 % du PNB sur cette période.

Villes riches et villes pauvres



POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT

Au moment où le gouvernement et le nouveau ministre de la ville, M. Michel Delebarre *(lire page 10)*, préparent des mesures de péréquation financière entre les communes riches et les communes pauvres pour accélérer la politique des banlieues (*le Monde* du 18 et du 20 décembre), on peut esquisser quelques comparaisons.

Ce graphique sélectionne certaines villes de plus de dix mille habitants et montre leur richesse fiscale relative. Le critère retenu – le potentiel fiscal par habitant – n'est pas le seul paramètre qui illustre l'aisance ou les difficultés d'une ville, mais il permet des comparaisons faciles et peut fonder une politique de péréquation financière.

Ce potentiel fiscal est calculé à partir du montant des bases brutes des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe professionnelle) pondéré par le taux moyen national d'imposition appliqué à chaque taxe considérée. Il est rapporté à la population servant de base de calcul à la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le rapport entre Condé-sur-l'Escaut (Nord) et Puteaux (Hauts-de-Seine) va de 0,5 à 11...

Selon l'étude annuelle de l'OCDE

La croissance japonaise atteindra 4,1 % en 1991

Même si elle n'atteint plus des niveaux records, la croissance de l'économie japonaise devrait s'établir à 4,1 % en 1991, contre 6,3 % cette année, estime l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans son étude annuelle sur le Japon publiée cette semaine à Paris. Une performance qui reste très bonne, comparée au ralentissement dont devraient souffrir les Etats-Unis et la plupart des Etats européens. *« A l'heure actuelle, l'économie tourne à pleine capacité ou en léger surrégime »*, notent les experts de l'OCDE.

Selon l'OCDE, *« la consommation des ménages devrait être le principal moteur de la demande intérieure en 1990, à la faveur d'une progression régulière de l'emploi et des salaires »*. L'an prochain, le taux de chômage devrait demeurer au niveau extrêmement faible de 2,3 % de la population active, tandis que l'indice des prix devrait augmenter de 2,7 % (contre 2,4 % en 1990 et 1,7 % en 1989) en raison de la flambée du brut et des tensions salariales.

L'excédent courant, qui avait atteint 4,5 % du produit intérieur brut en 1986, est revenu à 2 % en 1989 et à 1,5 % en 1990, grâce à l'appréciation du yen, à la stimulation de l'investissement par l'adoption d'une politique monétaire souple, et à l'accroissement de l'investissement public en 1987-1988. Les experts du château de la Muette soulignent que *« la demande intérieure finale est susceptible de se ralentir progressivement pour atteindre 4 % en 1991* [contre 6,3 % cette année], *du fait principalement d'une décélération de l'investissement productif »*, qui avait affiché un taux de croissance exceptionnellement élevé en 1989. Dans le même temps, compte tenu de la faiblesse actuelle du yen (l'hypothèse de taux de change retenue pour 1991 est de 144 yens pour 1 dollar), l'OCDE prévoit que *« l'ajustement extérieur en volume est susceptible de s'inverser en 1991 »*.

ÉCONOMIE

M. Bush souhaite que l'Allemagne influence la CEE pour sortir le GATT de l'impasse

Le président George Bush a récemment eu une conversation téléphonique avec le chancelier allemand Helmut Kohl, pour lui suggérer d' *« user de son influence sur la Communauté européenne pour convaincre les pays membres qu'ils pourraient reconsidérer leur position sur les subventions agricoles »* afin assurer un succès des négociations GATT, a indiqué le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, mercredi 19 décembre. Interrompues au début du mois en raison du différend agricole entre les Etats-Unis et la CEE, les négociations commerciales multilatérales doivent reprendre le 15 janvier à Genève. – *(AFP.)*

M. Bernard Mesuré élu à la tête de l'industrie pharmaceutique

Le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP) s'est doté d'un nouveau patron. M. René Sautier ne s'étant pas représenté, les instances de l'organisme professionnel ont élu mardi 18 décembre à la présidence M. Bernard Mesuré. Il aura notamment pour tâche de négocier avec les pouvoirs publics l'application du nouveau plan médicament présenté lundi 17 décembre.

[Il était opposé à M. Guy Petibon, vice-président du SNIP. Agé de cinquante-quatre ans, M. Mesuré est diplômé des Arts et Métiers. Il a fait toute sa carrière dans la pharmacie. Après avoir dirigé Smithkline France, il est devenu, depuis le rapprochement opéré avec la firme britannique Beecham, administrateur des Laboratoires Smithkline Beecham et conseiller du président.]

SOCIAL

Les suites d'un accord novateur

Près de la moitié des salariés d'AXA ont souscrit au « chèque syndical »

Deux mille trois cent trente-neuf personnes, soit près de la moitié (44,5 %) des 5 255 salariés du groupe des assurances AXA, ont décidé d'attribuer au syndicat de leur choix le *« bon de financement d'intérêt collectif »* mis à leur disposition par la direction.

Pour sa première édition, ce *« chèque syndical »*, créé dans le cadre d'un accord conclu en juillet dernier, a donc connu un succès relatif : si la CFE-CGC (qui a reçu 163 784 francs) est parvenue à mobiliser la quasi-totalité de ses électeurs habituels, la CFDT (114 179 francs) et la CFTC (11 187 francs) ont fait moins bien même si ce sont les cédétistes qui ont reçu le plus de *« chèques »*. La moitié environ des sympathisants de FO et de la CGT, non signataires de l'accord, ont participé à cette opération qui consistait à attribuer à une organisation un bon, financé par la direction, égal à deux heures de salaire moyen brut de la catégorie concernée (ce montant sera porté à quatre heures en 1991).

Ces résultats témoignent que *« plus d'un salarié sur deux considère que cela ne vaut pas la peine d'aider les syndicats »*, constate M. Claude Bébéar, PDG d'AXA. Celui-ci reste néanmoins convaincu de la nécessité d'aider les représentants du personnel. *« Il ne s'agit pas d'acheter les syndicats car l'on n'achète pas la paix sociale. Le chèque syndical leur apporte une bouffée d'oxygène mais, ensuite, c'est à eux de choisir librement leur style »*, plaide-t-il.

La CFDT n'éprouve pas de déception mais reconnaît que *« l'an prochain il faudra faire mieux »*, alors que la CGT et FO se disent confortées dans leur hostilité à l'égard d'une initiative qu'elles jugent *« contradictoire avec l'indépendance syndicale »*. Néanmoins, la CGT ne dédaignera pas les 54 552 francs mis à sa disposition et donnera le détail de leur utilisation. Quant aux diverses tendances de FO, elles sont fort divisées sur l'opportunité d'empocher 70 552 francs.

Outre la création du chèque syndical, l'accord de juillet prévoit une *« obligation d'aboutir »* lors des négociations (les deux parties s'en remettent à un expert extérieur en cas de blocage) et instaure des commissions mixtes. Cette nouvelle approche *« qui permet d'éviter la langue de bois »*, selon M. Bébéar, devrait faciliter le redéploiement des quelque trois mille salariés d'AXA en région parisienne qui vont être reclassés sur cinq sites différents. 80 % d'entre eux ne devraient pas subir d'augmentation de leur temps de trajet, et les cas individuels sont actuellement examinés par une commission comprenant des représentants du personnel.

J.- M. N.

L'ouverture des magasins le dimanche

La cour d'appel de Paris confirme la condamnation de Virgin Megastore

La cour d'appel de Paris a confirmé, mercredi 19 décembre, l'ordonnance rendue le 12 novembre par le juge des référés du tribunal de Paris, qui ordonnait à la société Virgin Stores de fermer le dimanche son magasin des Champs-Elysées, sous astreinte de 150 000 francs par infraction au profit de la CGT et de la CFDT, qui contestaient la légalité de l'ouverture ce jour-là. La cour d'appel a condamné la société à payer 540 000 francs d'astreinte aux syndicats.

Les magistrats ont déclaré que *« le soutien du personnel intéressé à la politique d'ouverture le dimanche, qui a été approuvée par le comité d'entreprise (...), ne saurait justifier ou servir d'excuse légitime à une méconnaissance d'une loi d'ordre public »*. *« Il n'appartient qu'au législateur national d'abolir ou d'infléchir le principe du repos dominical reposant sur un long usage à caractère social et culturel, consacré par les lois du 13 juillet 1906 et du 23 décembre 1923 »*, ont ajouté les magistrats.

INDUSTRIE

La Commission européenne inflige de fortes amendes à trois firmes chimiques

La Commission européenne a décidé, le mercredi 19 décembre, d'infliger des amendes d'un montant global de 48 millions d'écus (336 millions de francs) aux trois firmes chimiques Solvay (Belgique), ICI (Grande-Bretagne) et Kalk (groupe allemand BASF), accusées d'entente illégale depuis 1945 sur le marché du carbonate de soude.

Solvay devra payer 30 millions d'écus, ICI 17 millions et Chemische Fabrik Kalk 1 million. Il s'agit là des plus fortes amendes jamais infligées individuellement par la Commission à l'encontre d'entreprises européennes. Solvay et ICI sont accusées de s'être partagé le marché européen du carbonate de soude et d'avoir passé un accord spécifique avec Kalk pour le marché allemand.

Dans les cinq prochaines années

Total va augmenter sa production de pétrole en URSS

Le groupe Total ambitionne d'augmenter de près de 50 % sa production d'hydrocarbures dans les cinq années à venir, essentiellement à travers la mise en production de gisements gaziers, a indiqué le 19 décembre le directeur général du groupe, M. Pierre Vaillaud. En 1989, la compagnie a extrait 12,7 millions de tonnes de pétrole brut et 7,3 milliards de m^3 de gaz.

Dans le domaine pétrolier, Total a annoncé la signature d'un accord de coopération avec « Ukhtaneftegazgeologia », organisme dépendant du ministère de la géologie soviétique, prévoyant notamment la mise en production avant la fin 1991 de trois gisements du bassin de Timan Petchora, dans la République des Komis, à l'ouest de l'Oural. La production débutera à *« un niveau peu élevé, d'un peu plus d'un million de tonnes de pétrole par an »*, a précisé M. Thierry Desmarest, directeur général de Total Exploration Production.

« Les appels d'offres pour les pipelines de raccordement sont déjà lancés », a indiqué pour sa part M. Vaillaud. La responsabilité des opérations est confiée à Total URSS (filiale à 100 % de Total) et la production sera répartie entre les deux signataires de l'accord, indique un communiqué.

Digital Equipment reprend les activités informatiques de Mannesmann

La société Digital Equipment, numéro deux mondial de l'informatique, a annoncé le 19 décembre la signature d'un accord avec Mannesmann pour la création d'une société commune détenue à 65 % par l'américain et à 35 % par l'allemand. Cette entreprise, qui s'appellera Digital-Kienzle et dont le siège sera situé à Villingen en Allemagne, emploiera 3 900 personnes et reprendra les activités de Mannesmann destinées aux PME et PMI.

« La création de Digital-Kienzle s'ajoute à l'ensemble des investissements déjà réalisés par Digital en Europe et va faciliter notre approche des marchés d'Europe de l'Est et d'Europe centrale », a déclaré M. Pier Carlo Falotti, président de Digital Europe.

□ **La compagnie japonaise ANA commande 25 Boeing et 10 Airbus.** – La deuxième compagnie japonaise, All Nippon Airways (ANA), a décidé d'acheter 25 Boeing-777 et 10 Airbus A-340 pour remplacer ses long-courriers Lockheed Tristar vieillissants. Le coût de l'investissement s'élève à 5,8 milliards de dollars, soit 29 milliards de francs. ANA est la deuxième compagnie après United Airlines à commander le futur biréacteur long-courrier et gros porteur de Boeing (400 places), le 777, et la première compagnie japonaise à choisir le quadriréacteur A-340 (230 places) d'Airbus.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Le Conseil d'Administration, réuni le 18 décembre 1990, a constaté que le niveau d'activité est conforme aux prévisions. Il a également confirmé les perspectives de résultats, déjà annoncées, de retour à l'équilibre pour 1990 et de résultat courant bénéficiaire pour 1991. Poursuivant sa politique de renforcement dans ses métiers de base, le conseil de RAZEL Frères a décidé la cession de RAZEL Immobilier au Groupe familial Claude RAZEL. Au cours de la même séance le Conseil d'Administration a nommé M. Jean-Jacques MASSIP, polytechnicien, bénéficiant d'une expérience solide des grands travaux et de l'international, au poste de Directeur Général aux côtés de M. Pierre SCHOONHEERE.

ÉCONOMIE

CEE

Les Etats membres souhaitent une accélération des travaux

L'Europe sociale prend du retard

Les chefs d'Etat réunis au récent conseil européen de Rome ont demandé que *« soit plus activement poursuivie »* la mise en œuvre de la « Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs » qu'ils avaient adoptée un an plus tôt à Strasbourg.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

Inspiré de la propre Charte du Conseil de l'Europe et des conventions de l'Organisation internationale du travail, la « Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs » constituait, selon M. Jacques Delors, *« un socle de droits sociaux qui seront garantis et mis en œuvre, selon les cas, au niveau des Etats membres ou au niveau de la Communauté européenne, dans le cadre de ses compétences »*. Aussi la Commission s'engageait-elle à présenter avant la fin de 1992 une cinquantaine de propositions après avoir consulté le Parlement européen et le Comité économique et social de la Communauté, assemblée consultative forte de cent quatre-vingt-neuf membres représentant les employeurs, les travailleurs et diverses organisations ou associations.

Ce programme n'a été que partiellement accompli. Un volumineux rapport sur l'emploi en Europe a été publié. Un *« mémorandum sur l'insertion sociale des migrants venus de pays extérieurs à la Communauté »* a été rédigé et sera divulgué dans quelques jours. Des *« propositions de directives »* au libellé plutôt pesant, mais lourdes de conséquences pour les partenaires sociaux, ont été élaborées, après un premier semestre où le résultat des cogitations générales s'est fait attendre.

Au cabinet de Mme Vasso Papandréou, commissaire pour l'emploi, l'éducation et les affaires sociales, on paraît un peu *sur* la défensive mais on ne manque pas d'arguments. *« Du directeur à l'huissier, nous sommes quatre cent cinquante fonctionnaires pour faire un travail qui, en France, mobilise les ministères de MM. Jospin, Soisson et Evin. Et cela multiplié par douze* (pays) *et en neuf langues. »* Effectivement, personne ne paraît mener la vie de rond-de-cuir à la « DG (direction générale) 5 », chargée des dossiers sociaux, et à la « task force », qui s'occupe de l'éducation en caressant l'espoir de devenir un jour une direction autonome.

Un problème de traduction

Il y a le problème de la compréhension et de la traduction de textes très techniques, confié à des « juristes linguistes » surmenés. Il y a aussi la nécessité de la concertation entre les différentes commissions du Comité économique et social et du Parlement de Strasbourg, particulièrement jaloux de ses prérogatives dans ce domaine.

La complexité de certains dossiers est telle, quand il s'agit de prendre en compte les différentes législations nationales, que des employeurs de toutes nationalités disent préférer l'absence de progrès communautaire en matière sociale à des textes abscons et inapplicables. Dans les instances communautaires, les représentants de Londres, moins enclins que leurs partenaires aux abandons de souveraineté, tiennent souvent le même langage.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a cependant rendu hommage aux Britanniques à l'issue d'un conseil des ministres des affaires sociales qui a adopté, mardi 18 décembre à Bruxelles, un projet de directive relatif à ce qu'on appelle à la Commission le *« travail atypique »* et qu'on nomme ailleurs le *« travail précaire »*.

Proche de la réglementation française, ce texte prévoit l'égalité de traitement entre travailleurs temporaires et travailleurs à temps plein en matière de conditions d'accomplissement de leurs tâches et il donne aux Etats membres la faculté d'interdire l'emploi de ces salariés pour des travaux particulièrement dangereux.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Les Douze adoptent une directive contre le piratage informatique

Alors que les contrôles de logiciels se multiplient dans les entreprises, les Douze ont adopté jeudi 13 décembre à Bruxelles une directive destinée à lutter contre le piratage de programmes d'ordinateur.

Cette directive, dont le but est d'harmoniser les législations européennes, a été particulièrement difficile à mettre au point (*le Monde* du 24 octobre). Trop restrictive, elle risquait d'empêcher la création de programmes *« interfaces »* qui permettent de connecter des ordinateurs de marques différentes. Trop laxiste, elle aurait légalisé certains cas de copie.

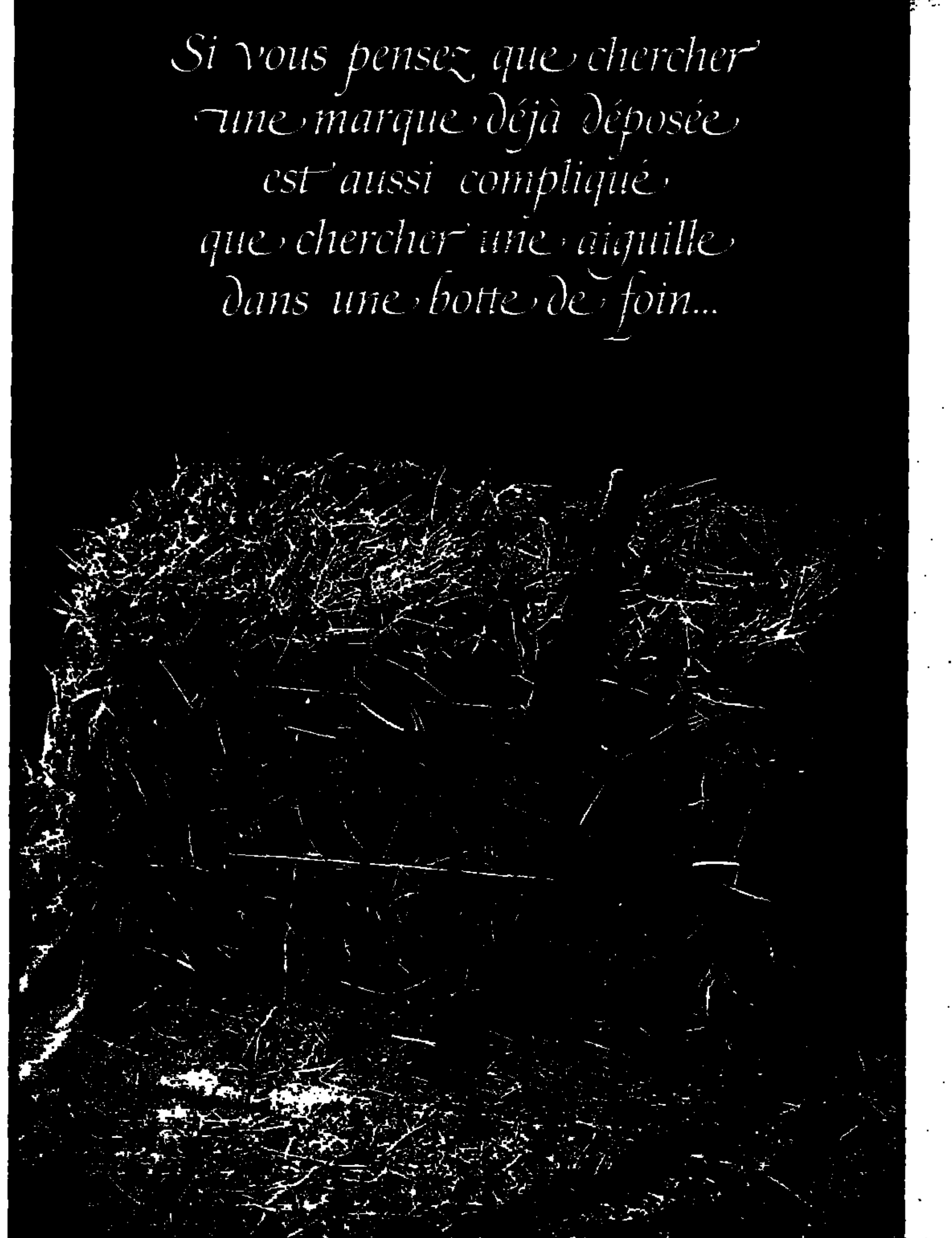
Une première version avait ainsi été élaborée en janvier 1989. Mais le Parlement européen, la jugeant trop rigoureuse, avait voté plusieurs amendements. C'est donc une deuxième mouture de ce texte qui vient d'être adoptée par le conseil, et qui devra être discutée par le Parlement européen avant que les ministres ne l'adoptent définitivement. Elle devrait entrer en vigueur avant le 1er janvier 1993.

Ce dernier texte, voté à l'unanimité, assimile un logiciel à une œuvre littéraire, protégée par des droits d'auteur. Les Douze autorisent cependant sous certaines conditions une entreprise à « décompiler » un programme (c'est-à-dire à traduire en langage évolué un programme écrit en langage machine), dans le but d'en concevoir un autre avec lequel il puisse fonctionner.

Une société ne pourra analyser que la partie d'un programme qui concerne son *« inter-opérabilité »* (la possiblité de le faire travailler avec des programmes d'auteurs différents) et à la condition, entre autres, de ne pas communiquer les informations obtenues à des tiers ni de les utiliser pour créer un programme *« fondamentalement similaire »* à celui copié. En revanche, l'entreprise n'aura pas à solliciter l'autorisation préalable du titulaire des droits sur le programme concerné ni à payer pour pouvoir le décompiler, comme le demandait un moment l'Irlande. La directive va obliger plusieurs Etats de la CEE à modifier leur législation, et notamment la France, qui prohibe aujourd'hui la décompilation.

Après deux ans de lobbying intense, ce texte semble convenir à tous les partis. M. Philippe Dreyfus, vice-président de Cap Gemini Sogeti et président de Syntec-Informatique (Syndicat des sociétés de services et d'ingénierie informatique), qui avait activement lutté pour un assouplissement du droit d'auteur, se déclare satisfait de ce nouveau texte. Tout comme M. Olivier de la Fouchardière, responsable de la propriété industrielle chez IBM France, qui militait initialement dans le camp opposé.

A. K.





LES ECUS OR

Segespar-Titres, prix "Ecu Or Le Monde" pour son image financière internationale.

Monsieur Philippe Jaffré, Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole, a reçu le 14 novembre, de Monsieur Jean-Louis Beffa, Président Directeur Général de Saint Gobain, le prix "Ecu Or Le Monde de l'image financière internationale" dans la catégorie Banques, Assurances, Etablissements financiers. Ce prix a été décerné à Segespar-Titres, filiale spécialisée du Crédit Agricole en gestion de valeurs mobilières et dont Monsieur Philippe Jaffré est le président.

Le Jury, présidé par Monsieur Jean-Louis Beffa, était composé de personnalités internationales de l'économie et de la finance ainsi que de journalistes du Monde.

Crédit Agricole. Direction des Capitaux et Internationale.
33, Avenue du Maine - 75015 PARIS
90, Bd Pasteur - 75015 PARIS

Capital markets
and the Crédit Agricole Bank

Crédit Agricole: financial capital in financial centers

Crédit Agricole, through its specialized capital markets subsidiary, Segespar-Titres, is Europe's financial management leader in the fast-paced, ever-changing financial markets of the world.

Because of its global experience and operations, Crédit Agricole's expert team of banking and financial professionals can provide the widest possible range of client support services to institutions, business corporations and individuals worldwide.

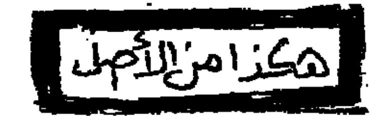
Crédit Agricole, the number seven bank worldwide, already maintains a strong presence in all major financial capitals. By expanding its activities in Geneva, Madrid, Hong Kong, New York and now in Luxembourg, Crédit Agricole is giving the world a European home, and Europe a worldwide home.

Welcome to Crédit Agricole, not just in Paris, but everywhere.



Segespar-Titres: Tél: (1) 43.23.32.04 Fax: (1) 43.23.57.85 - **Capital Market Division:** Tél: (1) 42.79.00.00 Fax: (1) 43.23.66.34 - **International Division:** Tél: (1) 43.23.28.39 Fax: (1) 43.23.21.12 **Luxembourg:** Tél: 46.808.206 Fax: 46.451.856 - **London:** Tél: 44.1.248.14.00 Fax: 44.1.248.07.88 - **Frankfurt:** Tél: 49.69.27.30.50 Fax: 49.69.27.30.51.78 - **Milan:** Tél: 39.28.50.51 Fax: 39.2.87.87.47 **Geneva:** Tél: 41.22.21.95.00 Fax: 41.22.21.66.65 - **Taurus Genève:** Tél: 312.02.30 Fax: 312.02.37 - **Madrid: Crédit Agricole:** Tél: (341) 431.72.33 Fax: (341) 577.76.78 - **Aba:** Tél: (341) 563.24.85 Fax: (341) 563.27.31 - **New York: Crédit Agricole:** Tél: (212) 418.22.00 Fax: (212) 418.22.73 - **Bertrand Michel Securities Inc:** Tél: (212) 593.93.20 Fax: (212) 593.79.76 - **Hong Kong:** Tél: (852) 525.52.31 Fax: (852) 584.59.284.

Le Crédit Agricole, à travers sa filiale spécialisée sur les marchés financiers, Segespar-Titres, est le leader européen de la gestion de capitaux, avec plus de 300 milliards de francs d'actifs gérés. L'expérience et la maîtrise acquises sur les marchés des capitaux permettent aux professionnels du Crédit Agricole de proposer la gamme la plus complète de services aux investisseurs institutionnels, aux entreprises et aux particuliers, dans le monde entier. Le Crédit Agricole, 7e banque mondiale, est déjà solidement implanté dans toutes les grandes places financières. Avec le développement de ses activités à Genève, Madrid, Hongkong, New-York et maintenant à Luxembourg, le Crédit Agricole permet à tous les Européens d'être chez eux en Europe et dans le monde. Partout comme à Paris, soyez le bienvenu au Crédit Agricole.



Le Monde

AFFAIRES

La victoire des jeux électroniques

Des consoles spéciales ont remplacé les micro-ordinateurs. Nintendo domine, de très loin, le marché mondial. Il est attaqué par d'autres Japonais...

QUAND on a entre huit et vingt-cinq ans, il y a longtemps que l'on ne croit plus au Père Noël. En revanche, les yeux rivés sur l'écran de télévision, les doigts crispés sur la manette de jeux, on frémit encore pour tenter de délivrer Zelda, on se bat pour Mario et Luigi, les Mario Brothers, héros du plus célèbre des jeux électroniques où l'on tente, des heures durant, d'empiler des cubes, pour améliorer son score. Toujours plus. A quelques jours de Noël, les jeux électroniques se vendent comme des petits pains. Qu'il s'agisse des jeux proprement dits, c'est-à-dire des cassettes, ou des consoles, dispositifs électroniques indispensables pour faire fonctionner ces jeux. La bataille que se livrent leurs fabricants est digne d'un des meilleurs scénarios de leur catalogue.

Cinq constructeurs en sont les héros. Les trois premiers sont... japonais. Naturellement. Nintendo domine, de très loin, le lot, occupant près de 80 % du marché mondial. Ses deux challengers immédiats, les japonais Sega et Nec, se partagent avec les américains Atari et Amstrad les 20 % restants. A chaque héros, sa stratégie.

Parti le premier, Nintendo a plus d'un tour dans son sac pour conserver sa confortable avance. C'est en 1889 que naquit à Kyoto ce vénérable ancêtre. L'entreprise était alors spécialisée dans la production de cartes à jouer. Aucun tripot nippon n'échappait à la vigilance du fondateur de l'entreprise, M. Yamauchi. Ni à celle de son fils. Après le jeu de poker, il devint au début des années 70 un spécialiste de la machine à sous et des machines pour cafés et salles de jeux vidéo, puis des petits jeux électroniques, à peine plus grands qu'une carte de visite.

En 1982, Hiroshi Yamauchi, le petit-fils du fondateur, alors à la tête de la firme, observe l'effondrement des entreprises informatiques qui s'étaient spécialisées dans les jeux sur ordinateur. Il décide de se lancer sur ce marché en pleine décrépitude. Avec trois idées de génie. Un : vendre ses consoles le moins cher possible et faire sa marge sur les programmes en protégeant ceux-ci contre le piratage. Deux : inciter des éditeurs de jeux à faire des programmes pour Nintendo tout en les liant par des accords d'exclusivité et en leur demandant, en plus, de payer ce droit *(voir encadré)*. Trois : parier gros. Pour que sa console se vende à un prix inférieur à 1 000 francs l'unité, il lui fallait en produire au moins un million d'exemplaires. Il joue sa firme. Et gagne. En 1989, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 10 milliards de francs, en hausse de 43 % sur l'exercice précédent. Sa rentabilité nette (13,5 %) peut faire pâlir les Philips, Thomson ou Texas Instruments, qui ont chacun abandonné l'informatique familiale.



Quarante millions de consoles

Ses jeux, mémorisés dans des composants électroniques (mémoires ROM), et non sur des disquettes ou cartouches magnétiques (comme le sont les jeux pour micro-ordinateurs), sont effectivement pratiquement impossibles à copier. En outre, en raison des normes de télévision différentes d'un continent à un autre, les cassettes de jeux achetées au Japon sont inutilisables sur une console américaine ou européenne. Ce qui permet à Nintendo de contrôler complètement sa politique de distribution et de prix sur les trois continents. Le marché japonais est proche de la saturation? Nintendo y vend ses programmes deux fois moins cher qu'en Europe. Les consoles de la première génération, à 8 bits (NES), ne se vendent plus dans l'archipel ? Il introduit la deuxième génération de produits, les consoles 16 bits Super Famicom. Les Américains devront attendre près de deux ans pour en profiter et les Européens encore deux ans de plus, pour laisser à la précédente machine le temps de s'y épanouir sans risque d'être cannibalisée par la suivante.

Devant son parc installé (près de 40 millions de consoles dans le monde), les éditeurs de logiciels se mettent en quatre pour avoir le privilège de devenir un Nintendo Licensee *(voir encadré)*. Un bon moyen d'y parvenir est d'être le premier à acquérir les droits des personnages de films ou bandes dessinées à succès, stratégie suivie par exemple par l'éditeur britannique Ocean. 40 % des foyers nippons ont une console Nintendo et plus de 30 % des américains. Mais à peine 3 % des européens. Et c'est là que le bât risque de blesser. En investissant le marché européen quatre ans après le japonais, Nintendo a laissé le temps à d'autres pour s'engouffrer sur le Vieux Continent. En France, Sega est son principal rival. Cette firme, japonaise elle aussi, depuis son rachat en 1984 à la firme américaine Gulf and Western Industries, ne manque pas d'atouts. Son chiffre d'affaires (2,1 milliards de francs en 1989) a crû de 42 % en 1990.

Spécialisée à ses débuts dans les machines pour salles de jeux, elle connaît bien les amateurs de jeux électroniques. Sa politique de prix est la même que celle de Nintendo : faible marge sur les consoles, gros gains sur les logiciels de jeux confiés à des licenciés. Mais sa stratégie internationale diverge. Elle attaque le leader par son maillon faible, l'Europe, et n'hésite pas à y introduire le plus rapidement possible ses produits. Sa console Megadrive, de deuxième génération, y est déjà en vente. Avec en outre un lecteur de CD-ROM, lecteur de disques compacts qui peut emmagasiner des programmes et de la musique. Sans peur que sa mise sur le marché ne se fasse au détriment de la précédente, la MasterSystem.

Des concurrents nippons

« Elles s'adressent à deux segments de marché différents, estime Jean-Martial Lefranc, directeur général de Virgin Loisirs, distributeur de Sega pour la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Suisse et la Grèce. *Les 8-14 ans pour la première et les 15-25 ans pour la seconde.* » Ses jeux sont certes moins nombreux que ceux de Nintendo (150 contre 350 pour le numéro un) mais de meilleure qualité lorsqu'ils tournent sur cette console plus perfectionnée.

Distribués par Virgin, groupe britannique spécialisé à l'origine dans la production de disques, les produits Sega furent rapidement mis en place dans les hypermarchés, alors que ceux de Nintendo, distribués par le fabricant de jouets Bandai, étaient mieux placés chez les revendeurs de jeux et jouets. Conséquence : alors que Sega ne détient, selon ses dires, que 10 % des marchés américain et japonais, elle aurait actuellement 40 % du marché français contre 55 % pour Nintendo.

L'arrivée récente (à la fin de 1987 au Japon et en novembre 1989 en France) d'un troisième larron, le japonais Nec, pourrait néanmoins fragiliser ses positions. A la différence des deux précédents, les jeux Nec peuvent être utilisés partout dans le monde. Toute la ludothèque japonaise (200 titres) a donc pu être mise immédiatement en vente sur le marché français. En outre, ceux-ci sont compatibles sur toutes les machines de la gamme depuis la portable jusqu'à la console 16 bits. Distribué en France par la Sodipeng, une petite société créée pour l'occasion, elle ne bénéficie néanmoins pas d'un budget publicitaire comparable aux deux précédents : pour la télévision seulement, Bandai (pour Nintendo) aura dépensé 23 millions de francs en 1990, Virgin (pour Sega) 16 millions de francs, alors que Sodipeng ne compte que sur la presse spécialisée et le parrainage d'une émission pour enfants.

Elle pourrait donc être plus sensible à la concurrence des deux autres fabricants : les américains Atari et Amstrad. Plus connus comme fabricants de micro-ordinateurs, ils tentent aujourd'hui de prendre des positions parmi les fabricants de consoles. Mais la gamme d'Atari ne comprend pour l'instant qu'un seul modèle : la console portable Lynx, et celle d'Amstrad se limite à une machine 8 bits, la GX 4000. L'alibi « sérieux » du micro-ordinateur que l'on achetait pour apprendre l'informatique à son enfant a donc vécu. En annonçant carrément la couleur, purement ludique, les consoles quatre fois moins chères que les micros (avec des jeux 50 % plus chers) font un carton.

ANNIE KAHN

Le trésor des ludothèques

Le succès d'une console repose en grande partie sur sa ludothèque, c'est-à-dire la palette de jeux disponibles. Une ludothèque doit comprendre un grand nombre de titres de catégories différentes : d'adresse, d'aventure, d'arcade, de reflexion, de rôle, etc. Nintendo ne fabrique plus lui-même qu'un programme sur trois, mais impose des conditions draconiennes à ses licenciés.

En France, l'éditeur de jeux Infogrames a mis deux ans pour être admis dans le sérail. Ses scénaristes et ses graphistes ont été examinés avec soin. Tout comme sa situation financière et sa stratégie commerciale. Si ses scénarios plaisent à Nintendo, ce dernier en assure la diffusion au Japon et aux Etats-Unis. Mais comme ce sont les logiciels qui assurent en fait les bénéfices du fabricant de consoles (vendues, elles, avec de faibles marges), Nintendo se rémunère sur les ventes de logiciels grâce à un procédé ingénieux.

La notoriété des personnages

L'éditeur de logiciels doit acheter les cartouches vierges à Nintendo, et nulle part ailleurs, moyennant 50 francs l'unité, par quantité minimum de 500 000, payable pour 50 % à la commande, 50 % à la fabrication. Or, comme c'est Nintendo qui décide du plan de commercialisation des jeux (pour étaler ses annonces au niveau mondial), il peut s'écouler plusieurs mois entre l'acompte et la commercialisation effective du jeu. De quoi faire travailler une confortable trésorerie ! Ces conditions semblent être acceptées sans rechigner par les éditeurs vu la taille et la rentabilité du marché qui leur est offert : un marché de 24 milliards de francs pour les seuls Etats-Unis, estime Mme Gesler, directrice du marketing de Infogrames, soit vingt-six fois plus que le marché des logiciels de jeu pour micro-ordinateurs... réalisé avec dix fois moins de titres, au bas mot.

L'éditeur britannique Océan a négocié le même type d'accord. Troisième éditeur européen présent sur ce marché jeux pour console, Loriciel, plus prudent, refuse lui de prendre à son compte le risque de fabrication, « *quitte à gagner 30 % de moins* », explique M. Laurent Weill, le PDG de la firme. Celle-ci est donc exclusivement rémunérée en royalties : le constructeur (Sega, Nec, Atari, Amstrad) lui verse environ 1 million de francs d'avance sur recette, plus 2 dollars (10 francs) par jeu vendu au-delà de 100 000 unités. La société aurait négocié le même type d'accord avec Nintendo.

Les jeux proposés pour les consoles ont de nombreux points communs. La différence se fait sur la qualité des graphismes, la taille et le nombre des « Sprites » (personnages ou objets se déplaçant) et la vitesse de défilement des « scrolling » (sorte de décors qui se déroulent). Et sur la notoriété des personnages. Pour M. Marc Djan, directeur gérant de Océan, c'est ainsi grâce au jeu Tortues Ninja (édité par le japonais Konami) que Nintendo doit son succès cette année en France.

Les prix aussi se tiennent : 200 francs environ pour les jeux de la Gameboy, et de 300 à 500 francs environ pour les autres consoles. Contre 200 francs environ pour une disquette de jeu fonctionnant sur micro-ordinateur.

A. K.

Mauvaise passe pour les jeux de société

Après quatre années d'euphorie, le marché stagne, victime du succès de l'électronique

AU pied des sapins de Noël 1990, les jeux électroniques qui permettent de commander des batailles de samouraïs risquent bien d'être plus nombreux que les Trivial Pursuit et autres Pictionary, ces jeux de société qui, ces dernières années, avaient rempli petits et grands souliers. Certains distributeurs en effet constatent un léger fléchissement de la demande de ces produits qui en 1989 ont représenté près de 20 % du marché du jouet. Leurs ventes avaient atteint 774,5 millions de francs et 273,4 millions de francs pour leurs petits cousins, que sont les jeux éducatifs, artistiques et de sciences et de création.

Descendants des jeux de cartes, Scrabble et autres Monopoly, la nouvelle génération des jeux de société dont les ventes croissaient au rythme de 15 % à 20 % au cours des deux dernières années doit en grande partie son succès au Trivial Pursuit. Les responsables de la société Tonka estiment à plus de trois millions d'exemplaires les ventes de la célèbre boîte verte, pourtant passée relativement inaperçue lors de son lancement en 1984 sous le nom de Remue-méninges. *« Les qualités de ce jeu sont d'être universel, convivial, simple et valorisant »*, estime Dominique de la Baume, directeur du marketing de Tonka-France, filiale d'un groupe américain qui revendique le quatrième rang mondial des jeux et jouets avec un chiffre d'affaires de 870 millions de dollars (4,35 milliards de francs). Avec ses questions évidentes ou saugrenues, faciles ou sophistiquées, ce jeu était probablement le produit qu'il fallait au moment où il le fallait. Il est vite apparu comme un jeu permettant – au hasard – de rire ou de briller lors des soirées en famille ou entre amis, le produit idéal en ces temps de *cocooning* et d'élitisme.

Vitesse de croisière

Dans le sillage de son succès, Trivial Pursuit a entraîné la création d'autres produits avec une forte prédilection pour les jeux questions-réponses et plus récemment ceux qui puisent leur aspiration dans les phénomènes astrologiques ou les recherches de personnages comme Nice Life Style ou Amnesia. Au point que les jeux de stratégie semblaient définitivement remisés dans les greniers. C'est du moins ce que s'étaient entendu répondre Michel Lalet et Laurent Levi, les inventeurs du jeu Abalone lorsqu'ils essayaient de vendre leur idée à des fabricants. Face au scepticisme général, ils finissent par décider de créer eux-mêmes leur entreprise. Bien leur en a pris : deux ans après le lancement de leur jeu, ils en ont vendu 500 000 exemplaires dans 28 pays, et Abalone arrive en tête des dix meilleurs jeux testés par le mensuel *Que choisir ?*

« En réalité, les jeux tels que Trivial Pursuit ou Pictionary ont été tellement diffusés qu'ils commencent à arriver à saturation. On a connu des pics, maintenant on va avoir une vitesse de croisière », estime Guy Pottier, directeur des achats chez Toys R US-France, filiale de la chaîne américaine de jouets qui a ouvert dix magasins dans l'Hexagone.

Aux Galeries Lafayette (20 magasins et 400 Monoprix), on estime que le phénomène Nintendo *(voir l'article ci-dessus)* a porté un sérieux coup aux jeux de société pour lesquels les responsables de ce magasin prévoient une baisse de 20 % des ventes. Du côté des fabricants, on conserve des raisons d'optimisme en rappelant que ces achats se font souvent à la dernière minute, y compris pendant la semaine entre Noël et le Jour de l'an.

Les fabricants de peluches, poupées et autres jouets traditionnels regardent passer ces phénomènes de mode sans inquiétude particulière. Ils savent bien que c'est dans leur escarcelle que tombent l'essentiel des 5 milliards de francs de chiffre d'affaires réalisés dans ce secteur. Comme le précise Daniel Aboaf de la Fédération française du jouet : *« Le jeu n'empiète pas sur le jouet. »*

FRANÇOISE CHIROT

De 590 à 1 900 francs

Il existe actuellement sur le marché trois catégories de consoles de jeux électroniques. Les deux premières doivent pour fonctionner être raccordées à un téléviseur.

Les consoles « 8 bits » (parce que leur microprocesseur utilise des mots de 8 bits), dont les prix tournent autour de 700 francs, ont pour nom NES chez Nintendo (distribué en France par Bandaï), MasterSystem chez Sega (distribué par Virgin) et Core GrafX chez Nec (distribué par Sodipeng).

Les consoles 16 bits valent aux alentours de 1 900 francs (1). Seules la Megadrive de Sega et la Super GrafX de Nec sont actuellement commercialisées en France, Nintendo n'ayant pas encore annoncé sa Super Famicom sur le Vieux Continent. Les deux constructeurs Nec et Sega proposent tous deux un lecteur de CD-ROM (disque compact pour les programmes et la musique, 2 990 F) à connecter sur leurs consoles. Utilisé seul, il se transforme en baladeur laser ou en lecteur sur une chaîne hifi.

Troisième catégorie : les consoles portables. Munies d'un écran à cristaux liquides, on peut les emporter n'importe où La Game Boy de Nintendo, la moins chère (590 francs avec un jeu d'adresse, Tetris, conçu par un scientifique soviétique) n'a qu'un écran noir et blanc. A la différence de la Gamegear de Sega, de la Lynx de Atari (1 490 francs) ou de la PC Engine GT de Nec (qui ne sera commercialisée que début janvier 1991 en France pour 2 500 francs) qui ont un écran couleur, et auxquelles il est possible de connecter un tuner télé.

(1) Les prix sont indiqués à titre approximatif. Ce sont pour la plupart, les prix relevés dans un magasin parisien de la FNAC, le 12 décembre 1990.

AFFAIRES

Le saumon démocratique

La consommation du noble poisson a triplé en neuf ans

DEPUIS quelques années, c'est comme une obsession. Pas de dîner en ville ou entre copains, de restaurant, de cantine d'école ou d'entreprise où le saumon ne fasse une apparition. Si les maroquiniers normands réussissent leur coup, vous porterez bientôt des sacs fabriqués dans l'écaille de la plus belle conquête aquatique de l'homme. Même les chiens s'y mettent : un industriel danois leur propose, en cette fin d'année, une pâtée à base de vrai saumon. Des estimations du Centre français du commerce extérieur (CFCE) confirment ces notations. La consommation française de saumon a quasiment triplé en neuf ans : 55 000 tonnes et 982 grammes *per capita* en 1989 contre 19 000 et 340 grammes en 1980. En 1991, elle devrait s'accroître de 15 % à 20 % encore.

Avec une production de quelques centaines de tonnes, la France importe l'essentiel de sa consommation. Ces achats nous ont coûté 1 milliard de francs de devises en 1989. C'est peu, comparé au cacao (1,3 milliard), au café (4,2) ou au tabac (4,5), c'est beaucoup par rapport au caviar (80 ou 160 millions de francs, nul ne sait). Le saumon fumé représente, à lui seul, 35 % de la consommation totale.


F. ACHDOU

Un étalage de saumon fumé dans une grande surface : la « démocratisation » n'est pas sans danger pour les producteurs.

A l'origine de cet engouement, trois facteurs. La mise au point de l'élevage, la diversification de la consommation et enfin sa dessaisonalisation. Tant que le saumon sortait des filets ou des lignes des pêcheurs de l'Atlantique et du Pacifique, sa production variait au gré des tempêtes et des années. Ne couvrant pas les besoins, elle était chère. Pêché de juillet à septembre, le poisson était 95 fois sur 100 congelé pour être consommé plus tard, ce qui ne favorisait pas son entrée dans les foyers. Dépassant rarement les 5 kilos, les espèces du Pacifique convenaient peu aux attentes de tous les fumeurs et de tous les consommateurs.

Depuis qu'il est élevé dans les zones proches du marché (Norvège, Ecosse, Irlande, Danemark, îles Féroé, Shetland, Bretagne et Islande), le saumon peut arriver en quarante-huit heures à Rungis. De 1 ou 2 kg à 15 ou 16 kg, toutes ses tailles sont disponibles, en frais ou en congelé, à tout moment de l'année ou presque.

Toujours prêt à être dégusté et d'un prix désormais abordable, le saumon fumé s'impose de plus en plus en dehors des périodes de fin d'année, à Pâques, et pour les communions. Sa consommation se développe d'autant plus qu'on le mange autrement. Chez les célibataires et dans les dîners improvisés, il tient lieu de viande ou de poisson cuisiné. En petites quantités, il accompagne riz, pâtes, quiches, salades et même pizzas!

Lancée par les restaurateurs, la consommation de saumon cuisiné gagne les collectivités. Pour les chefs, il est d'un excellent rapport. Malgré la baisse des prix, son image demeure prestigieuse. Il est d'autant plus demandé qu'il se prête à mille accommodements. Quand il est congelé, il se stocke aisément. Enfin, il donne lieu à peu de pertes : les trois quarts de son poids sont comestibles.

Les menaces de la surproduction

Les tailles recherchées par les acheteurs ont beau manquer parfois, une part de la production ne trouve plus preneur. Pour tenter de l'écouler malgré tout, les Norvégiens ont abaissé leurs prix de quelque 26 % en congelé et de 24 % en frais entre 1988 et 1989. Parfois, ils ont vendu à perte. Ces baisses n'ont pas empêché quelque 10 % des 770 éleveurs norvégiens de faire récemment faillite. Ils ont dû se résoudre à réduire leur capacité de production : en 1993, 130 000 tonnes de saumon devraient être produites contre 150 000 tonnes en 1990. La surproduction a pourtant de bonnes chances de durer. De nouvelles zones d'élevage apparaissent ou montent en puissance au Japon, au Canada, aux Etats-Unis et au Chili. Pour étendre leur marché, les producteurs n'ont d'autre choix que de se concurrencer toujours plus. Le prix demeure la meilleure arme de conquête, mais il n'est pas la seule utilisée.

Les pêcheurs se sont tout d'abord affrontés sur le terrain des espèces et du goût, chaque camp faisant savoir que son espèce à lui (Atlantique ou Pacifique) était bien évidemment la meilleure. Avec la mise au point de l'élevage du saumon de l'Atlantique par les Norvégiens, la partie s'est jouée entre le saumon d'élevage et le saumon sauvage. Grâce à l'habileté de Joël Robin, le jeune et inventif représentant des Norvégiens, l'opinion n'a pas été conviée à choisir entre saumon naturel (sauvage) et saumon artificiel (élevage). Ayant compris que les consommateurs européens voulaient de la fraîcheur et de l'intact, Joël Robin a imposé deux équations : «saumon d'élevage = frais» et «saumon sauvage = Pacifique = congelé». Le résultat n'a pas tardé à se faire sentir : au cours de la période 1986-1989, les pêcheurs de l'Alaska ont vu leurs exportations en France chuter de 40 % en volume, sur un marché en pleine croissance pourtant.

Poule au pot ou saumon au pot

Dans le camp des éleveurs eux-mêmes, la concurrence est apparue. Se superposant aux autres, une bataille des provenances s'est engagée. En France, elle met actuellement face à face trois origines : Norvège, Ecosse, Irlande. Chacun des frères ennemis y va naturellement de sa trouvaille pour donner à sa provenance la « valeur imaginaire ajoutée» qui amènera le consommateur à la préférer aux autres. Les éleveurs écossais et irlandais se sont portés sur le terrain juridique. Début 1990, ils ont introduit une plainte antidumping auprès de la Commission. Celle-ci a proposé l'application d'une taxe de 11,4 %. Pour protéger les intérêts de leurs transformateurs soucieux de s'approvisionner à bon prix, certains des Douze s'emploient à en obtenir le rejet.

Se faisant toujours plus intestine, la guerre oppose désormais les producteurs d'une même provenance. Pour maintenir leurs marges en dépit de la baisse des prix, de trop nombreux éleveurs ont réalisé des économies au détriment de la qualité. Cette politique menaçant l'image de la provenance et du saumon lui-même, les autres producteurs ont créé des signes de qualité. Ils ont ainsi renoué avec les méthodes utilisées par les éleveurs de volailles confrontés au même problème. Les Norvégiens ont ainsi distingué le «supérieur», de l' «ordinaire» et du «production». Les éleveurs écossais se sont dotés d'un label de qualité. Les Irlandais les ont suivis voilà quelques mois. Pour faire mieux que tout le monde, les Ecossais sollicitent même le label rouge français qu'ils devraient obtenir.

Parallèlement à ces combats, les producteurs travaillent à élargir la demande. A force de promotions, de livrets de recettes distribués et d'articles gastronomiques, pêcheurs et éleveurs tentent de faire des adeptes parmi les couches de moins en moins huppées de la société. Danger de cette politique : la banalisation. A force de se démocratiser, le saumon pourrait perdre la fascination qu'il exerce encore. Les poissonniers ont constaté qu'une forte baisse des prix entraînait celle de la consommation...

Pour répondre à ce défi, les producteurs les plus conscients ne se contentent pas d'introduire une hiérarchie géographique et qualitative dans le saumon comme les producteurs de volaille l'ont fait avant eux. Pour attirer une nouvelle clientèle et donner à l'ancienne des raisons de rester fidèle au saumon, ils ont entrepris de modifier l'image du noble animal en l'adaptant aux courants culturels de l'époque. En s'efforçant de ne pas le couper de l'univers du luxe, ils le présentent comme un poisson de «qualité», «pratique» et «sain» – pour ne pas dire «diététique». Enjeu de cette politique : amener les Français à regarder le saumon de la même façon que leurs ancêtres la «poule au pot». Le statut du poulet heurtant tellement l'image du saumon, on aimerait autant que l'opération de massification se passât sans que le consommateur s'en aperçût.

Les producteurs n'ont pas encore perdu leur pari. Dans leur manche, ils disposent d'un joker : leur produit. Comme la poule au pot, le saumon aura bientôt fini de faire rêver. Comme elle, il n'est pas près de lasser.

JEAN-PIERRE AIRUT

Provenances douteuses...

Les Européens ignorent bien souvent l'origine des poissons qu'ils apprécient

EN cette veille de fin d'année, l'amateur de saumon fumé doit le savoir : les saumons fumés achetés sous les appellations Ecosse, Irlande ou Norvège ont peu de chance d'avoir été élevés en ces pays. Les campagnes organisées par les éleveurs autour des provenances et de leurs mérites respectifs ont tout de l'attrape-nigaud.

Selon le règlement européen nº 802-68 du 27 juin 1968, un produit acquiert la nationalité du pays où il est transformé pourvu que la transformation soit *«substantielle»*. Le saumon fumé devrait donc normalement être commercialisé sous l'appellation de son lieu de fumage et non d'origine. Ce n'est pas toujours le cas dans la pratique. Plus compréhensives qu'on le dit, les administrations européennes autorisent les entreprises à commercialiser leur saumon fumé sous l'appellation du pays d'origine ou de fumage, au gré de leurs intérêts commerciaux. Comment s'y reconnaître?

Lorsque le saumon est vendu sous le nom du pays de transformation et non de pêche ou d'élevage, la provenance suit le mot «fumé» qu'il qualifie ainsi : «saumon fumé écossais» par exemple. Quand le produit provient d'un saumon élevé ou pêché dans le pays de la dénomination, la provenance suit le mot saumon : «saumon écossais fumé».

En dehors de ces cas, le consommateur est dans l'incapacité d'identifier la provenance de la matière première. Si le décret du 7 décembre 1984 demande au fumeur d'étiqueter la liste de ses ingrédients, l'arrêté du 17 mars 1982 l'oblige à indiquer l'espèce du saumon (Atlantique ou Pacifique), pas son pays d'élevage (Bretagne, Danemark, Ecosse, Féroé, Irlande, Norvège, etc.) ...

Cette interprétation de la directive permet toutes sortes de trafics. On l'avait découvert avec les foies gras du Périgord prélevés sur des canards tchèques ou hongrois et avec les escargots de Bourgogne *made in Asia*. On le découvre aujourd'hui avec le saumon. Les saumons n'ont pas, selon la provenance, la même réputation non plus que le même prix. En fumant dans les lieux de provenances les plus réputées des saumons des origines les moins renommées, une entreprise pourra revendre celles-ci au prix de celles-là sans que le consommateur ne le remarque et sans que l'on ne puisse le lui reprocher.

Le norvégien devient écossais

Par rapport au saumon de Norvège, premier fournisseur européen, les saumons écossais et irlandais disposent à l'heure actuelle d'une surcote de 8 % à 12 % environ. Les marques sont d'autant plus incitées à écouler du Norvégien sous l'appellation «saumon fumé écossais» que les éleveurs écossais et irlandais ne parviennent pas à répondre à la demande. De nombreuses marques, pas seulement britanniques, revendent du Norvégien, quand ce n'est pas du Pacifique, sous l'appellation Ecosse ou Irlande. Combien? On ne saurait le dire.

Pour repérer la provenance du saumon, le consommateur dispose de trois moyens aujourd'hui.

– *La dénomination de vente :* lorsque l'adjectif géographique suit immédiatement le saumon, le fumeur certifie, on l'a dit, que le saumon a été élevé dans le pays indiqué.

– *La liste des ingrédients :* quand le fumeur y précise non seulement l'espèce mais l'origine géographique. Ainsi, la marque Royal Smoked Salmon que l'on trouve au Monoprix.

– *Les labels d'origine :* créés par les éleveurs des provenances contrefaites, ils sont apposés sur les emballages. Ils garantissent que le saumon a été fumé avec le poisson de leurs élevages. Le saumon fumé d'Ecosse de Harrods en est revêtu.

L'application du règlement européen de 1968 doit être revue. Si la modification subie par le saumon au cours du fumage est «substantielle», on ne voit pas pourquoi les marques seraient autorisées à faire valoir la provenance de leur matière première sans avoir à la préciser. Si l'origine géographique du produit conditionne sa qualité, alors le fumage n'est pas une opération substantielle. Pour garantir la transparence et la loyauté de la transaction, l'indication de l'origine devrait être obligatoire.

Contraire aux légitimes exigences de clarté du consommateur, l'application du règlement est également contraire à une saine et loyale concurrence. En permettant à un fumeur de vendre du faux écossais pour le prix du vrai, l'interprétation du règlement légitime le profit en cause. En laissant les fumeurs tirer profit des efforts déployés par les éleveurs britanniques pour valoriser leur provenance, elle ouvre la porte à tous les abus.

Pour mettre un terme à cette mystification des provenances, M. John Joyce, président de l'Association des éleveurs de saumons irlandais, déclare au *Monde* vouloir demander à Bruxelles une révision du règlement de 1968. M. Jean York, président du Syndicat national de l'industrie du saumon fumé, n'y est pas opposé, mais se montre malgré tout sceptique : si les laboratoires des fraudes distinguent les différentes espèces de saumon, ils demeurent impuissants à discerner les provenances d'une même espèce : l'obligation d'indiquer la provenance serait un coup d'épée dans l'eau.

Si les consommateurs décidaient, faute de clarté, de moins déguster de saumon, lors des fêtes de fin d'année, les fumeurs n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

J.-P. A.

...et étiquettes fumeuses

Dans son numéro de décembre 1989, la revue *Que Choisir ?* avait déjà publié les résultats d'un test comparatif jugeant *«médiocre»* le saumon irlandais de Saint Michael, la marque de Marks & Spencer, la célèbre enseigne britannique.

Contrairement aux apparences, Marks & Spencer ne vous garantit nullement l'origine géographique des saumons. Au terme de la réglementation, les dénominations «fumé écossais» et «fumé irlandais» certifient que les poissons ont été fumés en Ecosse et en Irlande, pas qu'ils y soient nés et y aient grandi. Pour ses «saumons fumés écossais», Marks & Spencer n'apporte même pas cette garantie. Comme le lieu de fumage indiqué sur l'emballage est le Royaume-Uni et non pas l'Ecosse, ils peuvent aussi bien avoir été fumés au Pays de Galles ou en Angleterre.

Plusieurs faits confirment que Marks & Spencer prête bien à la dénomination «saumon fumé écossais» le sens permis par la réglementation. Sous l'appellation «saumon écossais fumé», elle commercialise simultanément une autre gamme. A la différence de la dénomination «fumé écossais», l'appellation «écossais fumé» garantit que la matière première est bien écossaise.

Règles d'étiquetage méconnues ?

La réglementation laisse au fumeur la faculté de préciser la provenance géographique du saumon : Ecosse, Norvège, Canada, etc. Elle exige, en revanche, qu'il indique son espèce : Atlantique ou Pacifique. Les listes d'ingrédients de Marks & Spencer n'indiquent ni l'une ni l'autre. Selon les gammes, elles mentionnent «saumon, sel» ou «saumon fumé, sel».

Sauf lorsque la dénomination de vente «saumon écossais fumé» garantit l'origine écossaise du poisson, l'absence d'indication de l'espèce signifie que Marks & Spencer se réserve le droit d'avoir fumé en Ecosse un saumon de n'importe quelle origine, y compris du Pacifique, moins réputé et moins cher.

Marks & Spencer présente ses «saumons écossais fumés» et ses «saumons fumés écossais» sous des emballages différents, mais prêtant néanmoins à confusion. Sur le lieu de vente, l'enseigne les expose derrière un seul et même panonceau indiquant «Saumon d'Ecosse», c'est-à-dire élevé ou pêché en Ecosse.

Les deux dénominations, on l'a vu, ne signifient nullement la même chose. Si tous ces produits appartenaient à la même gamme, leur dénomination, leur emballage, leur lieu de fabrication (si ce n'est leur prix au kilo) ne différeraient pas.

Selon les jours, selon les interlocuteurs et selon qu'on appelle Paris ou Londres, les explications de Marks & Spencer varient. Ses responsables ont d'abord émis le vœu qu'on ne leur pose pas de question sur les provenances de ses saumons. Ils n'ont ensuite pas craint de nier la portée de la distinction juridique «écossais fumé» et «fumé écossais», «fumé irlandais» et «irlandais fumé», reconnue et combattue par John Joyce, le responsable de l'Association des éleveurs de saumon irlandais, et par Hélène Foreman, représentante à Paris des éleveurs écossais. La direction parisienne s'en tient aujourd'hui à la thèse selon laquelle cette différence de dénomination provient d'une erreur de traduction. Pour expliquer comment une telle erreur a pu se produire et ne pas être relevée, Marks & Spencer sollicite un délai de «quelques jours».

Deux choses sont sûres. En Grande-Bretagne, Marks & Spencer commercialise les mêmes gammes de saumons fumés qu'en France (1) : *«scottish smoked salmon»* pour «fumé écossais» et *«smoked scottish salmon»* pour «écossais fumé». Loin d'avoir commis une erreur, ses traducteurs ont parfaitement rendu, semble-t-il, les subtilités de la langue anglaise. Pour qu'une «erreur des traducteurs» ait eu lieu, il eût fallu que les dénominations anglaise et française aient elles-mêmes été traduites d'une autre langue. Laquelle ? Mystère. Marks & Spencer n'a toujours pas expliqué pourquoi ses étiquettes ne mentionnent ni la provenance, ni l'espèce du saumon, ainsi que la loi l'exige pour la seconde.

Un produit phare

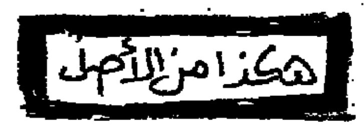
Pour toute chaîne de distribution, le saumon fumé est un produit-phare. De sa qualité dépend la réputation de la chaîne. Malgré sa démocratisation, le saumon demeure un produit hautement symbolique *(voir ci-dessus)*. Même lorsqu'il n'est pas vendu à prix d'appel, des clients se déplacent pour lui. Ses conditions de commercialisation attirent l'attention des organisations de consommateurs.

Ce qui est vrai pour toute chaîne de distribution l'est plus encore pour Marks & Spencer : le saumon fumé a une image britannique et l'enseigne est elle-même un symbole britannique. Pour ces deux raisons, le consommateur est particulièrement tenté de se rendre chez Marks & Spencer acheter du «vrai» saumon irlandais ou écossais, toute méfiance assoupie.

Si Marks & Spencer a montré autant de légèreté en matière de saumon, c'est en se croyant sans doute au-dessus de tout soupçon. C'était ignorer qu'avec une aussi belle image de marque on se doit d'être irréprochable.

J.-P. A.

(1) Selon le magazine *LSA*, qui consacre un dossier à Marks & Spencer dans son numéro du 22 novembre 1990, Marks & Spencer dispose de nombreux magasins à son enseigne dans le monde : 285 en Grande-Bretagne et en Irlande ; 200 au Canada ; 12 en Europe continentale (Belgique, Espagne, France) et 5 à Hongkong. Le groupe compte en France 9 unités. Aux Etats-Unis, il contrôle une soixantaine de magasins aux enseignes de Brooks Brothers et de Kings Super Markets. Chiffre d'affaires de tout le groupe pour 1990 : 628 millions de livres sterling (6,14 milliards de francs environ).

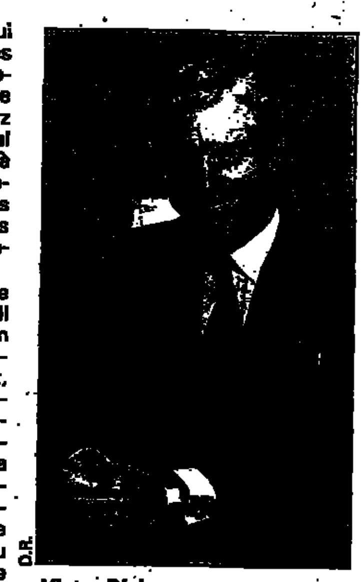


PORTRAIT

Victor Dial, l'« Américain » de Peugeot, à la tête de l'Hôpital de Neuilly

Etonnant parcours que celui de Victor Dial. Après trente ans passées dans l'industrie automobile, d'abord chez Ford (PDG de la filiale française) puis chez Peugeot (directeur commercial d'Automobiles Peugeot), voilà qu'à cinquante-deux ans il s'apprête à prendre les commandes de l'Hôpital américain de Paris (voir *Le Monde* du 19 décembre).

Le virage paraît brutal. De quoi faire dire à certains qu'il quitte Peugeot parce que son plan de carrière y était compromis. En avril dernier, en effet, Jacques Calvet a nommé Frédéric Saint-Geours directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot, chargé, notamment, de la politique commerciale. Peut-être. Mais Victor Dial est américain. Et il était déjà depuis douze ans président bénévole du conseil d'administration de l'Hôpital américain. Lorsqu'on l'interroge sur ce qu'étaient ses perspectives chez Peugeot, il élude. Son choix, il l'attribue d'une part à un concours de circonstances – *« Étant donné son développement rapide, l'hôpital avait besoin d'un président opérationnel à temps plein, or j'étais le mieux placé pour continuer le travail entrepris »* – et d'autre part à sa propre personnalité.


D.R.

Victor Dial, nouveau « patron » de l'Hôpital américain.

Passionné par... l'aviation

Le regard bleu, direct, une chevelure argentée contrastant avec son allure juvénile, sportive et décontractée, un léger accent : malgré une vingtaine d'années passées en France, Victor Dial est resté très américain. Et très « WASP » *(Wight Anglo-Saxon Protestant)* de mentalité. Il est né en Californie, mais il précise que *« sa famille a ses racines en Caroline-du-Sud »* ; il a fait carrière dans le commercial, mais *« il y avait une tradition de service public dans la famille »* (son grand-père était sénateur, son père officier de marine). Lui-même a fréquenté les « bonnes » écoles : Groton School, dans le Massachusetts – *« une petite école, mais un certain nombre de grands personnages, tel Roosevelt, y ont fait leurs études »* – puis l'université Yale, où il étudie l'histoire tout en suivant des cours afin d'être sûr de faire son service militaire en tant qu'officier (de marine).

Désireux de mener une carrière internationale, il entre chez Ford en 1961 : *« A l'époque, je n'étais pas passionné par l'automobile mais par l'aviation ; j'ai acheté mon premier appareil à vingt ans. »* Stagiaire à Detroit puis à Philadelphie, il rencontre là sa première femme, qui était une *« grande amie des Dorrance, propriétaires de Campbell Soup »*. Nommé chez Ford International à Bruxelles en 1963 comme responsable européen de la publicité, il y entame une carrière brillante et se lie d'amitié avec Henry Ford II. Basé successivement à Bruxelles, Paris, Londres, il sillonne l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et gravit rapidement les échelons : en 1973, il est nommé PDG de Ford France (environ 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires, 5 000 employés). Il n'a que trente-cinq ans.

« J'ai commencé à beaucoup aimer la France : j'avais connu à Londres tout une bande d'amis français qui nous ont permis de nous intégrer à la vie parisienne. » Victor Dial se plaît tellement en France qu'il refuse les propositions de Ford, qui veut le promouvoir à Londres ou à Detroit. Si bien qu'il finit par accepter en 1981 d'entrer chez Peugeot comme directeur commercial pour l'Europe. *« Peugeot était pour moi une entreprise très semblable à Ford, créée par une famille protestante qui en avait conservé les rênes. Je ne savais pas à quel point un protestant américain est différent d'un protestant français de province. »* Pour ses supérieurs hiérarchiques comme pour ses collaborateurs, Victor Dial n'est plus « Vic » mais « M. Vial ». Le choc avec cette culture d'entreprise est d'autant plus rude que Peugeot, après le rachat de Citroën et celui des filiales européennes de Chrysler, vit une période de rationalisation difficile. *« Je suis resté l'« Américain ». Je ne me suis jamais senti intégré. »*

Pas étonnant, étant donné ses origines et ses antécédents, qu'il accepte en 1977 de faire partie du conseil d'administration de l'Hôpital américain de Paris, une institution à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, fonctionnant uniquement grâce aux dons de personnes privées ou d'entreprises (à l'origine, les plus grands noms des Etats-Unis). *« L'hôpital est considéré comme une des œuvres les plus prestigieuses au sein de la communauté américaine. Or une fois nommé, j'ai constaté qu'il était au bord de la faillite. »* Une image d'établissement réservé aux stars, personnes titrées ou richissimes cachait en fait un état lamentable : pertes équivalant au quart des revenus, équipements anciens, locaux proches du délabrement, luttes intestines à tous les niveaux, prestige médical évanoui.

Des échanges de haut niveau

Avec trois amis, Victor Dial élabore un plan stratégique bientôt approuvé par le conseil d'administration, qui le nomme président. Coup de chance : un legs de 5 millions de dollars va permettre de mettre en œuvre plus facilement le plan de redressement.

Depuis 1979, la superficie de l'hôpital a doublé, des équipements hyper-sophistiqués ont été installés (plus de 300 millions de francs au total ont été investis), le volume d'affaires a été multiplié par cinq (environ 250 millions de francs actuellement), les dons affluent (10 à 15 millions de francs par an) et la clientèle, non française à 50 %, aussi. Depuis 1982, l'établissement est bénéficiaire.

Bref, Victor Dial s'est révélé l'homme de la situation. Mais consacrer soirées et week-ends à l'hôpital ne suffisait plus. Surtout qu'il a déjà lancé l'établissement sur une nouvelle voie : piloté comme une entreprise privée, l'Hôpital américain est parallèlement en train de devenir un carrefour franco-américain, lieu d'enseignement post-universitaire, de rencontres et d'échanges médicaux à haut niveau. Les professeurs Victor Bismuth et Claude Sureau ont accepté d'y prendre des postes de responsabilité. *« Je ne veux pas que l'hôpital soit considéré comme un truc pour les riches, un « parasite », mais comme quelque chose d'utile. Et un produit de qualité. »* Ce qui permet en somme à Vic Dial de réunir une tradition familiale et un talent personnel.

MARTINE LEVENTER

La rétroprojection, le pari TV de Thomson

En attendant les grands écrans plats, le groupe français s'engage sur une solution élégante et bon marché

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

APRÈS une soixantaine d'années de bons et loyaux services, le tube cathodique lourd et encombrant, qui équipe les téléviseurs domestiques, va-t-il bientôt prendre sa retraite ? L'idée caressée par les industriels de le remplacer par un écran plat accroché au mur comme un tableau appartient, aujourd'hui encore, au domaine du rêve, un domaine dans lequel néanmoins les Japonais ont déjà pris une bonne avance *(le Monde* du 14 novembre). Pourtant, si perfectionnée soit-elle, cette fenêtre ouverte sur le monde à domicile arrive en fin de carrière et M. Hugues Garin, directeur général de la branche tubes et afficheurs de Thomson Consumer Electronics (TCE), ne lui donne pas plus de dix ans à vivre. De son côté, M. Erich Spitz, directeur général adjoint « recherche et technologie » de TCE est maintenant convaincu que le tube se fera supplanter par la rétroprojection à partir de mini-écrans plats. Thomson a ainsi choisi de miser sur la rétroprojection sur écran de cinéma.

Vue optimiste, qui réduirait à néant le risque d'affrontement entre le Japon et l'Europe pour le développement et le lancement de l'écran idéal ? Personne, pas même les Japonais, dont on prétend qu'ils ont deux ans d'avance technologique, ne se bercent d'illusions sur les possibilités techniques de mettre au point ayant le vingt et unième siècle un écran plat utilisant la technique des cristaux liquides bien connue pour ses applications en horlogerie et dans les calculettes. Et quand bien même cela serait-il, le passage des manipulations de laboratoire à la production industrielle poserait de tels problèmes que de nombreuses années seraient encore nécessaires pour les résoudre.

Depuis sa mise en route en septembre dernier, l'unité pilote de Thomson LCD (groupe Thomson), créée à Voreppe-Moirans (Isère) en association avec Sextant Avionique *via* le montage européen d'Eurodisplay fait dans le cadre d'Eurêka et auquel participe la firme allemande VDO, commence à produire *« des écrans plats à cristaux liquides sur matrices actives de transistors »*. Ces termes barbares signifient seulement que chaque point de l'image produite, ou pixel, est doté d'un transistor. Et les écrans fabriqués par Thomson LCD de 6,25 pouces (22 cm de diagonale) comportent déjà plus de 1 million de pixels. Au mieux, Thomson LCD envisage de fabriquer d'ici à 1992 des écrans de 9 pouces (31 cm). Mais l'on est encore bien loin de la taille courante des tubes dont les téléviseurs domestiques sont équipés. D'où l'idée, non plus d'agrandir indéfiniment les écrans plats, dont les dimensions conviennent pour l'avionique voire la micro-informatique, mais de les réduire.

M. Thierry Robin, directeur général de Thomson LCD, l'a officiellement annoncé : la société commencera à partir de 1992 à produire pour la première fois au monde des valves LCD (entendez des mini-écrans plats de la taille d'une diapositive), qui seront utilisées pour faire de la rétroprojection. Ce système fonctionne déjà au format 4/3 pour le SECAM et le PAL. Sans aucune perte de qualité comme dans le cas de la rétroprojection faite à partir d'un minitube cathodique, puisque l'écran est traversé par le faisceau de lumière. La présentation de ces matériels pourrait être faite au Funkausstellung de Berlin, la fameuse foire allemande de la vidéo, en août 1991. Demain sans doute, c'est-à-dire vers 1995-1996, les téléviseurs de la taille d'un lecteur CD rejoindront les éléments des chaînes hi-fi. L'usager n'aura plus qu'à loger le projecteur dans un meuble et à accrocher un écran au mur pour que le spectacle commence. Si le japonais Sharp a démontré la « faisabilité » d'un écran plat à matrices de 14 pouces (49 cm), il pourrait bien se faire doubler dans la rétroprojection 16/9 haute définition. C'est du moins le pari de Thomson.

ANDRÉ DESSOT

MARCHÉS FINANCIERS

Tout en recentrant ses activités

La Société des Bourses françaises souhaite changer de nom

La Société des Bourses françaises (SBF) devrait changer d'appellation dans les prochains mois pour, peut-être, prendre celle de « *Bourse de Paris* » ou « *Bourse de France* » afin d'« *adopter un nom commercial, traduisant mieux et plus immédiatement, tant en France qu'à l'étranger, son identité et son identification au marché qu'elle promeut* ». Cette mesure a été présentée dans un document édité par les autorités boursières à l'occasion du départ de M. Régis Rousselle qui sera remplacé, à partir du 9 janvier, par M. Jean-François Théodore à la tête de la SBF.

En outre, dans le cadre du recentrage de ses activités, la SBF a décidé de se séparer de son service gérant les opérations de « *back office* » sur titres étrangers pour le compte de la profession. Ce service de soixante-six personnes a été cédé à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) à la recherche d'une telle structure pour son réseau de Caisse d'épargne. La CDC prend une participation de 80 % pour un montant estimé à 16 millions de francs.

Enfin, la SBF a renégocié le prix de son loyer annuel payé pour le palais Brongniart à la Ville de Paris. Dans le cadre du nouveau bail de deux ans, il devrait être ramené de 37 à 25 millions de francs, n'étant plus indexé sur l'impôt de Bourse mais sur la surface occupée.

Le Crédit national cède la société de Bourse Girardet à Michaux

Le mouvement de concentration des sociétés de Bourse s'accélère depuis l'automne entraînant la disparition de nombre d'entre elles et d'importants licenciements. Après l'absorption récente de GPK par Cholet Dupont, filiale du Crédit lyonnais, provoquant la suppression de 74 emplois sur 81, le Crédit national vient de céder toutes les activités de gestion de portefeuilles de la société de Bourse lyonnaise Girardet à la société Michaux, contrôlée à 70 % par le Crédit lyonnais. Le montant de la conservation des 2 000 clients est estimé à environ 1 milliard de francs. Le Crédit national, qui avait sauvé de la faillite Girardet, ne conservera que le numéro de Bourse, c'est-à-dire le droit à intervenir sur le marché, droit qu'il pourrait également vendre.

Le désengagement de Girardet pourrait entraîner 39 suppressions d'emplois, sept salariés seulement étant repris par la société Michaux.

NEW-YORK, 19 décembre =

Jeu égal

Vingt-quatre heures après une vigoureuse reprise, la Bourse de New-York a beaucoup hésité mercredi sur l'attitude à prendre. La tendance a été très irrégulière et, fait assez rare, à la clôture, l'indice Dow Jones des industrielles se retrouvait très exactement à la cote 2 626,73, atteinte la veille en fin de séance. Le bilan de la journée a été assez mitigé. Sur 2 032 valeurs traitées, 845 ont monté, 686 ont baissé et 501 n'ont pas varié.

La dynamique créée par la décision du Fed d'abaisser le taux de l'escompte serait-elle déjà brisée ? « *Un taux d'escompte plus bas, cela aide, mais cela ne vous permet pas de sortir tout de suite de votre lit d'hôpital* », soupirait un responsable de Smith Barney, Harris Upham and co.

Manifestement, les nouvelles tensions créées par Bagdad en refusant la date du rendez-vous américain pour engager des négociations inquiètent. Des ventes bénéficiaires se sont donc produites. Mais cela n'a pas empêché des opérateurs de prendre des positions dans l'espoir d'une nouvelle détente sur le front des taux. D'où les variations de cours en dents de scie.

L'activité s'est encore un peu accrue. Elle a porté sur l'échange de 180,30 millions de titres contre 176,46 millions la veille.

VALEURS	Cours du 18 décembre	Cours du 19 décembre
Alcoa	57 3/4	58 7/8
ATT	31 3/8	31 1/4
Boeing	44 3/4	45 3/8
Chase Manhattan Bank	11 1/2	11 1/8
Du Pont de Nemours	37 5 8	37 3/8
Eastman Kodak	42 1/4	41 7/8
Exxon	51	50 1/2
Ford	25 7/8	25 5/8
General Electric	58 3/4	58 7/8
General Motors	36 1/8	35 1/8
Goodyear	16 7/8	17 1/2
IBM	113 1/8	113
ITT	47 7/8	48 1/4
Mobil Oil	57 7/8	57 1/8
Pfizer	80 3/4	80 5/8
Schlumberger	55 3/4	55 1/8
Texaco	57 3/8	57 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	108 3/8	110 1/8
Union Carbide	17 5/8	18
USX	30 5/8	30 1/2
Westinghouse	27 1/4	27 1/4
Xerox Corp.	35 1/4	35 3/8

LONDRES, 19 décembre ↑

Reprise

Les cours des valeurs ont terminé la journée de mercredi en hausse au Stock Exchange de Londres. L'indice Footsie des cent valeurs vedettes a progressé de 16,9 points à 2 178,7, soit un gain de 0,78 %. Le volume des transactions s'est quelque peu réduit. Seulement 493,6 millions d'actions ont été échangées contre 569 millions mardi. L'espoir d'un assouplissement de la politique monétaire britannique, après que les Américains eurent réduit leur taux d'escompte, a favorisé les initiatives. L'annonce d'une chute de 1,2 % du produit intérieur brut de la Grande-Bretagne au troisième trimestre de 1990, par rapport au précédent, est passée au second plan. Cette chute, la plus importante depuis dix ans, confirme que l'économie britannique est entrée en récession.

De nombreux secteurs ont gagné du terrain, notamment les brasseries, les bancaires, les aéronautiques et les électriques.

PARIS, 20 décembre ↓

Poursuite de la baisse

Pour la sixième séance consécutive, la Bourse de Paris était orientée à la baisse, jeudi. En net repli de 0,95 % dès les premières transactions, le mouvement de recul s'accélérait au fil des échanges pour atteindre 2 % en fin de matinée. A la mi-séance, les valeurs françaises affichaient un retard moyen de 1,7 %. Plus tard dans la journée, peu de temps avant le début des cotations à Wall Street, l'indice CAC 40 perdait 1,85 %.

La démission du ministre des affaires étrangères soviétique, M. Chevardnadze, annoncée pratiquement au moment de l'ouverture du Palais Brongniart, a eu pour effet d'aggraver presque instantanément les pertes initiales de l'indicateur de la place. Les déclarations, dans la matinée, de M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, sur le franc, estimant que « *les niveaux actuels des parités au sein du SME sont convenables et qu'il n'y a pas lieu d'en changer* » ont eu tôt fait d'être interprétées par les opérateurs pessimistes comme un signe de hausse prochaine des taux. Dans ce contexte, les opérateurs demeuraient sur la réserve et, en début d'après-midi, le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel dépassait à peine le milliard de francs. Les principales hausses (Saulnes Châtillon, UIS et Bail Investissement) s'effectuaient avec peu de volume. Du côté des baisses, on notait CCMC, Galeries Lafayette et Skis Rossignol avec tout aussi peu de transactions. L'or réagissait fortement aux événements internationaux de la matinée en s'appréciant de plus de 2 %. A Londres, l'once d'or atteignait 384,45 dollars et à Paris le lingot s'échangeait à 62 950 francs.

TOKYO, 20 décembre ↓

La baisse revient

Après deux séances de hausse, la baisse a fait son retour jeudi au Kabuto-cho. Des ventes bénéficiaires ont fait leur réapparition et, dès la matinée, le marché était revenu à la baisse. A la clôture, l'indice Nikkeï s'inscrivait à 24 524,94, soit à 351,84 points (– 1,41 %) en dessous de son niveau précédent. Cette baisse s'est toutefois opérée dans un marché beaucoup moins actif que la veille avec seulement 360 millions de titres échangés contre 620 millions mercredi.

« *Il n'y a pas de raison concrète qui explique ce mouvement* », assurait un opérateur. Pour beaucoup, il s'agit d'une simple pause. En attendant, les emprunts en yens se sont légèrement tassés, ce qui a donné une raison supplémentaire aux investisseurs de vendre des actions. Quelques achats liés à l'indice ont cependant permis de limiter les dégâts. Le nombre de baisses (856) l'a très largement emporté sur celui des hausses (157 seulement). On a enfin compté 125 valeurs, qui avaient répété leurs cours précédents.

VALEURS	Cours du 19 déc.	Cours du 20 déc.
Akai	600	550
Bridgestone	1 110	1 070
Canon	1 330	1 350
Fuji Bank	2 450	2 480
Honda Motors	1 310	1 310
Matsushita Electric	1 670	1 630
Mitsubishi Heavy	715	700
Sony Corp.	6 230	6 100
Toyota Motors	1 790	1 790

FAITS ET RÉSULTATS

□ **La Générale de banque va racheter la Banque parisienne de crédit.** – La banque belge Générale de banque (Groupe Générale de Belgique) a annoncé mercredi 19 décembre qu'elle prenait une participation de 45 % dans le capital de la Banque parisienne de crédit (Groupe Suez), avec une option sur la totalité des parts de celle-ci d'ici à 1993 pour un montant de 950 millions de francs français. La cession se fera sous réserve de l'accord des autorités monétaires françaises et belges. La Générale de banque pourra acquérir en deux fois, en 1992 et en 1993, les 55 % du capital encore détenus par Suez.

□ **Rossignol prévoit une perte de 100 millions de francs sur l'exercice.** – Malgré le retour de la neige après trois hivers doux, le fabricant français de skis Rossignol prévoit pour son exercice avril 1990-avril 1991 une perte d'au moins 100 millions de francs. Rossignol, qui accuse déjà une perte de 12 millions au cours de son premier semestre d'exercice (avril-septembre), a dû réviser à la baisse ses prévisions de juillet dernier qui tablaient sur un déficit de 85 millions. La perte record qui devrait être enregistrée cette année après les 9 millions de déficit déjà subis l'an dernier s'explique d'abord par « *l'impact très défavorable des parités monétaires* », explique Rossignol. Le groupe réalise 28 % de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis et 19 % au Japon : il a pris de plein fouet la baisse du dollar et celle du yen.

□ **Polly Peck : 25 millions de dollars transférés à Londres pour M. Asil Nadir.** – 25 millions de dollars (125 millions de francs) ont été transférés à Londres pour M. Asil Nadir, président du groupe Polly Peck, en prison depuis samedi 15 décembre, afin de lui permettre de payer la caution exigée pour sa libération. M. Nadir est l'objet de dix-huit chefs d'inculpation et le juge demande une caution de 2 millions de livres sterling et une garantie de 1,5 million de sterlings pour sa libération provisoire (*le Monde* du 19 décembre). L'homme d'affaires britannique d'origine chypriote turque avait été arrêté la semaine dernière à son retour d'Istanbul. Cette somme a été réunie grâce à la vente au début du mois de l'Impexbank à un groupe financier en Turquie dirigé par MM. Hasan et Mehmet Resat Karamehmet.

□ **L'homme d'affaires libanais Roger Tamraz poursuivi pour escroquerie.** – Le ministère public libanais a ouvert mardi 18 décembre une instruction contre l'homme d'affaires Roger Tamraz et deux anciens dirigeants de la Banque centrale, pour escroquerie, malversations et abus de pouvoirs. Les agissements de MM. Tamraz, actuellement en fuite, Georges Coutia, ancien président de la commission de contrôle des banques, et Jaafar Chalabi, membre de cette instance, ont conduit récemment à la mise en faillite frauduleuse de la banque Al-Machrek. M. Tamraz et vingt-six de ses collaborateurs sont soupçonnés d'avoir détourné les dépôts des épargnants et falsifié les bilans de la banque Al-Machrek. MM. Coutia et Chalabi sont également soupçonnés d'entrave aux mesures de contrôle dans un but lucratif.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault Associés	339	....
Asystel	105	...
B.A.C.	159	166
B.I.C.M.	820	820
Boiron (Ly)	410	410
Boisset (Lyon)	175	....
Câbles de Lyon	3199	3121
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	830	....
Calberson	300	296
Cardif	428	418
C.E.G.E.P.	192	190
C.F.P.I.	284 90	260 10
C.N.I.M.	786	788
Codetour	277	....
Comareg	272	265
Conforama	885	880
Creeks	228 90	....
Dauphin	435	425
Delmas	710	682
Demachy Worms Cie	498	449 80
Desquenne et Giral	229 50	226
Devanlay	870	890
Deville	409	404 90
Dollfus	190	185
Editions Belfond	214	208
Europ. Propulsion	340	328 40
Finacor	140	138
Frankoparis	167	165 50
GFF (group.fon.f.)	316	305
Grand Livre	400	399
Gravograph	172	170
Groupe Origny	510	520
Guintoli	848	836
I.C.C.	223 50	230

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
IDIA	278	280
Idianova	121 90	117
I.M.S.	925	915
I.P.B.M.	120	121
Loca Investis.	300	300
Locamic	86	88
Matra Comm.	115 20	112
Molex	104 10	104 10
Olivetti Logabax	590	599
Presbourg	79 50	77
Publ. Filipacchi	219 10	213
Razel	649	552
Rhône-Alp. Ecu (Ly.)	304	300
St-H. Matignon	175	175
Select Invest (Ly)	90	88
Serbo	410	401
S.M.T. Goupil	172 90	170 10
Sopra	171	175
Supra	115	111 70
Thermador H. (Ly)	240	240
Unilog	170 10	170 10
Union Fin. de Fr.	326	329
Viel et Cie	78	...
Y. St-Laurent Groupe	820	821

Marché des options négociables le 19 déc. 1990

Nombre de contrats :

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Bouygues	440	–	15	–	–
CGE	560	5	30	12	33
Elf-Aquitaine	300	–	20	5,50	14,50
Eurotunnel SA-PLC	44	–	1,65	7,30	7,50
Euro Disneyland SC	110	–	2,50	–	–
Havas	487	–	–	41	–
Lafarge-Coppée	340	1	14	22	–
Michelin	80	0,05	2,50	15,20	17
Midi	1 000	16,50	–	–	45
Paribas	480	2,20	22,50	20	–
Pernod-Ricard	920	–	–	13	–
Peugeot SA	520	4	31	20	–
Rhône-Poulenc CI	240	–	–	21,90	–
Saint-Gobain	400	1,50	17	33	40
Source Perrier	1 200	5	–	45	–
Société générale	400	–	–	4	–
Suez Financière	300	2,50	20	2,50	14
Thomson-CSF	110	7	13	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 19 déc. 1990
Nombre de contrats : 49 951.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 90	ÉCHÉANCES Mars 91	ÉCHÉANCES Juin 91
Dernier	101,12	101,22	101,40
Précédent	100,66	100,78	100,84

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 91	OPTIONS D'ACHAT Juin 91	OPTIONS DE VENTE Mars 91	OPTIONS DE VENTE Juin 91
100	2	–	0,90	–

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,0475 F ↑

Le dollar a progressé jeudi 20 novembre en réaction à la démission de M. Chevardnaze, et malgré la nouvelle injection de liquidités sur le marché monétaire effectuée la veille par la Réserve fédérale, soucieuse d'assouplir le crédit. La monnaie américaine s'échangeait à Paris à 5,0475 francs contre 5,0460 francs mercredi à la cotation officielle. Après sa forte progression des derniers jours, le mark paraissait stabilisé, à 3,41 francs environ.

FRANCFORT	19 déc.	20 déc.
Dollar (en DM)	1,4782	1,4891
TOKYO	19 déc.	20 déc.
Dollar (en yens)	133,27	134,58

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (20 décembre). 9 5/8 -9 3/4 %
New-York (19 décembre) 7 1/16%

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	18 déc.	19 déc.
Valeurs françaises	74,70	74,70
Valeurs étrangères	78,50	79,80
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	425,35	429,42
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 591,65	1 589,32

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	18 déc.	19 déc.
Industrielles	2 626,73	2 626,73

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	18 déc.	19 déc.
Industrielles	1 694,20	1 707,10
Mines d'or	136,20	137,20
Fonds d'Etat	82,74	82,83

TOKYO

	19 déc.	20 déc.
Nikkei Dow Jones	24 876,78	24 524,94
Indice général	1 821,41	1 795,37

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E.-U.	5,0350	5,0370	+ 91	+ 101	+ 215	+ 235	+ 720	+ 780
$ can.	4,3548	4,3603	– 72	– 45	– 107	– 64	– 195	– 112
Yen (100)	3,7589	3,7632	+ 60	+ 78	+ 132	+ 164	+ 475	+ 540
DM	3,4096	3,4126	+ 15	+ 34	+ 53	+ 78	+ 156	+ 219
Florin	3,0222	3,0252	+ 11	+ 26	+ 40	+ 66	+ 123	+ 185
FB (100)	16,4758	16,4931	– 26	+ 115	+ 3	+ 245	+ 224	+ 764
FS	3,9787	3,9834	+ 15	+ 33	+ 66	+ 94	+ 290	+ 363
L (1 000)	4,5066	4,5124	– 170	– 101	– 239	– 142	– 599	– 452
£	9,7679	9,7768	– 333	– 283	– 614	– 546	– 1269	– 1105

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U	7 3/16	7 7/16	7 15/16	8 1/8	7 5/8	7 13/16	7 5/16	7 1/2
Yen	8 1/4	8 1/2	8 5/16	8 7/16	8 3/16	8 5/16	7 7/8	8
DM	7 3/4	8	9 1/4	9 7/16	9 1/4	9 7/16	9 5/16	9 1/2
Florin	9 1/4	9 1/2	9 5/16	9 9/16	9 5/16	9 9/16	9 5/16	9 9/16
FB(100)	10	10 1/2	10	10 1/4	10	10 1/4	9 15/16	10 3/16
FS	9 3/8	9 5/8	9 1/8	9 3/8	8 7/8	9 1/8	8 9/16	8 13/16
L(1 000)	12 1/4	13 1/4	13 1/8	13 5/8	12 7/8	13 3/8	12 7/8	13 3/8
£	14 1/16	14 5/16	14 3/16	14 5/16	14	14 1/8	13 1/4	13 3/8
Franc	9 9/16	9 13/16	10 1/8	10 1/4	10 1/4	10 3/8	10 1/2	10 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 20 DECEMBRE

Cours relevés à 13 h 50

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3870	C.N.E 3%	3880	3880	3800	-1 56
935	B.N.P. T.P.	935	935	935	....
963	Cr.Lyon. T.P.	965	....	....	....
1260	Renault T.P.	1220	1230	1220	-0 81
1550	Rhone Poul. T.P.	1430	1489	1465	+1 75
1150	Saint Gobain T.P.	1129	1104	1100	-2 57
882	Thomson T.P.	868	....	....	....
675	ACCOR	684	680	674	-1 46
840	Air Liquide	632	620	620	-1 90
1640	Alc.Superm.	1455	1510	1500	+3 09
365	ALSPI	349	348 10	341	-2 29
1580	Arjom. Prioux	1594	1570	1571	-1 44
505	AGF Stê Centrale	457	457	451	-1 31
1180	Ass. Entrepr.	1189	1180	1175	-1 18
225	Avenir H. Média	208 20	207	203 50	-1 31
240	Aux Midi Ass.	243 90	243 10	235 10	-3 61
178	Ballo	183 40	177 60	178 60	-2 62
110	Bail-Equipem.	105	108	105	....
810	Bail Investis.	770	810	795	+3 25
470	Bancaire	487	476	478 50	-1 75
625	Bazar H.-V.	628	604	630	+0 64
666	Béghin-Say	643	644	635	-1 24
1200	Berger (M)	1180	1180	1180	....
520	Bic	535	540	519	-2 99
800	B.I.P.	800	....	....	----
275	BIS	266	287	268	....
235	B N P (CI)	229	228 90	228 40	-1 14
765	Bollore Tech.	789	770	783	-0 76
2370	Bongrain	2280	2275	2260	-0 88
705	Bon-Marché	705	693	690	-2 13
425	Bouygues	425 10	424	425	-0 02
92	BP France	91 50	90	89 50	-2 19
745	B S N	748	732	731	-2 27
850	Canal Plus	852	850	843	-1 06
360	Cap Gem.S.	363 90	358	348 50	-4 23
3340	Carrefour	3356	3341	3328	-0 83
135	Casino	135 70	131 60	128 60	-5 23
98	Casino ADP	96	95 60	95	-1 04
920	Castorama D.L.	925	930	935	+1 08
154	C.C.F.	154	150	145 10	-5 78
69	CCMC Ly.	69 20	69 20	63	-8 96
320	C.D.M.E.	306	303	299	-2 29
345	C.E.G.I.D.	350	335	347	-0 86
220	[illegible] (Ny)	225	210	225	....
425	C.E.P. Comm.	434	418	427 40	-1 52
124	Cerus	123 50	121	118 10	-4 37
450	Cetelem	478	460	469	-1 88
380	C F A O	361	354	353 50	-2 08
360	CF Im.	343 10	352	349 50	+1 87
560	C G E	555	551	547	-1 44
325	CGI Info.	330	320	326	-1 21
840	C G I P	836	830	820	-1 91
500	CGP	501	499	499	-0 40
685	Chargeurs S.A.	680	668	673	-1 03
470	C I C A (M)	490	490	480	-2 04
950	Ciments franç.	940	940	925	-1 60
480	Club Méditer.	476	475	467	-1 89
104	CMB Packa.	105 40	106	102	-3 23
92	Codetel	95	95	94	-1 05
430	Colas	430	422	420 50	-2 21
275	Cpt. Entrep.	264	263	252	-4 55

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1080	Compt Mod.	1058	1080	1088	+1 14
140	Concept S.A.	140	....	....	....
240	CPR (Paris Réesc.)	232	236 80	221 10	-4 70
850	Créd. Foncier	867	885	846	-2 42
580	Cr Lyon (CI)	563	560	551	-2 13
970	Crédit Nat.	970	980	950	-2 06
162	CSEE	164 10	160	158	-3 72
2180	Damart	1947	1939	1880	-3 44
415	Dassault Aviation	409	405	420	+2 69
147	Dassault Electr.	163	160 10	160 20	-1 72
1430	De Dietrich	1450	1470	1395	-3 79
205	Dév.R.N.-P.d.C.(L)	204	203 50	196	-3 92
255	Dév.R.Sud-Est	255	255	255	....
310	D M C	307 10	306	301	-1 99
3810	Docks France	3894	3850	3800	-2 41
2270	Eaux (Gle)	2250	2221	2225	-1 11
305	Ecco	306	306	307	+0 33
295	Elf Aquitaine	296 50	296 80	291	-1 86
905	Epeda B.-F.	908	908	882	-2 86
215	Erap-Elf (Certif.)	210	208	207	-1 43
280	Essilor	304	303	300	-1 32
161	Essil.Int. (DP)	158	158 50	155 90	-0 06
670	Esso	665	670	663	-0 30
1300	Eurafrance	1325	1323	1326	+0 08
670	Eurocom	686	655	654	-4 53
97	Eurodisneyland	95 40	95 50	94 50	-0 94
3390	Euromarché	3323	3320	3240	-2 50
1080	Europe 1	1125	1134	1140	+1 33
36	Eurotunnel	36 85	36 80	36 40	-1 22
1290	Exor	1183	1189	1140	-3 63
1330	Facom	1275	1278	1280	+0 39
135	Finextel	136 90	134	135	-1 39
200	Fives Lille	203	204	200	-1 48
1980	Fromager. Bel	2000	1980	1950	-2 50
1680	Gal.Lafayette	1695	1610	1555	-8 26
1690	G.A.N.	1695	1675	1680	-0 88
395	Gascogne (B)	380	376 50	377 50	-0 66
1010	Gaz et Eaux	1050	1016	1045	-0 48
780	Géophysique	774	770	750	-3 10
430	Gerland Ly.	440	444 50	437	-0 68
670	Groupe Cité	675	664	641	-5 04
330	GTM-Entrep.	326	324	315	-3 37
1070	Guyenne-Gas.	1087	1075	1060	-2 48
158	Hachette	162 60	152 50	160 10	-1 57
445	Havas	446 90	441	439	-1 77
465	Hénin (La)	480	471	480	....
1120	Hutchinson	1120	1116	1116	-0 36
220	Imétal	218	216	206	-5 50
132	Immob. Phénix	134	132 20	132	-1 49
61	Ingénico	62 10	62 50	64	+3 06
3230	Inst. Mérieux	3200	3150	3100	-3 13
420	Interbail	410	410	411	+0 24
1040	Intertechnique	1060	1050	1040	-1 89
685	J. Lefebvre	655	655	635	-3 05
855	Labinal	880	863	870	-1 14
2380	Lab. Bellon	2500	2400	2400	-4 00
320	Lafarge	317	312 50	308 40	-2 71
315	Lebon	324	321	321	-0 93

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3480	Legrand	3430	3421	3418	-0 35
1850	Legrand (DP)	1703	1704	1711	+0 47
430	Legris Industries	408	405	391 50	-3 57
745	Locabail Imm.	740	735	730	-1 35
430	Locafrance	410 50	415	398 50	-2 92
670	Locindus	650	650	655	+0 77
335	Lucheur	322 10	340	322	-0 03
3670	L.V.M.H.	3560	3481	3465	-2 39
510	Lyon.Eaux/Dumez	498 10	486	491 30	-1 37
141	Majorette Ly.	141	143 50	143	+1 42
270	Mar. Wendel	279 80	275	275	-1 72
225	Matra	219	215 50	213 50	-2 51
485	Merlin-Gerin	481	476	469 10	-2 47
72	Metaleurop	75 50	75	72 90	-3 44
78	Métrologie In.	78 90	77 60	75 20	-4 69
65	Michelin	64 80	65	64 10	-1 08
990	Midi (Cie)	1006	996	976	-2 98
90	Midl. Bk Sa*	94	93	92	-2 13
280	Min. Salsig (Ny)	300	301 50	308 50	+2 83
80	MMB	83 70	80	79 50	-5 02
74	Moulinex	79 10	78 10	79	-0 13
1250	Navig. Mixte	1300	1300	1300	....
122	Nord-Est	118 60	118	112	-5 48
340	Nordon (Ny)	347	359	331	-4 61
880	Nouv Galeries	700	700	700	....
600	Occid. (Gle)	607	603	595	-1 98
1430	Omn. F. Paris	1443	1420	1425	-1 25
280	Olipar	246	246	244	-0 81
500	Oréal	494	493 90	487 60	-1 30
475	Paribas	463	462	450 10	-2 79
1300	Pechelbronn	1307	1301	1300	-0 54
136	Pechiney Int.	122 80	123	120 30	-2 04
265	Pechiney (CIP)	250	243	239	-4 40
475	Penhoet	500	500	503	+0 60
950	Pernod Ricard	940	930	922	-1 91
515	Peugeot	507	505	499	-1 58
305	Pinault	307	305	300 10	-2 25
275	Plastic-Omn.	280	275	275	-1 79
425	Poliet	419	413	405	-3 34
1000	Présbail-Sic.	997	991	980	-1 71
880	Primagaz	690	677	670	-2 90
575	Printemps	585	578	578	-1 20
2000	Promodès	2005	2000	1990	-0 75
325	Radiotechn.	326 50	325	315	-3 52
3300	Redoute (La)	3280	3250	3260	-0 61
285	Rémy et Associés	287	281	280 60	-2 23
230	R. Poulenc CIP	230	229	229	-0 43
305	Rober Franc.	306	305	302	-1 31
57	Rochefort(Lab)	58 60	55 90	53 15	-6 10
2050	Roussel Uclaf	2000	2000	1950	-2 50
2940	R. Impé.Ly*	2900	2900	2890	-0 34
189	Sade (Ny)	194	189	189	-2 58
1300	Sagem	1369	1301	1302	-4 89
385	Saint Gobain	358 80	361	360 20	-1 83
1280	Saint Louis	1250	1250	1212	-3 04
1350	Salomon Ly.	1285	1280	1231	-4 20
380	Salvepar (Ny)	389	399	365	-6 17
815	Sanofi	765	760	741	-3 14

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1580	S A T	1580	1580	1512	-3 08
245	Saul. Chât.	232	232	245	+5 60
1170	Saupiquet (Ny)	1195	1185	1180	-1 26
665	Schneider	669	669	648	-3 14
14 50	SCOA	14 80	14 40	14 30	-3 38
1270	S.E.B.	1245	1251	1230	-1 20
450	Sefimeg	446	434	424	-4 72
520	Sextant A.	505	500	495	-1 98
755	S F I M	785	790	760	-3 18
162	S.G.E.	170	166	165	-2 94
535	Simco	520	529	510	-1 92
720	Sk. Rossignol	749	725	715	-4 54
830	Sligos	820	816	806	-1 71
415	Société Génér.	408	400 10	391 10	-2 95
115	Sodexco (B)	124 40	125	125	+0 48
155	Sodero (Ny)	159 90	160	150	-6 19
485	Sodexho	499	495	486	-2 61
75	Sogenal (Ny)	70 50	70 50	70 10	-0 57
380	Sogerap	392	380	379 70	-3 14
1210	Som.-Allib.	1258	1250	1245	-1 03
1150	Source Perrier	1158	1133	1133	-2 16
540	Sovac	511	520	515	+0 78
390	SPEP	382	371	373	-2 36
400	Spie-Batignol	394	397 60	376	-4 57
1000	Strafor	1005	1003	1013	+0 80
300	Suez	299	296 10	291	-2 68
585	Synthelabo	590	575	576	-2 37
117	Thomson CSF	117 20	118 50	118 20	-0 85
640	Total	647	648	653	+0 93
110	- (certif.)	109	108 40	108	-0 92
205	Truffaut Fin.	200 10	195	200	-0 05
540	U.A.P.	517	513	504	-2 51
196	U F B Locab.	190	192	192	+1 05
780	U I C	755	784	755	...
600	U I F	585	580	580	-0 85
745	U I S	710	689	740	+4 23
....	Unibail	725	735	721	-0 55
147	U.C.B.	151 80	146 20	143	-5 80
345	Valéo	347 50	345 20	337	-3 02
210	Vallourec	219	227 80	225 50	+2 97
380	Via Banque	376	378	373	-0 80
1010	Zodiac	1025	1020	1025	..
1350	Elf Gabon	1390	1420	1480	+6 47
107	Amax	108	111 10	111 10	+1 93
106	Amer. Express	112	109	109	-2 68
154	A.T.T.	159 20	156 10	156 10	-1 95
140	Anglo Amer.C.	141 50	145 90	145 90	+3 11
325	Amgold	332	347	347	+4 52
240	Banco Santander	244 80	245	245	+0 08
725	B.A.S.F.	700	684	684	-2 29
765	Bayer	751	732	728	-3 06
63	Buffelsfont.	65 20	68	68	+4 29
54	Chase Manh.	57 80	54 60	54 60	-5 54
100	De Beers	99 40	102	102	+2 62
2140	Deutsche Bank	2122	2062	2062	-2 83
1290	Dresdner Bank	1265	1226	1226	-3 08
49	Driefontein	49 20	54 25	54 25	+10 2
186	Du Pont-Nem.	190 30	187	187	-1 73

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
210	Eastman Kodak	215	211 20	211 20	-1 77
21	East Rand	22 70	23 05	23 05	+3 83
38	Echo Bay	40	43	43	+7 50
147	Electrolux	152	147	147	-3 29
165	Ericsson	165 10	164	164	-0 67
255	Exxon Corp.	258 60	258	258	-0 97
129	Ford Motor	131	128	128	-2 29
40	Freegold	41	42 75	42 75	+4 27
13 50	Gencor	13 60	14	14	+3 70
280	Gén. Elect.	289 90	288 50	288 50	-0 48
171	Gén. Motors	177	175 80	175 80	-0 68
320	Gén. Belgique	319	310 80	310 80	-2 57
63	Gd. Metropol.	64 40	64	64	-0 62
77	Guinness	77 20	74 50	74 50	-3 50
18 50	Hanson PLC	19 45	18 80	18 80	-3 34
34	Harmony Gold	33 70	37	37	+8 79
159	Hewlett Packard	163	164	164	+0 61
43	Hitachi	43 60	42	42	-3 67
755	Hoechst	730	716	716	-1 92
82	Homestake	81 10	90 50	90 50	+11 5
88	Imp. Chemical	88	85	85	-3 41
585	I.B.M.	572	571	571	-0 17
240	I.T.T.	244	244 70	244	
139	Ito Yokado	138 40	138	138	-1 00
62	Matsushita	62 80	62 05	61 50	-2 07
14 50	[illegible]	14 60	14 50	14 50	-0 68
147	Mc Donald's	151	149	149 50	-0 99
440	Merck	440 50	438 60	438 60	-0 43
425	Minnesota M.	434 30	436 80	436 80	+0 58
290	Mobil corp.	292 10	288	288	-1 40
215	Morgan J.P.	227	228	228	+0 44
28550	Nestlé	29700	29450	29500	-0 67
157	Norsk Hydro	159 80	158	158	-1 13
94	OFSI	94 50	98	98	+3 70
1620	Pétrofina	1614	1614	1614	..
265	Philip Morris	264	260	260	-1 52
83	Philips	83	82 75	82 75	-0 40
78	Placer Dome	76 75	80 65	80 65	+5 40
280	Quilmès	262	265	265	+1 15
19 50	Randfontein	19 70	21 95	21 80	+10 6
390	Royal Dutch	396	391 20	391	-1 26
44	R T Z	44 10	43 65	43 65	-1 02
3 01	Saatchi	3 10	3 15	3 15	+1 61
38	St Helena	39	40 90	40 90	+4 87
285	Schlumberger	284	279 20	279 20	-1 69
44	Shell transp.	44 70	44 10	44 10	-1 34
2090	Siemens	2080	2003	2005	-3 61
1010	Siemens Nixdorf	1023	990	990	-3 23
230	Sony	232	230	230	-0 86
71	Sumitomo Bank	73 50	73 40	73 40	-0 14
183	T.D.K.	168 20	168	168	-0 12
45	Telefonica	45 20	44 30	44 30	-1 99
28	Toshiba	28	28 95	28 95	-3 75
450	Unilever	457	452	452	-1 09
245	Uni. Techn.	247 80	242	242	-2 34
285	Vaal Reefs	277	300	300	+8 30
200	Volvo	200	190	194	-3 00
135	West. Deep	138 50	147 80	147 80	+6 71
179	Xerox Corp.	181 70	179 50	179 50	-1 21
108	Yamanouchi	107 60	107	107	-0 56
1 60	Zambia Cop.	1 70	1 76	1 76	+3 53

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	119 25	5 08
Emp.Etat 9,8%78	99 40	4 32
10,80% 79/94	101	3 18
Emp.Etat 13,25%80	100	13 17
Emp.Etat 16%82	100 01	15 95
Emp Etat 14,6% 83	100 79	12 08
Emp.Etat 13,4%83	108 20	13 38
Emp.Etat 12,2% 84	103 18	2 44
Emp.Etat 11% 85	105 15	9 10
10,26% mars 86	100 40	7 95
OAT 10% 5/2000	100 50	5 67
OAT 9,9% 12/1997	100 60	0 19
OAT 9,8% 1/1996	99 15	8 69
PTT 11,2% 85	103 50	0 69
CFF 10,30% 86	97 75	8 48
CNB Bques 5000F	99 70	4 58
CNB Paribas 5000F	100 20	4 58
CNB Suez 5000F	100 20	4 58
CNE 11,5% 85	101 30	5 67
CNI 1/82 5000F	99 70	4 58
CNT 9 % 86	91 30	5 70
CRH 10,90% déc.85	102 56	9 54
CHARB FCE 3% 100	132 50	....
CNCA	976	....
Cerus	....	....
CGE 6 janv. 89/99	551	....
Drouot Ass.8%86cv	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ex fin.)	800	792
Applications Hydr.	1411	1406
Arbel	609	596
Astorg	268	268 50
Bains C.Monaco	883	850
B.Hypoth.Europ.	354 90	357
B.N.P. Intercont.	230	238 90
Béghin-Say (C I)	555	...
Bénédictine	3725	3710
Blanzy Ouest	3450	3148 o
B T P	75	72 80
Cambodge	610	612
Carbone Lorraine	655	650
Case Poclain	8 50	7 40o
C.E.G.F (Frigor.)	395	400
Centenaire Blanzy	535	539
Cerabati	79 50	80
Champex Ny	135	135
CIC (CIP)	151	148 10
C.I.M.	780	781
C.I.T.R.A.M. (B)	2605	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Clause	406	438
Cofimeg	258	....
Cofradel	839	....
Cogifi	379 90	370
Comiphos	520	501
Cie Industrielle	4023	3998
Cpt Lyon Alemand	385	382
Concorde	755	745
Conso Mit.Prov.	33	30 70o
Crédit Gén.Ind.	316	316
Cr Universel (Cie)	540	548
Créditel	115 50	116
Darblay	630	....
Degremont	1230	1200
Delalande	1676	1652
Delmas Vieljeux	4200	4240
Didot Bottin	1019	1000
Eaux Bassin Vichy	2301	2302
Eaux Vittel	985	967
Ecia	235	233
Electro-Finan.	774	....
Electro-Banque	325	325
Enelf Bretagne	510	500
Ent.Mag. Paris	4000	....
Etex (ex. Eternit)	1415	1410
Europ Soutras Ind.	16 90	20
Finalens	240	240
F.I.P.P.	129 50	129
F.N.A.C.	1728	1680
Foncière (Cie)	646	....
Fonc.Lyonnaise	810	800
Foncina	495	496 10
Fougerolle	668	668
France I.A.R.D.	701	....
France SA (La)	1330	1290
From. Paul-Renard	2520	....
Gaumont	902	900
Genefim	280	280 10
Gévelot	570	571
G.F.C.	410	410
G.F.I.I.	265 50	....
Gds Moulins Paris	1380	....
Groupe Victoire	1475	....
G.T.I (Transport)	544	547
Immobail	360	360
Immobanque	880	879
Im.Marseillaise	5250	5060
Imm. Plaine-Monceau	377	369
Immofice	415	415
Invest.(Sté Cle.)	3270	3200
Jaeger	40	....
Lambert Frères	390	....
Lille Bonnières	1801	1800
Loca-Expansion	298	295
Locafinancière	482	482
Locatel	246 40	....
Louis Vuitton	687	671
Louvre	3600	3500
Lucia	1640	1640
Machines Bull	33 15	32 20

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Mag.Uniprix	156 20	152
Magnant	800	....
Métal Déployé	815	800
Mors	114	115
Navigation (Nle)	220	....
Optorg	285	....
Oréal (CI)	235	....
Origny-Desvroise	990	....
Palais Nouveauté	963	905
Paluel-Marmont	590	....
Parfinance	191	194
Paribas (CIP)	650	648
Paris France	205	211
Paris Orléans	248	248
Parthena Invest.	292	291
Pathé Cinéma	557	....
Piper Heidsieck	2000	....
P.L.M.	273	279
Porcher	782	....
Promodès (CI)	1200	....
Publicis	546	548
Rochefortaise	108	....
Rosario	258	260
Rougier	476	487
S.A.C.E.R.	300	....
S.A.F.A.A.	370	314 30o
S.A.F.I.C Alcan	214	210 10
SAFT	792	789
Saga	230	224
Saint Dominique (F.)	....	....
Salins du Midi	654	654
Satam	62 25	62
Savoisienne M.	159 50	....
S.C.A.C.	786	770
Senelle Maubeuge	369	352
S.Eaud.Part. (M)	157	157
Silic	635	632
Sovim	294	289 50
S.I.P.H.	310	301
S.M.C.I.	212 30	....
Sofal	439	430
Sofio	540	539
Sofical	1150	1150
Sofragi	1316	1315
Sophia-Bail	392	394
Sopagri	160	160
Soudure Autogène	799	815
Sovabail	450	450
Stemi	715	....
Suez (CIP)	231	228
Taittinger	3652	3525
Télémécanique Elect.	3580	3560
Testut-Aequitas	835	....
Tour Eiffel	265	265
Ufiner	950	926
U.T.A.	2270	....
Vicat	330	330
Viniprix	1738	1720
Virax	145	145
Maroc Sté Brasserie	300	262 80o

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	760	750
Akzo Nv Sico	231	....
Alcan Aluminium	95	....
American Brands	200	190
Arbed	469	465
Asturienne Mines	159	143 o
Banco Popular Espa.	470	450
B.Reglements Int.	23500	23200
Can.Pacifique	83	80 10
Chrysler Corp.	86	....
C.I.R.	11 80	....
Commerzbank	790	756
De Beers (port.)	137	....
Dow Chemical	235 50	....
GBL (Brux Lamb.)	517	....
Gevaert	1050	950
Glaxo Holdings Ltd	80 10	79 85
Goodyear Tire	76	79
Grace and Co (WR)	120 40	123
GTE Corp.	150	....
Honeywell Inc.	455	455
Johannesburg	1445	....
Kubota	25 40	....
Latonia	310	310
Midland Bank	19	....
Noranda Mines	68 70	68 60
Olivetti priv.	11 40	....
pakhoed hold.	575	....
Pfizer Inc.	404	402 40
Procter Gamble	430	428
Rhone Poulenc Rorer	340	357
Ricoh	27	25 70
Robeco	261	....
Rodamco NV	164 30	165 50
Rolinco	243 50	....
Saipem	6 20	....
Sasea Group	47	46 80
SKF Aktiebolaget	75	....
Tenneco Inc.	220	....
Thorn Electrical	84 60	85
Toray Ind.	22 30	21 50
Vieille Montagne	3000	....
Wagons Lits	1125	....
West Rand Cons.	11	12 05

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	251	....
Boiron	815	....
Calciphos	180	....
C G H Cogenhor	61 50	....
C. Occid. Forestière	180	....
Chambourcy (M)	978	....
Cochery Bourdin	380	....
Copesa	575	592
Drouot Assurances	340	367 d
Elf Antargaz	1500	....
Europ. Accum.	64	....
Gachot S.A.	70	....
Groupe Ecsuda	70	75 60d
Guy Degrenne	440	....
Haribo Ricqles Zan	210	....
Hoogovens	297	....
M2	335	....
Lecteurs du Monde	273	....
Nicolas	925	....
Paternelle RD	1260	....
Particip. Perrier	378 50	....
Osadent	240	....
Rorento N.V.	179 50	179 30
St-Gobain-Emballage	2001	2001
Sema Metra	215 50	....
S.E.P.R.	1600	....
S.P.R. act. B.	348	....
Ufimex	380	....
Waterman	1500	1380 o
Whitman Corp.	87 90	82
Wonder	968	755 o

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 046	5 074	4 830	5 280
Ecu	6 980	6 973	....	....
Allemagne (100 dm)	341 570	340 550	329	350
Belgique (100 F)	16 497	16 462	15 900	16 950
Pays-Bas (100 fl)	302 740	301 740	291	311
Italie (1000 lires)	4 510	4 509	4 300	4 800
Danemark (100 krd)	88 180	88 060	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	9 763	....	9 350	10 150
Grèce (100 drachmes)	3 283	....	4 060	4 050
Suisse (100 f)	398 650	....	385	410
Suède (100 krs)	90 320	....	86 500	94 500
Norvège (100 k)	86 830	....	83	91
Autriche (100 sch)	48 544	....	46 800	49 900
Espagne (100 pes)	5 330	....	5 050	5 600
Portugal (100 esc)	3 843	....	3 400	4 200
Canada (1 $ can)	4 385	....	4 170	4 570
Japon (100 yens)	3 767	....	3 660	3 860

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/12
Or fin (kilo en barre)	61400	62900
Or fin (en lingot)	61500	62950
Napoléon (20f)	396	403
Pièce Fr (10 f)	440	417
Pièce Suisse (20 f)	431	438
Pièce Latine (20 f)	365	369
Souverain	465	469
Pièce 20 dollars	2135	2220
Pièce 10 dollars	1197 50	1210
Pièce 5 dollars	730	730
Pièce 50 pesos	2340	2400
Pièce 10 florins	377	378

SICAV (sélection) 19/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	959 27	935 87
Actilion	194 41	189 21
Agepargne	699 98	689 84
Agéplacement	7131 37	7131 37
Agéprime	109 68	109 35
AGF Actions ex CIP	994 55	970 29
A.G.F. 5000	568 93	553 10
AGF ECU	1025 94	1015 78
AGF Foncier	110 66	107 96
AGF Invest Sicav	99 30	96 88
AGF Interfonds	414 64	404 53
AGF Oblig.	1093 27	1067 83
AGF Sécurité Sicav	11156 52	11156 52
A.G.F.I.M.O.	606 67	591 87
AMERI-GAN	5763 52	5541 86
Amplitude	573 53	556 83
Arbitrages Court.T.	6301 90	6289 31
Associc	1145	1145
Atout Futur	333 96	325 81
Aurecic	1068 68	1037 55
Avenir Alizes	1558 33	1525 61
Avenir CIC	102 52	99 53
Axa Capital	145 38	139 12
Axa Europe	119 68	114 53
Axa Investissements	108 61	103 93
Axa NPI	95 67	91 55
Axa Valeurs PER	114 35	109 43
Capimonétaire	5561 14	5555 58
Capioblig.	5660 24	5586 74
Capitacic	1136	1118 23
Capital-Monde	328 49	320 48
Carden Pierre	28 99	28 28
Comsix	1156 38	1128 18
Comptanalor	6156 38	6147 16
Convertimmo	362 66	348 90
Credinter	443 30	430 39
Credit Mutuel Capital	1125 73	1103 66
C.T.A. Plus	5011 60	5011 60◆
Diese	1127 84	1100 33
Drouot France	745 66	713 55
Drouot Investiss.	873 20	835 60
Drouot Sécurité	233 94	223 87
Drouot Sélection	140 69	134 63
Ecucic	1052 42	1036 87◆
Ecuper	122 32	117 05
Ecureuil Capitalisation	2227 48	2205 43◆
Ecureuil Invest.	364 34	353 73◆
Ecureuil Monepremière	58640 49	58540 49◆
Ecureuil Monétaire	34518 98	34518 98
Ecureuil Trésorerie	2139 28	2139 28◆
Ecureuil Trimestr.	1985 36	1945 90
Elicash	437605 02	437605 02
Energia	258 37	246 66
Eparcic	3148 16	3148 16
Eparcourt-Sicav	4384 57	4373 64
Epargne Associat.	25486 52	25447 36
Epargne Capital	9214 52	9123 29
Epargne Court Terme	593 74	593 74
Epargne Croissance	1499 11	1458 99
Epargne Industrie	84 18	81 93
Epargne J.	61236 62	61236 62
Epargne Long Terme	183 81	178 89
Epargne Monde	1118 50	1068 56
Epargne Obligat.	191 01	186 90
Epargne Première	12750 34	12655 42
Epargne Quatre	1079 39	1050 50
Epargne-Unie	1214 57	1184 95
Epargne Valeurs	414 22	403 13
Epsilon	1170 78	1159 17
Estimest	597 99	580 57◆
Eurocic Leaders	947 73	920 13
Eurodyn	1075 58	1049 35
Euro Gan	6278 60	6097 12
Euromaff	27 25	26 85
Fonsicav	12559 15	12558 15
FRANCE-GAN	8399 79	8076 72
France Garantie	268 67	266 14
France Index Sicav	96 69	93 86
France Investiss.	439 69	428 97◆
France Oblig.	464 40	459 80
Francic	399 04	387 42
Francic Pierre	105 08	102 02
Francic-Régions	1138 73	1105 56

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Association	31 25	31 25
Fructi-Capi	36 46	35 91
Fructi Court	124530 89	124530 89
Fructidor	231 78	228 35
Fructi-Epargne	29 44	28 72
Fructifrance	768 32	749 58
Fructimmo	27 78	27 10
Fructi-Première	10678 77	10520 96
Fructivar	4767 14	4755 25
Futuroblig	1229 73	1199 74
Gestilion	12863 52	12799 52
Gest.Associations	148 11	144 85
Gest. F. Sécur.	10460 98	9962 84
Horizon	1094 71	1062 83◆
Interepar	102299 48	98319 88
Interoblig.	12010 62	11548 67
Intersélection Fce	494 30	479 90
Japacic	142 52	138 37
Jeunepargne	250 90	247 19
Laffitte Amérique	180 79	173 42
Laffitte Europe	237 79	228 10
Laffitte Expan.	228 06	218 76
Laffitte France	301 08	288 81
Laffitte Immobil.	227 74	218 48
Laffitte Japon	385 03	369 33
Laffitte Oblig.	135 53	130
Laffitte Rendement	179 64	172 32
Laffitte Tokyo	324 63	311 40
Latitude	5949 05	5940 14
[illegible] C.T.	11081 64	11081 64
[illegible] L.T.	6029 08	5853 48
Lion Association	11615 50	11615 50
Lion Institution	25421 17	25357 78
Lionplus	846 94	830 33
Lion Trésor	2147 03	2125 77
Lion 20 000	23201 79	23201 79
Livret Bourse Inv.	489 31	475 06◆
Livret Portefeuil.	828 71	810 40
Méditerranée	170 83	163 47
Mensuel CIC	10098 38	9997 41
Mondial Investissem.	387 85	370 28
Monecic	5470 69	5470 69
Monedien	58265 09	58265 09
Mone.J	63930 14	63930 14
Monévalor	71892 98	71892 98
Mutualité dépôts	11846 96	11823 31
Mutuelle Unie Sel.	141 37	135 28
Natio Court Terme	248492 00	248492
Natio-Epargne	15410 83	15258 25
Natio-Ep. Ret.	115 37	112 28
Natio Eparg.Trésor	6825 41	6811 79
Natio-Imm.	1149 58	1118 81
Natio-Inter	1184 90	1153 19
Natio-Monétaire	22374 65	22374 65
Natio Obligations	515 71	501 91
Natio-Patrimoine	1357 78	1321 44
Natio-Placements	86718 08	86718 08
Natio-Revenus	1000 01	990 11
Natio Sécurité	11518 88	11518 88
Natio-Valeurs	765 55	745 06
Nippon-Gan	5435 89	5226 82
Nord Sud Dévelop.	1296 47	1293 88◆
Obli-Associations	129 04	127 76
Oblicic-Mondial	2324 56	2290 21
Oblicic-Régions	1031 88	1016 63
Oblig. tres caté.	156 05	153 74
Obilion	1146 94	1135 58
Oblisécurité	11282 03	11282 03
Optimest	31859 92	30931 86
Oraction	921 87	899 39
Orvalor	5436 63	5240 13
Paribas Capitalisation	1267 89	1239 30
Paribas Epargne	18195 07	18158 76
Paribas Opportunités	110 54	108 03
Paribas Patrimoine	508 24	487 52
Paribas Revenus	90 84	89 74
Patrimoine Retraite	193 95	190 15
Pervalor	612 84	594 99
Phenix Placement	290 98	282 50
Phénix Sécurité	10286 42	10286 42
Pierre Investissements	700 51	683 42
Placement A.	1187 12	1163 84
Placements C T	7847 37	7831 71

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Placement J.	6334 68	6322 05
Placement Premier	5785 84	5754 33
Plénitude	116 97	113 84
Poste Gestion	57408 46	57408 46◆
Première Oblig.	11001 19	10990 20
Prév. Ecureuil	108 25	107 18◆
Prévassociation	25816 89	25816 89
Proficius	1018 69	991 89
Quartz	116 94	114 09
Réalvalor	807 53	784 01
Rentacic	157 51	155 18
Revenus Trimestr.	5261 08	5199 09
Revenu-Vert	1132 87	1116 13
St Honoré Bio-Alim.	844 88	806 57
St Honoré Global	231 25	220 76
St Honoré Mat Plac.	186 76	178 29
St Honoré Pacifique	531 46	507 36
St Honoré PME	478 52	456 82
St Honoré Réal	13152 29	13099 89
St Honoré Services	456 48	438 92
St Honoré Techno	686 21	655 09
Sécuricic	1541 68	1541 68
Sécuri-Gan	12187 12	11948 16
Sécuri-Taux	1225 35	1225 35
Sicavdex	692 97	682 73
Sicav Associations	1629 57	1627 13◆
S.F.I. fr. et etr.	607 10	589 42◆
Sicav 5.000	383 13	372 88
S.I. Est	1281 30	1228 12
Silvafrance	598 77	582 74
Silvam	388 64	378 24
Silvarente	208 72	204 63
Silvinter	396 42	385 81
S.N.I.	1049 30	1017 77
Sogépargne	310 54	299 32
Sogérac	53431 77	51875 60
Sogevar	990 75	945 82
Soginter	1179 10	1125 63
Soleil Investissements	488 24	469 46
Solstice	2115 07	2109 80◆
Stratégie Actions	777 67	747 76
Stratégie Rendements	1235 38	1196 49
Technocic	960 72	932 74
Techno-Gan	5545 82	5332 33
Thesora	588 86	564 22
Transplex	136 87	130 02
Trésor Avenir	108 86	105 80
Trésor Plus	1122 07	1110 96◆
Trésor Réal	12600 69	12600 69
Trésoricic	113199 52	113199 52
Trilion	5033 22	4983 39
U.A.P.Investiss.	406 16	391 48
U.A.P. Act. F.	528 16	509 07
U.A.P. Act. Sél.	576 32	555 48
U.A.P. Audifi.	603 96	582 13
U.A.P. Alséfi	203 65	196 29
U.A.P. Alto	166 35	160 34
UAP Moyen Terme	120 77	116 40
UAP Prem. Catég.	10610 95	10568 68
Uni-Associations	119 72	119 72
Uni-Foncier	1290 83	1249 59
Unifrance	523 78	511
Uni-Garantie	1345 94	1322 14
Uni Régions	1347 71	1314 84
Unirente	2465 73	2405 59
Univar	210 23	210 23
Univers Actions	1172 66	1144 06
Univers-Obligation	1619 30	1579 80
Valoram	489 01	477 08◆
Valorg	1822 67	1820 85
Valrest	46823 46	46800 08◆
Vauban	25320 02	25294 70

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

Le Monde

M. Bérégovoy juge « convenables » les parités actuelles au sein du SME

« Les niveaux de parité actuels au sein du SME sont convenables, il n'y a pas à en changer », a déclaré jeudi 20 décembre M. Bérégovoy au cours de son point de presse hebdomadaire.

Interrogé sur les rumeurs concernant une éventuelle réévaluation du deutschemark, du florin, des francs belge et français, le ministre de l'économie et des finances a ajouté que, si cette hypothèse se réalisait, la monnaie française serait certainement réévaluée dans les mêmes proportions que les monnaies allemande, hollandaise et belge.

Faisant allusion aux rapports qui existent entre monnaie forte et faible inflation, M. Bérégovoy a ajouté : *« Je suis convaincu que la stabilité des prix est la condition d'une croissance durable. Les pays à faible taux d'inflation comme le Japon et l'Allemagne sont les pays qui ont la croissance la plus forte, le plus longtemps. »*

L'ESSENTIEL

SECTION A

La crise du Golfe .... 2 à 4

Démission du gouvernement libanais
La formation du nouveau cabinet s'annonce difficile 4

La Chine et les droits de l'homme
Pékin accepte d'en parler avec Washington 7

Un ministère de la ville
Les nouvelles responsabilités de M. Delebarre 10

Le congrès du PCF
Les dirigeants découvrent le « vrai débat » 10

SECTION B

La forêt européenne
Trente ministres réunis à Strasbourg 14

La Villette... suite
Après celle de la Cité de la musique, inauguration des grands mégalithes de Gérard Turnhauer 15

SECTION C

Conjoncture
Chute du PIB en Grande-Bretagne et prévisions optimistes pour le Japon 19

« Chèque syndical »
Un succès chez Axa 20

Europe sociale
Les Etats membres s'inquiètent des retards 21

AFFAIRES

• La victoire des jeux électroniques • Le saumon démocratique .... 23 à 25

SECTION D

LIVRES ◆ IDÉES

• Alfau et Unamuno : les vertiges de l'identité • Lorca sans légende • La Castille immobile de Miguel Delibes • Le testament politique de Friedrich Dürrenmatt • Le général et le quotidien : de Gaulle et « le Monde » • Religions : la Bible des « solitaires » ; Entre raison et foi • L'histoire, par Jean-Pierre Rioux : la chrétienté au feu .... 29 à 38

Services

Abonnements 6
Annonce classées 25
Bulletin d'enneigement . .. 16
Carnet 16
Echecs 16
Loto 16
Marchés financiers 26-27
Météorologie 18
Mots croisés.................... 16
Radio-Télévision 18
Spectacles...................... 17

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 20 décembre 1990 a été tiré à 519 898 exemplaires.

Malgré l'opposition des proviseurs

Le droit d'association va être accordé aux lycéens

Le Conseil supérieur de l'éducation a adopté, mercredi 19 décembre, un projet de décret sur les droits et obligations des lycéens. Il devait se réunir à nouveau, jeudi 20 décembre, afin de poursuivre le débat sur le projet de réforme des lycées proposé par le Conseil national des programmes.

Droits d'expression, de réunion, d'association et de publication : très attendu par les lycéens, le projet de décret sur leurs *« droits et obligations »* a été soumis, mercredi 19 décembre, aux représentants des organisations syndicales et des associations du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Ce texte a été adopté par vingt-deux voix contre six et un refus de vote, au terme d'un débat d'une dizaine d'heures. Un débat *« sans accroc et serein »*, précise-t-on dans l'entourage du ministre de l'éducation nationale, M. Jospin.

Lors d'une précédente réunion, le 3 décembre dernier, les membres du CSE avaient unanimement rejeté un texte jugé sommaire, imprécis et surtout incomplet. Principale pierre d'achoppement : le droit d'association réclamé par les lycéens qui ne figurait pas dans la loi d'orientation du 10 juillet 1989, que le ministre avait promis lors des négociations des 15 et 16 novembre avec les lycéens, mais sur lequel le projet de décret restait muet.

M. Jospin a donc revu sa copie et une deuxième mouture du projet, incluant le droit d'association, plus précis et augmenté de deux articles, a été adoptée, après avoir été minutieusement amendée. Le texte définitif devrait être examiné par le Conseil d'Etat à la mi-janvier avant d'être publié.

C'est peut-être la véritable conclusion de la flambée lycéenne de l'automne. Vingt articles définissent ces nouveaux droits des lycéens, maintenant réunis dans un texte unique qui remplace un ensemble, assez hétéroclite, de circulaires vieillies et pour beaucoup oubliées (*le Monde* du 15 novembre). Ces droits – et ces obligations – s'exercent dans un cadre *« laïc »*, principe qui est réaffirmé dès le début du texte et exclut *« tout acte de prosélytisme et de propagande »*.

Les « obligations » des élèves

Pour permettre le *« droit d'expression collectif des lycéens »*, le chef d'établissement devra veiller à ce que des panneaux d'affichage et, dans la mesure du possible, un local soient mis à la disposition des délégués de classe, du conseil de délégués et, s'il en existe, des associations d'élèves. Le droit de réunion, dont les modalités seront fixées par règlement intérieur dans chaque lycée, est reconnu aux élèves. Il devra s'exercer en dehors des heures de cours, *« contribuer à l'information des élèves »* et porter sur des questions *« d'intérêt général »*. Le chef d'établissement pourra toutefois s'opposer à la tenue d'une réunion, à condition de motiver son refus.

Des associations pourront être constituées au sein des établissements, à condition qu'elles n'aient aucun caractère politique ou religieux. Leur fonctionnement sera soumis à l'autorisation du conseil d'administration, après dépôt d'une copie des statuts auprès du chef d'établissement.

Les élèves pourront aussi désormais rédiger et diffuser des journaux et des publications dans l'enceinte des établissements. Et sans l'accord du proviseur, contrairement à la situation actuelle. Toutefois, *« en cas d'atteinte grave aux droits d'autrui ou à l'ordre public »*, ce dernier pourra interdire la diffusion de tels bulletins à l'intérieur de son établissement.

Enfin, les élèves voient leurs *« obligations »* ramassées en quatre articles : respect des personnes, des locaux et matériels, des horaires et des programmes. Mais, ce n'est pas ce court chapitre qui a motivé l'attitude de refus des représentants des chefs d'établissement au Conseil supérieur de l'éducation. Le SNPDES-FEN (syndicat national des proviseurs de l'enseignement secondaire) est en effet la seule organisation, avec deux syndicats d'enseignants, le SNALC (syndicat national des lycées et collèges) et le SNC (syndicat national des collèges) et avec la PEEP (fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement public), à s'être prononcée contre ce texte (FO ayant refusé de prendre part au vote).

Les chefs d'établissement ont surtout exprimé leur crainte de voir les lycées, par le biais des associations, devenir la proie du débat politique. Seul, en effet, l'article 13 du décret consacré au droit d'association a été repoussé par leurs représentants. Les deux mille cinq cents proviseurs de lycées avaient déjà exprimé de telles craintes, le 1er décembre, lors de leur réunion avec le ministre de l'éducation nationale à la Grande Halle de La Villette. Destinée à rassurer et à convaincre, cette manifestation inédite a visiblement manqué son but.

CHRISTINE GARIN

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Jet-solidarité

CE qu'ils peuvent être casse-pieds avec leur nuit de la solidarité, encore une, à la télé. Moi, j'en ai rien à cirer. Je plane total. Je baigne dans le luxe, le précieux, la volupté. Je fais du slalom entre des objets fabuleux couchés sur papier glacé. Je m'échappe d'une page du *Figaro Madame* décorée comme un arbre de Noël. Et je me cherche fébrilement dans *Vogue Hommes*, qui dresse la liste de ses étrennes en fonction du genre de la nana. A vos Cartes bleues, *messieurs* ! Non, qu'est-ce que je raconte, c'est d'un plouc ! Diner's ou American Express, Gold, naturellement.

Bon, *alors qui je suis, moi ? Une Post-branchée ?* Si c'est pour trouver une cravate en soie minable avec pierres multicolores incrustées, à 3 000 balles, dans mes souliers, merci bien ! Une Aventurière ? Sûrement pas ! Elle n'a droit qu'à un billet d'avion Paris-Lima à 23 000 F. A ce prix-là, ça m'étonnerait que ce soit en première. Je préfère le collier en or et brillants de 1 428 000 F destiné à l'Executive Woman tant qu'à faire. Ou peut-être bien la bague cabochon de 600 000 balles réservée à l'Authentique. Tiens, et cette montre, à qui elle va ? A l'Epicurienne ? Et combien elle coûte ? 236 000 F ? Ça fait vraiment cheap !

Ah ! pendant que j'y suis, si vous voulez noter ces quelques idées de cadeau, offrez-vous donc l'Agenda du jet-set, désopilant pense-bête de Jean-Loup Chiflet. Ça ira très bien avec. En voici quelques échantillons cueillis au hasard du calendrier de la nouvelle année : Rassurer Bardot. Non, les housses de la Bentley ne sont pas en peau de bébé phoque, mais en peau de vison adulte... Trouver un gosse pour jouer avec le chien... Les enfants veulent prendre le métro. Dire au secrétariat de faire des réservations en première (souligné deux fois) pour mercredi prochain... Note à la direction financière : Attention aux nouvelles acquisitions. On a encore racheté cette semaine deux sociétés qui nous appartenaient déjà... Problèmes avec les voisins. Prendre l'hélicoptère et aller leur parler demain.

A quoi on pourrait ajouter, histoire de faire plus vrai : Regarder dans *Vogue Hommes* portrait-type de la nurse avant de passer chez Hermès ou Cartier choisir bricoles pour Noël des bonnes.

Accusé d'être le chef du commando français de l'ETA

Henri Parot est condamné à quatre-vingt-six ans de prison par la justice espagnole

Henri Parot, le Français membre de l'organisation séparatiste basque ETA, a été condamné à quatre-vingt-six années et deux mois de prison par l'Audiencia nacional, juridiction espagnole compétente en matière de terrorisme, a-t-on appris mercredi 19 décembre de source judiciaire à Madrid (*nos dernières éditions du 20 décembre*). Considéré par la justice espagnole comme le chef du *« commando le plus sanguinaire de l'ETA »*, Henri Parot avait été traduit le 4 décembre devant l'Audiencia nacional; accusé notamment de tentative d'assassinat, tentative d'attentat et appartenance à bande armée (*le Monde* du 6 décembre).

Ce procès avait trait à l'attentat que Parot s'apprêtait à commettre à Séville (Andalousie) lorsqu'il fut arrêté par la police espagnole, le 2 avril. A l'audience, le procureur avait demandé au tribunal d'infliger à Parot *« une peine exemplaire qui devra être purgée intégralement en Espagne et dont pourra s'inspirer la justice française pour juger »* ses deux complices, Jacques Esnal et Frédéric Haramboure. Ces derniers, qui accompagnaient Parot à Séville et avaient réussi à s'enfuir, avaient été rapidement interpellés en France ainsi que sept autres Basques français membres du commando. Ces neuf personnes avaient été inculpées d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste par Gilles Boulouque, magistrat instructeur à Paris, récemment disparu, mais trois d'entre eux furent par la suite disculpés.

D'autres procès vont suivre en Espagne puisque Henri Parot serait impliqué, à ce stade de l'instruction, dans des dossiers judiciaires correspondant à vingt-huit attentats commis en Espagne et ayant causé trente-sept morts.

La crise de l'audiovisuel public

Les réactions des milieux politiques après la démission de M. Guilhaume

• **M. François Léotard (UDF) :** *« Il n'y a plus de secteur public. Il y a la voix du PS et de son véritable patron : le président de la République*, estime l'ancien ministre de la culture. *Le secteur public de l'audiovisuel méritait mieux que la nomination d'un militant socialiste à sa tête. Il méritait une politique, c'est-à-dire une stratégie avec des objectifs et des moyens. »*

• **M. Charles Pasqua (RPR)** dénonce *« l'échec de la politique menée par François Mitterrand dans le domaine de l'audiovisuel »*.

• **M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF,** plaide pour *« un service public de qualité. A chaînes publiques, fonds publics. Le problème n'est pas seulement de démissionner. Moi, Guilhaume ou qui que ce soit, ce n'est pas mon problème. Mon problème, c'est de donner à Antenne 2 et FR 3 les moyens qui leur sont nécessaires »*.

• **M. François d'Aubert (UDF)** demande de *« mettre complètement à plat le financement de l'audiovisuel public et de renoncer aux solutions de rafistolage »*. *« La démission de Philippe Guilhaume ne résout pas les problèmes de fond du secteur public audiovisuel »*, estime l'administrateur d'Antenne 2, pour lequel les chaînes publiques *« sont encore trop sous la tutelle gouvernementale »*.

• **M. Philippe de Villiers (UDF) :** *« Le service public audiovisuel est désormais bien verrouillé. La normalisation est en marche. »*

• **M. Jacques Toubon (RPR) :** *« Ce qui se passe à la télévision publique traduit parfaitement les détestables méthodes des socialistes lorsqu'ils veulent contrôler l'audiovisuel. Heureusement la privatisation intervenue en 1987 met aujourd'hui le plus grand nombre de téléspectateurs à l'abri de ce grotesque jeu de massacre. »*

□ **Grève au groupe Expansion.** – Les personnels du groupe Expansion ont décidé, mercredi 19 décembre, une grève de vingt-quatre heures, à l'appel de l'intersyndicale CFDT, CGC, FO, SNJ, SNJ-CGT et Tribune des salariés (syndicat de l'entreprise). Ils protestent contre le refus de la direction de reporter une procédure de licenciement collectif, en attendant le rapport d'un expert-comptable mandaté par le comité d'entreprise. Cette procédure concerne 41 licenciements (sur un effectif de 800 personnes) dans toutes les sociétés du groupe : *l'Expansion, l'Entreprise, la Vie française, la Tribune de l'Expansion* et *l'AGEFI*. Les grévistes devaient décider, jeudi 20 décembre, en assemblée générale, des suites du mouvement.

□ **L'affaire des Girondins de Bordeaux : ouverture d'une information contre X.** – Une nouvelle information judiciaire contre X a été ouverte, jeudi 20 décembre, par le parquet de Bordeaux sur la gestion du club de football des Girondins, pour abus de confiance, faux et usage de faux, complicité et recel. Une précédente information ouverte le 10 août contre M. Claude Bez, l'ancien président du club, *« et tous autres »*, avait abouti, le 22 novembre, à l'inculpation de M. Bez, de son fils Eric, de M. Jacques Rubio, directeur de l'entreprise de bâtiment Malardeau, puis, début décembre, de M. André Pinsan, directeur de la société Aquitaine Environnement. Cette nouvelle information concerne toute la gestion du club et non plus seulement les travaux de réfection du centre d'entraînement du Haillan et de l'ancien siège du club.

□ **RUGBY : Le président Ferrasse veut saisir le Conseil d'Etat.** – M. Albert Ferrasse, le président de la Fédération française de rugby (FFR), a annoncé, jeudi 20 décembre à Bordeaux, son intention de saisir le Conseil d'Etat pour dénouer la crise qui rend sa fédération ingouvernable depuis trois mois (*le Monde* du 18 décembre). *« La situation est devenue tellement compliquée que maintenant je ne vois pas d'autre solution »*, a souligné le président de la FFR à l'issue d'une réunion du comité directeur. Cette réunion s'est terminée dans la pagaille la plus totale. Jacques Fouroux et ses partisans, adversaires de M. Ferrasse, n'ont pas voulu quitter la salle au moment où celui-ci a levé la séance. Il a dû changer de salle pour rencontrer la presse.





Le Monde

LIVRES • IDEES

Je est un autre

Felipe Alfau et Miguel de Unamuno explorent les vertiges de l'identité

LE CAFÉ DES FOUS
de Felipe Alfau.
Traduit de l'anglais
par Antoine Jaccottet,
Payot, 306 p., 150 F.

BROUILLARD
de Miguel de Unamuno.
Traduit de l'espagnol
par Catherine Ballestero,
Librairie Séguier, 252 p., 150 F.

LE CHRIST DE VELAZQUEZ
de Miguel de Unamuno.
Traduit de l'espagnol
par Jacques Munier,
préface de Roger Munier,
La Différence, « Orphée »,
190 p., 39 F.

D'aucuns vont jusqu'à affirmer que Felipe Alfau existe pour de bon et que, né en Espagne, à Guernica, en 1902, il a émigré, seize ans plus tard, aux États-Unis où il vivrait toujours. On soutient également qu'il écrivit ce seul roman, en anglais, *Locos : A Comedy of Gestures*, en 1928, lequel, à peine publié, ne mit guère longtemps à sombrer dans l'oubli.

Réédité voilà trois ans, il fut salué par la critique, notamment par Mary McCarthy, qui y voyait une sorte de roman policier nouvelle manière et, aussi, une préfiguration de l'œuvre d'Italo Calvino. Sans doute parce que, comme dans *Si par une nuit d'hiver un voyageur* (1), *le Café des fous* développe sa narration en faisant alterner des chapitres qui contiennent parfois leur propre commentaire, non sans glisser, par instant, vers une métaphysique pour ainsi dire picaresque, à propos des thèmes les plus ressassés : le temps, dans lequel les personnages se déplacent à leur gré, plantant là, à l'occasion, leur interlocuteur ; le moi, qui, soudain, ne sait plus s'il est bien lui-même ou l'une des innombrables images que sa propre rêverie a engendrées.


Felipe Alfau : entre Pirandello et Calvino.

D'une ingéniosité renouvelée sans cesse, l'art de Felipe Alfau est une songerie qui a la démarche hésitante et capricieuse de l'oisiveté : tantôt elle s'égare, tantôt elle s'envole – oubliées les distances, abrogées les barrières, – pour se poser sur le sol instable du passé ou sur le bord illuminé de l'avenir, la fiction avançant sur un fil aussi fragile que celui que tend d'une branche à l'autre l'araignée, sans soupçonner que la maîtresse de maison s'apprête à arroser le jardin.

Aussi bien, la réalité est-elle pour les personnages ce qu'est la fiction pour les êtres réels : ils en raffolent, ils tentent de la rejoindre, de telle manière que, au fur et à mesure qu'il écrit son livre, l'auteur devient l'instrument de leurs caprices. Vient-il de leur accorder une figure et un destin ? Ils lui arrachent la plume des mains pour raconter l'histoire à leur façon.

Pour ce qui concerne l'aspect policier de l'ouvrage, une délicate parodie tourne en dérision les lois du genre à plusieurs reprises, pour le principal, lorsqu'il est question de certains apports à la criminologie : la théorie des empreintes digitales, *« le plus sûr antidote contre tous les alibis »*. D'entrée de jeu, le ton est donné, avec l'histoire d'un homme tellement insignifiant que, quoi qu'il fasse pour attirer l'attention, il passe inaperçu. Des scandales en public, des vitrines cassées ne réussissent pas davantage à le sortir de sa condition d'être invisible. Et c'est ainsi que, en désespoir de cause, il s'adresse au narrateur, suppliant celui-ci de faire de lui un personnage : *« Vous rendez-vous compte de l'inconvénient qu'il y a à être en vie et de ne pas exister ? »*

Mary McCarthy avait raison d'évoquer Calvino au sujet d'Alfau, ne fût-ce que pour souligner la singularité du livre.

Mais il n'y a pas que cette parenté littéraire. Dès les premières pages, la mémoire du lecteur se trouve comme aimantée vers le passé : Pirandello se dresse à l'horizon, qui a inventé le *« pirandellisme »* en 1904, avec *Feu Mathias Pascal*, et son index signale non pas les créatures en mal d'identité qui peuplent son théâtre, mais ce personnage d'une courte nouvelle – *la Tragédie d'un personnage* – qui considère tout événement comme étant survenu un siècle auparavant, afin de ne pas en souffrir, et que le dramaturge a découvert, émerveillé, dans les pages d'un roman médiocre : saisissant au vol sa chance, il atterrit sur la table de travail de l'écrivain, exigeant de lui un cadre littéraire digne de son envergure.

« Qu'un autre vous rêve ! »

On en est là des correspondances que le texte de Felipe Alfau suscite lorsque tombe sous le regard du chroniqueur la réédition de *Brouillard* (1914), déjà traduit en 1926 aux éditions du Sagittaire. On y trouve un certain Augusto Pérez, homme si malheureux qu'il est décidé à se donner la mort, mais pas avant d'avoir posé quelques questions au recteur de l'université de Salamanque, qui est Unamuno en personne. Et que découvre-t-il, Augusto, auprès du maître ? Qu'il n'est, lui, qu'un pur produit de l'imagination de son interlocuteur, lequel est en train d'écrire un roman dont il est le protagoniste, et qu'il compte mener à bien le projet qu'il a de le tuer dans les dernières pages.

« Rêver que l'on vit, passe, mais qu'un autre vous rêve ! », se révolte le pauvre Augusto. Et d'apostropher l'auteur en le renvoyant à sa propre irréalité : *« Eh, bien, mon seigneur, mon créateur, don Miguel, vous aussi vous mourrez et vous retournerez au néant d'où vous êtes sorti : Dieu cessera de vous rêver. »*

Est-ce à partir de Rimbaud – *« Je est un autre »* – ou de Freud, que les écrivains se sont mis à expérimenter l'emploi du *« moi »* en tant que *« lui »* ?

Soit, dit par parenthèse, la même année où Unamuno publie *Brouillard*, Fernando Pessoa, qui a vingt-six ans, éprouve tout d'un coup la sensation de se quitter lui-même pour céder la place à un autre : *« Excusez l'absurdité de l'expression : en moi était apparu mon maître. »* Le premier de ses « hétéronymes » était né ; d'autres allaient lui succéder, chacun avec une voix et une vision du monde bien à lui, dont Pessoa se ferait le médium et le scribe.

Réalité de la fiction, fiction de la réalité, Alfau en fait un roman à rebondissements, qu'il monte et démonte comme un jeu de meccano.

Unamuno, en revanche, introduit dans *Brouillard* le thème du rêveur rêvé qui hante la littérature, au moins depuis Tchouang-Tseu – *« Au réveil, il ne savait plus s'il avait rêvé qu'il était un papillon, ou s'il était un papillon rêvant d'être Tchouang-Tseu. »* En passant par Shakespeare et Calderon, lesquels ont bâti des pièces mémorables sur cette idée que Lewis Carrol a poussée à l'extrême : Alice rêve du roi rouge qui est en train de rêver d'elle, lorsque quelqu'un la prévient que si le roi se réveille, elle s'éteindra comme une bougie parce qu'elle n'est rien d'autre que le rêve du roi auquel elle-même est en train de rêver...

Au vrai, c'est en philosophe que Miguel de Unamuno s'est emparé du sujet, et en poète qu'il l'a traité. Car, poète, il l'est, de façon primordiale, essentielle. Et, par surcroît, le seul grand poète intellectuel de ce siècle, en Espagne.

Pour s'en convaincre, ce *Christ de Velazquez* qui paraît en édition bilingue, avec une remarquable traduction (2) de Jacques Munier, et précédé d'un texte clairvoyant de Roger Munier. Ici, le *« sentiment tragique de la vie »* est le même qui a toujours habité son œuvre, mais comme apaisé, soulagé par une clarté venue de plus haut. Peut-être parce que – c'est le préfacier qui le dit si bien – *« le penseur en un sens se repose, mais aussi bien s'achève, et comme penseur, dans le poème »*.

Hector Bianciotti

(1) Le Seuil, 1981.

(2) Une coquille ne s'est-elle pas glissée dans ce premier vers du troisième chant, qui résume l'une des hantises du philosophe-poète ? *« Revelacion del alma « que es » el cuerpo »*, rendu par : *« Révélation de l'âme « que » le corps »* ? et non pas « qui est » ?

RELIGIONS

La Bible des « solitaires »

Robert Laffont publie, dans la collection « Bouquins », une traduction de la Bible due à Lemaître de Sacy et aux « solitaires » de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, au dix-septième siècle. Cette Bible fut celle de Stendhal, Hugo ou Rimbaud. C'est une des plus belles traductions françaises des Ecritures, la plus littéraire.

Page 32

LETTRES ÉTRANGÈRES

Lorca sans légende


ROBLES POZO

Le chercheur britannique Ian Gibson a dû attendre la mort de Franco pour publier en Espagne son enquête sur la mort de Federico Garcia Lorca. Il a poursuivi ses investigations et propose aujourd'hui une biographie du poète qui, au-delà de sa légende, montre un homme hanté par la peur de mourir et d'aimer.

Page 37

Le testament politique de Dürrenmatt

Le dernier texte public de Friedrich Dürrenmatt, qui vient de disparaître, est un hommage au président tchécoslovaque Vaclav Havel.

Page 38

Le général et le quotidien

Pierre Sainderichin examine le difficile dialogue entre de Gaulle et « le Monde »

DE GAULLE ET « LE MONDE »
de Pierre Sainderichin.
Le Monde Editions
Collection « La mémoire du monde » 174 p. 89 F

« Il est parfaitement vain de regretter que l'homme de Gaulle, pour exceptionnel qu'il soit, ne puisse être ce qu'on aimerait qu'il fût. » Cette phrase d'Hubert Beuve-Méry, sous son pseudonyme de Sirius, en juin 1968, résume assez bien l'opinion du *Monde* à l'égard du général. Et singulièrement celle de son directeur. Quant aux sentiments du général à l'égard du *Monde* et de l'homme qui l'avait fondé, ils étaient empreints à la fois d'une ironie qui cachait mal quelques fureurs secrètes et de ce respect qu'il portait à ceux qui se refusaient à *« être des siens »*, mais qu'il ne pouvait suspecter de bassesse ou d'ambition.

Il avait été le « parrain » d'un quotidien de haut niveau dont il jugeait, après la Libération, l'existence nécessaire au prestige de la France. Il avait laissé à son entourage et à son ministre de l'information, Pierre-Henri Teitgen, le soin de lui chercher un directeur.

La presse, à vrai dire, lui inspirait des sentiments assez peu favorables. Comme Hubert Beuve-Méry lui-même, il avait conservé des quotidiens d'avant-guerre, rongés par la corruption, un souvenir dégoûté. Ce qui ne l'empêchait pas de consacrer tous les jours une partie de son temps à la lecture de ce qu'il appelait les *« feuilles »*.

Né en décembre 1944, *le Monde* ne lui donna guère, pendant l'année qui précéda son départ du pouvoir, de motifs d'irritation. Comme la très grande majorité des Français, le nouveau journal était gaulliste, même si son directeur l'était surtout de raison. Orphelin de fait, Hubert Beuve-Méry repoussa toujours ce recours au père qui l'avait fait se tenir à l'écart des ferveurs pétainistes et le conduira, face à la plupart des entreprises du général, à une rétraction instinctive et à une indépendance hérissée. En même temps le souci de rendre une exacte justice sous le chêne de la rue des Italiens fera que les commentaires de Sirius sur la politique gaullienne comporteront toujours le « oui » avant le « mais ». Avec de plus en plus de « mais » et de moins en moins de « oui ».

Pour inaugurer sa toute jeune activité d'éditeur, *le Monde* a choisi de s'adresser, non pas tant aux gaullologues qui ont eu, cette année du centenaire, tant de pain sur la planche, qu'au lecteur curieux qui n'a ni le temps ni le goût de consulter d'innombrables ouvrages. Il a surtout, pour éviter cette autosatisfaction qu'on eût pu lui reprocher s'il avait fait appel à l'un des siens, confié l'escalade du sommet de Gaulle et du sommet Beuve-Méry à un guide « neutre ».

Jean Planchais

Lire la suite page 35

A C T U A L I T É S

DERNIERES LIVRAISONS

HISTOIRE

BENOIT GARNOT : *le Peuple au siècle des Lumières. Echec d'un dressage culturel.* – L'auteur, professeur d'histoire à l'université de Dijon, montre comment les élites ont tenté au XVIII• siècle de détruire la culture populaire afin d'assurer leur domination et ont, pour l'essentiel, échoué dans cette entreprise d'acculturation (Imago, 244 p., 140 F).

MARIANNE AMAR ET PIERRE MILZA : *l'Immigration en France au XX• siècle.* – Sous la forme d'un lexique d'une soixantaine d'entrées, d'« Action française » à « Yougoslaves » en passant par « Dreux », « Harkis » ou « SOS-Racisme », une utile mise au point historique sur le phénomène migratoire en France (A. Colin, 331 p., 120 F).

GILBERT DAHAN : *les Intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Age.* – L'auteur s'efforce de restituer dans sa complexité la pensée chrétienne sur le judaïsme, tendue entre deux pôles : l'attrait et la crainte (Cerf, coll. « Patrimoines », 637 p., 240 F).

BEATRICE LEROY : *l'Expulsion des juifs d'Espagne.* – Le 31 mars 1492, les juifs étaient mis en demeure de quitter les royaumes de Castille et d'Aragon, ou de se convertir. Béatrice Leroy, professeur d'histoire médiévale à l'université de Pau, analyse les causes et les conséquences de cet événement. Préface de Pierre Chaunu (Berg International, coll. « Faits et Représentations », dist. Distique, 174 p., 110 F).

ADEL SABET : *Farouk, un roi trahi.* – Un témoignage sur l'ancien monarque égyptien par un de ses proches collaborateurs. Traduit de l'anglais par Jean-Luc Allouche et l'auteur (Balland, coll. « Le Nadir », 289 p., 119 F).

HENRY LAURENS : *le Royaume impossible. La France et la genèse du monde arabe.* – Par l'auteur de *l'Expédition d'Egypte*, une réflexion sur la politique française à l'égard du monde arabe depuis deux siècles (A. Colin, 216 p., 98 F).

PHILOSOPHIE

PIERRE MACHEREY : *A quoi pense la littérature ?* – Littérature et philosophie se sont séparées à la fin du XVIII• siècle : en relisant à la lumière de la philosophie des œuvres littéraires (Sade, Hugo, Flaubert, Bataille, Céline...), Pierre Macherey entend défendre *« la vocation spéculative de la littérature »* en définissant une *« philosophie littéraire »* (PUF, coll. « Pratiques théoriques », 253 p., 148 F). Du même auteur, La Découverte réédite *Hegel ou Spinoza* (261 p., 135 F).

ROGER GARAUDY : *Intégrismes.* – L'ancien dirigeant communiste, converti à l'Islam, étudie les intégrismes occidentaux – sous leur forms scientiste, stalinienne et romaine – puis ceux du Proche-Orient – d'Algérie en Israël, d'Iran en Arabie saoudite – avant d'appeler à *« un changement radical de politique »* à l'égard du tiers-monde (Belfond, 204 p., 95 F).

MICHEL BASTIT : *Naissance de la loi moderne.* – Disciple de Michel Villey, l'auteur retrace l'histoire de la notion de loi, de saint Thomas à Suarez en passant par Scot et Occam (PUF, coll. « Léviathan », 389 p., 280 F).

SOCIOLOGIE

DOMINIQUE SCHNAPPER ET HENRI MENDRAS (essais réunis par) : *Six manières d'être européen.* – Douze contributions à une réflexion sur les *« convergences et divergences culturelles en Europe occidentale »*, issues d'un colloque organisé en novembre 1989 à Paris (Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 290 p., 100 F). Pour compléter ces analyses, on pourra se reporter à un outil de travail, l'*Atlas, 340 millions d'Européens* (Ramsay, 192 p., 120 F).

MICHELE GIACCOBI ET JEAN-PIERRE ROUX : *Initiation à la sociologie. Les grands thèmes, la méthode, les grands sociologues.* – Un manuel d'initiation qui, de l'analyse de la famille à celle du pouvoir et de l'Ecole de Chicago à Pierre Bourdieu, explore les principaux champs de la sociologie contemporaine (Hatier, 305 p., 59 F).

SOCIÉTÉ

JEAN-CLAUDE CHESNAIS : *la Démographie.* – Selon la loi du genre, l'auteur nous offre le bagage indispensable sur la science des populations humaines. Trois chapitres sont particulièrement importants sur les lois et régularités statistiques, la transition et les perspectives démographiques (PUF, coll. « Que sais-je ? »).

LUCIEN SFEZ : *Critique de la communication.* Par rapport à la première édition, mars 1988, l'auteur a engrangé un tiers de plus d'analyses et de commentaires, notamment sur l'auto-organisation en physique, en biologie, en économie et en science des organisations, ainsi que de nouvelles réflexions sur la tradition européenne en matière de communication, sur les « machines expressives » et sur la « république ordinatique » (Seuil, nouvelle édition ; 350 p., 250 F).

Picard, libraire à Paris

La Librairie Picard, sise depuis 1869 au 82 de la rue Bonaparte dans le sixième arrondissement de Paris, est l'un de ces lieux que le temps semble avoir épargné. Fondée par Alphonse Picard, aujourd'hui dirigée par son arrière-petite-fille, elle se consacre essentiellement aux livres anciens, aux beaux-arts, au régionalisme et à l'histoire. Dans les mêmes domaines, les Éditions Picard publient des ouvrages de référence et des monographies. Pour fêter son cinq centième numéro, le célèbre catalogue de la Librairie Picard sort sous couverture dorée et sur papier bible, avec des préfaces d'Alain Erlande-Brandenburg, conservateur général des Musées de France, Patrick Modiano et Emmanuel Le Roy Ladurie, qui disent le *« bonheur »* qu'ils ont à se retrouver dans cette *« oasis »* au cœur de Paris

Les vrais faux de Claude Tchou

Même si la ressemblance peut tromper les amateurs les plus avertis, il ne s'agit pas des onze lithographies en couleurs de la suite *Elles* de Toulouse-Lautrec, gravées en 1896 et publiées par Gustave Pellet. De cette édition, limitée à cent exemplaires, il ne subsiste que trois albums complets : celui de la Bibliothèque nationale, celui du Musée d'art moderne de New-York et celui du Musée d'Albi.

Les lithographies que coéditent Claude Tchou et la Bibliothèque nationale sont de véritables estampes. Simplement, ce sont des faux, ou pour parler moins crûment, des « copies », ainsi que l'indique un discret tampon gravé dans le pur chiffon des planches, réalisées avec les mêmes techniques que celles qui ont servi à l'édition originale.

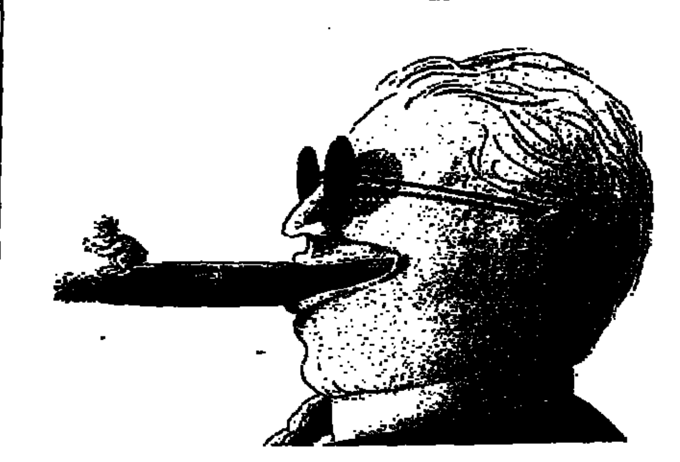
Certes, il en coûte 11 000 F (12 000 F à partir du 1er janvier prochain) pour posséder ces onze vrais faux de Toulouse-Lautrec et le « livre-cadre » qui permet de les exposer. Mais le tirage de l'édition française est limité à 550 exemplaires numérotés et, à titre de comparaison, une seule des planches de la série originale de *Elles, la Femme au corset*, a été vendue 1 950 000 F en 1989, chez Sotheby's.

Claude Tchou et la Bibliothèque nationale – dont le cabinet des estampes recèle des trésors inépuisables – ont décidé, après la belle réussite des copies de *Elles* de poursuivre leur collaboration. Un album de gravures de Marie Cassatt est en préparation. D'autres suivront ; et Claude Tchou envisage aussi de travailler avec de grands musées et de grandes bibliothèques étrangères.

P. L.

► *Elles*, copie de Toulouse-Lautrec ; texte de présentation de Michel Melot, peut être souscrit chez Tchou, 30, rue Vaneau, 75007 Paris.

Les masques de Selçuk



ECLATS DE SILENCE
de Selçuk.
Textes de Claude Julien et Ignacio Ramonet,
Manière de voir *nº 10,*
le Monde diplomatique.
100 p., 48 F.

« Ses monstres sont nés viables, harmoniques. Nul n'a osé plus que lui dans le sens de l'absurde possible. Toutes ces contorsions, ces faces bestiales, ces grimaces diaboliques sont pénétrées d'humanité. » Charles Baudelaire ressentait ainsi les œuvres de Goya, dans lesquelles des personnages grotesques ou pitoyables laissent deviner non pas tant ce qu'ils sont, mais ce qu'ils subissent ou perçoivent du monde qui les entoure.

Les dessins de Selçuk procèdent de la même magie noire. C'est sans doute pour cela qu'ils se passent aisément de béquilles. Les mots, même les plus justes, ne formeraient jamais sous eux qu'une manière de pléonasme. Aussi, comme le souligne Claude Julien, *« pas de légendes, pas de texte, pas de phrases prisonnières d'une bulle »*. Le trait nu qui laisse le lecteur, devenu spectateur, seul avec son émotion.

Selçuk, qui collabore depuis 1985 au *Monde diplomatique*, sait fort bien que ses caricatures ne sont pas innocentes et qu'il est possible d'en faire une lecture politique. Des affiches, jugées subversives par le pouvoir en place dans les années 70, lui valurent d'ailleurs de devoir quitter la Turquie, son pays natal. Pourtant, Selçuk ne s'attarde jamais à croquer tel dictateur ou tel prétendu grand de ce siècle. Les représentations du pouvoir ne l'intéressent pas. Les effets, seuls, retiennent son attention. *« La solitude est à l'esprit ce que la diète est au corps, mortelle lorsqu'elle est trop longue, quoique nécessaire »*, estimait Vauvenargues. Les êtres à qui Selçuk prête vie expriment là leur effroi. Ils sont comme desséchés, pétrifiés sur place, et l'on pressent qu'un pas de plus les détruirait. S'il réduit les hommes à des masques déformés par la vie, c'est pour mieux inciter le lecteur à réagir. Désespéré parce que humaniste, Selçuk dissimule sa tendresse derrière son humour noir et, à la manière des mimes, ne sollicite, en définitive, que notre sensibilité.

Pierre Drachline

SCIENCE-FICTION

Le roi King

LA PART DES TÉNÈBRES,
de Stephen King.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis), par Olivier Desmond.
Albin Michel, 461 p., 140 F.

TREIZE HISTOIRES DIABOLIQUES,
présentation de Douglas E. Winter.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis), par Jean-Daniel Breque,
Albin Michel, 410 p., 130 F.

L'HEURE DU LOUP,
de Robert McCammon.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis), par Thierry Arson.
Presses de la Cité, 384 p., 140 F.

KARPATH,
nº 3-4, 70 F (30, rue Bournizet, 08400 Verziers).

CHAQUE nouveau roman de Stephen King, le roi incontesté du roman d'horreur, est un événement et pas seulement parce qu'il se classe de manière quasi automatique sur la liste des meilleures ventes, y compris chez nous où pourtant on a plutôt l'habitude de voir figurer des plaisirs moins corsés. *La Part des ténèbres* n'échappe pas à la règle, qui traite d'un thème ayant déjà tenté bien d'autres littérateurs et non des moindres : l'irruption de la fiction dans la réalité, mais d'une manière si saisissante que le lecteur n'est pas près de l'oublier. C'est que Stephen King l'a redoublé des thèmes de la gémellité (dès le très intrigant prologue qui constitue un formidable passeport pour l'étrange) et du double qui viennent lui donner une assise si forte qu'elle en paraît presque rationnelle, presque normale.

La Part des ténèbres met en scène un écrivain – Thad Beaumont – contraint par la minable manœuvre d'un maître-chanteur à dévoiler qu'il est le véritable auteur des best-sellers signés du pseudonyme jusqu'alors inviolé de George Stark : des romans noirs, durs, violents à l'image du gangster – Alexis Machine – qu'ils mettent en scène. Pour un magazine qui aime les scoops et le choc des photos, Thad Beaumont annonce son intention de ne plus avoir recours à cet alias perturbant et pose à côté d'une tombe sur laquelle sont écrits ces quelques mots : *« George Stark 1975-1988, un type pas très sympa. »* Mais ce dernier se rebelle, n'accepte pas ces funérailles décidées de manière unilatérale et entame avec Thad un fort insolite bras de fer, une lutte d'influence dont la terreur est l'une des armes...

La Part des ténèbres conte le combat que se livrent les deux faces de cet auteur bifron, un combat féroce dont l'enjeu n'est rien moins que la survie. Pour nous le faire vivre, Stephen King déploie son habituel savoir-faire, une science si consommée de la conduite du récit et du maniement du suspense que les quatre cent cinquante pages de son roman semblent filer à toute allure.

S'il décrit avec tant de véracité les affres de Thad Beaumont en proie à ce dédoublement volontaire qui finit par le dépasser et modeler son comportement au point que sa femme ne voit pas sans angoisse arriver la rédaction d'un nouveau roman, n'est-ce point pour avoir vécu lui même une expérience analogue quand il écrivait sous le nom de Richard Bachman ?

ON retrouve Stephen King au sommaire d'une excellente anthologie de contes d'horreur, *Treize histoires diaboliques* (en fait la traduction intégrale d'un volume conçu par le grand spécialiste américain du roman de terreur, Douglas E. Winter, qui se livre dans sa préface à une fort pertinente défense du genre) en compagnie d'un certain nombre d'auteurs susceptibles de lui disputer le titre : Peter Straub, Charles Grant, Clive Barker, Thomas Tessier, Ramsey Campbell, Whitley Strieber. Si sa nouvelle *l'Oiseau de nuit* est une variation convulsive et fort réussie sur le thème éculé du vampirisme, elle n'est pourtant pas la plus impressionnante du lot. Avec *Orange pour l'angoisse, bleu pour la folie*, un récit dans lequel une manière de clone de Van Gogh engendre une affaire de possession en chaîne, David Morell, le père de Rambo, lui ravit, momentanément, le titre.

Chacune des nouvelles répond sans conteste à la définition de l'anthologiste : *« Une vision singulière des plus sombres profondeurs de nos rêves. »*

DE Robert McCammon, on a écrit qu'il serait dans les années 90 l'un des plus sérieux rival de Stephen King. S'il est encore difficile d'en juger vraiment, on peut faire l'expérience de son talent dans *l'Heure du loup*, une sorte de prodigieux feuilleton foisonnant bourré jusqu'à la gueule de péripéties, de rebondissements et d'action qui mêle l'horreur – le héros est un loup-garou, – l'espionnage et l'aventure façon Indiana Jones ou Comte Zaroff. Il n'y manque même pas la facette du roman d'apprentissage puisque toute une série de flash-backs nous font revivre la jeunesse de l'enfant loup dans la taïga sibérienne. Cette construction alternée qui voit le cours échevelé du récit s'interrompre pour faire régulièrement place à des plages où souffle comme l'esprit d'un Jack London saisi par le fantastique n'est pas le moindre charme de ce roman passionnant qui se conclut bien sûr, selon la règle de tout bon feuilleton, sur la défaite du savant fou...

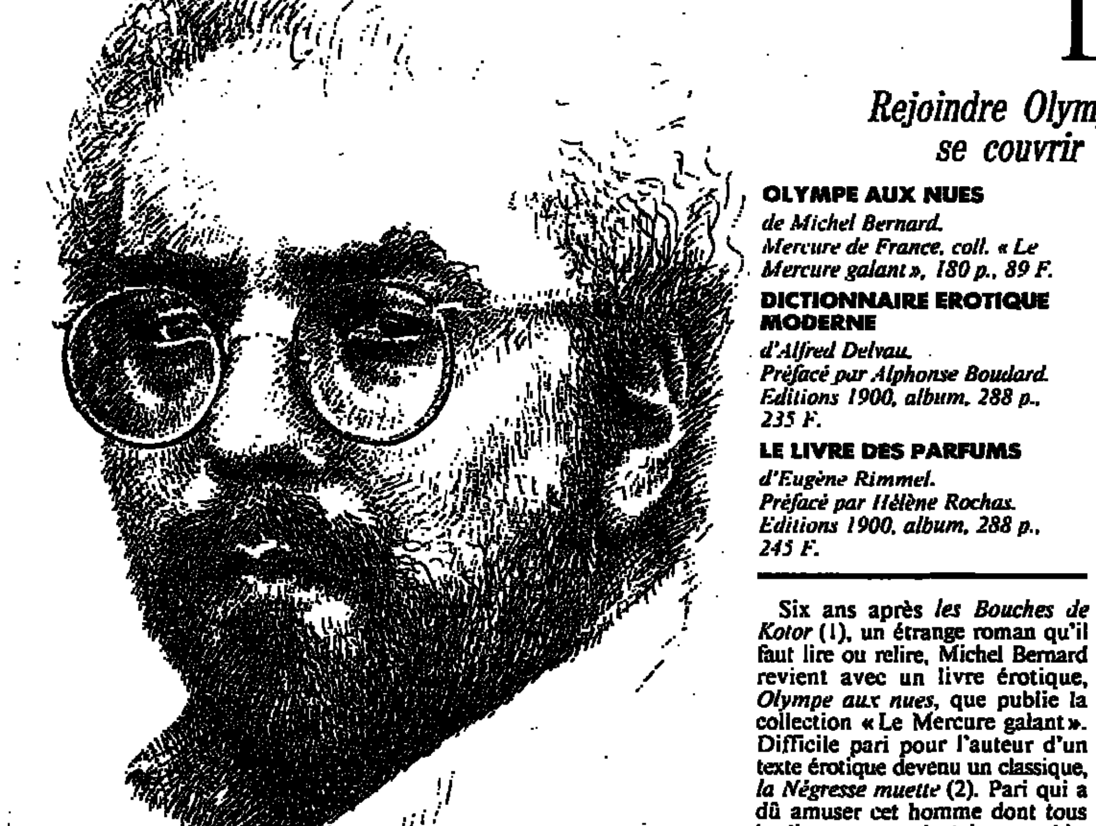
Auteur fantastique, Howard Phillips Lovecraft peut être considéré comme le précurseur du moderne récit d'horreur. Avec lui, les monstres, de Dunwich ou d'Innsmouth, ont acquis une autre texture que le fantômes des récits classiques, eu un autre effet sur les nerfs et l'entendement des lecteurs. On célèbre cette année le centenaire de sa naissance. La toute jeune revue *Karpath* lui rend hommage par un fastueux numéro double auquel ont collaboré les spécialistes français comme Joseph Altairac ou Jacques Goimard et des auteurs anglo-saxons comme Ramsey Campbell, Brian Lumley, Robert Bloch ou Graham Masterton. A ce prestigieux sommaire, l'éditeur a su adjoindre la présentation soignée qui convenait une iconographie de qualité d'où se détache un remarquable dessin de Sanahujas, véritable épitomé lovecraftien.

Jacques Baudou

□ PRÉCISION. – *Le Roi de l'île au sceptre*, de Michael Coney, dont nous avons rendu compte le 9 novembre, est traduit de l'anglais par Isabelle Delord-Phillipe.

Derniers prix d'automne

Prix Diderot-Universalis à la revue *la Recherche*. Prix du Quai des Orfèvres à Frédéric Hoé pour *Crimes en trompe-l'œil*, qui sera publié chez Fayard. Prix du Pen Club français à Jean Tardieu. Prix Charles Oulmont à l'écrivain roumain Petru Dimitriu. Grands Prix de la Fondation Napoléon à Philippe Seguin pour *Louis-Napoléon le Grand* (Grasset) et à Sophie de Lastours et Serge Nabokov pour *Koutouzov* (Albin Michel). Prix Jules Michelet de la Ville de Pontoise à David Sweetman pour *Une vie de Vincent Van Gogh* (Presses de la Renaissance). Prix Guillaume le Conquérant à Patrick Grainville pour *l'Orgie, la Neige* (Seuil). Prix Courteline au comédien François Périer pour ses mémoires, *Profession : menteur* (Le Pré aux Clercs). Prix Bistro Romain à Franco Borsi pour *Bramante* (Electre Moniteur), à Georges Didi Huberman pour *Fra Angelico* (Flammarion) et à Ivan Cloulas pour *Jules II* (Fayard). Prix des Intellectuels indépendants à Jean Lessay pour *Rivarol : le français par excellence* (Perrin). Prix Georges Jamati à Didier Plassard pour sa thèse : *l'Acteur en effigie* (L'Age d'Homme). Prix CINELCT à Jean-Louis Magnon pour *le Vaste Monde* (Laffont). Prix de la LICRA à Gérard Israël pour *René Cassin* (Desclée de Brouwer). Prix de poésie mystique Fernando Rielo au poète yougoslave Mateja Matevski pour *Tour noire*. Prix de poésie Marie Noël à Paul Calvani, de Poitiers. Prix Tristan-Derème de la mairie d'Oloron à Georges Schmits pour son livre sur le poète *Jean Pellerin* (Ed. Compléments, Dolhain, Belgique).



Angleterre fin de siècle

Un roman de François Rivière pour ceux qui aiment Londres et les fantômes

JULIUS EXHUMÉ
de François Rivière.
Seuil, 282 p, 95 F.

Quand l'Angleterre sent la naphtaline, le parquet, la cire victorienne et les vieilles dames, le poil de chat mêlé d'encens et d'eau de rose un peu passée, quand de grands manoirs gonflés par le vent et hantés par les esprits laissent leur porte ouverte aux tables tournantes et aux intrigues hitchcockiennes, alors François Rivière, tel un spectre qui aurait retrouvé son caveau, commence à se sentir à son aise.

Comme pour conjuguer ses ingrédients favoris, son dernier roman, *Julius exhumé*, invite une Anglaise adorablement fripée à animer l'énigme et le kitsch de ce roman gothique – tout à la fois parodique du kitsch, du romanesque et du gothique – où deux des héros, pris dans le sillage fascinant d'une célèbre romancière de l'ère victorienne, se trouvent entraînés malgré eux dans une quête spirituelle du temps.

Ces héros, ce sont deux jeunes hommes qu'*a priori* tout sépare, à commencer par le siècle qu'ils habitent : Fabrice Huguet, critique littéraire de notre jeune époque, et Julian Vavassour, un Anglais aux pensées lunaires de la fin du dix-neuvième siècle. Engrangés dans le hasard des analogies et des vies parallèles, Fabrice et Julian sont amenés, par l'identité de leur cheminement, à se rencontrer sans se croiser. La célèbre romancière à laquelle la fiction donne le nom de Verena Wright draine chez eux le même fétichisme. Fabrice, parti sur ses traces par bibliophilie, vient à Londres visiter sa maison tandis que Julian la retrouve intimement par le truchement des ondes au cours d'une séance de spiritisme. Le reste improvise drames morbide, rencontres incroyables, cérémonies secrètes à l'odeur de soufre sur le fil d'une enquête où les péripéties s'enchaînent aux mystères du spirituel.

Pour aimer *Julius exhumé*, il faut se sentir en sympathie avec les fantômes, Londres, le rythme haletant du thriller et l'odeur de poussière humide, car le roman, sans densité d'écriture, sans grand éclat, ne se tient que par cette atmosphère. Par cette étrange découverte de soi, aussi, que suscitent les analogies du temps : pas de hasard, tout est écrit, tout est affaire d'*« exhumation »*. Dans cette intrigue sens dessus-dessous, on ne sait pas qui l'emporte, de la dispersion des sens ou de la logique avec laquelle les différents sens posent leurs repères, s'articulent entre eux et se remettent sur pied.

Derrière la confusion de ces deux Angleterre fin de siècle, décadentes et glauques, qui sèment les signes d'un jeu de piste, se dessine cette autre perspective : l'entreprise douloureuse de fouilles d'un univers brouillé d'un siècle à l'autre et, dans l'indifférence du temps, de soi-même à son double. Julian, comme Fabrice, *« ce qui le secouait plus que tout, c'était de se sentir plongé dans son rêve le plus intime, ramené encore une fois aux fantômes du passé, du sien et de l'Histoire (...) »*

Exhumer ses fantômes, creuser ses racines, voilà où nous mènent les esprits : à cette sorte d'archéologie des coïncidences de l'Histoire et de soi à travers elles. Mais à peine s'amorce la métaphysique que s'immiscent le doute et l'ironie. Fabrice ne sait plus à quels saints se vouer : *« J'ai lu et relu des centaines de fois la lettre de Verena Wright à Julian Vavassour. Et je ne cesse de me poser des questions sur cet homme qui s'est cru, il y a un siècle, le confident d'un écrivain et ne fut en vérité que la dupe d'une supercherie fantastique. »* Roman métaphysique ou *« supercherie fantastique »* ? Interrogeons les tables...

Marion Van Renterghem

Les parfums d'Eros

Rejoindre Olympe... aux nues, partir à la recherche des « agréments naturels », se couvrir de fards et de parfums... Tout un programme de femmes...

OLYMPE AUX NUES
de Michel Bernard.
Mercure de France, coll. « Le Mercure galant », 180 p., 89 F.

DICTIONNAIRE EROTIQUE MODERNE
d'Alfred Delvau.
Préfacé par Alphonse Boudard.
Editions 1900, album, 288 p., 235 F.

LE LIVRE DES PARFUMS
d'Eugène Rimmel.
Préfacé par Hélène Rochas.
Editions 1900, album, 288 p., 245 F.

Six ans après *les Bouches de Kotor* (1), un étrange roman qu'il faut lire ou relire, Michel Bernard revient avec un livre érotique, *Olympe aux nues*, que publie la collection « Le Mercure galant ». Difficile pari pour l'auteur d'un texte érotique devenu un classique, *la Négresse muette* (2). Pari qui a dû amuser cet homme dont tous les livres – une vingtaine – trahissent un goût immodéré des constructions littéraires subtiles, des leurres, des recompositions, des énigmes.

Ici, le narrateur, un homme qui ne sera jamais nommé – sinon désigné comme *« Truc »* ou *« Incognito »* par des femmes, dans leurs mises en scène érotiques – rencontre à Milan une jeune Française, Hélène, qui aime à se montrer. *« Elle portait une robe grise, de type portefeuille, serrée à la taille par une ceinture de soie de même couleur, profondément décolletée dans le dos, et non moins profondément ouverte sur les cuisses gainées de sombre, jusqu'à leur jonction même, bien visible ainsi que la moitié inférieure de ses fesses nues. Ce type de vêtement n'est presque jamais aussi franchement impudique ; j'en conclus que c'était la posture de la jeune femme qui la dévoilait, et non pas la coupe de sa robe. »*

Le narrateur, qui affirmera toujours exercer le curieux et vague métier d'*« enquêteur »*, suit Hélène. Elle lui montre – et lui fait connaître – son amie Linda, *« la contessa »*. Grâce à la *contessa*, l'homme rencontrera la prétendue domestique, Georgia. De retour à Paris, après un voyage en train avec ladite Georgia, il fera enfin la connaissance d'Olympe, dont Hélène lui avait vanté les appas, l'incitant à partir à leur découverte.

Toutes ces femmes s'exhibent. Elles exhibent leur corps, bien sûr, mais aussi leur parole. Visiblement, c'est ce parallèle entre exhibition physique et exhibition verbale qui a passionné Michel Bernard. Dans leurs divers récits, il est impossible, même pour un « enquêteur professionnel », de distinguer le vrai de la fable. Hélène est sans doute la menteuse absolue, et c'est évidemment elle qui annonce Olympe, poussant le narrateur vers Olympe, la seule à ne pas savoir – ou vouloir – jouer avec le discours. Linda, Georgia, Hélène ne peuvent pas, elles, se montrer sans se raconter, sans sacrifier aux faux aveux, aux « confessions » qui sont autant de petites intrigues romanesques.

Hélène, Linda et Georgia forment une sorte de poupée gigogne, qu'ouvre le narrateur sans nom, et innommable. Pour aboutir à Olympe, celle que cachaient toutes les autres. Celle aussi vers laquelle conduisent toutes les autres, à condition que l'on accepte un parcours initiatique à travers des corps et des langages féminins. Deux lieux où les hommes ont beaucoup de mal à discerner le vrai et le faux. Sur les corps des femmes, comme dans leur discours, ils traquent le mensonge en se trompant presque toujours. Car la simulation n'est pas ce qu'ils croient en savoir.

Michel Bernard semble s'amuser avec cela comme s'il était du côté des femmes. L'univers d'*Olympe aux nues* est celui des fantasmes de femmes qui s'aiment entre elles. L'imaginaire érotique de ce texte n'est pas celui d'un homme. Le narrateur s'accepte d'abord comme voyeur. Il se laisse conduire par le désir féminin jusqu'à Olympe, fixation de son propre désir, terme de l'enquête, énigme supplémentaire et, en même temps, solution du problème. On peut donc s'arrêter sur l'avant-dernière phrase du livre – *« Il me suffit donc d'imiter les femmes »* – et tout relire à la lumière de cela. Ou rêver à ce que l'enquêteur veut dire...

Si l'on préfère de l'explicite, si l'on veut désamorcer les énigmes, on consultera avec délice la réédition du *Dictionnaire érotique moderne*, d'Alfred Delvau, que publient les Editions 1900. *« Le dictionnaire que voici a de l'insolence mais surtout de la gaieté*, écrit Alphonse Boudard dans sa préface. *Il répertorie, à sa date, les vocables désignant les choses de la conjonction des sexes. »* S'il est assez inutile de s'embarrasser d'une définition pour *« les prunes de Monsieur »*, on sera heureux de se souvenir que *« quéquette »* désigne *« un priape d'enfant, dans le jargon des bonnes et de mesdames les nourrices. Se dit aussi d'un priape peu viril »*. En recensant les synonymes de *« queue »*, on retiendra le très joli *« agrément naturel »*. Quant à *« faire des queues »*, ce n'est pas se poster dans une file d'attente, mais *« tromper son amant avec un autre homme, lorsqu'on est femme ; trahir sa maîtresse pour une autre femme, lorsqu'on est homme »*.

Si l'on est las de tout cela, on pourra toujours tenter de *« putiphariser » – « imiter la femme de Putiphar » – jusqu'au manteau exclusivement, les Joseph d'aujourd'hui tenant à leurs habits. Fourrer la main dans le pantalon d'un jeune garçon encore timide »* – ou, en désespoir de cause, partir, pour la beauté du mot, avec un *« cocodès » : « imbécile élégant ou singeant l'élégance, qui fréquente plus volontiers avec les filles entretenues qu'avec les femmes honnêtes »*.

Il y aura toujours des tubéreuses

Peut-on séparer érotisme et parfums ? Sans doute pas. Du reste, dans la même collection que le *Dictionnaire érotique*, les Editions 1900 republient *le Livre des parfums*, d'Eugène Rimmel, parfumeur à Paris à la fin du siècle dernier, préfacé par Hélène Rochas, qui termine son texte sur cette phrase de Chanel : *« Une femme sans parfum est une femme sans avenir. »* Après avoir consulté avec attention la *« classification des odeurs »*, on pourra longuement rêver sur les boîtes à onguents des Egyptiens, les vases à parfums asiatiques, les fards grecs et la suavité des odeurs de rose, les onguents parfumés de Rome – dont Catulle, invitant un ami à dîner, vantait la céleste origine, – les folies de l'Orient aux mille senteurs.

En lisant l'histoire *« Depuis les Gaulois jusqu'à nos jours »*, on suivra la longue reconquête de la civilisation des odeurs. *« C'est par Venise que les parfums pénétrèrent en Italie, et de là se répandirent bientôt dans toute la péninsule »*, rappelle Eugène Rimmel. *« Le seizième siècle, ce brillant* Cinquecento *dont les Italiens sont justement fiers, fut un siècle d'or pour les parfums et les cosmétiques. »*

Moralité : il y aura toujours des tubéreuses pour donner aux femmes l'envie de provoquer autour d'elles une légère griserie. Et reprenons l'invite d'Eugène Rimmel en 1882 : *« Je terminerai ici mon épilogue en priant les personnes que ces sujets intéressent de vouloir bien me communiquer leurs observations que je recevrai avec reconnaissance. Quant à celles qui désirent de plus amples détails sur les produits dont j'ai parlé, je me permettrai de les renvoyer à mon prospectus qui ne doit pas trouver sa place ici. »*

Josyane Savigneau

(1) Denoël 1984.

(2) Christian Bourgois. Repris en poche, 10/18, nº 701.

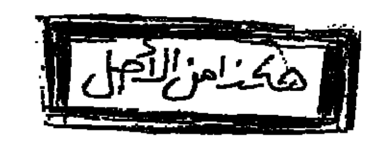
Autres parutions

● *Cruelle Zélande*, de Jacques Serguine. La réédition d'un « classique ». (Editions du Pré aux Clercs, 156 p., 79 F.)

● *La belle que voilà*, de Geneviève Hélène. Après *le Tranchant des lèvres* (Editions Jacqueline Chambon), un autre texte érotique du même auteur, assez mal écrit. La « belle que voilà », c'est la mort. Et revoici le « couple maudit », Eros et Thanatos. Se précipiter vers Eros pour mieux retrouver Thanatos au matin... quel ennui. (Editions Jacqueline Chambon, 124 p., 90 F.)

● *Le Nécrophile*, de Gabrielle Wittkop. Un roman publié pour la première fois par Régine Deforges en 1972 et devenu introuvable. L'histoire bien écrite, extrêmement inquiétante, répugnante pour certains, d'un antiquaire qui, sous une apparence tranquille, cache une passion macabre : déterrer des cadavres qu'il ramène chez lui pour leur faire l'amour. (Editions Régine Deforges, 92 p., 79 F.)

● *Régions sacrées*, de Florestan. Une géographie élégante, un langage délicat, un peu précieux parfois. (Editions Philippe Olivier, 138 p., 79 F.)



Le Livre des « solitaires »

Deux siècles durant, la Bible de Sacy fut la référence
Celle de Stendhal, Hugo et Rimbaud. Un monument littéraire

LA BIBLE
traduction de Lemaître de Sacy, préface et textes d'introduction par Philippe Sellier, collections « Bouquins », Robert Laffont. 1 740 p., 170 F.

LE DICTIONNAIRE DE LA BIBLE
d'André-Marie Gérard, assisté de Andrée Nordon-Gérard. Robert Laffont, « Bouquins », 1 550 p. (avec cartes et lexique), 150 F.

« Ses jambes sont comme des colonnes de marbre posées sur des bases d'or. Sa figure est comme celle du Mont Liban, et il se distingue entre les autres, comme les cèdres parmi tous les arbres. » (*Cantique des Cantiques*, V, 15).

Qu'importent les lectures intermittentes. Bien que d'autres, c'est vrai, leur préfèrent une approche exhaustive, de verset en verset, ces lectures fragmentées, pour un aussi vénérable et colossal texte que la Bible, demeurent souvent le fruit quotidien de la réflexion, le parti pris de l'habitude. A chacun donc sa vérité et sa lecture du Livre, dont saint Augustin vantait la douceur, ces *« chastes délices de l'âme »*.

Au commencement donc, la stupeur et le ravissement. Car, pris au hasard, les fragments de la Bible que viennent d'éditer les éditions Robert Laffont, dans la collection « Bouquins », brillent d'un éclat rare, d'une clarté particulière. Alliée à la manutention molle – et quasi sensuelle pour les bibliophiles – des mille sept cent quarante pages ondulantes de ce volume, la lecture du texte le plus vendu au monde (12 millions d'exemplaires annuels), dans la traduction de Lemaître de Sacy, est un plaisir.

Cette Bible qui occupa nombre de tables de chevet deux siècles durant, de Louis XIV à la Troisième République, fut celle de Stendhal, de Victor Hugo et de Rimbaud. Elle en reste la plus belle traduction française. La plus littéraire.

Querelles jansénistes

Fruit du travail des premiers « solitaires », qui vécurent retirés aux abords du monastère cistercien de Port-Royal-des-Champs (Blaise Pascal, Pierre Nicole, le « grand » Arnauld, Antoine Lemaître...), la Bible dite de Port-Royal, œuvre collective, a été rapidement placée sous la maîtrise d'œuvre de Louis-Isaac Lemaître de Sacy, lui-même neveu de la « Mère Angélique », la grande réformatrice de l'abbaye.

En 1657, tous ces théologiens, plus ou moins rompus au latin, au grec et à l'hébreu, avaient déjà fait preuve de leurs talents d'écrivains ou de traducteurs. Tous, surtout, étaient fortement convaincus de l'importance de faire découvrir aux chrétiens un texte dans leur propre langue française, en se distinguant nettement d'une écriture scholastique. La rédaction définitive n'allait voir le jour qu'en 1700.

C'est donc sur fond de querelles jansénistes *(les Provinciales* ont été publiées en 1656 et 1657) et dans une optique biblique des plus augustiniennes que le projet a été élaboré. Il tombait également sous le coup des décisions du Concile de Trente (1545-1563), qui avaient fait bon ménage dans le foisonnement des publications bibliques plus ou moins autorisées.

L'invention de Gutenberg multipliait les sources d'information et le protestantisme les exposés de la foi : Trente avait donc décidé de s'en tenir au canon d'Alexandrie (la Bible grecque), plus riche à ses yeux que le canon palestinien (bible hébraïque) et avait opté pour la référence textuelle à la célèbre *Vulgate latine* de saint Jérôme. Mais surtout, les auteurs de Port-Royal allaient devoir affronter l'index pontifical instauré en 1564 par Pie IV, qui établissait la liste des livres censurés, et qui, de fait, allait consister, par méfiance, à réserver la lecture des Écritures aux seuls clercs.

Soucieux de précision, et faisant fi des interdictions, le « groupe » de Port-Royal s'en tint donc à la *Vulgate*, mais ne résista pas à l'envie de préciser en notes les différences qu'ils relevaient à la lecture du texte original : l'habile opération revenait, somme toute... à puiser directement la traduction du texte biblique de l'hébreu ! Malgré la prison (de 1666 à 1668) et malgré la mort (en 1684), Lemaître de Sacy avait lancé l'une des plus grandes entreprises littéraires du dix-septième siècle. Une Bible comparable à celle de Luther en Allemagne, à celle du roi Jacques en Angleterre.

Une édition sans notes

Habituellement, toute traduction des Saintes Écritures s'accompagne d'une myriade de notes exégétiques, généralement repoussantes par leur technicité pour le non-initié. A cet émiettement courant, les rééditeurs de la Bible de Sacy ont préféré judicieusement une édition linéaire, non entrecoupée de notes, affirmant ainsi la dominante littéraire de l'édition. Seuls les intertitres – ceux que Rimbaud pouvait lire dans son édition Hachette de 1841 – ont été rajoutés en tête de chapitre

Les différents livres sont introduits par un commentaire qui fait la part belle aux exégèses les plus contemporaines et qui replace si besoin est les contributions de Sacy dans leur contexte. Tout, manifestement, a été conçu pour faciliter une lecture du Livre efficace et continue et redonner aux différentes composantes des Écritures la loi de leurs genres : conte (Jonas) ou légende (Judith), proverbes, oracles, paraboles, allégories, chants nuptiaux, poèmes, méditations, lettres, etc.

En complément, le lecteur se reportera utilement aux précieuses analyses historiques contenues dans la préface de Philippe Sellier, professeur de lettres à la Sorbonne, qui est l'un des piliers de cette réédition. Ainsi qu'au remarquable *Dictionnaire de la Bible* que publie conjointement la collection « Bouquins » : un travail sans âge, encyclopédique et minutieux, où pas moins de deux mille trois cents entrées renvoient à quelque... cinquante mille références, toutes compatibles avec la Bible de Sacy.

Par son coffret cartonné et illustré par une sulfureuse *Eve*, de Granach, cette Bible de Sacy trouvera sans nul doute sa place dans les bibliothèques aux côtés de la très sérieuse TOB (*Traduction œcuménique de la Bible*, parue au début des années 70), de la Bible de Jérusalem (années 50) ou de la traduction du chanoine Osty (années 60).

Les participants actifs au récent renouveau des études bibliques (les séminaires universitaires se multiplient) y trouveront le témoignage d'un temps où la chronologie biblique s'ébranlait peu à peu dans l'univers déjà perçu comme infini. Un monde exégétique à cent lieues de Teilhard de Chardin. Une époque où ces écrivains théologiens jugeaient la Bible infiniment plus obscure que nous. Alors qu'elle nous apparaît curieusement en retour, sous cette forme littéraire, on ne peut plus limpide.

Jean-Michel Dumay

La Bible à l'âge classique

LE GRAND SIÈCLE ET LA BIBLE
sous la direction de Jean-Robert Armogathe. Beauchesne, « La Bible de tous les temps », vol. 6, 834 p., 480 F.

« D'un bout du siècle à l'autre, les Ecritures sont l'enjeu constant de tout l'effort intellectuel du siècle « classique », écrit Jean-Robert Armogathe dans son introduction à cet imposant volume dont il est le maître d'œuvre. Traversé de conflits nouveaux d'interprétation, marqué par l'éclatement du consensus sur lequel l'Occident avait si longtemps vécu, l'âge de Descartes et de Spinoza, de Hobbes et de Pascal, mais aussi de Racine et de Newton, de Malebranche ou du libertinage érudit, voit se multiplier, plus qu'aucun autre sans doute, les lectures de la Bible, leurs affrontements et leurs influences – sans compter sa présence dans le théâtre, la poésie, la peinture, ou la sculpture, qui se marque différemment de la France à l'Angleterre ou aux Pays-Bas.

Une cinquantaine d'études dessinent une vue très érudite et détaillée des multiples manières dont la Bible est éditée, méditée, et vécue, tout au long d'une époque essentielle de la formation de l'esprit européen. Sa minutieuse exactitude ne l'empêchant pas de demeurer claire et accessible, cette somme d'une rare tenue constitue à l'évidence un ouvrage de référence et de découverte pour des lecteurs très divers.

Publié il y a déjà quelques mois, ce volume vient de recevoir le prix Delpeuch de l'Académie des sciences, morales et politiques. Rappelons qu'avec cet ouvrage s'achève la série *« La Bible de tous les temps »* qui, en huit volumes, offre un panorama de toutes les formes de présence de la Bible, du monde grec ancien au monde contemporain.

R.-P. D.

Autres parutions

● Deux travaux importants, menés par des jésuites, sont en cours d'achèvement : Xavier-Léon Dufour poursuit son précieux travail exégétique (de longue haleine) et livre la deuxième partie de sa *Lecture de l'Évangile selon Jean*, dont le premier tome avait constitué un franc succès (Seuil, 510 p., 180 F). Tandis que Gustave Martelet achève ses *Deux Mille Ans d'Eglise en question*, entrevue sous l'angle de la théologie du sacerdoce, avec la parution du troisième et dernier tome (indexé) consacré à la période qui embrasse le schisme d'Occident et Vatican II (Cerf, 368 p., 143 F).

● Ceux qui voudront, une fois pour toutes, savoir qui sont les 15 693 hommes, âgés en moyenne de soixante-six ans, qui sont « rentrés » dans les ordres se reporteront utilement aux *Grands Ordres religieux*, que viennent de publier les éditions Fayard. Par commodité, Claire Lesegretain s'en est tenue à une vingtaine d'ordres sur 87 recensés. Cela n'enlève rien à un travail qui scrute les modes de vie aussi variés que peuvent être celui d'un moine trappiste et celui d'un assomptionniste engagé dans le monde. (Fayard, 460 p., 120 F).

● Engagé, le père François Varillon, qui a disparu voilà dix ans, l'était profondément, au service de la foi chrétienne. Son enseignement a marqué nombre de chrétiens francophones. *François Varillon*, le livre que Paul Meunier, théologien canadien, lui consacre, retrace l'itinéraire et les lignes maîtresses d'une spiritualité qui discerne la vocation réelle de chaque homme. Une pensée résolument moderne que Charles Ehlinger, l'éditeur des textes de Varillon, a mis en exergue dans la préface de l'ouvrage (Centurion, préface de Charles Ehlinger, 158 p., 69 F).

● Charles Ehlinger, décidément mis à contribution, a également travaillé en collaboration avec le Père Jacques Sommet pour établir *Passion des hommes et pardon de Dieu*. Le livre de Jacques Sommet, jésuite, professeur de philosophie sociale et politique et responsable de Mission ouvrière, entend non pas théoriser sur le pardon mais plutôt témoigner, afin de recadrer, en termes actuels, la vocation de l'Église dans l'aventure humaine (Centurion, 174 p., 85 F).

● Titulaire de la « Bourse du journalisme d'investigation » attribuée chaque année par les éditions La Découverte, Anne Devailly, fraîchement diplômée du Centre de formation des journalistes, a enquêté sur l'une des branches les plus actives du catholicisme contemporain : le Renouveau charismatique. L'Église a pris, ces derniers temps, conscience du rôle de ces mouvements qui attirent beaucoup les jeunes. Et en tient désormais compte, par la force des choses. *Les Charismatiques* montre également comment ces mouvements se sont implantés dans les structures de fonctionnement de l'Eglise et dans certains groupes de communication, tels le fameux groupe Ampère (La Découverte, 264 p. 109 F).

● Côté beaux livres, Adam Bujak, photographe polonais, a fixé sur images quelques instants d'éternité de son ami *Jean-Paul II, le pélerin de l'éternel*. Une mise en page dynamique et aérée pour les photos de ce témoin privilégié, qu'accompagnent une préface du cinéaste Andrzej Wajda et un texte signé Jean Offredo, né en Pologne et spécialiste du Vatican, déjà auteur d'une biographie de Jean-Paul II (Fixot, 112 p., 199 F).

● Brepols, enfin, a réédité en ouvrage séparé le huitième tome de son « Univers de la Bible » : les *Quatre Évangiles*, dans une traduction richement illustrée d'André Chouraqui – qui vient de publier récemment chez Robert Laffont une traduction originale du Coran – et sort, sous forme encyclopédique et illustrée elle aussi, un bel ouvrage consacré au monothéisme.

● Le même éditeur publie également *Apocrypha, le champ des apocryphes*, une publication annuelle, animée par des membres de la section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études. Le premier volume récemment paru rassemble des études sur l'aspect littéraire des « fables » appartenant aux corpus juif et chrétien.

● Arléa réédite *l'Ecclésiaste* dans la traduction et avec des commentaires d'Ernest Renan (120 p., 85 F).

RELIGIONS



Entre raison et foi

Philosophie et religion sont-elles antagonistes ?

LE CHRIST DE LA PHILOSOPHIE
de Xavier Tilliette.
Ed. du Cerf, coll. « Cogitatio Fidei », 294 p., 145 F.

INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE DE LA RELIGION
Edité par Jean-Louis Vieillard-Baron et Francis Kaplan.
Ed. du Cerf, 512 p., 189 F.

MAITRE ET DISCIPLES DANS LES TRADITIONS RELIGIEUSES
Sous la direction de Michel Meslin.
Ed. du Cerf, coll. « Patrimoines », 234 p., 99 F.

La philosophie ne se réclame que de la raison. La foi, par nature, échappe au domaine rationnel. Ainsi philosophie et religion seraient-elles radicalement distinctes, voire antagonistes. Une philosophie religieuse, tout comme une religion philosophique, serait donc une contradiction. Dans l'alliance impossible ou monstrueuse de ces termes, l'un tendrait toujours à l'annulation de l'autre. Est-ce si simple ? Ne peut-on pas penser que ce sont là de bien hâtives évidences, masquant des problèmes infiniment plus complexes ? De telles questions, cela va de soi, ne s'abordent pas en quelques lignes. D'autant qu'elles traversent, en fin de compte, sous de multiples figures, toute l'histoire de la vie intellectuelle de l'Occident. Plusieurs ouvrages récents éclairant ces interrogations de façon contrastée, on se contentera d'en indiquer quelques caractéristiques.

En publiant *le Christ de la philosophie*, le Père Xavier Tilliette reprend et déplace le débat concernant l'existence de la philosophie chrétienne, qui fit l'objet, au début des années 30, de vives controverses entre notamment Emile Bréhier et Etienne Gilson. Dans une perspective qui prolonge explicitement celle de Maurice Blondel, Xavier Tilliette s'attache à souligner ce que peut apporter de décisif à la méditation des philosophes la prise en considération de l'*Idea Christi*, du *« Christ austère de la pensée »*. Convaincu que *« c'est à la raison de montrer ce qui excède la raison »* (l'Homme-Dieu, le Verbe incarné), il croit à une fécondation réciproque de la christologie et de la philosophie.

Ses analyses s'appuient sur une connaissance minutieuse de tous les textes que les philosophes ont consacrés au Christ, de Pascal à Simone Weil en passant, entre autres, par Leibniz, Hegel, Kierkegaard, Nietzsche, ou Max Scheler. La recension et l'étude comparative de ces pages, dont bon nombre demeuraient méconnues, n'étaient toutefois que des étapes préliminaires, déjà franchies par l'auteur depuis une quinzaine d'années. Il s'agit cette fois de mettre en ordre les problèmes posés à la pensée par la figure du Christ considéré comme « philosophe suprême » (l'expression est de... Spinoza), puis d'en faire mesurer la portée sur quatre exemples précis, dont le *Sermon sur la montagne*. Xavier Tilliette n'ignore ni la difficulté de son projet, ni ses aspects ambigus, ni les malentendus qu'il peut susciter. On notera simplement que cette tentative hardie est loin d'être dépourvue d'intérêt spéculatif, même pour un lecteur résolument athée.

Cet essai de philosophie religieuse est à distinguer du domaine d'études qui s'intitule « philosophie de la religion ». L'important ouvrage collectif édité sous la direction de Jean-Louis Vieillard-Baron et Francis Kaplan en précise les contours et les enjeux au fil d'une trentaine d'études, signées notamment par Jacques Colette, Roger Arnaldez, Jean Bottéro, Michel Maffesoli, Emmanuel Lévinas, ou Jean-François Marquet. En lisant l'ensemble de ces contributions, et les analyses des deux maîtres d'œuvre, on comprend que la philosophie de la religion n'a pas à s'intégrer comme telle dans une tradition religieuse, pas plus qu'elle ne se propose de juger de la validité de telle ou telle croyance en la soumettant au tribunal d'une raison souveraine. Sa démarche tente plutôt d'accompagner le mouvement propre d'une spiritualité, à distance mais non sans sympathie, afin de mesurer à quels troubles féconds la pensée s'y expose.

Eclairant successivement les questions liées à l'expérience religieuse, aux relations du polythéisme et du monothéisme, au texte sacré, aux rapports de la philosophie et de la théologie, ce fort volume rassemble une somme d'analyses philosophiques d'un grand intérêt. Il permet d'aborder sous des angles très variés un champ de recherche qui est aujourd'hui, dans sa pluralité même, en pleine expansion. Peut-être pourrait-on regretter que les religions d'Extrême-Orient n'y soient pas prises en considération, et que les problèmes soulevés par l'existence de religions non révélées, tel le bouddhisme, n'y soient pas thématisés. Mais ces absences n'ôtent rien à la cohérence propre et à la richesse de l'ensemble.

S'il y a un point commun à toutes les traditions religieuses, n'est-ce pas l'existence du maître spirituel, et de la relation vivante qu'il entretient avec ses disciples ? Le maître spirituel ne se contente pas de dispenser un savoir ou de transmettre un enseignement. Il est celui par lequel une parole se donne, qui fera franchir à celui qui la reçoit le seuil d'une nouvelle naissance. Ces traits universels viennent évidemment s'inscrire de manière à chaque fois spécifique dans des traditions différentes.

Tout l'intérêt du volume publié sous la direction de Michel Meslin est d'explorer à la fois cette unité fondamentale et ces particularités culturelles. La relation maître-disciple y est étudiée aussi bien en Inde (Guy Bugault) qu'en Chine (Isabelle Robinet) ou en Afrique noire (René Bureau). En une douzaine de contributions, les principaux aspects de la paternité spirituelle sont évoqués à travers l'histoire aussi bien qu'à travers l'espace. En un temps où tout nous porte à oublier ce que sont des maîtres, ou même à les confondre avec des tyrans ou des bouffons, voilà une lecture précieuse.

Roger-Pol Droit

De Zoroastre à Staline

LES RELIGIONS DE L'HUMANITÉ
de Michel Malherbe.
Ed. Critérion, 654 p., 199 F.

Le livre se feuillettera, au gré, par la fin. Un copieux index des religions pratiquées dans les différents pays du monde témoigne de l'entreprise encyclopédique élaborée par Michel Malherbe. Cet ingénieur des Ponts *« hors normes »*, comme il se définit lui-même, a patiemment compilé trois ans durant toutes données qu'il a pu consigner sur le sujet. Grand bourlingueur devant l'Eternel (responsabilités professionnelles obligent), ce polytechnicien de soixante ans a lui-même arpenté les lieux de cultes de plus de cent vingt pays.

Son amour du voyage lui avait déjà valu, linguiste profane, de se lancer dans *les Langages de l'humanité* (1). Polyglotte, il ressort aujourd'hui encyclopédiste des religions. Profondément convaincu que *« le développement n'est pas qu'une simple affaire de béton et d'investissement »*, il a fouillé les croyances humaines, les jalons les plus méconnus, les tuteurs de l'âme et les profondes espérances, scrutant sans complexe les plus vieilles théories (monothéisme, zoroastrisme, taoïsme, bouddhisme...) et les plus récentes (ahmadisme, témoins de Jéhovah, kimbanguisme...). Dans *les Religions de l'humanité*, les syncrétismes (bahaïsme, « adorateurs du diable » des environs de Mossoul en Irak et d'Alep en Syrie, cadoïsme vietnamien...), les *« quasi-religions »* (mouvement Subud, fondé en 1933 par un Indonésien de culture musulmane) et les sectes sont exposées. Même le communisme, *« anti-religion »*, a droit de cité dans un panorama qui se veut le plus exhaustif possible. *« Il est amusant de constater à quel point les formes extérieures de l'idéologie communiste ont été la caricature d'une religion »*, écrit l'auteur, qui relève, entre autres, avec beaucoup d'humour que *« c'est un mot latin* propagande *(de* propaganda fide*) qui est employé pour l'équivalent du catéchisme, l'agit-prop (agitation-propagande), le rituel communiste d'éducation des masses »*.

« Une unité sous-jacente »

Mais surtout, Michel Malherbe s'est livré à une intéressante analyse comparée des comportements religieux. Vie spirituelle personnelle, place des religions dans la vie sociale, mise en exergue des symboles courants, des cultes et des rites, analyse des croyances non religieuses. On y apprend par exemple comment les Malgaches, pourtant majoritairement chrétiens, pratiquent la curieuse coutume du « retournement des morts » qui consiste à exhumer les restes des défunts tous les deux ou trois ans et à les envelopper dans un nouveau linceul. Enfin, la moulinette de cet « X » avide de connaissance a également englouti les rapports du religieux à la culture et au politique.

Bien que *« fondamentalement pour la laïcité et un brin anticlérical »*, l'auteur de l'ouvrage ne cache pas que derrière les interrogations qu'il soulève (Les religions ont-elles de l'avenir ? A quoi servent les religions ?) se cache un *« message de croyant »*. Les quelques parties introductives et conclusives apparaîtront, en effet, aux yeux de certains, comme délibérément apologétiques. Ce qui n'enlève rien au travail proprement encyclopédique, qui a amené son auteur, profondément optimiste, à considérer que par-delà les multiples différences existait *« une unité sous-jacente »*. Celle qui, somme toute, pour l'homme, de manière consciente ou non, se résume à la recherche du bonheur.

J.-M. Dy.

(1) *Les Langages de l'humanité*. Seghers-Robert Laffont, 1983.

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

La chrétienté au feu

HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES ORIGINES A NOS JOURS
sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Charles Pietri, André Vauchez et Marc Venard.
Tome XII : **Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958).**
Sous la responsabilité de Jean-Marie Mayeur. Desclée-Fayard, 1 149 p.. 345 F jusqu'au 31 janvier 1991 et 390 F ensuite.

« *NE quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat* » : ainsi Léon XIII s'adressait-il à l'historien, le 18 août 1883, en belle langue de Cicéron, quand furent ouvertes aux profanes de bonne volonté les archives du Vatican. Oui, l'histoire religieuse scientifique sera baptisée à cette eau-là : que ses artisans « *aient présent à l'esprit que la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir ; et que la seconde est de ne pas craindre de dire le vrai* ». Mais la révélation a été lente. Et le premier mérite de cette nouvelle *Histoire du christianisme* que nous promettent une fine équipe universitaire et deux vaillants éditeurs, est de permettre, justement, un gros siècle plus tard, de mesurer ses progrès irréversibles.

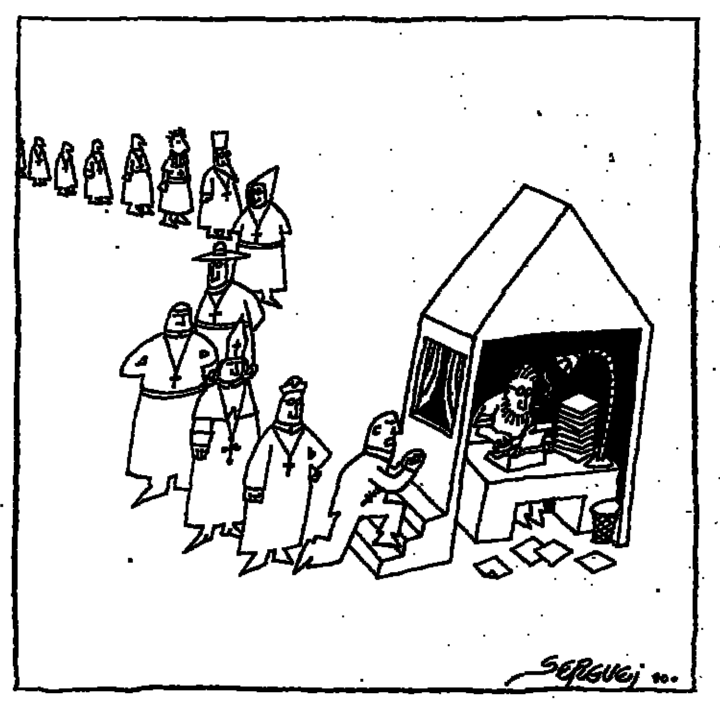
L'affaire n'est pas mince, puisque quatorze volumes sont prévus, sur environ quinze mille pages signées par une centaine d'auteurs et paraissant au rythme de deux par an jusqu'en 1996. Ses chefs de chantier ont tenu à ne pas se départir de l'encyclopédisme austère qui caractérisait la seule aventure précédente qui lui soit comparable : celle de l'*Histoire de l'Eglise* publiée de 1934 à 1963 chez Bloud et Gay sous la direction d'un laïc, le médiéviste Augustin Fliche, professeur à la faculté de Montpellier, et d'un clerc, Mgr Victor Martin, tous deux morts à la tâche, et dont les derniers des vingt-six volumes annoncés ne virent pas le jour.

LA « Fliche et Martin » naviguait encore entre une histoire ecclésiastique inaugurée par Eusèbe de Césarée et l'histoire tout court. « *Tout chrétien fidèle à sa foi,* lisait-on dans sa préface, *admet le gouvernement du monde par la Providence, ce qui ne l'empèche pas d'étudier et de rechercher scientifiquement l'action des causes secondes.* » Une *Nouvelle Histoire de l'Eglise*, ouverte par Jean Daniélou et Henri Marrou en 1963 et poursuivie sur cinq volumes au Seuil par une équipe très internationale, a par contre marqué l'étape intermédiaire, dans la foulée du concile Vatican II, en promouvant une histoire du peuple de Dieu, une sociologie et une ecclésiologie de la vie des fidèles, qu'on retrouvait d'ailleurs aux mêmes dates dans l'*Histoire générale du protestantisme*, d'Emile G. Léonard, publiée aux PUF.

« *Sans rupture aucune* », l'*Histoire du christianisme*, fin de siècle salue bien bas ces prédécesseurs, chanoines curieux, prélats dévoués ou fervents professeurs en col dur qui relisaient Renan en cachette : on reste entre gens policés, sinon pieux, qui ne tolèrent la rupture épistémologique qu'à titre de macération.

Mais la nouveauté est bien marquée. Cette histoire est faite désormais par des historiens comme les autres, fantassins de l'Université, du CNRS et de l'Ecole pratique des hautes études, flanqués par leurs collègues en veston des grands centres de recherche mondiaux. Elle n'analyse plus le seul magistère romain, car le catholicisme post-conciliaire a fait son *aggiornamento* anti-impérialiste. Elle est devenue pleinement chrétienne, multiconfessionnelle, intériorisant un solide œcuménisme qui n'oublie ni les frères protestants ni les Eglises orientales séparées.

La décolonisation est, en outre, passée par là, qui a modifié les attendus et les sermons de l'esprit missionnaire au service des propagations de la foi : les bourgeons du vieux christianisme historique sont observés jusqu'aux confins des Amériques, de l'Afrique ou de l'Orient. Enfin, la foi dont elle suit les évolutions traverse le corps social et les cultures, travaille les individus, tolère tous les aléas de l'action et ne se contente plus d'animer les institutions et les ordres des Eglises constituées. Pluriconfessionnelle, moins européocentrique, volontiers socioculturelle, elle a abordé depuis un demi-siècle tous les rivages fructueusement « razziés » par l'histoire professionnelle du profane. Et toute la collection va fièrement déballer le butin frais.



Cette science si neuve ne donne pas, on l'imagine, dans l'érotisme torride. Le tome XII est d'abord un de ces bons gros manuels bien ficelés, très synthétiques, bourrés de notes et de références précises, auxquels on se reporte en confiance et dont les auteurs ont serré le propos. Sa lecture en continu est donc à peu près impossible aux honnêtes gens, à moins qu'ils ne soient convalescents, insomniaques ou bloqués par les neiges.

SON architecture est sage, qui détaille d'abord les lignes de force puis accumule les descriptions de la vie du christianisme, pays par pays, dans les grandes aires géographiques et culturelles. Elle a pourtant fait délibérément éclater la matière, au point que le lecteur de bonne volonté risque de tourner en rond. D'autant qu'il est privé du soutien d'une conclusion accessible qui reprendrait les grandes lignes de l'acquis et même de tout repère chronologique final. C'est dire qu'il faut de l'appétit pour aller y chercher sa pitance. Mais si l'on consent à vagabonder nez au vent, quel régal !

Il est vrai que la période considérée est assez tourmentée pour porter à la méditation. Deux guerres mondiales ont relancé les affaires du Malin, les Etats autoritaires et totalitaires ont ruiné l'humanisme, l'indifférence a progressé partout et le communisme intrinsèquement pervers s'est hissé au rang de Super-Grand : voilà de quoi plonger la civilisation chrétienne dans des doutes et des affres.

Jean-Marie Mayeur décrit fort clairement les efforts répétés de Benoît XV, Pie XI puis Pie XII pour endiguer ces maux et passer à la contre-offensive, en restant fermes sur le fond et souples dans l'art d'exécution quand Rome fut placé au cœur de la tourmente sans avoir jamais la force de l'apaiser. On appréciera, en particulier, son récit très à jour, nuancé et convaincant, des interventions de Pie XII de 1939 à 1945. Et notamment celles en faveur des juifs, « *discrètes, sinon confidentielles* », éloignées de tout prophétisme dénonciateur, mais soucieuses tout au long d'éviter des maux plus grands. De même, Jean Baubérot sait montrer combien Karl Barth ou Paul Tillich ont fait redécouvrir les vertus d'Eglise par le malheur des temps.

L'ETUDE des courants de pensée, de la piété et de l'apostolat sonne plus neuf encore. Etienne Fouilloux, en particulier, innove en plaçant la foi chrétienne au vif des enjeux culturels du premier XXe siècle. La voici qui s'exerce à un usage pas si malhabile des médias, mais qui crosse volontiers en mettant à l'Index, pêle-mêle, Sartre, Moravia et Gide, qui s'éloigne de la création artistique contemporaine et pourfend l'hydre toujours renaissante du modernisme.

Car la doctrine romaine, dans un fixisme de citadelle assiégée, « *oppose une énergique fin de non-recevoir à toute pensée de fondement humaniste, qu'il s'agisse d'un idéalisme d'origine kantienne ou d'un personnalisme existentiel* ». Mais l'élan de l'action catholique, qui revivifie les élites en jetant tant de chrétiens décidés dans les combats de la cité, les modifications aussi des formes de la piété – décrites sans l'habituelle pesanteur chiffrée de la sociologie religieuse – font regagner en apostolat une part de terrain perdu par la rigidité doctrinale.

Divorce avec un siècle de feu, démembrements du corps de la chrétienté, doutes intimes : en moins de cinquante ans, le christianisme a sans doute encaissé trop de coups pour pouvoir apporter autant qu'il le souhaitait à un monde ravagé. Ce livre ne dissimule pas les ruines. Mais il sait dire aussi combien la redécouverte du mystère d'Eglise et le sens de la communauté ont ralenti un déclin. Ce gros manuel, décidément, laisse à penser.

□ **RECTIFICATIF.** – *Le Vocabulaire d'esthétique*, publié sous la direction d'Anne et Etienne Souriau aux Presses universitaires de France, coûte 580 francs, et non pas 1 420, comme nous l'avons indiqué par erreur dans « Le Monde des livres » du 14 décembre.

La fièvre bernardine

De nombreux ouvrages et plusieurs manifestations à l'occasion du neuvième centenaire de la naissance de saint Bernard

De Bernard de Clairvaux (1090-1153), moine passionné qui fut présent sur tous les fronts de la Chrétienté dans la première moitié du douzième siècle, on peut faire connaissance grâce aux cent quatre pages de la *Petite Vie de saint Bernard* par Pierre Riché (Desclée de Brouwer, 43 F), où l'on suit le moine bien loin de son monastère à travers l'Europe, pour réformer ici, combattre l'hérésie là, sauver les juifs du massacre ailleurs, en homme de foi impérieux qui ne craint pas d'affronter, pour les convertir à la vie évangélique, papes, évêques, moines, rois ou chevaliers.

Jean Leclercq, moine cistercien comme saint Bernard, savant éditeur des œuvres complètes de son prédécesseur (neuf volumes en latin), à qui l'on devait déjà un *Saint Bernard et l'esprit cistercien* paru en 1966 (Seuil), vient de publier un *Bernard de Clairvaux* (Desclée, 83 F) qui est une solide initiation à l'histoire du saint en son temps, mais aussi l'œuvre de celui qui fut un des plus grands écrivains français du Moyen Age. On y découvrira la mystique bernardine qui a inspiré la spiritualité postérieure, celle du dix-septième siècle en particulier, et bien au-delà.

Si l'on veut voir et entendre Bernard autrement, mettre ses pas dans les siens, on lira, pour le plaisir et pour la science, le *Saint Bernard en Bourgogne, lieux et mémoire* de Jacques Berlioz (Le Bien public, Dijon, 138 F). Avec des textes et des images, une solide érudition discrètement renvoyée en note pour que la lecture reste agréable, sont évoqués en leurs lieux l'enfance de Bernard à Fontaine-lès-Dijon, ses études à Châtillon-sur-Seine, son arrivée à Cîteaux avec trente compagnons, son affrontement sur la foi et la raison avec Abélard à Sens en 1140 ou la prédication de la deuxième croisade à Vézelay en 1146. Et pour le plaisir encore on découvrira la légende noire ou dorée de Bernard depuis sa mort jusqu'au vingtième siècle.

Publication des œuvres complètes

Parmi les publications récentes, il faut signaler aussi la réédition de l'excellent *Bernard de Clairvaux* de M.-M. Davy (éd. du Félin, 110 F), malheureusement sans les textes traduits de la première édition (1945). Et pour la méditation, la traduction de ses *Sermons pour l'année* par P-E. Emery (Brepols, Presses de Taizé) qui avait déjà donné d'autres extraits de sermons de Bernard, en particulier des *Sermons sur le Cantique des Cantiques*. Signalons encore un *Saint Bernard* par A. Philbée (Cerf, 89 F) et la réédition d'une biographie romancée par R. Vallery-Radot avec une préface de P. Riché : *Bernard de Fontaine, abbé de Clairvaux* (Desclée, 189 F).

Mais l'apport majeur et durable de cette « année saint Bernard » est le début de la publication des œuvres complètes de saint Bernard, texte et traduction, dans la prestigieuse collection des « Sources chrétiennes », où P.-Y. Emery, frère de Taizé, met à la disposition de tous l'*Eloge de la nouvelle chevalerie*, justification de l'ordre des Templiers et portrait du véritable chevalier chrétien en Terre sainte, ainsi que la *Vie de saint Malachie*, évêque irlandais mort à Clairvaux dans les bras de Bernard, qui dresse à cette occasion le portrait de l'évêque idéal selon l'Evangile (nº 370, Cerf, 370 F).

Deux grands colloques ont réuni le monde savant. Le premier, à l'initiative de l'institut des sources chrétiennes, a eu lieu à Lyon, Cîteaux et Dijon, du 5 au 9 juin, sous la présidence de Georges Duby et de dom Jean Leclercq. Le second, plus particulièrement consacré à l'histoire de Clairvaux, aura s'est tenu à Bar-sur-Aube et Clairvaux, les 22 et 23 juin.

On ne compte plus les conférences, expositions et concerts, en Bourgogne surtout, un opéra-rock a même réuni les habitants de Clairvaux et de sa région avec de grands professionnels dans une mise en scène de Michael Lonsdale, sans oublier – il s'agit d'un saint – messes solennelles et autres célébrations liturgiques.

La fièvre bernardine ne gagne Paris qu'en cette fin d'année, les grandes institutions ayant mis quelque temps à comprendre l'importance du sujet, avec une exposition de la Caisse des monuments historiques intitulée « Saint Bernard et le monde cistercien » qui évoque tous les apports du saint et de son ordre à la culture européenne. Elle a ouvert ses portes le 18 décembre à la Conciergerie.

Et le 24 décembre à 23 h, FR 3/La Sept diffusera un *Bernard de Clairvaux*, téléfilm inédit de Patrick Zeyen et Charles Chaboud (conseillers historiques, M.-M. Davy et P. Riché).

On pourra alors dresser le bilan de ce neuvième centenaire de la naissance de saint Bernard qui aura eu la vertu des célébrations nationales : attirer l'attention sur un personnage, susciter livres et manifestations, révéler enfin le résultat de recherches patientes menées depuis longtemps dans l'ombre.

Michel Sot



HISTOIRE

Cités de princes

Jacques Heers détruit le mythe de la ville médiévale considérée comme un espace marchand et démocratique

LA VILLE AU MOYEN AGE EN OCCIDENT
Paysages, pouvoirs et conflits
de Jacques Heers.
Fayard, 550 p., 198 F.

Dans cette nouvelle synthèse sur la ville médiévale, Jacques Heers veut se tenir à bonne distance de deux écueils : l'explication économiste (entendons marxiste) et l'explication esthétique du paysage urbain. Il entend *« mettre l'accent sur les liens entre la formation, la permanence ou la dégradation des tissus urbains ou des formes d'urbanismes d'une part, et de l'autre, les structures sociales et politiques de l'époque »*. Projet fort sage, qui ne nécessite pas qu'on dénonce chez les autres historiens, soupçonnés d'être (tous ?) des adeptes du matérialisme historique, *« ces vues à l'emporte-pièce, puériles à force de systématiser, ces clichés divulgués sans bénéfice d'attention »*. Ceci n'étant qu'un exemple de phrases polémiques qui n'apportent rien à un livre par ailleurs nuancé et riche d'informations, qui conduit à de solides conclusions.

Première constatation : dans ce domaine comme dans bien d'autres, il n'y pas eu effondrement de la civilisation dans le Haut-Moyen Age. Les rois barbares se sont installés en ville, et les évêques ont assuré la perpétuité des structures urbaines héritées de Rome, malgré les désordres. Palais et surtout cathédrales sont le plus souvent restés des pôles autour desquels s'organisaient les villes, protégées par leurs enceintes.

C'est à partir d'eux que la ville s'est développée. Les premiers marchés furent organisés par l'évêque, le comte ou l'abbé et non par des hommes nouveaux qui seraient venus s'installer dans un « bourg marchand » voisin mais séparé de l'ancienne cité. Jacques Heers récuse cette dualité, traditionnelle dans l'historiographie, de la cité et du bourg et préfère parler de caractère polycellulaire de la ville du Moyen Age central, où chaque bourg qui composait la ville a son identité, qui s'exprime entre autres dans des dévotions particulières.

Deuxième apport important de cet ouvrage : il faut en finir avec l'opposition entre la campagne soumise aux seigneurs et la ville dont *« l'air rendait libre »*. La ville n'est pas d'abord marchande et peuplée de bourgeois : elle est comme la campagne soumise au régime féodal, et les villes d'Italie ont connu plus d'affrontements sanglants entre « féodaux » que les campagnes.

Le prestige du maître

Le paysage urbain, avec ses palais surmontés de donjons, reflète l'atomisation de l'espace enclos par les murs et l'absence d'efficacité des fameuses communes pour protéger un espace public sur lequel priment toujours les espaces privés. D'où l'impossibilité, pour Jacques Heers, d'un urbanisme communal. Un aménagement d'envergure signifie toujours la victoire d'une faction, suivie de la confiscation des biens des factions vaincues.

C'est le dernier apport important du livre : les belles villes, les grandes réalisations d'urbanisme, ne sont pas bourgeoises et communales mais princières. Les places dites communales dans les cités italiennes sont souvent au cœur du quartier des vaincus. L'urbanisme est une prise de possession de l'espace urbain. A cet égard, Paris à la fin du Moyen Age voit se multiplier les hôtels seigneuriaux autour du Louvre et de Saint-Paul, mais la physionomie de la ville ne changeait pas encore.

Au contraire, Parme, Ferrare, sont des villes prises de haute lutte, à travers lesquelles les nouveaux princes font percer des rues droites pour en assurer le contrôle et faciliter l'accès au château. A Rome, le pape Jules II (1503-1513) fait éventrer le quartier insoumis du Trastevere, et tracer des voies de prestiges, telle la via Giulia, bordées de beaux édifices où s'expriment le prestige du maître de la ville, son triomphe politique et la prospérité engendrée par la cour.

Le précédent livre de cette collection (1) avait mis à mal le mythe romantique des cathédrales construites dans l'enthousiasme populaire et restitué le caractère dramatique de leur édification. Celui-ci détruit un autre mythe du siècle dernier : celui de la ville marchande et démocratique, opposée aux pouvoirs des seigneurs ruraux et des princes. Il montre que la ville a toujours été le lieu du pouvoir dominant, qu'il n'y a de grand urbanisme que quand le pouvoir est fort, et qu'un des buts de l'urbanisme est précisément de conforter le pouvoir.

Amère conclusion pour les amoureux des villes et pour ceux qui réfléchissent et travaillent à leur aménagement.

Michel Sot

(1) *La Cathédrale*, d'A. Erlande-Brandenburg. Voir *le Monde* du 8 mars.

Le miracle alexandrin

LA FÊTE ALEXANDRINE
de Monique A. Berry.
Albin Michel, 420 p., 120 F.

Pendant quelques fugitives décennies, au IVe siècle de notre ère, Alexandrie, triple héritière des civilisations grecque, romaine et orientale, devint de l'aveu même de ses contemporains la première ville du monde après Rome.

Un siècle plus tard, alors que les invasions barbares déferlent sur l'Europe occidentale, alors que Constantinople affirme sa puissance, Alexandrie reste un îlot de prospérité, de vie intellectuelle et religieuse intense, pour quelques années encore, avant d'être touchée de plein fouet par le déclin politique et économique de l'empire romain.

Avec *la Fête alexandrine*, c'est ce moment unique de bouillonnement spirituel et idéologique, favorisé par un commerce non moins prolifique, que retrace Monique Berry, ressuscitant à travers ses prêtres, ses philosophes, tout son menu peuple, la première ville – la première mégalopole, dirait-on dire – où les chrétiens imposent leurs doctrines et conquièrent le pouvoir, un pouvoir éphémère il est vrai, bientôt anéanti par les querelles internes, puis par les Perses et, dans la foulée, les Arabes.

Terre magique, détachée de l'Afrique dès l'origine, Alexandrie sert de laboratoire à la nouvelle religion, et de tremplin. Les chrétiens ne perdront Alexandrie que pour conquérir l'Occident.

Monique Berry, à travers le personnage attachant de la fantasque Thermantia, errante et curieuse de tout, offre au lecteur l'impression rare qu'elle ouvre une fenêtre : un souffle d'air chaud, un parfum, un rire... Nous voilà, pour quelques instants qui échappent au temps, au cœur de ce monde disparu.

La postface éclaire en partie ce petit miracle. Dans son récit, nous indique l'auteur avec une humilité de savant qui tient à prouver qu'il n'utilise aucun trucage, pas une expression, pas une conversation, pas un détail vestimentaire ou architectural qui ne soit dû à une exploration exhaustive de toutes les sources disponibles... Quand une érudition sans faille se met au service de la passion de raconter, cela donne quelque chose qui ressemble plus à un voyage dans le temps qu'à un roman.

Alexis Lecaye

Le général et le quotidien

Suite de la page 29

Pierre Sainderichin, qui fut éditorialiste à *Sud-Ouest*, puis rédacteur en chef à *France-Soir*, a bien connu l'ère gaullienne. Il traite son sujet avec une irrévérence légère qui permet de respirer à l'aise l'oxygène raréfié des cimes.

On s'est souvent étonné que *le Monde* ou du moins son directeur et une partie de sa rédaction, qui avaient, au point d'être accusés de *« neutralisme »*, réclamé que l'Europe d'après-guerre prît ses distances, vis-à-vis des Etats-Unis, aient condamné plus tard une politique gaullienne pour qui, comme le dit le général, *« nos alliés peuvent être aussi nos adversaires »*.

Cette contradiction n'est qu'apparente : pour Hubert Beuve-Méry, c'est l'Europe occidentale qui *« ne peut se passer de l'Amérique, mais ne peut lui abandonner son destin »*. Pour de Gaulle, c'est la France qui doit parler d'égal à égal avec les Etats-Unis : *« La guerre, c'est contre nos ennemis, la paix, c'est contre nos alliés »*...

Un « oui mais »

Le Monde, cependant, tout en donnant abondamment la parole aux partisans de la Communauté européenne de défense, s'est retrouvé sur les mêmes positions que le général : pas question de laisser mettre sur pied une armée allemande directement sous la coupe de Washington. Même identité de vue lorsqu'il s'est agi de l'Algérie. Sirius s'est résigné, en 1958, devant *« le suicide de la IVe République »* à un « oui, mais » qui n'alla pas sans remous parmi ses rédacteurs politiques. Constamment aux aguets devant tout ce qui lui paraissait un glissement vers le pouvoir personnel, il n'en appuya pas moins, avec ses nuances habituelles, la politique de l'Elysée.

A partir de 1962, ce sont les nuances qui l'emportent. Aux conférences de presse du général répondent des éditoriaux de Sirius, qui de réticents deviennent franchement désapprobateurs. Pierre Sainderichin suit pas à pas cette progression dans le refus. « L'homme du 18 juin » et « le quotidien de la rue des Italiens » sont désormais adversaires. Ils le seront jusqu'au départ de de Gaulle.

Au *« premier des Français »* devenu *« le premier en France »*, selon l'expression du président Coty, il faut rendre cette justice qu'il n'a jamais tenté de faire taire cette voix importune. En 1951, il donne *« un feu clignotant »* en autorisant, par le vote de Christian Funck-Brentano, le maintien à la direction du journal d'Hubert Beuve-Méry. A ce dernier qui, en 1958, lui offre de se retirer du *« service du public »* qu'il avait assumé sur sa demande depuis la fin de 1944, il répond : *« Vous vous débrouillerez très bien tout seul »*.

S'il a gardé captive une télévision qu'il avait trouvée telle en revenant au pouvoir, il a toujours laissé pratiquement intacte une liberté de la presse qui lui paraissait un des piliers de la démocratie telle qu'il la concevait. L'existence du *Monde* et celle du *Canard enchaîné* étaient des symboles. Tant que l'un et l'autre subsistaient, nul ne pouvait, sans excès de plume, parler de régime autoritaire.

Le quotidien, en usant sans concession de son indépendance, a, peut-être, pour sa part amené le général à éviter bon gré mal gré des dérapages auxquels son autorité personnelle et le peu de cas qu'il faisait parfois des Français eussent pu l'entraîner. Aucun dialogue n'est totalement un dialogue de sourds.

Jean Planchais

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde SANS VISA

LETTRES ESPAGNOLES

La Castille immobile

LES RATS
de Miguel Delibes.
Traduit de l'espagnol
par Rudy Chaulet.
Verdier, 182 p., 195 F.

La méconnaissance dont souffraient en France les lettres espagnoles fait que, à l'heure de leur découverte, nous parviennent pêle-mêle des ouvrages très récents et d'autres beaucoup plus anciens. C'est ainsi qu'on peut lire dans un même élan, et presque d'un trait, le tout dernier roman de Juan Marsé, dont les éditeurs français n'ont pas encore traduit les premières œuvres, et l'un des classiques de ce siècle : *les Rats*, de Miguel Delibes, écrit au tout début des années 60 et publié outre-Pyrénées en 1962.

Delibes est l'un des grands écrivains espagnols les plus méconnus chez nous (les Editions La Découverte avaient fait paraître *Cinq Heures avec Mario* dans un quasi-anonymat). Son importance n'a d'égale que sa discrétion. Couvert de prix littéraires et de lauriers ibériques, Miguel Delibes, qui fut longtemps le courageux directeur d'un journal régional, *El Norte de Castilla*, a quitté la vie publique pour se consacrer entièrement à l'écriture, dans cette partie de la vieille Castille qui a pour capitale Valladolid. Là, loin des modes et des mondanités, il partage sa vie entre ses romans et une nature austère qu'il aime parcourir et qui est, avec les marginaux qui peuplent tous ses livres, son inspiratrice privilégiée.



Miguel Delibes : un des grands écrivains espagnols inconnus en France.

EL PAIS

C'est dans un village de cette même Castille dont il a voulu, comme Cervantès dans le *Quichotte*, taire le nom, que se déroule l'action des *Rats*. En ce début des années 60, le souvenir de la guerre civile est moins brûlant ; et, si la modernité frappe aux frontières de l'Espagne, si les premiers touristes accourent vers des rivages ensoleillés, la Castille, elle, est encore plongée dans une léthargie millénaire.

Vertueuse, noble pauvreté des paysans qui vivent sans défense face aux caprices des saisons et dépendent du bon vouloir d'un ciel inclément et de quelques propriétaires terriens non moins indifférents à la misère de leurs fermiers. Le village est une enceinte, un territoire clos qui obéit à quelques règles de base et s'organise autour de quelques rites, dans la tradition des sociétés primitives.

Le village a son ancêtre omniscient, dont on refuse d'écouter les souvenirs, sa paroissienne riche confite en dévotion, sèche comme une terre d'été, son maire dont le passé phalangiste affleure et qui doit sa fonction à cette vieille fidélité militante, son vacher dont la complexion physique peu commune – il a quelques vertèbres de trop – alimente encore bien des conversations. A la fois intégrés et exclus, le Ratier et son fils Nini vivent à part, dans une grotte naturelle, par goût de la liberté et parce que la chasse aux rats d'eau dont ils vivent ne leur permet pas d'être des citoyens à part entière.

Un peu sorcier, un peu magicien, Nini est un vrai marginal. Enfant né d'amours incestueuses, il sait la nature à la manière des animaux. Nini est un être pur, une vieille âme dans un corps d'enfant malingre, le déchiffreur privilégié de tous ces cycles – saisons, fêtes religieuses – que les paysans subissent et dont ils sont les serviteurs et les prisonniers. Le seul à savoir franchir le cercle magique et maléfique dans lequel les villageois de ce lieu innommé – et donc légalement sans identité – sont enfermés de leur naissance à leur mort.

Conséquence de cet immobilisme, de cette communauté close de malheurs domestiques : la fermeture au monde, à tout ce qui peut venir de l'extérieur, à l'étranger immédiatement perçu comme un danger plus fort que tous ceux de la nature. Et l'étranger viendra un jour, chasseur de rats pour son plaisir, ennemi mortel qui appellera la mort...

Pour décrire ce calvaire paysan et la lumineuse sagesse de l'enfant, Miguel Delibes aurait pu avoir recours au roman social, à la fresque paysanne, à l'épaisse et dense pâte de l'écriture réaliste. Au témoignage cru, il a préféré la poésie, la transparence, la cruauté nue, le dépouillement d'une écriture qui s'attache au mot juste et recherche toujours le nom précis, d'une plante, d'un oiseau, d'un animal. De cette précision, de cette troublante simplicité naît un sentiment de magie. Celle-là même que maîtrise Nini, qui ne sait pas écrire les sons ni les décrypter sur la page blanche, mais qui sait lire à même le ciel, la terre, les ruisseaux.

Trente ans après sa rédaction, *les Rats*, qui ne décrit plus une réalité castillane, garde une violente beauté qui ne doit plus rien au réel et tout à la pureté de l'écriture.

P. L.

Trois soldats de la mémoire

En pleine Espagne moderne, le chassé-croisé des ombres du souvenir

SOLDADOS
de Francisco Gonzales Ledesma.
Traduit de l'espagnol
par Christophe Josse.
L'Atalante (15, rue des Vieilles-Douves, 44000 Nantes),
320 p., 79 F.

« L'un de ses compagnons l'avait un jour prévenu : tu te sentiras vieux lorsque les femmes te sembleront appartenir au règne de la flore plutôt qu'à celui de la faune. » Cette jolie phrase désenchantée aurait pu naître sous la plume de Romain Gary juste avant qu'il ne troque sa poésie lucide contre un désespoir radical. Et si l'évolution de l'auteur d'*Au-delà de cette limite, votre ticket n'est plus valable* s'impose à l'esprit quand on referme *Soldados*, le très beau roman de Francisco Gonzales Ledesma (1), c'est que, comme chez le schizophrène le plus flamboyant des lettres françaises, entre lucidité et désespoir, il se situe sur la ligne de crête qui sépare l'homme de sa mémoire.

Dans une Barcelone qui n'en finit plus de se souvenir du fossé qui la déchira et dont chaque lieu est comme une lame à double tranchant, trois sexagénaires abordent un tournant décisif de leurs existences. Ils ne se connaissent pas, n'ont aucune affinité si ce n'est cette ville et les souvenirs différents qui les rattachent à elle.

Ceux qui brûlent les livres

Le premier, Esteban Mayor, avocat conservateur et intègre, découvre, par hasard, que son fils est sur le point de commettre un meurtre. Le deuxième, José Collar, importateur de machines-outils malade et édenté, ne vit que dans les traces de ses fastes anciens. Il traîne dans la ville brandissant, comme des étendards dérisoires, sa Rolex en or et sa BMW au nez de ses anciens clients. Hanté par la déchéance, il est prêt à toutes les compromissions pour assurer aux siens une vie décente après sa mort.

C'est pour l'aider que son fils décide de devenir complice d'un assassinat en fournissant une arme au fils d'Esteban Mayor et que sa fille, religieuse, sublime personnage de femme, se prostitue une fois par semaine dans le bordel le plus réputé de Barcelone. *« Elle possédait la douceur polie d'une enseignante qui retrousse sa jupe, cachée derrière la porte. Elle avait la perversité de ses habits trop stricts, faits pour être posés un à un sur le sol afin de démontrer que le sexe n'atteint sa putréfaction la plus délicieuse que lorsqu'on lui associe l'idée de la vertu aux abois. »*

Comme dans la citation initiale, c'est Marcos Javier qui pense ainsi. Le troisième personnage. En 1936, il était le gamin républicain qu'un photographe immortalisa, un fusil trop grand pour lui au bout du poing, sur les barricades de Madrid. Gavroche en sursis, ce vétéran de la révolution poursuivit son rêve de la résistance française aux maquis de la révolution algérienne, et s'il revient en Espagne, c'est moins pour les délices mous de la social-démocratie que pour tuer le « camarade » qui livra son ami aux franquistes.

Son désir de vengeance est de ceux qui mettent un point final à une vie sur laquelle on a choisi de ne jamais se retourner : inévitable, comme le dénouement d'une tragédie classique. En pleine Espagne moderne, Javier surgit comme le pire des fantômes ; un de ceux pour qui Guernica ne saurait être réduit au chef-d'œuvre qui fait l'unanimité chez ceux qui ont oublié l'Histoire. Véritable monument à abattre par ceux qui brûlent les livres et réécrivent le passé à chaque génération, il a la force douloureusement lucide des héros qui nous consolent de ne pas en être un.

Trois « soldats », donc. Trois combattants farouches, d'autant plus obstinés qu'ils sont à l'âge où la mort n'est plus, comme chez ceux que la jeunesse prédestine à la guerre, une hypothèse malchanceuse mais bien la fin de leur trop longue mémoire. Trois « vieux » puisant dans leurs vieux stocks d'adrénaline et dans le reflet de leur dignité fatiguée la force de finir honorablement ce qu'ils avaient commencé quand ils ne pensaient pas encore qu'il y aurait une fin.

Récit de trois itinéraires qui se télescopent, chassé-croisé des ombres du souvenir dans une ville, personnage protéiforme et omniprésent, dont l'âme est assez vaste pour abriter les spectres de tous ceux qui participèrent à sa déchirure, *Soldados* est de ces romans magiques qui plongent le lecteur dans un abîme de bonheur pensif et dont la lecture s'accommode mal des interruptions tant l'univers qu'elle tisse s'impose jusqu'au bout comme, dans le silence, le dernier souffle d'un mourant.

Patrick Raynal

(1) Francisco Gonzales Ledesma, né à Barcelone en 1927, est l'actuel rédacteur en chef du quotidien catalan *la Vanguardia*. Il publia plus de deux cents romans populaires sous le pseudonyme de Silver Kane. Son écriture, faite d'un lyrisme sourd, d'une alchimie subtile de violence, de nostalgie et de désespoir, lui valut le prix Planeta (équivalent du Goncourt quant à la notoriété qu'il suscite) pour *Soldados* – qui est aussi son premier roman traduit en français. C'est grâce à la politique éditoriale intelligente d'une petite maison d'édition nantaise, l'Atalante, que ce beau roman est parvenu jusqu'à nous. Au bonheur de découvrir un écrivain s'ajoute donc celui, plus rare, de mieux connaître un de ces amoureux des lettres dont chaque lecteur se doit d'être le protecteur.

Autres parutions

● *Histoires de politique-fiction*, de Manuel Vazquez Montalban. Trois longues nouvelles, trois enquêtes de Pepe Carvalho, le détective fétiche de Montalban. Celui-ci, dans sa préface au recueil, affirme que *« la politique est un ingrédient de ma vie, de ma mémoire et de l'histoire, et mes romans-chroniques tendent à la reconnaître comme un ingrédient littéraire »*. Comment faire de la littérature avec cette omniprésence politique ? En déjouant les pièges du réalisme socialiste par l'humour, le sarcasme, la dérision, mais aussi par l'imagination, la poésie et la pitié. (Traduit par Denise Laroutis. Christian Bourgois, 194 p., 100 F.)

● *Boulevard du Guinardo*, de Juan Marsé. Un court et très beau roman : à Barcelone, le 8 mai 1945, un policier et une jeune femme se rendent à la morgue. Sur le chemin, ils parlent, se cherchent, se perdent, essaient de nouer le fil de leur propre histoire. Livre simple et émouvant, écrit comme dans un souffle et qui parle sans emphase d'une génération espagnole dont la vie paraît s'être déroulée dans un vide. (Traduit par Jean-Marie Saint-Lu. Bourgois, 128 p., 75 F.)

● *Mazurka pour deux morts*, de Camilo José Cela. Dans l'œuvre abondante du prix Nobel et qui commence à prendre en France la place qui lui revient, un roman daté de 1983. S'y résolvent les problèmes du réalisme par un recours brillant à la violence et à la cocasserie. (Traduit par Claude Bourguignon. Julliard. 294 p., 140 F.)

● *Le Bouffon éclairé*, de José Antonio Gabriel y Galan. Directeur d'*El Uragallo*, l'une des meilleures revues littéraires espagnoles, cet écrivain de cinquante ans écrit un roman historique contant les désarrois et les contradictions des intellectuels espagnols à l'époque des guerres napoléoniennes. Et il pense aussi, manifestement, à une autre époque dramatique, plus récente. (Traduit par Serge Mestre. Climats, 316 p., 150 F.)

● *Son fils unique*, de Clarin. Après la parution, en 1987, du chef-d'œuvre de Clarin, *la Régente*, celle de ce roman, plus classique, plus modeste, risque de décevoir. Mais la lecture de ce roman de mœurs, moqueur et enlevé, demeure bien agréable. (Traduit par Claude Bleton. Fayard, 284 p., 98 F.)

● *Belver Yin*, de Jesus Ferrero. Un représentant brillant de la jeune littérature espagnole, et un roman « chinois », plein de verve, de rebondissements. (Traduit par Marie-Claude Castro et Claude Couffon. Seuil, 250 p., 95 F.)

● *La Quinzaine soviétique*, de Vicente Molina Foix. Un autre écrivain de la nouvelle génération, traducteur de Radiguet et de Nerval, directeur littéraire du Théâtre national espagnol. Molina Foix parle du désarroi politique d'un pays qui, plongeant dans sa mémoire, n'en ramène que troubles, contradictions, ambiguïtés. Un jeune communiste, à la fin des années 60, tombe amoureux d'une fille de franquiste. *« Que faire ? »*, aurait dit Lénine. (Traduit par Claude Bleton. Actes Sud, 272 p., 129 F.)

● *Les Archanges*, de Juan Gil-Albert. Juan Gil-Albert est né en 1906 dans la province d'Alicante. Actes Sud avait déjà publié un roman de cet auteur, *Valentin*, en 1987. Cette « parabole » érudite, où l'on croise Virgile, Dante ou saint Jean de la Croix mêle le récit et la réflexion. (Traduit par Alain Denis-Christophe. Actes-Sud, 142 p., 89 F.)

● *Tête rase*, de Jesus Fernandez Santos. Quatorze nouvelles de cet écrivain né à Madrid en 1926. Si l'enfance et la guerre en sont les thèmes explicites, les récits de Fernandez Santos valent surtout par l'art de suggérer, par le détail ou l'ellipse qui montrent la précarité d'une existence, le tremblement d'une douleur... (Traduit par Bernard Lesfargues. Verdier, 210 p., 95 F.)

● *Don Quichotte et Cervantès*, revue *le Cheval de Troie* (n° 2). Un très bel ensemble sur l'homme de la Manche, où l'on trouve des inédits de Sciascia, Ortega y Gasset, Borges, Torga ou Azorin et de nouvelles traductions de Cervantès. Dirigée de Bordeaux par Maurice Darmon, cette revue s'attache aux cultures et littératures méditerranéennes (21, cours Victor-Hugo, 33000 Bordeaux, 100 F.)

● *Pensers d'Al-Andalus*, de Dominique Urvoy. Le sous-titre de cette étude universitaire en définit le thème : *la Vie intellectuelle à Cordoue et Séville au temps des empires berbères (fin du XI[e] début du XIII[e] siècle)*. (Editions du CNRS / Presses universitaires du Mirail, 212 p., 115 F.)

P.L.

LETTRES ESPAGNOLES

Lorca sans légende

Enquête sur un mythe espagnol, portrait d'un homme hanté par la peur de mourir et d'aimer

FEDERICO GARCIA LORCA
de Ian Gibson.
Traduit de l'anglais
par Françoise et Xavier du Sorbier
Seghers, 240 p., 240 F.

Pour les Espagnols, Federico Garcia Lorca est beaucoup plus qu'un très grand écrivain; c'est un mythe. Sa carrière fulgurante, sa gloire qui dépassa très vite les frontières, la manière dont il parvint à propulser la littérature espagnole aux avant-gardes du mouvement européen, mettant ainsi fin à une lourde et grise période d'isolement, tout cela n'aurait contribué à faire de lui qu'une de ces statues qu'on couvre de lauriers, de ces vies qu'on livre à l'appétit des hagiographes.

Mais sa mort transforma son existence en destin et son image en légende sacrée. Aux premières heures de la guerre civile, en 1936, «Federico», comme le nomment tous les Espagnols, était exécuté par une bande de rebelles hostiles à la République, dans les environs de Grenade. L'un de ses assassins, Juan Luis Trescastro, se vantera d'avoir fait partie du peloton d'exécution et de lui avoir tiré, pour faire bonne mesure, *«deux balles dans le cul à ce pédé»*.

Lorca n'est certes qu'une victime, parmi des centaines de milliers d'autres de cette épouvantable guerre civile, mais sa réputation était telle que son assassinat fut longtemps nié par ses ennemis eux-mêmes. Lorsqu'elles acceptèrent d'admettre qu'il avait été tué, à la fin de 1939, neuf mois après la cessation de la guerre civile, les autorités franquistes affirmèrent que Lorca était mort *«à la fin du mois d'août 1936, de blessures de guerre»*.

Alors que la répression s'abattait sur les écrivains les moins révolutionnaires, que la censure la plus tatillonne épluchait les écrits pour les purger de la moindre trace d'irrespect à l'égard du régime; de la religion, de la famille, de l'Espagne éternelle, Lorca demeurait en quelque sorte intouchable : victime de la guerre, figure tragique d'une terrible époque, symbole d'un pays martyrisé par ses passions.

Cet étrange statut ne facilite pas la tâche des biographes. La plupart des livres consacrés à la vie de Lorca sont prolixes sur les années glorieuses, sur les succès intellectuels et mondains du poète andalou. Ils montrent un homme doué de tous les talents, brillant causeur, musicien accompli, écrivain de toutes les audaces et de tous les succès, fêté à Paris, admiré à New-York. Il est l'image même de la réussite personnelle, de la vitalité intellectuelle, de l'invention artistique ininterrompue.

Des textes savants plongent dans ses racines familiales, dans son enfance, dans ses premières années universitaires à Grenade pour y déceler les sources de sa sensibilité, pour comprendre la formation de cette langue tout à la fois savante et populaire, grâce à laquelle Lorca devint, dans un pays déchiré par les luttes sociales et politiques, un véritable poète national. Mais, lorsqu'il s'agit d'aller au-delà de cette image, de parler d'un Lorca douloureux, solitaire, malade de lui-même, les bouches se ferment, les témoins s'éloignent. On accuse ouvertement le biographe de vouloir salir une mémoire et – pourquoi pas ? – de chercher à s'en prendre à l'Espagne même, en ébranlant la plus sacrée de ses certitudes, celle d'un Lorca rayonnant.

Attendre la mort de Franco

Il faut donc rendre hommage au travail accompli par Ian Gibson. Ce chercheur britannique a commencé dès 1965 à suivre les traces de Lorca. Il s'agissait alors pour lui d'enquêter sur les circonstances exactes de la mort de l'écrivain. Il lui fallut attendre la mort de Franco pour que cet ouvrage puisse paraître en Espagne. Mais cette publication incita Gibson à poursuivre ses investigations, à profiter du climat nouveau créé par la démocratisation de l'Espagne pour pouvoir répondre à une foule de questions jusqu'alors restées sans réponse claire. Comment, en effet, comprendre quelque chose à la personnalité et à l'œuvre de Lorca en continuant à occulter l'homosexualité de l'écrivain ? Mais, aujourd'hui encore, dans un pays où les mœurs sont – semble-t-il – libérées, Gibson éprouve de grandes difficultés à éclairer ce qui fut, pour Lorca, le drame central de sa vie : le plus grand écrivain espagnol du siècle ne peut pas, de manière avouable, offrir une représentation aussi contraire à celle du mâle espagnol. Certes, chacun *sait* que Lorca aimait les hommes, d'une passion douloureuse, dévorante, mais chacun aussi fait en sorte de l'oublier.

On devine, à travers le travail patient de Gibson, le nombre de réponses évasives, de silences embarrassés, d'étonnements feints qu'il a dû recueillir au cours de son enquête. Mais le résultat est à la mesure de son obstination, de sa science des textes, de sa fascination pour Lorca et de ses dons de limier. Gibson, en se gardant d'échafauder la moindre théorie, en s'en tenant aux seuls témoignages des écrits de Lorca, des correspondances innombrables, des conversations, des journaux de l'époque, a approché, comme personne avant lui, la personnalité de «Federico».

A travers cette masse, qui pourrait paraître indigeste, de documents, de citations et d'érudition, se dessine avec une force peu commune le visage homme. Certes, Lorca était paré de tous les dons, nimbé de toutes les grâces et de toutes les séductions, mais ce qui émeut, dans le récit de Gibson, c'est l'homme hanté par la peur de mourir, hanté par la peur d'aimer, honteux malgré lui-même de cette différence qu'il porte comme une malédiction et que toutes les ressources de son esprit, toutes les couleurs de son imagination ne parviendront jamais à lui faire accepter.

Pierre Lepape

Sur la terre comme au ciel

Trois poètes qui expriment chacun à leur manière la tension entre l'âme et la matière

LES DITS DE LUMIÈRE ET D'AMOUR
de saint Jean de la Croix.
Traduction de Bernard Sesé,
bilingue, José Corti, 140 p., 80 F.

PIERRE ET CIEL
de Juan Ramon Jimenez.
Bilingue, traduction et
présentation de Bernard Sesé,
José Corti, 288 p., 110 F.

FLEUVES QUI S'EN VONT
de Juan Ramon Jimenez.
Bilingue, traduction et préface
de Claude Couffon. José Corti,
110 p., 75 F.

HORMIS TES ENTRAILLES
de Miguel Hernandez.
Traduction et présentation
d'Alejandro Rojas Urrego et
Jean-Louis Giovannoni, Ed. Unes
(BP 59, 17, rue Aragon-Trastour,
83490 Le Muy), 50 p., 87 F.

«Que reste donc au loin la rhétorique du monde; restent au loin les bavardages et l'éloquence sèche de l'humaine sagesse, inconsistante et ingénieuse...» A côté des poèmes et des grands traités (1), saint Jean de la Croix composa dans les années 1570 des maximes, avis et sentences – *Dichos de luz y amor* – destinés aux religieuses et religieux qu'il *«eut la grâce de consoler»* et de diriger spirituellement. Ce «chemin de perfection», cette ligne de crête que propose Jean de la Croix, s'ils conduisent au plus haut de l'être, passe d'abord par la terre, par les affections et les imperfections humaines et donc par la connaissance de celles-ci.

Le contenu doctrinal et la pensée mystique du saint se fondent, comme dans les poèmes, mais d'une manière plus immédiate, pédagogique, dans une forme poétique d'une lumineuse simplicité; simplicité qui n'exclut pas, mais au contraire rend plus sensible l'art du poète.

La langue de saint Jean de la Croix, admirable de douceur et de musicalité – on lira à ce propos les belles pages de Michel de Certeau que Bernard Sesé a mises en préface de sa traduction – insiste sans jamais peser, s'enroule autour de l'axe qui l'élève. Plus que d'un savoir, sa parole naît de cette élévation même. A cette élévation elle invite, avec une infinie délicatesse, celui qui veut bien l'entendre. *«Une seule pensée de l'homme vaut plus que le monde entier. Aussi Dieu seul est digne d'elle.»* (2)

L'œuvre poétique de Juan Ramon Jimenez n'a pas encore gagné en France le statut qu'elle mérite, éditeurs et traducteurs prêtant plus d'attention, et d'intérêt, aux auteurs contemporains qu'aux grands aînés de la littérature espagnole. Il est également vrai que la poésie de Jimenez, tendue vers une pureté qui la dépasse, toute d'exaltation et d'élan lyrique, s'adapte mal aux goûts dominants. Mais en poésie, la mise à l'écart de ces dominations reste toujours et encore nécessaire...

Après les magnifiques *Sonnets spirituels* de 1917 – récemment traduits et présentés par Bernard Sesé chez Aubier – et la version des proses tardives (1954) d'*Espaces* dues à Gilbert Azam chez Corti (voir «le Monde des livres» du 18 août 1989), voici, dans la même collection, «Ibériques», dirigée par Bernard Sesé, deux nouveaux recueils de Jimenez.

Ombre et lumière

Le premier, *Pierre et ciel*, date de 1919. Contemporain du célèbre *Platero et moi* et des *Sonnets spirituels*, ce livre marque une rupture relative avec le sentimentalisme égotiste et l'idéalisme fleuri des premiers recueils. Il est aussi une étape importante vers cette *«poésie nue»* dans laquelle, toujours davantage, Jimenez a voulu se reconnaître. Le titre dit bien cette tension entre la matière terrestre et l'attachement qu'elle incarne, et cette autre matière, céleste, inaccessible : *«Terre de l'aube, / obscure, / toute humide d'étoiles du matin. / comme tu deviens mon cœur.»*

Le second recueil, posthume, *Fleuves qui s'en vont*, rassemble des poèmes écrits entre 1947 et 1954. La consécration du prix Nobel viendra peu de temps après, en 1956, deux ans avant la mort de Jimenez. Maturité, maîtrise du langage poétique, n'altèrent ni n'apaisent l'élan premier, d'autant plus intact qu'il s'épure, trouve sa juste tonalité. Comme en ce poème de 1952, *Ce que je peux entendre*, dont voici la première strophe : *«Ce silence fixe, / cette présence de ce qui forge sans cesse / et dont le poids si proche / empourpre les bords éveillés de mon sommeil...»*

De trente et un ans le cadet de Juan Ramon Jimenez, Miguel Hernandez, né en 1910 dans la province d'Alicante, est plus proche de son ami Garcia Lorca que de l'auteur de *Platero et moi*, qui le lut néanmoins et le salua. Après une jeunesse paysanne, le berger autodidacte, lecteur de saint Jean de la Croix, rejoint Madrid et les rangs républicains. Proche d'Alberti, de Cernuda et d'Aleixandre, il participe, au nom de *«l'Espagne des pauvres»*, à la résistance contre le soulèvement franquiste. Après la défaite des républicains, il tente de fuir au Portugal mais est arrêté et incarcéré. Il meurt d'épuisement et de maladie dans une prison d'Alicante le 28 mars 1942 (3).

Belle et ardente, riche d'images et de couleurs, comme taillée dans la matière vivante – celle de la terre, celle du corps – la poésie de Miguel Hernandez ne se tient pas dans les limites confinées du militantisme ou de l'humanisme généreux. Avec ses contrastes violents d'ombre et de lumière, de vie et de mort, son lyrisme coulé dans un *«ouragan sonore»*, elle déploie au contraire son puissant faste verbal : *«Comme le taureau je suis né pour le deuil / et la douleur, comme le taureau je suis marqué par un fer infernal sur le flanc / et comme mâle à l'aine par un fruit.»* Le choix des poèmes traduits et présentés par Alejandro Rojas Urrego et Jean-Louis Giovannoni sous le titre *Hormis tes entrailles* donne la mesure de cette œuvre qui a la force d'un *«cataclysme d'amour»*.

Patrick Kéchichian

(1) Après celles du Seuil et de DDB, une nouvelle et définitive édition des œuvres de saint Jean de la Croix, dans la traduction de Mère Marie du Saint-Sacrement, présentée par Dominique Poirot, a paru au Cerf cette année (voir «le Monde des livres» du 18 mai).

(2) On lira également, en postface de ce volume, l'introduction que le grand spécialiste de saint Jean de la Croix, Jean Baruzi, avait donnée à son édition des aphorismes en 1924. La présente édition reprend celle parue chez Obsidiane en 1986.

(3) Un volume de la collection «Poètes d'aujourd'hui» (Seghers), dû à Jacinto-Luis Guerena, avait été consacré à Hernandez en 1963.

Le testament politique de Dürrenmatt

Cet hommage à Vaclav Havel est le dernier texte public de l'écrivain suisse

C'est un beau prix, un prix suisse (1). Mais d'une certaine manière, il n'y a pas de réciproque possible. Je n'arrive pas à imaginer que vous décerniez à un objecteur de conscience suisse un prix Vaclav Havel pour le courage civique, l'honnêteté et – me voici embarrassé déjà : dans quelle mesure vous êtes-vous montré tolérant face au régime contre lequel vous protestiez ? Dans la mesure seulement, me semble-t-il, où vous avez refusé de fuir à l'étranger et où vous avez accepté les condamnations, êtes allé en prison. Par ce moyen, vous avez provoqué la chute d'un régime, tandis que nos objecteurs de conscience...

C'est que nous sommes un peuple belliqueux, nous autres Suisses, qui n'a jamais été attaqué depuis presque deux cents ans, mais qui se défendrait, si on l'attaquait, et pour prouver qu'il se défendrait il jette en prison ceux qui manifestent le courage civique et l'honnêteté de déclarer qu'ils ne se défendraient en aucun cas si toutefois on les attaquait. Un allègement de peine ne peut intervenir que si, de l'avis du tribunal militaire, un penchant religieux joue un rôle dans l'affaire, mais si d'aventure la conviction était politique – comme le fut la vôtre, cher Havel – alors l'objecteur voit fondre sur lui les foudres plus sévères du tribunal, tout comme il vous arriva en Tchécoslovaquie. Si bien que nos objecteurs de conscience sont nos dissidents suisses. A ce jour, ils n'ont rien obtenu (...)



Friedrich Dürrenmatt : « La paix, voilà le problème que nous devons résoudre. »

D.R.

« Le diktat de la consommation »

Ecrivant ce discours, cher Havel, j'ai été saisi d'un sentiment étrange, et il revient, à présent que je le prononce. Il se compose d'une grande part d'embarras, car il est très tentant d'abuser de vous comme preuve que notre monde occidental va bien, qu'il n'y a rien de plus grand que la liberté. On aime tellement passer sous silence ce que vous avez écrit dans votre essai intitulé *le Pouvoir des sans-pouvoir* :

« Il semble bien que les démocraties parlementaires traditionnelles ne proposent pas de moyens de faire front de manière fondamentale à la « gravitation » de la civilisation technique et de la société industrielle de consommation. Elles aussi sont à sa remorque et impuissantes à s'y opposer. Seule la façon dont elles manipulent l'individu est infiniment plus subtile et plus raffinée que les manières brutales du système post-totalitaire. Mais tout cet ensemble statique de partis de masses sclérosés et agissant politiquement de manière tellement intéressée, ces partis dominés par des appareils professionnels qui déchargent le citoyen de toute responsabilité concrète et individuelle, toutes les structures complexes des foyers expansifs et manipulateurs d'accumulation du capital, le diktat omniprésent de la consommation, ce submergement d'informations, tout cela – tant de fois analysé et décrit – peut difficilement être considéré comme la voie grâce à laquelle l'individu aurait quelque perspective de se retrouver lui-même. »

Il est bon de graver dans sa mémoire ces phrases consacrées à notre liberté occidentale, d'autant plus qu'elles viennent du cachot du socialisme dogmatique réel. Certes, nous nous enorgueillissons de notre démocratie directe ; certes, nous avons l'assurance vieillesse et survivants, et, à la stupéfaction du monde, nous avons même fini par accorder le droit de vote aux femmes, et nous sommes assurés à titre privé contre la mort, la maladie, les accidents, les cambriolages et l'incendie : heureux celui dont la maison brûle.

Chez nous aussi la politique s'est retirée de l'idéologie pour se loger dans l'économie, ses questions sont des questions économiques. Quand l'Etat a-t-il le droit d'intervenir, et quand non, quand doit-il subventionner, et quand non, que faut-il soumettre à l'impôt, et quoi non ? Les salaires, le temps libre sont négociés.

Guerre et paix

La paix menace de devenir plus dangereuse que la guerre. Une phrase cruelle, mais pas cynique. Nos routes sont des champs de bataille, notre atmosphère est envahie de gaz toxiques, nos océans sont des cloaques, nos champs sont pollués par les pesticides, le tiers-monde est pillé de pire manière que l'Orient par les croisés autrefois, pas étonnant qu'il nous fasse chanter à présent.

Ce n'est pas la guerre, c'est la paix qui est mère de toutes choses, la guerre naît de la paix non maîtrisée. La paix, voilà le problème que nous devons résoudre. La paix possède la propriété fatale d'intégrer la guerre. Le moteur de l'économie de marché libre, c'est la concurrence, la guerre économique, la lutte pour les marchés.

L'humanité explose comme l'univers où nous vivons, nous ne savons pas comment ce sera quand dix milliards d'humains habiteront la Terre. L'économie de marché libre fonctionne sous le primat de la liberté, peut-être qu'alors l'économie planifiée fonctionnera sous le primat de l'équité. Peut-être l'expérience du marxisme est-elle venue trop tôt. Que peut faire l'individu ? Que faire à présent ? C'est aussi ce que vous demandez, Vaclav Havel. L'individu est un concept existentiel, l'Etat, les institutions, les formes économiques sont des concepts généraux. La politique traite du général, pas de l'existentiel, mais elle doit s'adresser à chaque individu pour être efficace.

L'homme est plutôt irrationnel que rationnel, ses émotions agissent plus fortement sur lui que sa raison. La politique exploite ce phénomène. C'est la seule explication possible du triomphe des idéologies durant notre siècle, l'appel à la raison est inefficace, surtout quand une idéologie totalitaire porte le masque de la raison. L'individu doit distinguer entre ce qui est impossible à l'homme et ce qui est possible pour lui. La société ne peut jamais être juste, libre, sociale, mais seulement devenir plus juste, plus libre, plus sociale.

Ce que l'individu peut exiger, non seulement peut mais doit exiger, c'est ce que vous avez exigé, Vaclav Havel, les droits fondamentaux, le pain quotidien pour chacun, l'égalité devant la loi, la liberté d'opinion, la liberté d'association, la transparence, la suppression de la torture, etc., et tout cela, ne sont pas des utopies, mais des choses qui vont de soi, des attributs de l'homme, des signes de sa dignité, des droits qui ne violent pas l'individu mais qui rendent possible sa coexistence avec les autres individus, des droits qui sont l'expression de la tolérance, des règles de la circulation, pour le dire sommairement.

Seuls les droits de l'homme sont des droits existentiels, chaque révolution idéologique vise leur suppression et exige un homme nouveau qui ne l'a pas déjà exigée.

Friedrich Dürrenmatt

Traduit de l'allemand par Gilbert Musy

(1) Dürrenmatt, mort dans la nuit du jeudi 13 au vendredi 14 décembre (*le Monde* des 15 et 16-17 décembre), a prononcé cette allocution, le 22 novembre à l'occasion de la remise au président Havel du prix Gottlied Duttweiler. Le texte intégral du discours sera publié en janvier. Il est coédité par les Editions de l'Aube et les Editions Zoé.

Intrigues en famille

SAUTER JUSQU'AU CIEL
de Marianne Jeffmar.
Traduit du suédois
par Philippe Bouquet.
Manya, 162 p., 98 F.

Voici un petit roman intrigant (maître en intrigues), une machination mise en mots pour se jouer du lecteur ou jouer avec lui, et s'essayer à une mystification par consentement mutuel où se mêleraient Dieu et le Diable, l'Esprit Saint et des humains pas très sains d'esprit, toute une mythologie que l'on dirait d'occasion, de guingois, incomplète, mal fichue (question de santé), comme si, pauvres parmi les pauvres, les personnages n'avaient pas les moyens de se mettre dans la peau de leurs modèles.

Passé une écorce parfois rugueuse, au demeurant plus celle d'un conte que d'un roman, on ne sait trop quel maintien prendre, tout sourire ou de gravité, devant ce texte accumulant les symptômes, pour ne dévoiler qu'à demi ce qui pourrait faire sens : morale qui conclurait une fable ou contours précis qui révéleraient l'allégorie.

Le 25 mars 1938, Mary, ancienne servante devenue terne et sage épouse, prétend rejouer l'Annonciation : elle monte au ciel, ou « s'envoie en l'air » (ou les deux) avec Dieu, sous la forme d'un prédicateur de passage dont elle ne se souviendra d'ailleurs jamais trop précisément des traits. Illumination ou jouissance, son initiation par le Père (ou le père) la conduira à courir après tous ceux qui lui ressemblent, errants à barbes blanches et crasse épaisse, et à accoucher la nuit de Noël, neuf mois après la rencontre, d'un bébé de sexe masculin qu'elle aurait appelé Jésus, si l'administration suédoise, tatillonne, ne le lui avait refusé. On le nommera donc David, et Christ ne sera pas ressuscité.

Ni Dieu ni enfant, plutôt mi-enfant, mi-Dieu, le petit sera délaissé par Mary, pour qui donner le biberon au fils de Dieu apparaît à juste titre légèrement incongru. Le père de David (ou plutôt le mari de Mary), ni Joseph ni charpentier (là encore, le remake est raté) mais Sigurd et cordonnier, est un robuste mutique qui communique essentiellement par voie mentale avec sa fille Mirjam, de six ans l'aînée du petit David. Dans un contexte familial aussi lourd, on ne s'étonnera pas que Mirjam soit douée de prescience (capable d'annoncer les choses avant qu'elles adviennent – et revoilà l'Annonciation), et donc parfaitement compétente pour s'occuper d'un bébé.

Mais ce monde de fantasmagorie est aussi un monde où l'on ne mange pas toujours à sa faim, dans lequel la misère physique et mentale est un rappel incessant au réel, un monde instable, insaisissable, où l'on saute sans cesse d'un niveau à un autre, comme sur une radio toujours entre deux longueurs d'onde. Ces enfants qui perdent à l'occasion leur reflet dans un miroir et ne se laissent impressionner que de la plus étrange façon par la photo peuvent souffrir ou apprendre à lire comme tous les autres, mais c'est dans le fleuve tracé sur une carte de géographie qu'ils risqueront de se noyer.

Marianne Jeffmar, dont *Sauter jusqu'au ciel* est le premier roman traduit en français (il est publié simultanément à Stockholm et à Paris), a pris un soin extrême à tresser son faisceau d'énigmes, de pistes ouvertes et sitôt refermées, jouant avec gravité de la magie, de la glace et du feu, et nous abandonnant avec cette interrogation : de quel Dieu ce petit David est-il le fils, lui qui apparaît au moment où le nazisme commence à déferler sur l'Europe, et disparaît lorsqu'il est vaincu ?

Jean-Louis Perrier

La double identité de Theodor Kallifatides

Un voyage à Athènes, un retour vers le père...

UN LONG JOUR A ATHÈNES
de Theodor Kallifatides.
Traduit du suédois
par Alain Gnaedig,
Denoël, 188 p., 89 F.

« *Les Suédois n'aiment pas que je parle d'eux dans mes livres,* me disait Theodor Kallifatides, romancier grec installé en Suède, qui écrit dans la langue de son pays d'adoption. *Ils ne veulent pas, en quelque sorte, que je fasse du roman suédois. Je ne les intéresse vraiment que dans la mesure où je raconte la Grèce.* »

Effectivement, ses livres nous renseignent davantage sur son enfance et son adolescence en Grèce (*les Sàntons du Péloponnèse, les Santons brûlés*), pendant l'occupation et la guerre civile, que sur sa vie à Stockholm, où il a tout de même passé vingt-cinq ans.

Le problème est d'écrire

C'est beaucoup, vingt-cinq ans, Kallifatides le reconnaît implicitement dans son dernier livre, *Un long jour à Athènes*, qualifié abusivement de « roman » dans l'édition française. Il s'agit d'un récit strictement autobiographique : l'auteur évoque le voyage qu'il fit à Athènes pour assister à l'exhumation de son père, mort quelques années auparavant.

Cette cérémonie lui donne l'occasion de converser avec son frère, sa mère, un ami d'antan, de se promener à travers la ville. Il ne comprend ni comment il a pu s'éloigner autant de la Grèce ni comment elle peut encore l'émouvoir à ce point. Lorsque des enfants qui jouent au football dans la rue lui passent la balle, il est prêt à fondre en larmes, lui qui joua jadis dans l'équipe du Panathinaïkos.

La mort de son père – cette seconde mort qu'est l'exhumation – aurait pu l'éloigner définitivement de son pays. C'est le contraire qui se produit : il cherche désespérément à combler le vide laissé par le disparu, à créer des liens nouveaux avec la Grèce. On sent qu'il est sur le point de devenir amoureux de la première jeune Grecque qu'il va rencontrer. Un long moment, il observe les jambes d'une femme qui attend l'autobus.

Il prête une oreille attentive aux conversations des gens : son texte fourmille d'expressions grecques, citées entre guillemets, comme s'il voulait retrouver, à travers le texte suédois, la musique de sa langue maternelle. Il se souvient d'une prostituée qui lui fit cette remarque, car il tardait à se dévêtir : « *Tu ne veux pas nous montrer ton bazooka ?* »

Je ne serais guère surpris pour ma part, s'il écrivait un jour ou l'autre un texte en grec, ne serait-ce que pour prolonger le dialogue épistolaire qu'il a toujours eu avec son père. Après tant d'années d'absence, il ne serait probablement pas facile d'écrire en grec – mais est-ce qu'il est facile d'écrire en suédois ?

« *Le problème est d'écrire,* note-t-il à ce propos. *C'est le seul problème : si par la suite on écrit dans sa propre langue ou dans une autre, cela ne fait pas de grosse différence.* »

Vassilis Alexakis

L'évasion des marionnettes

Deux femmes roumaines témoignent

LE CACHOT DES MARIONNETTES
de Madeleine Cancicov.
Critérion, 320 p., 125 F.

L'ÉVASION SILENCIEUSE
de Lena Constante.
La Découverte/Documents,
300 p., 125 F.

Que peut la fuite dans l'imaginaire contre la réalité de la torture, de la faim et du froid ? Beaucoup, à en croire Madeleine Cancicov et Lena Constante, rescapées de l'enfer stalinien. Leurs voix nous viennent de la Roumanie qui n'arrive pas, pas encore, à se ressaisir après un demi-siècle de larmes et de sang, pays où bien avant Ceausescu régnait une indescriptible terreur. Madeleine Cancicov et Lena Constante, témoins que tout devait séparer, tempérament, mode de vie, style d'écriture, se retrouvent néanmoins dans la même tentative exemplaire, celle de l'individu isolé s'opposant par la seule force de l'imaginaire au rouleau compresseur du pouvoir totalitaire, refusant ainsi la condition de marionnette qui lui est assignée.

Lena Constante est arrêtée en 1950, à l'âge de quarante et un ans, par la police secrète roumaine. Décoratrice, peintre, compagne de Harry Brauner, musicologue célèbre et ami de Lucretiu Patrascanu (ministre communiste de la justice), elle compte parmi ses proches l'épouse de ce dignitaire. Ensemble, elles créent à Bucarest le premier théâtre de marionnettes après la guerre. Initiative prémonitoire ? Sans doute car Patrascanu, déchu par le sinistre prédécesseur de Ceausescu, se trouve aussitôt accusé d'un complot *« nationaliste et bourgeois »*.

Dans cette version roumaine de *l'Aveu*, le ministre, contrairement à ses pairs tchèques et hongrois, n'avoue rien et défie ses juges serfs du parti. Lena Constante et Harry Brauner seront torturés afin qu'ils avouent des connivences coupables et deviennent les marionnettes de ceux qui ont monté le procès. Mais Lena Constante pratique l'évasion silencieuse, elle compose dans sa tête poèmes, pièces de théâtre et récits pour enfants. Ces jeux de l'imaginaire lui permettent de garder la raison et de résister aux pressions. Patrascanu sera fusillé en 1954 ; Lena Constante, à qui l'on avait en vain proposé d'*« aider »* les accusateurs, en échange de la liberté, subira une lourde peine de prison. Le drame de cette femme – elle vit à Bucarest aujourd'hui – demeure plus proche de l'absurde kafkaïen que de la mystique du *Zéro et l'infini*. Innocente, ce fut par le hasard de son amitié avec l'épouse d'un homme d'Etat victime d'une machination qu'elle devint la proie de l'appareil assassin.

Le territoire magique des vieux souvenirs

Le cas de Madeleine Cancicov est différent. Née en 1904, francophone aussi, elle entend résister à la terreur stalinienne et transmet des renseignements à l'ambassadeur britannique. Condamnée, elle fera quinze ans de prison avant de gagner Londres, en 1964, contre une rançon payée par de proches parents. Son avatar, bien que relevant d'une logique de combat, n'en est pas moins douloureux. Comment une femme choyée dans les salons bucarestois, pétillantes d'intelligence et d'esprit, a-t-elle pu tenir tête seule à une meute de tortionnaires aguerris ?

Commence alors pour la prisonnière un voyage vers les territoires sacrés de la culture et des vieux souvenirs. C'est ainsi que dans l'obscurité carcérale, la vie reprend vie. Distinctes et cependant confondues, l'architecture devient musique, la musique couleur, la couleur parole et la parole forme. Au cours de l'empoignade avec la machine répressive, lorsque la vérité de la victime se heurte au mensonge de l'enquêteur et que seule la souffrance de la chair se dresse face au cynisme du bourreau, la partie semble perdue. Elle ne le sera pas pour Madeleine Cancicov car le témoin sait surprendre la beauté d'un tableau de Monet dans la lumière blafarde de l'aube pénitentiaire, elle arrive à entendre les assonances de Stravinsky lorsque les gardes entassent, à coups de crosse, les captifs au fond des wagons-prisons.

Il y a dans les deux livres une réelle qualité littéraire, décantée et nerveuse chez Lena Constante, nostalgique et un peu précieuse chez Madeleine Cancicov. Au-delà d'une brutalité inhérente à tout témoignage saisi sur le vif, elle conduit d'une manière implacable le lecteur vers la question que nous devrions tous nous poser : pour quand le procès d'un système qui a plongé le monde, de Berlin à Saïgon, dans ces ténèbres si denses, si longues à se dissiper ?

Edgar Reichmann